





ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

A NOTRE CHER FILS

CHARLES BARTHÉLEMY

A VERSAILLES.

Pie IX, pape.

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Depuis longtemps la peste du mensonge a envahi non-seulement les journaux mais encore l'histoire elle-même, de telle sorte qu'un des plus illustres écrivains de ces derniers temps a pu proclamer que l'histoire des trois derniers siècles n'est autre chose qu'une perpétuelle conjuration contre la vérité.

Jamais certes la vérité n'a manqué de champions qui s'attachassent à déchirer les voiles tissus par la calomnie, à réfuter les erreurs, à écrire de nouveaux livres conformes à la vérité; et toujours cependant les mêmes calomnies ont repris une nouvelle vie; on a vu se produire au jour et dans le monde les mêmes erreurs qui, le visage couvert de nouveaux masques, se sont appuyées sur de nouveaux sophismes, pour tromper ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

Il est donc de la plus haute importance de battre en brèche cette opiniâtre impudence par de nouvelles réfutations, — surtout par ces réfutations que leur brièveté engage à les lire et dont le modique prix d'achat peut les mettre facilement à la portée de tous.

C'est pourquoi, bien que — chargé de tant d'affaires très-graves, — Nous n'ayons pas encore pu lire l'ouvrage que vous Nous avez offert et que vous avez intitulé : *Erreurs et mensonges historiques*, cependant Nous approuvons pleinement votre but.

Tandis que vous travaillez à un plus grand ouvrage destiné à la gloire de l'Eglise et à l'utilité des fidèles, vous avez consacré quelques heures de plus a ce livre.

En vous en exprimant Notre gratitude, Nous vous exhortons a poursuivre sans relâche le grand travail que vous avez entrepris, et comme gage de Notre très-affable bienveillance envers vous, Nous vous donnons, cher fils, très-affectueusement la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le seizième jour de septembre 1863, la dix-huitième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

PAR

M. CH. BARTHÉLEMY

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME

La première série de cette publication a été honorée d'un Bref de Sa Sainteté le pape Pie IX

Ce n'est pas le mensonge qui passe par l'esprit, qui fait le mal, c'est celui qui y entre et qui s'y fixe.
(BACON, *Politique*, IIe partie, p. 48. 1742.)

L'erreur qui précède la vérité n'en est que l'ignorance, l'erreur qui la suit en est la haine.
(VALERY, *Études morales, politiques*, etc. 2e édition, p. 80. 1824.)

HUITIÈME SÉRIE

Les droits de l'homme au moyen âge. — L'égoïsme de Fontenelle. — La banqueroute de Law. — Jeanne d'Albret est-elle morte empoisonnée ? — Le procès de Marie Stuart. — Un dernier mot sur Fortunat. — Eustache de Saint-Pierre. — Charlemagne savait-il écrire ? — Les derniers jours de Charles IX. — La conspiration de Cinq-Mars.

PARIS

CH. BLÉRIOT, ÉDITEUR

QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 55

—

1877

ERREURS
ET
MENSONGES HISTORIQUES

LES DROITS DE L'HOMME
AU MOYEN AGE.

Lorsqu'à la veille d'une révolution tristement mémorable, qui dure encore, une assemblée proclama la Déclaration des Droits de l'Homme, qu'elle allait bientôt et si odieusement fouler aux pieds, il y avait déjà de longs siècles que la France jouissait de l'exercice de ces droits et que le nom de citoyen était une réalité.

Au dix-huitième siècle, pour mieux préparer les masses à la révolte contre l'Église et la royauté, auxquelles elles devaient ces précieuses libertés, et créer ainsi la plus absolue centralisation, ennemie jurée de tous les droits civils, les philosophes ou plutôt les sophistes s'acharnèrent, par tous les moyens dont peut se servir le mensonge, à nier jusqu'à l'existence de ces bienfaits, qui — disaient-ils — allaient être, pour la première fois, la récompense de la révolte contre Dieu et la conquête du déisme sur la foi.

Or, comme le propre du mensonge est l'absence de la logique, c'est-à-dire du sens commun, — à l'opposé de nos pères et de nos ancêtres, qui ne demandaient que *des libertés*, les novateurs et leurs prosélytes réclamèrent hautement et absolument *la liberté* sans limites, c'est-à-dire la licence et le despotisme, qui en sont la suite et le châtiment nécessaires.

Comment nos pères étaient-ils parvenus, patiemment, sans secousse et d'une façon efficace, à l'acquisition de leurs libertés civiles, par quels moyens et dans quelle mesure? Voilà ce qu'ici même nous voulons rechercher, en étudiant cette question si intéressante, à la double clarté de l'histoire et des faits, ainsi que des aveux des hommes de notre temps les moins suspects de partialité, et par conséquent d'enthousiasme irréfléchi à l'égard du passé de la France et de ses institutions, et par conséquent des services rendus à l'une et aux autres par la religion et le clergé.

On l'a dit et redit bien des fois, mais on ne saurait assez le répéter, parce qu'on semble trop l'oublier : « La liberté est ancienne, c'est le dépotisme qui est nouveau. » En effet, quelle liberté plus grande peut-on rêver que celle dont *la Bible* nous trace ainsi le tableau, en quelques mots du livre des Juges (1) : « En ce temps, chacun faisait en Israël tout ce qu'il lui plaisait. »

Certes, voilà la liberté absolue et la plus entière Déclaration des Droits de l'Homme; mais ces droits découlaient des devoirs de l'homme envers Dieu, dont la charte octroyée à Moïse était le Décalogue. Cette liberté et ces droits, le peuple les tenait de la théocratie, c'est-à-dire

(1) Chapitre XVII, verset 6.

du gouvernement des prêtres, représentants de Dieu sur la terre; mais peu à peu il perdit ses prérogatives, dont il avait, malgré les avertissements de Samuel, fait abdication volontaire le jour où il demanda avec instance un roi (1).

Après bien des siècles, à l'heure où les derniers débris de la plus terrible tyrannie jonchaient le sol du monde, l'Église entreprit de relever les courages, et, mère de la vraie liberté, celle même des enfants de Dieu, si éloquemment proclamée par l'apôtre saint Paul, elle adopta l'humanité, et s'attacha à lui rendre ses droits, si longtemps foulés aux pieds par la double cruauté du paganisme et des souverains formés à son école.

Sans essayer même d'esquisser à si grands traits et si rapidement que ce soit l'histoire de ce relèvement des courages par l'Église dans le monde entier, nous bornerons aujourd'hui nos études rapides à la France, le pays dans lequel et par lequel l'Église a peut-être fait le plus à l'égard de cette civilisation dont nous sommes si fiers, et qui n'est autre chose que le reflet de la rénovation religieuse, entraînant avec elle le retour des libertés et des droits du *citoyen*, par la pratique des devoirs de l'homme envers Dieu, auteur de tout vrai bien.

« Indépendamment de l'intérêt spécial que l'histoire de France a pour nous — a dit M. Guizot (2), — depuis longtemps l'opinion européenne proclame la France le pays le plus civilisé de l'Europe. Toutes les fois que la lutte ne s'engage pas entre les amours-propres nationaux, quand on cherche l'opinion réelle et désintéressée des peuples dans les idées, les actions où elle se manifeste

(1) Ier livre de *Samuel*, chap. VIII.
(2) Guizot, *Histoire de la civilisation en France* (4e édit., 1843), t. I, p. 5.

indirectement et sans prendre la forme de la controverse, on reconnaît que la France est le pays dont la civilisation a paru la plus complète, la plus communicative, a le plus frappé l'imagination européenne. »

La civilisation étant la réalisation des Droits de l'Homme comme récompense de l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu, il s'ensuit que la France n'a vraiment été le pays le plus civilisé de l'Europe, et du monde lui-même, que parce qu'elle a été tout d'abord et profondément imprégnée du sentiment de la foi chrétienne et des vertus dont cette foi inspire la pratique. C'est par le christianisme que la France est née et a été initiée aux libertés nécessaires, qui sont l'apanage d'une nation vraiment digne de ce nom; la civilisation, pour un peuple, ce sont ses vrais titres de noblesse; mais civilisation, comme noblesse, oblige: de là, cet étroit enchaînement de devoirs et de droits fondant la liberté sur la foi, l'égalité sur l'espérance d'une vie future, enfin, la fraternité sur la charité, qui est à la fois l'amour de Dieu, notre père, et des hommes, nos frères.

C'est au v[e] siècle et à l'avénement de Clovis au trône des Francs què nous prenons le premier anneau de la civilisation dans notre pays; mais ici jetons un rapide coup d'œil sur l'état de la société romaine à cette époque: quelle profonde décadence! Les classes aristocratiques périssaient, prodigieusement réduites en nombre, sans influence, sans vertu. Quiconque, dans leur sein, possédait quelque énergie, quelque activité morale, entrait dans le clergé. Il ne restait réellement que le menu peuple romain, *plebs romana*, qui se ralliait autour des prêtres et des évêques, et formait le peuple chrétien.

C'est dans l'Église et dans son organisation, dès le

ve siècle, qu'il faut chercher le germe et l'idéal de ces libertés nécessaires qui allaient se réaliser successivement avec son concours, et à son exemple.

« Les deux grandes garanties de la liberté dans une société quelconque, l'élection d'une part et la discussion de l'autre, existaient, en fait, dans la société ecclésiastique du ve siècle.... réelles et fortes, à la fois cause et témoignage du mouvement et de l'ardeur des esprits.

« Maintenant, mettez cet état de la société religieuse à côté de l'état de la société civile que j'ai essayé de peindre. Je ne m'arrêterai pas à tirer les conséquences de cette comparaison; elles sautent aux yeux. Je les résumerai en deux traits.

« Dans la société civile, point de peuple, point de gouvernement; l'administration impériale est tombée, l'aristocratie sénatoriale est tombée, l'aristocratie municipale est tombée; la dissolution est partout; le pouvoir et la liberté sont atteints de la même stérilité, de la même nullité.

« Dans la société religieuse, au contraire, se révèle un peuple très-animé, un gouvernement très-actif. La liberté est réelle et le pouvoir aussi. Partout se rencontrent, se développent les germes d'une activité populaire très-énergique et d'un gouvernement très-fort. C'est, en un mot, une société pleine d'avenir puissant et fécond (1). »

Après ce double et saisissant tableau des deux sociétés du ve siècle, si dissemblables, l'une — la civile et la païenne — qui s'en va en morceaux, l'autre — la religieuse et la chrétienne — qui ouvre son âme à une vie nouvelle et forte, M. Guizot résume ainsi et la situation et

(1) Guizot, I, p. 99 et 100.

la question de la civilisation qui s'en va sans retard, et de celle qui surgit, pleine d'une fécondité sereine : « Le christianisme — dit-il (1) — a été une révolution essentiellement pratique, point une réforme scientifique, spéculative. Il s'est surtout proposé de changer l'état moral, de gouverner la vie des hommes, et non-seulement de quelques hommes, mais des peuples du genre humain tout entier. »

C'est principalement dans la préface ou le prologue de la vieille loi salique que l'on saisit, sous une forme épique pleine d'éloquence, le sens véritable et radical (qu'on nous permette cette expression) du programme de l'Église catholique, présidant à la fondation de la liberté dans notre pays de France.

« La nation des Francs, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les armes, ferme dans les traités de « paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, « d'une blancheur et d'une beauté singulières, hardie, « agile et rude au combat; depuis peu convertie à la foi « catholique, pure d'hérésie; lorsqu'elle était encore « sous une croyance barbare, avec l'inspiration de Dieu, « recherchant la clef de la science; selon la nature de « ses qualités, désirant la justice, gardant la piété. La « loi salique fut dictée par les chefs de cette nation, qui « en ce moment commandaient chez elle...

« Vive le Christ, qui aime les Francs! qu'il garde leur « royaume et remplisse leurs chefs de la lumière de sa « grâce! qu'il protége l'armée, qu'il leur accorde des « signes qui attestent leur foi, la joie de la paix et la « félicité! que le Seigneur Jésus-Christ dirige dans les

(1) Guizot, I, p. 151.

« voies de la piété les règnes de ceux qui gouvernent !
« car cette nation est celle qui, petite en nombre, mais
« brave et forte, secoua de sa tête le dur joug des Ro-
« mains, et qui, après avoir reconnu la sainteté du
« baptême, orna somptueusement d'or et de pierres pré-
« cieuses les corps des saints martyrs que les Romains
« avaient brûlés par le feu, massacrés, mutilés par le fer,
« ou fait déchirer par les bêtes. »

On le voit, fidèle au précepte de son divin fondateur, le christianisme transformait les lois des barbares, en les vivifiant de son souffle et tournant vers les grandes choses l'activité indomptable, jusque-là mal dirigée, des peuples nouveaux qu'il accueillait dans son sein.

Le premier fondement de la civilisation et par conséquent de la liberté des peuples résulte d'un fait essentiel. « Ce fait — dit très-justement M. Guizot (1), — c'est l'unité de l'Église, l'unité de la société chrétienne, indépendamment de toutes les diversités de temps, de lieu, de domination, de langue, d'origine.

« Singulier phénomène ! c'est au moment où l'Empire romain se brise et disparaît, que l'Église chrétienne se rallie et se forme définitivement. L'unité politique périt, l'unité religieuse s'élève.

« Fait glorieux et puissant, qui a rendu, du cinquième au treizième siècle, d'immenses services à l'humanité. L'unité de l'Église a seule maintenu quelque lien entre des pays et des peuples que tout d'ailleurs tendait à séparer ; du sein de la plus épouvantable confusion politique que le monde ait jamais connue, s'est élevée l'idée la plus étendue et la plus pure, peut-être, qui ait jamais

(1) Guizot, I, p. 340 et 341.

rallié les hommes, l'idée de la société spirituelle; car c'est là le nom philosophique de l'Église, le type qu'elle a voulu réaliser. »

L'influence du clergé dans l'État, sous les anciens rois de France, est un fait incontestable; les preuves en éclatent à toutes les pages de notre histoire. « Les principes consolants et la morale bienfaisante du christianisme, ses doctrines démocratiques et libérales, devaient concilier aux prêtres qui les enseignaient le respect et l'amour des peuples; l'organisation de l'Église, sa hiérarchie, sa discipline, la tenue de ses conciles généraux et particuliers, la richesse de ses revenus et de ses aumônes, lui assuraient un ascendant considérable dans la société. »

Ainsi s'exprime un érudit de notre temps, M. Guérard, dans sa remarquable préface du *Cartulaire de l'Église Notre-Dame de Paris* (1), publié en 1850, époque terrible de notre histoire, au moment de l'évolution de 1848, qui vint remettre en question l'avenir de notre pays, de plus en plus compromis par des théories dont 1871 a vu l'horrible essai.

M. Guérard était loin d'être un *clérical* (comme on dit de nos jours); mais ses recherches et sa science approfondie du moyen âge, étudié par lui aux sources, l'ont amené à tracer du rôle de l'Église dans la civilisation française et dans la conquête des droits et des libertés des citoyens un tableau d'une grande largeur de vues, auquel nous ferons, au cours de ces pages, des emprunts et des citations d'un intérêt irrésistible comme celui même de la vérité, qui est la lumière par excellence.

(1) Tome I, p. VIII et IX.

Le clergé n'eut une si grande influence sur les masses comme sur les individus que parce qu'il se montra d'abord et resta populaire dans la meilleure et la plus sympathique acception de ce mot, tant profané depuis; c'est dans l'Église et par les actes du clergé, non moins que par sa voix, que furent promulgués et mis en pratique les grands principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Outre le pouvoir, la considération et la vertu — qui sont déjà de grandes sources de popularité pour une institution, — le clergé offrait aux masses une puissante garantie pour leurs intérêts, mieux encore, un rôle à jouer en personne, une place où elles se sentissent à elles et chez elles. C'est là surtout la clef de l'histoire du peuple en France pendant les cinq premiers siècles de la monarchie mérovingienne, dont on ne peut vraiment connaître l'histoire que par l'histoire même du culte, des institutions et des usages de l'Église. Les intérêts et les passions — ces deux grands leviers de toute société à ses débuts — s'agitaient alors dans l'Église et dans ses temples; c'était là que se trouvaient le mouvement et la vie; là se montrait et se révélait le peuple, c'est-à-dire la majorité de la nation.

« Au moment de la conquête des Gaules par les Francs, le peuple romain avait perdu sous les empereurs à peu près tous ses droits politiques; il était gouverné despotiquement. Les libertés municipales elles-mêmes étaient devenues souvent plus onéreuses que la servitude, et les magistrats désertaient la curie, en même temps que les citoyens abandonnaient la cité... L'autorité centrale et l'autorité locale expiraient en même temps; enfin l'ordre civil périssait tout entier.

« La religion chrétienne, au contraire, après s'être

répandue dans toutes les provinces de l'Empire, était déjà florissante. Toute ville gauloise que décorait le titre de cité avait son évêque, et les villes secondaires ainsi que les bourgs possédaient des églises et des prêtres subordonnés; la hiérarchie et le pouvoir ecclésiastique étaient constitués partout, et la nouvelle société religieuse était assise sur des bases aussi larges que solides.

« Ce fut alors que le peuple, dépossédé depuis longtemps de sa tribune et de ses comices, éloigné de la curie, privé dans l'Occident de protection et de magistrats; opprimé, dépouillé, persécuté, exclu de partout et ne possédant plus rien d'assuré dans l'État, chercha refuge dans l'Église, et déposa entre les mains des prêtres son gouvernement, ses affaires et tous ses intérêts. Voilà pour ce qui concerne les Gallo-Romains.

« Quant aux Francs de Clovis, tout le monde sait qu'au lieu de piller les églises et les monastères, comme firent plus tard les Danois et les autres peuples du Nord, ils respectèrent en général assez bien ce qui appartenait au clergé, et qu'à leur approche on ne vit pas, comme au IXe et au Xe siècle, les prêtres emporter les objets de leur culte... Bientôt même les Francs se firent chrétiens, et l'Évangile ne compta plus que des adhérents chez les vainqueurs et chez les vaincus (1). »

La population, une fois entrée dans l'église, y trouva tout ce qui pouvait l'y retenir et l'y captiver. La pompe des cérémonies religieuses amenait la foule au pied des autels et servait souvent à la conversion des Barbares (2).

(1) Guérard, *l. c. sup.*, p. X et XI.

(2) La reine Clotilde, femme de Clovis, fit orner l'église de tapisseries, pour le baptême de son premier enfant, afin d'amener plus facilement à la

Mais, outre que le peuple était attiré dans l'église et vers les ministres de la religion par les cérémonies du culte et leur touchante magnificence, on le voyait se porter de lui-même dans les temples pour d'autres motifs encore que ceux de la piété, et voilà pourquoi — comme on va bientôt le comprendre — les institutions ecclésiastiques non moins que le culte contribuaient à la popularité du clergé. L'Église se prêtait complaisamment aux penchants, aux mœurs, à l'esprit, aux besoins des populations et savait se départir à propos en leur faveur de son austérité et même de sa gravité. Les ventes, les donations et tous les actes publics ou privés des citoyens étaient passés et mis en écrit dans les églises. C'était au coin de l'autel que les affranchissements étaient célébrés; de manière que le serf, après avoir trouvé dans le temple un asile contre la colère de son maître, venait encore y recevoir le bienfait de la liberté. Les églises servaient d'archives publiques. On allait donc au temple non-seulement pour les offices, mais pour ses affaires; c'était à la fois pour le peuple son forum et son hôtel de ville.

Ici nous abordons une question sur laquelle on a beaucoup écrit, un usage que trop à la légère on a flétri du nom d'abus, mais qu'il importe d'éclaircir pour en chercher le vrai sens et la portée profonde; nous avons indiqué le droit d'asile, que les églises avaient hérité de l'antiquité la plus reculée et que le clergé se montra toujours si justement jaloux de leur conserver (1). L'asile, d'après la loi de

foi, par ce spectacle, le roi son mari, que la prédication ne pouvait fléchir. — Saint Grégoire de Tours, *Hist. eccles. Franc.*, lib. II, cap. XXIX.

(1) Voyez, dans les œuvres d'Hildebert, col. 85, la lettre que cet évêque écrit, vers 1100, à Serlon, évêque de Séez, et dans laquelle il le loue d'avoir défendu avec fermeté le droit d'asile dans son église.

l'empereur Théodose le Jeune (23 mars 431), comprenait non-seulement l'intérieur du temple, mais encore toute l'enceinte du lieu sacré, dans laquelle étaient situés les maisons, les galeries, les bains, les jardins et les cours qui en dépendaient (1). Le droit d'asile dans les églises fut confirmé par les rois des Francs (2) et par les conciles (3). Ceux qui se réfugiaient dans les asiles étaient placés sous la protection de l'évêque, devenu pour ainsi dire responsable des violences qui leur seraient faites (4). Les voleurs, les adultères, les homicides même n'en pouvaient être extraits, et ne devaient être remis aux personnes qui les poursuivaient qu'après que celles-ci avaient juré sur l'Évangile qu'elles ne leur feraient subir ni la mort, ni aucune mutilation (5). L'esclave réfugié n'était rendu à son maître qu'autant que celui-ci faisait serment de lui pardonner (6).

« Dans ces temps barbares, où l'offensé se faisait lui-même justice, où souvent une vengeance terrible et prompte suivait un tort assez léger, où la force était la loi de tous et les sentiments d'humanité affaiblis et même éteints dans le cœur du plus grand nombre, il

(1) Cod. Théod., IX, 45, 4. — Concil., t. III, p. 1233.

(2) Decret. Clothar., a. 595, c. 13, dans Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 21. — Lex Alamann., c. 3; *ib.*, col. 58. — Lex Bajuar., tit. I, c. 7; *ib.*, col. 98. — Capitulatio de part. Saxon., a. 789, c. 2; *ib.*, col. 251. — Capitulare II, a. 803, c. 2; *ib.*, col. 387. — Capitul., l. VII, c. 174; *ib.*, col. 1061.

(3) Concil. Remens, a. 625, c. 7 et 24; dans Labbe, t. V, p. 1688. — Concil. Mogunt., a. 813, c. 39. — Concil. Aurel., a. 511, c. 1, etc.

(4) Saint Grégoire de Tours, lib. VIII, cap. VI.

(5) Concil. Aurel., a. 551, can. 1, et saint Grégoire de Tours, lib. IX, cap. XXXVIII.

(6) *Id.*, can. 3; *ibid.*, col. 837. — L'anneau de la grand'porte d'une église était une sauvegarde pour celui qui y passait son bras. — Voyez Le Bœuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 375.

était bien que l'Église pût accueillir et mettre en sûreté chez elle le malheureux qui venait lui demander un refuge, afin de donner à la colère le temps de se calmer, ou de soustraire le faible et le pauvre à l'oppression de l'homme puissant. Les asiles, qu'elle tenait continuellement ouverts, étaient moins souvent alors des remparts pour l'impunité que des abris contre la persécution (1). »

Cette remarque de M. Guérard est très-judicieuse; il aurait pu insister, en même temps, sur l'horreur de l'Église pour le sang — horreur qui, chez-elle, allait si loin qu'elle faisait tous ses efforts pour arracher à la peine de mort des coupables qu'encore aujourd'hui l'échafaud réclame,— tels que les homicides (2). L'Église, comme son divin fondateur, n'a jamais voulu la mort du pécheur, mais sa conversion, son retour à Dieu.

Les asiles étaient cependant quelquefois violés; mais il était rare qu'ils le fussent impunément, et qu'un pareil sacrilége ne soulevât pas contre ses auteurs le clergé et la population. Presque toujours ces lieux offraient, de fait aussi bien que de droit, une parfaite sûreté, même aux plus grands coupables, même à ceux que poursuivait la vengeance des rois. Saint Grégoire de Tours, menacé de la colère de Chilpéric et de Frédégonde, s'il ne chassait le duc Gontran-Boson et le prince Mérovée de la basilique de Saint-Martin, résista d'une manière énergique à toutes les menaces; il aima mieux voir sa ville et tout son diocèse pillés, dévastés, mis à feu par l'armée royale, que de porter atteinte à l'asile du saint évêque (3).

« Ainsi, l'autorité civile venait expirer devant un tom-

(1) Préface du Cartul. de N.-D., p. XXVII et XXVIII.
(2) Capit., a. 779, c. VIII, ap. Baluze, t. I, col. 197.
(3) Saint Grégoire de Tours, lib. V, cap. IV et XIV.

beau, et le pouvoir d'un saint était plus fort et plus populaire qu'aucun pouvoir de l'État. Le peuple, témoin de cette suprématie, qu'il assurait par son concours, se glorifiait de sa force dans celle de ses prêtres et de ses libertés dans les institutions de l'Église (1). »

Autre source de popularité pour l'Église et de protection pour le peuple : les fonctions publiques, l'enseignement et les lettres étaient entre les mains du clergé. L'Église — c'est un fait incontestable et incontesté — fut, sous les deux premières races et longtemps après, le seul dépôt des lettres et des connaissances dans la société. Cet avantage augmentait l'influence que le clergé avait d'ailleurs dans l'État, et lui assurait la possession d'un grand nombre de places dans le gouvernement, et même les premières dignités de la monarchie. Le roi prenait souvent ses ministres parmi les évêques, et c'étaient des ecclésiastiques qui remplissaient nécessairement la plupart des offices de chancellerie et des autres administrations. Les prêtres seuls dirigeaient encore l'école du palais, les écoles des églises et généralement tous les établissements d'instruction publique. « Les prêtres — dit Théodulf, évêque « d'Orléans (2) — tiendront des écoles dans les bourgs et « dans les villages, et enseigneront avec charité les en« fants qui leur seront envoyés, sans rien exiger des pa« rents ni recevoir que ce qui sera offert volontaire« ment. »

L'instruction est certes une source de bienfaits à répandre sur les intelligences; mais il y a dans l'humanité des besoins matériels à satisfaire, nombreux, pres-

(1) Guérard, p. XXXIII, et cf. H. Wallon, *Du droit d'asile*, thèse publiée en 1837.

(2) Capitulare, c. XX, dans Labbe, *Concil.*, t. VII, p. 136.

sants, sans cesse renouvelés, quotidiens, car le nombre des pauvres est immense à toutes les époques, et peut-être encore plus à la nôtre qu'en ces temps reculés. Eh bien, les richesses du clergé étaient là pour soulager toutes ces infortunes, que sanctifiait à ses yeux le souvenir de la pauvreté du Christ et des premiers apôtres.

Les richesses du clergé en France étaient très-considérables dès les commencements de la monarchie mérovingienne. Déjà, sous le règne de Clovis, l'église de Reims possédait de vastes domaines, et son trésor était si bien rempli, que saint Remi, son évêque, ayant refusé de recevoir à titre gratuit la terre d'Épernay, qu'un seigneur voulait lui donner, la paya cinq mille livres d'argent (1). Or, cette somme ferait plus de trois millions de francs de notre monnaie actuelle (2). Rien, dans les détails de cette acquisition, ne donne lieu de la considérer comme un fait extraordinaire.

Les évêques, en leur qualité de suprêmes administrateurs des biens de leurs églises, jouissaient d'abord d'une grande influence par les richesses dont ils disposaient; ensuite leur dignité, la première dans l'ordre civil aussi bien que dans l'ordre ecclésiastique, leur assignait le plus haut rang dans l'État (3); enfin leur élection, qui se faisait régulièrement par le suffrage du clergé et des fidèles, leur assurait la faveur populaire.

Les revenus ecclésiastiques étaient divisés en quatre

(1) Quinque millia libras argenti. — Vita sancti Remigii, ap. Bouquet, t. III, p. 378 b.

(2) Voyez Guérard, le *Polyptique d'Irminon.*, t. I, p. 157.

(3) Saint Grégoire de Tours, lib. VI, cap. XXXVIII; lib. VIII, cap. XXII; lib. VI, cap. VII; lib. VI, cap. IX, et Vita sancti Licinii, nº 9, ap. Bouquet, t. III, p. 486 e.

parts. La première seule appartenait à l'évêque, la seconde était pour son clergé, la troisième pour les pauvres de l'Église, et la quatrième pour l'entretien des édifices consacrés au culte.

« Partout la part du pauvre était réservée dans les revenus ecclésiastiques, et lorsqu'elle ne ne suffisait pas, elle devait être accrue des autres fonds dont le clergé avait la disposition. Nourrir tous les indigents et secourir tous les malheureux, telle était la mission de l'Église, qui, pour la remplir, dut quelquefois se dépouiller de ses biens et mettre en gage jusqu'aux objets les plus précieux du culte (1) ».

Une des plus belles œuvres, à cette époque; une des plus méritoires et qui atteste le mieux de sa charité, c'est celle du rachat des captifs. Les sommes que le clergé y consacrait, d'après l'injonction expresse des conciles (2), étaient souvent très-considérables ; il lui était même permis, pour satisfaire à cette obligation, de mettre en gage jusqu'aux vases sacrés des églises (3). Aussi, dans ces siècles de fer, où les populations étaient emmenées captives comme des troupeaux à la suite des armées et partagées comme un butin entre les soldats, on voit les évêques épuiser leurs trésors pour les délivrer des liens de l'esclavage. Saint Épiphane, évêque de Pavie, délivre, en 494, dans les Gaules, par ses instances auprès du roi Gondebaud ou à prix d'argent, plus de six mille Italiens que

(1) Guérard, p. XL. — Cf. de Lannoy, *De curâ Ecclesiæ pro miseris et pauperibus*, Paris, 1663, in-8°, et dans la collection in-folio de ses *Œuvres*, t. II, pars II, p. 570-654.

(2) Concil. Aurel, a 511, c v; dans Labbe, col. 837.

(3) Capitul. Aquisgran., a. 816, c. XIII; dans Baluze, I, 566. Le pape saint Grégoire le Grand ordonne de vendre les vases sacrés pour le rachat des prisonniers. Ep. VII, 13 et 38.

les Bourguignons retenaient en captivité (1). Le prêtre saint Eptade, originaire d'Autun, rachète plusieurs milliers d'Italiens et de Gaulois emmenés pareillement en esclavage par les Bourguignons, et ensuite une foule de captifs que les Francs de l'armée de Clovis avaient faits dans leur guerre contre les Visigoths (2). En 510, saint Césaire, évêque d'Arles, distribue des vêtements et des vivres à une immense multitude de prisonniers francs et gaulois tombés au pouvoir des Goths, et les rachète ensuite avec le trésor de son église, que son prédécesseur Éonius avait amassé. Puis, ayant reçu de Théodoric, roi des Ostrogoths, trois cents sous d'or avec un plat d'argent du poids d'environ soixante livres, il vend le plat, achète la liberté des captifs dispersés dans l'Italie, et leur procure des chevaux ou des chars pour les ramener dans leurs foyers (3). Dans le siècle suivant, saint Éloi rachetait les prisonniers saxons et les affranchissait devant le roi (4).

« Le clergé n'avait alors que trop d'occasions d'exercer sa charité; s'il s'avait acquérir des richesses, l'histoire témoigne qu'il savait également s'en dépouiller d'une manière vraiment évangélique.... Les faits de la nature de ceux que j'ai rapportés sont très-communs, et l'esprit qui les a provoqués n'a pas cessé d'être celui de l'Église (5). »

M. Guérard a parfaitement raison, et plus il avance dans son étude sur le rôle de l'Église, en France, aux

(1) Vita sancti Epiphanii, ep. Ticin., n°s 54 et 55, ap. Bouquet, t. III, 371 a-c.
(2) Vita sancti Eptadii, presb., ep. Bouquet, t. III, 381 a-b.
(3) Vita sancti Cæsarii, ep. Arelat , I, 17 et 19, ap. Bouquet, III, 385 a-c; et ep. Act. Bened., saec. I p. 66.
(4) Saint-Ouen, Vie de saint Éloi, I, 9 et 10.
(5) Guérard, p. XLII.

premiers siècles, au point de vue de la civilisation par la charité qui proclame et étend le domaine de la liberté et de l'égalité, en ne voyant dans tous les hommes que des frères en Jésus-Christ, pauvre et esclave volontairement pour le salut du genre humain, plus il est éloquent, les preuves en main, à rendre à l'Église et au clergé de France, sous les Mérovingiens, l'éclatante justice qui est due à l'une et à l'autre.

« L'Église — dit-il, — en prenant à sa charge et pour ainsi dire chez elle les veuves, les orphelins (1) et généralement tous les malheureux (2), ne pouvait manquer de les avoir dans sa dépendance; mais ce qui devait surtout lui gagner le cœur de ses nombreux sujets, c'est qu'au lieu d'être humiliée ou embarrassée de leur cortége, elle s'en faisait honneur et proclamait que les pauvres étaient ses trésors (3). Elle couvrait aussi de sa protection les affranchis, et frappait d'excommunication le seigneur et le magistrat qui opprimaient l'homme faible ou sans défense (4). Lorsque des veuves ou des orphelins étaient appelés en justice, l'évêque ou son délégué les assistait à la cour du comte et empêchait qu'on ne leur fît aucun tort. L'archidiacre ou le prévôt des églises devait visiter tous les dimanches les prisonniers et subvenir à leurs besoins avec le trésor de la maison épiscopale. Aux trois grandes fêtes de l'année, savoir : à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, les évêques faisaient ouvrir les prisons aux malheureux qu'elles renfermaient.

(1) Saint Grégoire le Grand, *Ep.* III, 5; *Opera*, t. I, col. 626 et 627.

(2) L'évêque devait, autant qu'il le pouvait, nourrir et vêtir les pauvres et les infirmes. Concil. Aurel., I, a. 511, c. XVI; dans Labbe, col. 839, etc.

(3) Voyez Prudence, Περι Στεφάνωυ, hymne 2, et dom Ruinart, *Act. martyr.*, p. 165 et suiv.

(4) Concil. Turon., II, a. 567, c. XXVI; dans Labbe, col. 1180.

« Quoique l'aliénation des biens ecclésiastiques fût interdite au clergé, néanmoins le concile d'Agde, dans un esprit vraiment libéral et de charité, permit aux évêques d'affranchir les esclaves appartenant à leurs églises et de leur donner en même temps, pour vivre, un fonds de terre de la valeur de vingt sous d'or (environ dix-huit cent francs). De plus, le clergé instituait des infirmeries pour les malades et des hospices pour les voyageurs (1). Il défrichait la terre et peuplait les déserts de colons; et comme son administration était en général régulière et paternelle, une foule de personnes renonçaient à leurs biens et souvent à leur liberté, et accouraient se ranger sous les lois des églises et des monastères (2).

« Souvent aussi les évêques usaient de leur puissante intervention auprès du prince en faveur de leurs concitoyens. Ce fut à la demande de Désiré, évêque de Verdun, que le roi Théodebert fit aux commerçants de cette ville l'avance d'une somme de sept mille sous d'or (630,000 francs) qui les sauva de leur ruine, et qui, plus tard, leur fut remise en entier lorsqu'ils en offrirent le remboursement (3). D'autres fois les évêques faisaient servir leur auto-

(1) Il est souvent question, dans les conciles et dans les chartes, des maisons destinées à recevoir les malades et les voyageurs.

(2) Voyez, sur l'administration des biens ecclésiastiques, les lettres du pape saint Grégoire le Grand, et surtout sa lettre XLIV du livre I, dans ses *OEuvres*, t. I, col. 533-541, édit. de Paris, 1705. — Le Polyptique de l'abbé Irminon dépose de l'ordre établi dans les terres de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Un ancien proverbe allemand, rapporté par Anton (*Geschichte der teuschen Landwirthschaft*, tome I, p. 81), dit qu'il fait bon vivre sous la crosse : « Unter dem Krumstabe ist gut wohnen. »

(3) Saint Grégoire de Tours, lib. III, cap. XXXIV. — Chron. Virdun, ap. Bouquet, t. III, p. 357 c-e.

rité et leurs trésors au rétablissement du calme dans les cités (1). »

Ce rôle de paix, le clergé le remplissait souvent au milieu d'une société livrée, sous l'empire des institutions germaniques, à toutes les horreurs des vengeances privées.

En résumé, ce qui devait d'abord assurer la popularité au clergé, c'étaient ses maximes en faveur du peuple, d'après lesquelles l'homme pauvre et l'esclave étaient élevés au même rang que l'homme riche et que le maître, estimés autant qu'eux, appelés à la même destinée et recommandés également à l'amour de tous les fidèles (2). L'égalité se trouvait dans l'Église. Ce qui rendait ensuite le clergé populaire, c'étaient les cérémonies du culte et les institutions ecclésiastiques dont nous avons parlé, et qui se perpétuèrent jusqu'aux premiers siècles de la troisième race, à travers les temps les plus difficiles de notre histoire.

Nous arrivons ici à une question délicate, devant laquelle nous ne reculerons cependant pas plus que ne l'a fait M. Guérard : c'est celle de l'excès et parfois de l'abus du pouvoir ecclésiastique en ces temps reculés. Et d'abord, il ne faut jamais confondre l'abus avec l'usage légitime, en prenant l'un pour l'autre, ni attribuer à l'institution même ce qui n'est que le fait ou la faute des hommes, et encore de bien peu d'entre eux. Comme le dit M. Guérard, avec une haute raison : « Quant au reproche que l'on a fait à l'Église de son pouvoir, il me paraît injuste ou du moins fort exagéré.

(1) Guérard, p. XLIV et XLV.
(2) Jean, évêque d'Orléans, *de Institut. laïcali*, II, 22; dans d'Achéry, *Spicil.*, t. I, p. 297 (vers 825).

A la vérité, ce pouvoir était immense..... Cependant qu'on jette les yeux sur ce qui était à côté du clergé, et qu'on juge si l'autorité placée dans les mains laïques s'exerçait avec plus de justice, de douceur et d'intelligence. Certainement le clergé abusa de la sienne; mais qui n'abusait pas alors, et de quoi ne faisait-on pas abus? Les rois, les grands, les seigneurs, et plus tard les communes et les états généraux, ont ils montré plus de modération?... On est forcé de reconnaître que le clergé a beaucoup moins excédé ses droits que les autres ordres de l'État.

« Les armes spirituelles, les seules qui fussent proprement à sa disposition, doivent être considérées comme ayant été essentiellement utiles et bienfaisantes. Longtemps elles ont protégé les populations non moins que l'Église, et servi de rempart contre la force brutale qui opprimait la société. Qui pourrait, par exemple, accuser d'abus les évêques de la province de Reims, lorsque, après la guerre de 923, entre les rois Charles le Simple et Robert, ils imposaient une pénitence de trois années aux Français qui s'étaient battus entre des Français (1) ? Dans les actes ecclésiastiques, l'excommunication n'est d'ordinaire que la sanction des lois les plus humaines et les plus tutélaires. Ainsi, en 988, elle est prononcée par le clergé d'Aquitaine contre les brigands qui ravageaient le pays (2) ; en 1031, le célèbre concile de Limoges interdit, sous la même peine, les guerres privées des seigneurs, si

(1) Concil. Remens., ap. Bouquet, t. IX, 324 c.

(2) Si quis agricolarûm, ceterorûmve pauperum prædaverit ovem aut bovem, aut asinum, aut vaccam, aut capram, aut hircum, aut porcos, nisi per propriam culpam, si emendare per omnia neglexerit, anathema sit. — Concil. Carrofense, a. 989, c. II; dans Coleti, XI, 982.

funestes aux habitants des campagnes (1); dix ans après, d'autres conciles, en instituant la trêve de Dieu, la placent sous la protection des foudres de l'Église (2). Enfin, dès l'an 855, le troisième concile de Valence frappait le duel d'excommunication (3). »

Ce qui a surtout fait la force de l'Église de France, et lui a assuré une popularité dont les effets tournaient tous au profit des intérêts moraux et matériels des masses, c'est que cette Église était profondément nationale.

Les évêques et les prêtres avaient, en vertu même de leur caractère religieux, une part très-grande dans l'administration des affaires publiques. Tout le pouvoir dont ils jouissaient n'était pas usurpé, car ils en tirèrent une grande partie de la loi; et au lieu de s'en servir pour empêcher ou retarder les progrès de la civilisation, ils s'opposaient de tous leurs efforts à l'envahissement des ténè- qui menaçaient de couvrir toute la chrétienté.

Les institutions de l'Église n'étaient d'ailleurs si populaires et par conséquent si aimées que parce que le peuple trouvait peu de sûreté du côté de la juridiction civile. « Et quelles autres institutions pouvaient lui être plus chères que celles de l'Église? Quel autre édifice que le temple lui rappelait des idées de bienfaisance, d'ordre et de paix? Tous avaient sujet d'aimer le temple. Pour le serf, c'était un asile contre la cruauté de son maître; c'était aussi le lieu dans lequel un jour peut-être il recouvrerait sa liberté. C'était là que l'affranchi, après avoir retrouvé la sienne, trouvait la protection dont il avait besoin pour

(1) Coleti, XI, 1233. Voyez aussi *ibid.*, col. 1251-1255.
(2) Conciles des années 1041 et suiv.; dans Bousquet, XI, 510-517, etc.
(3) Canon XII, dans Coleti, IX, 1156. — Guérard, p. XLIX et L.

la conserver, tandis que l'homme libre lui-même y voyait la garantie officielle que réclamaient la sûreté de sa personne et la possession de ses biens. Les pauvres y venaient chercher du pain, et les malades la santé. C'était le centre de tous les intérêts, le refuge de tous les malheureux... Attenter au temple, c'eût été à la fois attenter à la religion, à la société, à tous les droits nationaux et populaires... L'Église était la colonne du moyen âge, sans laquelle l'édifice social et la civilisation antique fussent tombés ensemble dans l'abîme.

« Ne perdons pas de vue que les institutions qui, dans les temps modernes, et principalement de nos jours, ont agité les peuples, les touchaient alors fort médiocrement et leur étaient non-seulement indifférentes, mais encore incommodes, onéreuses, antipathiques. On préférait de beaucoup l'assemblée des fidèles à celle des scabins ou des hommes d'armes; on fuyait les plaids et les champs de mars ou de mai pour accourir aux temples; on était bien plus puni d'être privé dans l'église de son rang, de la participation aux offrandes, aux eulogies, à la communion, que du droit de porter les armes et de juger; en un mot, on tenait bien plus à l'exercice de ses droits religieux qu'à celui de ses droits politiques, parce que l'État religieux était bien supérieur à l'état politique, et que, hors de l'Église, tous les devoirs et tous les droits de l'homme étaient à peu près méconnus (1). »

Un tel aveu sortant de la plume d'un des hommes qui, à notre époque, ont étudié plus à fond et surtout avec une impartialité complète le rôle de l'Église aux premiers âges de la civilisation française et reconnu ses bienfaits,

(1) Guérard, p. LII et LIII.

en les proclamant hautement, un tel aveu est d'autant plus précieux à recueillir et à enregistrer, qu'il répond avec une irrésistible éloquence, celle même des faits, à tout ce qui jusqu'ici a pu se dire ou s'écrire contre le rôle du clergé dans notre pays, à tous les âges de notre histoire. Ce que le clergé revendique aujourd'hui avec une persévérance que le succès ne peut manquer de couronner, c'est le devoir périlleux, mais aussi plein de gloire, de sauver une dernière fois ce pays qu'il a fait, comme les abeilles leur ruche, pour nous servir de la belle expression du protestant Gibbon. Les vrais droits de l'homme se perdent de plus en plus chaque jour, parce que l'État s'éloigne de ce qui en est la seule et vraie source, Dieu. A l'Église de retrouver et de rendre à la nation chrétienne élevée par elle, et elle seule, ces droits sacrés, et contre lesquels on ne peut impunément tenter de prescrire, sous peine des plus épouvantables révolutions.

Mais, où M. Guérard nous semble avoir le mieux compris et proclamé le grand rôle de l'Église dans la revendication des droits de l'homme, c'est dans cette page que lui a été dictée le spectacle des utopies dangereuses de 1848 : « Ce qu'aucun gouvernement ne ferait aujourd'hui qu'en courant le risque de bouleverser la société, l'Église le faisait tous les jours dans le moyen âge, sans la compromettre, et même en la rendant plus tranquille et plus stable. Quelle monarchie, quelle république pourrait, par exemple, proclamer impunément ce dangereux droit au travail qui paraît menacer notre civilisation? Eh bien, l'Église osait plus encore. Des deux grandes classes dans lesquelles la population fut de tout temps divisée, savoir, les riches et les pauvres, l'Église ne craignait pas de se charger de la dernière. Elle mettait dans son lot tous

ceux qui n'avaient rien, et s'inquiétant peu pour elle de leur nombre ni de leur exigence, elle leur disait que ses biens étaient à eux; elle les installait chez elle; elle s'obligeait à les nourrir et réglait leur part, sans craindre qu'ils n'en fussent bientôt plus contents et qu'ils ne voulussent à la fin tout avoir. Effectivement, malgré le danger de tels principes, le clergé sut rester riche au milieu de ces misérables et faire respecter par eux ses richesses et son autorité... Ce qui favorisait le plus le respect de l'Église, ce qui constituait véritablement sa force, c'était la foi de ses peuples; et cet article de sa constitution: *Beati qui lugent*, ne les consolait pas moins que sa charité (1). »

Quel est le *clérical* qui, de nos jours, oserait écrire une telle page?... Rien de vrai, de profondément senti comme cet aveu de M. Guérard! Oui, la foi, voilà l'arome qui — suivant une parole de Bacon — empêche la science de se corrompre, et conserve intacte la juste notion des droits, basés sur la connaissance et la pratique des devoirs. C'est depuis que la loi s'est faite indifférente, c'est-à-dire *athée*, car l'indifférence n'est autre chose que l'athéisme déguisé, que la société a perdu son véritable équilibre, qu'elle cherche vainement dans mille combinaisons mesquines et illusoires qui pallient à peine le mal auquel elle est en proie et qui la ronge jusqu'à la moelle des os.

L'Église proclama la liberté, l'égalité et la fraternité, dès les premiers jours de sa naissance; c'est saint Paul qui a prononcé cette belle parole, la charte même des droits de l'homme : « Il n'y a point parmi vous de Juifs

(1) Guérard, p. LIV.

« et de Grecs, de libres et d'esclaves ; mais vous ne faites « qu'un dans le Christ Jésus. »

Voilà non-seulement les droits de l'homme inaugurés, mais, mieux encore, les barrières qui existaient entre les peuples sont abaissées ; tous ne sont « qu'un dans le Christ Jésus. »

Et il y a tout à l'heure douze siècles, un évêque, homme d'État éminent, Saint-Léger, d'Autun, s'adressant au roi et aux seigneurs francs, leur disait : « Seigneur roi, et « vous princes, par la régénération du saint baptême et « par l'humaine condition, vous êtes les frères de ces « malheureux et leurs semblables : souvenez-vous qu'eux « aussi sont des hommes; prenez en compassion des « frères qui vous ressemblent; aimez-les comme tels, « vous souvenant que les miséricordieux obtiendront « miséricorde. »

Être miséricordieux, c'est avoir dans le cœur la pitié affective pour les pauvres; c'est posséder la charité qui agit, la seule vraiment digne du nom de philanthropie, tellement vilipendé de nos jours que l'on n'ose plus s'en servir. Voilà ce qui a fait la force de l'Église, et ce qui perpétue son immortelle jeunesse jusqu'à la fin des siècles.

« La monarchie de l'Église — dit M. Lavallée, en parlant des magnifiques plans de Grégoire VII — fut le commencement de la liberté; elle n'avait rien d'étroit et de personnel; elle fut le plus beau triomphe de l'intelligence sur la matière, et eut la plus grande influence sur la révolution plébéienne qui enfanta les communes et les républiques du moyen âge (1). »

Ce que le clergé voulut étouffer, dès le principe, ce fut

(1) Histoire des Français (6e édit., 1847), t. I, p. 249 et 250.

ce fatal symptôme de centralisation à outrance qui a fait le malheur de notre pays, et qui semble impossible à ruiner ; car, si ce mécanisme cesse, la révolution s'empare aussitôt de toutes les forces matérielles et jette la nation dans l'anarchie, sous prétexte de lui rendre le libre exercice de ses droits. Eh bien, la centralisation n'existait pas au moyen âge, grâce au vaste système des communes créées par le clergé national. C'est ce que M. Augustin Thierry a fait voir en une page lumineuse et saisissante, que voici :

« Ces formules dont notre langue est depuis si longtemps déshabituée semblent presque, au premier abord, n'être que des fictions oratoires ; et tel doit être notre sentiment, à nous Français, qui, depuis tant d'années, ne connaissons plus de droits que les droits proclamés à Paris, de libertés que les libertés sanctionnées à Paris, de lois que les lois faites à Paris. Pourtant ce n'était point alors des mots vides de sens ; alors le patriotisme français redoublait en effet, dans un patriotisme local qui avait ses souvenirs, son intérêt et sa gloire. On comptait réellement des nations au sein de la nation française : il y avait la nation bretonne, la nation normande, la nation béarnaise, les nations de Bourgogne, d'Aquitaine, de Languedoc, de Franche-Comté et d'Alsace. Ces nations distinguaient, sans la séparer, leur existence individuelle de la grande existence commune ; elles se déclaraient réunies, mais non subjuguées ; elles montraient les stipulations authentiques aux termes desquelles leur union s'était faite ; une foule de villes avaient leurs chartes de franchises particulières..... »

« Ainsi — dit avec raison, M. Edmond Demolins (1),

(1) Les libertés populaires au moyen âge, p. 112 et 113 (1876). Excel-

— tandis que la France antique avait connu tous les avantages de la démocratie, sans en ressentir les inconvénients, il nous était réservé d'en avoir tous les inconvénients sans en avoir les avantages.

« Quelle étude que celle qui montrerait l'amour que le vieux peuple de France portait à cette royauté nationale, qui était véritablement son œuvre, et la confiance que celle-ci témoignait en retour aux gens des bonnes villes, aux hommes du tiers état! L'on verrait combien étaient alors rapprochées par la religion ces deux puissances, aujourd'hui si divisées, — le pouvoir et le peuple. »

« Il est de la dignité d'un roi — dit Philippe-Auguste « — de conserver avec zèle dans leur intégralité et dans « leur pureté les libertés, les droits et les anciennes « coutumes des villes. »

« Cher fils — dit saint Louis dans ses dernières « recommandations, — s'il avient que tu viennes à régner, « pourvois que tu sois juste; et si quelque querelle, mue « entre riche et pauvre, vient devant toi, *soutiens plus le « pauvre que le riche*, et quand tu entendras la vérité, « fais-leur droit. »

« Surtout — disait encore le saint roi, — garde les « bonnes villes et les coutumes de ton royaume dans « l'état et la franchise où tes devanciers les ont gardées, « et tiens-les en faveur et amour. »

Et pour terminer cette étude — trop rapide à notre gré — sur *les droits de l'homme au moyen âge*, revenant au principe qui les avait promulgués et en était le plus solide fondement, écoutons M. Louis Blanc, publiciste certes peu *clérical*, comme on le sait; voici le tableau

lente brochure de propagande de la Bibliothèque à 25 c. (Société bibliographique.)

qu'il nous trace des corporations d'ouvriers au moyen âge : « La fraternité, dit-il, fut l'origine des commu-
« nautés de marchands et d'artisans. Une passion qui
« n'est plus aujourd'hui dans les mœurs et dans les choses
« publiques rapprochait alors les conditions et les
« hommes : c'est la charité. L'Église était le centre de
« tout; et quand la cloche de Notre-Dame sonnait l'An-
« gelus, les métiers cessaient de battre. Le législateur
« chrétien avait défendu aux taverniers de jamais hausser
« le prix des gros vins, comme une boisson du menu
« peuple; et les marchands n'avaient qu'après tous les
« autres habitants la permission d'acheter des vivres sur
« le marché, afin que le pauvre pût avoir sa part à meil-
« leur prix. C'est ainsi que l'esprit de charité avait
« pénétré au fond de cette société naïve qui voyait saint
« Louis venir s'asseoir à côté d'Étienne Boileau, quand
« le prévot des marchands rendait la justice. »

Arrêtons-nous ici ; nous venons d'écrire — après coup pour ainsi dire — la préface d'une importante question qui est la conclusion de celle-ci ; cette question a paru dans notre septième série des *Erreurs et mensonges historiques*, et elle répond assez victorieusement, nous le pensons, à ce problème toujours posé et longtemps laissé sans solution : *L'ancienne royauté fut-elle l'absolutisme?*

L'ÉGOÏSME DE FONTENELLE

On connaît ce mot plus cynique que profond : « Donnez-moi deux lignes d'un homme, et je me charge de le faire pendre. » Il nous revient en mémoire à propos d'une simple anecdocte avec laquelle — pour la masse du public — un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à la France, par ses écrits comme par son caractère, s'est vu à tout jamais attaché et cloué au pilori de la réprobation : nous voulons parler de Fontenelle et de l'anecdote des asperges, que l'on s'est toujours obstiné à mettre sur le compte de cet homme, qui était certes de tous le moins capable d'en être le triste héros.

Et croyez bien qu'il n'y a rien de futile dans cette étude; car le mensonge, quel qu'il soit, alors qu'il frappe un homme — et un homme tel que Fontenelle, — atteint la nation à laquelle il appartient, et qui doit voir en lui une illustration dont l'éclat a rejailli sur deux siècles, le dix-septième et le dix-huitième.

Il y a cent ans de cela, en 1778, le *Journal de Paris*

s'exprimait ainsi, à propos de ce conte absurde, et invraisemblable même à l'égard de tout autre que Fontenelle :

« Un philosophe dont la modération, la gloire et surtout la vieillesse avaient désarmé ses ennemis et qui, dans les vingt dernières années de sa vie, a joui sans trouble de la réputation littéraire obtenue par ses ouvrages et de la considération personnelle que méritaient son caractère et ses vertus, le sage Fontenelle, en un mot, devait, vingt ans après sa mort, trouver encore des ennemis et des calomniateurs.

« L'auteur d'un de ces libelles périodiques dont la littérature est infectée, vient cependant de flétrir la mémoire de cet homme illustre..... Il s'empare d'un ancien conte, le défigure, en fait une action d'une dureté atroce, et l'attribue à M. de Fontenelle; comme si un homme capable de conserver un tel sang-froid dans ces horribles circonstances n'en eût pas eu assez pour cacher son insensibilité.

« Cette histoire des asperges n'est qu'un conte imaginé pour peindre la gourmandise et l'insensibilité des gens de la bonne compagnie, dans un temps où la gourmandise était une prétention à la mode. Le héros de ce conte était différent dans les différentes sociétés. On arrangeait les circonstances de la manière qu'on croyait la plus piquante, et l'on avait le bon goût d'éviter toutes celles qui auraient réveillé des idées d'inhumanité ou même de manque de bienséance. C'était l'insensibilité d'un homme honnête qu'on voulait peindre, et il ne fallait pas qu'elle fût assez odieuse pour cesser d'être plaisante. Jamais on ne s'était avisé jusqu'ici de l'attribuer sérieusement à personne, et encore moins à M. de Fontenelle, qui avait prouvé qu'il était capable d'une amitié sinon

bien tendre du moins noble, constante, sûre et courageuse.

« Pour être heureux, disait M. de Fontenelle, il faut « avoir un bon estomac et un mauvais cœur. » Son détracteur prend bonnement pour un axiome de philosophie cette plaisanterie sur le prétendu bonheur des gens personnels.....

« Quel plaisir ou quel intérêt le folliculaire a-t-il à prouver que les gens qui ont des talents ont été des gens sans morale? Cela peut-il consoler ceux qui n'ont ni talents ni morale (1) ? »

Par une rencontre fortuite, à la même heure que le *Journal de Paris* recevait la note précitée d'un anonyme, un autre anonyme aussi écrivait en ces termes aux rédacteurs de cette feuille (2) :

« J'ai vécu, Messieurs, en intimité avec M. de Fontenelle les dernières années de sa vie; en fréquentant ce grand homme.... j'aimais le philosophe indulgent, qui ne censurait personne, qui rendait justice à ses rivaux, à ses adversaires même; le centenaire dont aucune mauvaise action n'avait souillé la vie, auquel on n'avait jamais reproché l'oubli d'aucun devoir ni le manquement aux usages et aux bienséances de la société; l'écrivain dont la plume avait toujours respecté l'autel, le trône et les mœurs; l'ami cher et révéré consécutivement de plusieurs générations d'un grand nombre de familles.

« Quel est mon étonnement, Messieurs, de trouver dans la feuille d'un journal imprimé à Londres, sous le titre d'*Annales politiques*, n° 19, page 131, l'outrage le

(1) Journal de Paris, 1778, n° du 9 mars, p. 269 et 270). Article signé X. Y. Z.

(2) N° du 16 mars, p. 297-299, et n° du 17 mars, p. 301 et 302.

plus sanglant aux mânes de l'excellent auteur de tant d'*Éloges*; on ose le peindre aux yeux d'une postérité contemporaine comme un homme atroce, une âme froide, apathique et dure; on le dénonce à l'exécration de ses concitoyens, d'après une fausse et puérile anecdote et des quolibets qui ne sont de lui ni dignes de lui.....

« Fontenelle, comme le dit l'auteur des *Annales politiques*, aimait les asperges, et l'on se faisait un plaisir d'en faire servir dans la primeur quand on lui donnait à dîner; les plaisanteries qu'on lui adressait sur sa prédilection pour ce légume lui fournissaient quelquefois l'occasion de faire le conte d'un homme qui avait eu ce goût-là plus fort que lui, et qui l'avait porté au point que, mangeant tête à tête avec un ami une botte d'asperges, divisée selon leurs goûts respectifs en deux plats, l'un à l'huile et l'autre au jus, celui qui les voulait à l'huile tomba en apoplexie au moment que l'on allait dîner, que l'autre, avant de songer à procurer à son convive aucun secours, cria par la fenêtre à la cuisinière de mettre au jus les deux plats d'asperges.

« Les envieux de M. de Fontenelle, ceux qui cherchent des défauts essentiels aux hommes irréprochables... ont métamorphosé en héros de cette frivole anecdote celui qui n'y eut et qui ne fut jamais capable d'y avoir d'autre part que celle de la raconter.

« L'auteur des *Annales politiques* fait pis : il donne à l'application de cette historiette à M. de Fontenelle un air de vraisemblance qu'elle n'a jamais eu, en nommant le personnage, qui, dans le conte, avait toujours été anonyme. Ce convive malheureux était, à en croire l'annaliste, l'abbé Dubos, secrétaire de l'Académie française.

« L'annaliste ne serait autorisé, ce me semble, à faire

sa Catilinaire contre l'apathie et la dureté de ce grand homme qu'en s'assurant que le trait qui lui en donne l'occasion est véritable, et en citant ses garants.

« L'annaliste prétend encore ajouter de la vraisemblance à l'anecdote, en la rapprochant d'apophthegmes prétendus connus de M. de Fontenelle, il cite ceux-ci.... *que, pour être heureux, il fallait avoir l'estomac bon et le cœur mauvais*; *qu'il faut user des amis comme des meubles, que l'on change quand ils sont usés.*

« Cette dernière maxime, que je n'avais jamais entendu attribuer à M. de Fontenelle ni à d'autres, ne peut avoir de sens que celui-ci : *L'on a besoin d'amis, et il faut remplacer ceux que l'on perd*, et personne n'a dû être plus souvent dans le cas de ce remplacement qu'un centenaire : je ne vois pas là matière à critique. Quant au dicton de l'*estomac bon* et du *cœur mauvais*, j'ai ouï dire que le célèbre médecin Molin donnait cette recette comme la plus certaine pour vivre longtemps ; et quand on ne peut dire avoir entendu de la bouche ou de l'un ou de l'autre ce propos misanthropique plutôt que dur, il faut ne le donner ni à l'un ni à l'autre, et, en tout cas, il est plus raisonnable de le croire un résultat de l'expérience du vieux médecin que celui des observations d'un philosophe aimable et indulgent.

« C'est sur ces deux prétendues sentences que l'auteur des *Annales* s'écrie...... *Et de semblables maximes ne l'ont pas rendu l'horreur de ses contemporains ! et les philosophes ses imitateurs osent tous les jours l'offrir aux hommages de la postérité !*

« Au surplus, l'on m'a dit que le cahier des *Annales politiques* dont il s'agit ici n'est que le complément d'une diffamation de M. de Fontenelle, commencée dans le pré-

cédent, où on lui fait un crime d'avoir possédé une fortune de 60,000 livres de rente, et de l'avoir acquise aux dépens de la ruine de la nation, par des dons du prince Régent, qui consistaient en effets du système; on ajoute que, possesseur d'un si gros revenu, le philosophe égoïste dédaigna de secourir des parents pauvres; qu'il ne voulut point entendre parler d'un descendant du grand Corneille, son oncle, dont il aurait dû soulager l'indigence. L'annaliste oppose ces reproches vagues, fondés tout au plus sur de vaines rumeurs, à des actes de bienfaisance et de générosité exercés sans faste par M. de Fontenelle, et révélés par Mme Geoffrin, témoin, instigatrice ou dépositaire de quelques-unes de ces libéralités.

« Mais, toutes choses égales, le témoignage de Mme Geoffrin, qui, loin de manquer de franchise, la poussait souvent jusqu'à la rudesse, est de grand poids contre des allégations dénuées de preuves et de garants; cette femme célèbre n'avait aucun intérêt à louer un ami qui d'ailleurs prêtait tant à toutes les espèces de louanges d'une qualité qu'il n'aurait point eue, et qu'elle même avait, de l'aveu de tout le monde, éminemment.

« D'ailleurs, jamais les revenus de M. de Fontenelle, en viager ou perpétuel, n'ont formé 25,000 livres de rente; ils étaient composés en grande partie de pensions académiques, des honoraires de l'emploi de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et sans doute aussi de quelques successions qu'une longue vie donne l'occasion de recueillir. Si des dons de M. le Régent ont contribué à cette fortune, l'annaliste n'a pas dû supposer que ces dons fussent indignes de la main qui les offrait ni de celle qui les acceptait.

« Il a été éclairci, dans le temps de la mort de M. de

Fontenelle, que des circonstances particulières lui ont dérobé la connaissance, et de la détresse du sieur Corneille, et de l'existence même de ce rejeton du père de la scène tragique. M. de Fontenelle, qui a pris soin de faire la vie de cet oncle illustre, de le défendre contre ses détracteurs, qui a légué une portion considérable de son bien aux petites-filles de Thomas Corneille, peut-il être accusé de négligence envers ce nom ?

« Mais quelle est donc cette recherche ? et de quel droit vient-on insulter aux mânes de celui qui a joui pendant cent ans chez les siens, chez les étrangers, d'une considération que lui avait autant méritée son moral que l'étendue et les agréments de son esprit, et lui supposer une dureté de cœur démentie par toute sa conduite ?

« Quelle triste occupation que celle de rassembler tous les bruits populaires semés par l'envie pour ternir une réputation si longtemps hors d'atteinte ! M. de Fontenelle, né philosophe, a su modérer ses passions mieux que le commun des hommes, son organisation faible et délicate le préservait des émotions violentes. Il disait lui-même n'avoir jamais *ri* ni *pleuré*, c'est-à-dire que la nature se refusait à exprimer chez lui la douleur par des sanglots et la joie par des éclats de rire. Je crois que, comme tant de gens dont la conduite ne frappe et n'intéresse la curiosité de personne, il s'est plu dans des cercles envers lesquels il a acquitté l'agrément qu'il en recevait par celui qu'il y apportait ; il a pu perdre ces sociétés sans regret, comme il en jouissait sans attache. Mais voyez, monsieur l'Annaliste, dans les *Mémoires* de Mme Staal, avec quelle tendresse il aima Brunel ! Il fut ami constant et officieux de Varignac, de Dutot, conseiller au parlement de Rouen, de l'abbé de Saint-Pierre, de l'abbé

Terrasson et de la Motte, son rival en tant de genres. Il disait souvent *que son plus grand mérite était de n'avoir pas été jaloux de la Motte.* L'éloge qu'il fit à l'Académie de ce poëte, après sa mort, est visiblement autant l'ouvrage du cœur que de l'esprit. Vingt ans après, il me parlait les larmes aux yeux des doux moments qu'ils avaient passés ensemble, de leur confiance mutuelle et de ce qu'ils estimaient le plus l'un dans l'autre, cette probité douce et modeste qui les distingua tous deux. J'ai ouï dire aux personnes qui vivaient du temps de la Régence que M. de Fontenelle n'avait jamais profité pour lui-même de la faveur du prince qui gouvernait le royaume, et qu'il n'en avait usé que pour rendre service aux autres.

« Il est de ma connaissance que plusieurs infortunés, dénués de ressources, en ont trouvées dans la bourse de M. de Fontenelle ; entendront-ils de sang froid noircir sa mémoire du reproche d'un égoïsme odieux ?... Il éprouva de mauvais procédés, il fut en butte aux satyres les plus injustes et les plus amères ; de qui s'est il vengé ?.... »

Il semblait qu'il n'y eût plus rien à ajouter à ces réponses aux diatribes de Linguet contre la mémoire et le caractère de Fontenelle ; les deux anonymes avaient déployé l'éloquence des faits, la plus irrésistible qui soit au monde, quand un troisième témoin surgit, — Beauzée, de l'Académie française.

Il écrivait, le 20 mars de la même année, au *Journal de Paris* (1) :

« Deux écrivains viennent de prendre, dans votre journal, la défense de M. de Fontenelle contre les imputations avancées du ton le plus ferme dans les numéros 18 et 19

(1) La lettre de Beauzée parut dans le n° du 24 mars (p. 330 et 331).

des *Annales politiques*, etc. : tous deux, cachés sous le voile modeste de l'anonyme, font, à la gloire de leur héros, le sacrifice de la couronne civique qui leur est due pour avoir dérobé aux fureurs de la calomnie un nom qui honorera longtemps les lettres et notre nation.

« Le dirai-je toutefois ? Ils n'ont pas enlevé, ce me semble, à la malignité tous ses prétextes ; parce qu'ils n'ont rien articulé de bien authentique, et que l'envie acharnée contre la célébrité qui l'offusque, s'étaie volontiers des moindres doutes pour justifier ses emportements.

« Je vais faire connaître au public deux faits qui tiennent l'un à l'autre, qui serviront à apprécier l'âme de Fontenelle, et dont l'authenticité sera d'autant plus grande, que l'opinion publique trouvera peut-être autant de modestie dans ma hardiesse à me nommer qu'elle en a trouvé dans l'anonyme des deux premiers apologistes que je viens suppléer.

« A la fin de 1743, M. de Prémontval, qui faisait avec le plus grand succès des leçons publiques et gratuites de mathématiques, et s'en assurait ainsi de particulières qui le dédommageaient, se trouva forcé, par quelque sentence consulaire, de vivre dans la retraite et de renoncer par conséquent à une ressource dont il ne pouvait jouir qu'en allant en ville. Il pensa à une autre ; ce fut de tirer parti du manuscrit de l'ouvrage qui parut depuis sous le titre de *l'Esprit de Fontenelle*. Mais il lui fallait le consentement par écrit de l'auteur qu'il avait extrait ; il ne pouvait aller le solliciter, est il m'en donna la commission. L'aimable académicien n'avait jamais ouï parler de M. de Prémontval ; il m'interrogea sur son âge, sur son état, sur la cause qui l'empêchait de venir lui-même ; et l'on

juge bien que je lui prêtai la première maladie qui me passa par la tête, au lieu d'avouer la véritable. Mais un cœur honnête a aussi de la sagacité : « M. de Prémontval — dit alors le prétendu monstre qu'on dévoue aujourd'hui à l'exécration publique — n'a que trente-cinq à trente-six ans, il est malade, il ne peut ni venir me voir ni attendre sa convalescence : j'ai, je crois, un excellent remède contre une pareille maladie. » Là-dessus il me quitte un instant, et revient bientôt avec un sac de douze cents livres, qu'il me prie de remettre à celui qui m'a envoyé, quoi qu'il ne connût ni lui ni moi. Je me défendis de m'en charger, parce que je n'avais que la commission de demander son consentement pour imprimer ; mais je fus obligé de lui donner ma parole d'honneur que je reviendrais le lendemain, mieux instruit des intentions de M. de Prémontval. Je revins, en effet, chargé d'une lettre de remerciement et d'acceptation : dès que je fus annoncé, M. de Fontenelle sortit de son cabinet avec le sac, et il me parut souverainement flatté que je fusse autorisé à le recevoir.

« L'*Esprit de Fontenelle* fut bientôt imprimé : un exemplaire en fut envoyé au véritable auteur par le rédacteur, sous prétexte que celui-ci était encore malade ; et quelques semaines après il quitta Paris sans avoir vu son bienfaiteur. J'avoue que ce procédé m'indigna d'autant plus qu'il ne me fut plus possible de cultiver un grand homme, dont le cœur et les vertus m'avaient inspiré autant de vénération que j'avais eu jusque-là d'admiration pour ses talents et pour son esprit. Dans mon enthousiasme, je racontais ce trait à tous ceux que je connaissais ; j'aurais voulu que tout le monde eût pour Fontenelle les mêmes sentiments que moi.

« Quatre ans après, j'allai m'établir à Verdun, ma patrie.

Au bout de quelques mois je tombai dans une maladie dont la durée épuisa mes petites avances et me jeta dans une détresse dont je ne rougis point, parce que *pauvreté n'est pas vice*. Un jour que je me plaignais de mes malheurs à M. Désandrouins, aujourd'hui lieutenant colonel au corps royal du génie, alors jeune officier nouvellement réformé, il fut le premier à me rappeler ce que je lui avais appris de la généreuse bienfaisance de Fontenelle, et me proposa de lui écrire et de lui exposer fidèlement ma situation. Je sentis tout le prix de l'amitié qui dictait ce conseil : mais je fis remarquer à mon ami que l'ingratitude de M. de Prémontval devait avoir dégoûté M. de Fontenelle d'être bienfaisant sans examen ; que cependant, mon nom ne lui étant point connu, et mon propre intérêt ne me permettant pas de lui indiquer que j'eusse eu la moindre part à un événement que je regardais comme un crime, je ne devais espérer de lui aucun secours, à moins qu'il ne fût insensible à l'offense. « N'en doutez pas, — me répliqua avec chaleur le jeune militaire, que mon récit avait mis dans le parti de Fontenelle, — un cœur si disposé à compatir aux malheurs de l'humanité doit l'être également à oublier ses faiblesses. » Il insista et me jura qu'il ne me quitterait point qu'il n'eût de moi une lettre pour Fontenelle, afin de la mettre lui-même à la poste. Je la fis par complaisance, et sans aucun espoir de succès. Quel fut mon étonnement, lorsque six jours après je reçus la réponse la plus honnête, qui me grondait d'un ton véritablement affectueux de ce qu'en faisant connaître mes besoins, je n'indiquais aucune voie pour me faire parvenir le secours ! Cet homme impitoyable, qui admettait, dit-on, ce principe affreux, que, *pour être heureux, il fallait avoir l'estomac bon et le* CŒUR

MAUVAIS, se félicitait pourtant du *bonheur* qu'il avait eu de rencontrer quelqu'un qui lui avait donné une lettre de change de six cents livres à vue, incluse dans la lettre qu'il m'adressait.

« Je ne ferai aucune réflexion sur ces deux faits : je ne prétends pas séduire les esprits ; je n'invoque que le témoignage des cœurs honnêtes et des âmes sensibles.

« BEAUZÉE, *de l'Académie française.* »

Le premier anonyme qui, dans le *Journal de Paris* (1), avait relevé l'incroyable assertion de Linguet contre Fontenelle, revint à la charge par une lettre du 18 avril de la même année 1778 (2).

« Je n'ignorais pas, dit-il, ces traits de bienfaisance de mon illustre ami, j'en connais d'autres du même genre ; mais autant ceux qui en ont été l'objet sont louables de le publier, autant il eût été indiscret et mal séant à moi de les nommer, sans leur participation. Voilà pourquoi je me suis borné, dans ma lettre du 9 mars, à provoquer, mais sans les prévenir, des aveux semblables à celui dont M. de Beauzée donne le premier l'exemple.

« Au reste, si je n'avais craint de rendre trop longue ma réponse à la diatribe de M. Linguet, ma mémoire me rappelait pendant que j'écrivais et me mettait à portée de raconter une infinité de traits de M. de Fontenelle, aussi propres à donner une grande idée des qualités de son cœur que ses œuvres l'inspirent de son esprit.

« Voici deux de ces traits, que je ne crois pas avoir été imprimés, qui sont peu connus, et que la plu-

(1) N° du 9 mars 1778, p. 269 et 270.
(2) P. 410 et 411.

part de vos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir.

« L'on se souviendra longtemps, à la honte des lettres, combien le succès de la *Phèdre* de Racine fut suspendu et troublé par une cabale qui osa y opposer la *Phèdre* de Pradon. Ce fut en 1677 que l'on joua l'une et l'autre. Le grand Corneille avait désespéré de ce sujet, dont les détails s'étaient présentés à son âme romaine comme insusceptibles de produire autre chose que des situations puériles ou indécentes et des sentiments fades ou romanesques. Corneille ne se défendant pas de l'impression d'un peu de jalousie ou de mécontentement contre un heureux rival, dont il avait, d'ailleurs, personnellement à se plaindre, engagea son neveu, M. de Fontenelle, qui n'avait alors que vingt ans, à assister à la première représentation de la pièce de Racine, et à venir sur-le-champ lui apprendre la manière dont elle aurait été reçue. M. de Fontenelle ne put que lui faire le rapport, malheureusement très-vrai, du mauvais accueil fait à ce chef-d'œuvre. Corneille, d'un air satisfait, dit :

— Cela devait arriver : voilà comme échoue l'orgueil d'un jeune audacieux qui croit pouvoir traiter des sujets qu'après mettre si longtemps exercé, je n'ai pas cru devoir être adaptés au théâtre français ; la pièce est donc absolument tombée ?

— Oui, mon oncle, à peu près.

— On ne l'a pas annoncée ?

— Pardonnez-moi, elle doit être jouée encore après-demain.

— C'est donc ce jour qui lui sera fatal ?

— Il y a apparence, la cabale a sa partie bien liée ; mais si *Phèdre* a une troisième représentation et qu'elle soit écoutée, elle ira aux nues ; car c'est, je crois, la plus

belle pièce, dans le genre de l'amour que l'on puisse jamais voir. »

« Corneille eut de la peine à se persuader la vérité de ce jugement, et l'attribua au goût de galanterie (fort à la mode alors) dans lequel M. de Fontenelle avait fait le premier essai de ses talents.

« Il me semble que cette candeur et cette impartialité à l'égard d'un auteur persécuté, dont lui et les siens avaient à se plaindre, sont bien rares et bien estimables.

« L'autre anecdote est relative à l'intime liaison qui régna entre M. de Fontenelle et la Motte et à l'antipathie du premier pour Rousseau.

« Écoutons M. de Fontenelle lui-même, c'est lui qui
« m'a fait ce récit. Au commencement de ce siècle (disait-
« il), j'étais déjà ancien dans les académies et un émé-
« rite du Parnasse, lorsque Rousseau et la Motte, jeunes
« encore, me recherchèrent; ils paraissaient très-unis
« et venaient toujours me voir ensemble : un penchant
« secret me porta dès les premières visites à préférer la
« Motte, dont le caractère était d'une grande douceur.
« Je craignais de manifester cette préférence; les deux
« amis ne me voyant, comme je l'ai dit, presque jamais
« qu'ensemble. Les ayant perdus de vue quelque temps,
« un jour Rousseau vint tout seul me trouver, la fureur
« dans les yeux. Je lui demandai des nouvelles de la
« Motte : « La Motte ! me dit-il, j'ai été bien trompé
« quand je l'ai choisi pour ami, c'est un homme abomi-
« nable; mais je serai vengé; il est sensible, je le ferai
« mourir sous les traits les plus acérés de l'épigramme. »
« Il était si furieux que ne je ne pus savoir le sujet ou
« le prétexte de tant de haine. Ce vilain homme, qui me
« faisait peur, se retira. Une demi-heure après, la Motte

« entra de l'air le plus affligé : « M. de Fontenelle, me « dit-il, consolez moi, plaignez-moi; ce Rousseau que « vous avec vu mon ami, eh bien, je suis forcé de le haïr ! » « Cette différence de sentir la même situation décida « mon penchant pour la Motte et mon éloignement pour « Rousseau. »

« Et voilà le philosophe que l'on noircit du reproche d'apathie et d'*égoïsme!* J'observerai sur ce dernier mot qu'il est nouveau dans notre langue, qu'il était inconnu du temps de M. de Fontenelle, et que les signes nouveaux ne s'introduisant dans les langues qu'à proportion du besoin d'exprimer de nouvelles idées, il est un peu fâcheux pour notre âge d'être l'époque de ce petit enrichissement de l'idiome français. »

En 1769 — neuf ans avant le *Journal de Paris,* — de Lesbros avait raconté, à propos de Marivaux (1), un trait de bonté délicate qui fait le plus grand honneur à Fontenelle. « M. de Fontenelle ayant appris que M. de Marivaux était malade, et, craignant qu'il ne manquât de quelque chose, se rendit sur-le-champ chez lui, demanda à le voir en particulier et lui dit : « Mon ami, dans la situation où vous vous trouvez, on peut avoir besoin d'argent : les amis ne doivent point attendre qu'on leur en demande, l'amitié doit le deviner; voilà une bourse où il y a cent louis que je laisse à votre disposition. — Je les regarde comme reçus, lui répondit M. de Marivaux; je m'en suis servi, et je vous les rends avec la reconnaissance qu'un tel service exige. »

« Quelle humanité, quelle générosité dans l'un ! quelle délicatesse, quelle grandeur d'âme dans l'autre ! »

(1) Esprit de Marivaux, p. 35 et 36.

Avant de clore cette question entamée à propos... d'asperges, qu'il nous soit encore permis de constater que Feller (1) et son nouvel éditeur (2) insistent sur la fameuse anecdote, en métamorphosant l'abbé Dubos en un abbé Dubois dont — tout récemment — l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle* (Larousse et Boyer, 1866) (3) a fait le Dubois de la Régence, ni plus ni moins que cela. « Un jour Fontenelle avait invité un de ses confrères à dîner. C'était, dit la chronique (4), le cardinal Dubois. Dubois aimait les asperges à la sauce ; Fontenelle les préférait à l'huile, et le cuisinier avait reçu l'ordre de préparer le délicieux légume moitié à l'huile, moitié à la sauce. Tout à coup on vient annoncer à l'amphitryon que Dubois a rendu... son âme au diable, et Fontenelle de crier d'une voix qui retentit jusque dans les cuisines : « Toutes les « asperges à l'huile ! » Telle fut, dit-on, l'oraison funèbre du trop fameux cardinal. »

On voit comme le mensonge est persistant, et tout cela à propos... d'asperges, Ainsi, sur la foi d'une anecdote qui n'a même pas pour elle la vraisemblance la plus rudimentaire, un homme et un caractère tels que Fontenelle sont depuis plus d'un siècle voués à la raillerie, au mépris et à l'exécration du public des sots, voire des honnêtes gens.

(1) Biographie universelle.
(2) 1844, article *Fontenelle*.
(3) T. I, p. 757, article *Asperge*.
(4) Quelle chronique? ..

LA BANQUEROUTE DE LAW.

Il semble que le fait même de la banqueroute de Law, au commencement du siècle dernier, que ce désastre de la Régence, pire que la fameuse peste de Marseille (car les fléaux de l'ordre moral sont plus terribles que ceux du monde matériel), portait avec lui un enseignement retentissant, assez décisif, assez épouvantable pour que le silence au moins dût se faire pour toujours sur une telle catastrophe. Mais, non-seulement le silence ne s'est pas fait; l'excuse, le panégyrique même s'est produit à l'endroit de Law et de ses folles et coupables conceptions, rêves d'un esprit aventureux et en proie au délire le plus dangereux, dans ses effets comme dans ses causes.

Écoutons un des utopistes de nôtre temps, dont la vieillesse n'a guère mûri la raison, — celui qui fut le citoyen Louis Blanc; voici ce qu'à la veille de la révolution de 1848, dont il devait être un des grands petits hommes, il écrivait à propos de Law et de son système:

« C'était contre la tyrannie de l'argent, contre le privi-

lége de l'oisiveté, que Law conspirait dans le secret de son cœur.

« Rendre l'État dépositaire de toutes les fortunes et commanditaire de tous les travaux ; faire de la France un commerçant.... telle était, dans ce qu'elle offre de plus général, la conception de Law.

« Cette conception, dont il ne nous semble pas qu'on ait jusqu'ici montré la grandeur, était belle, neuve et hardie. Si elle devait avoir pour effet, considérée en elle-même, d'éveiller l'esprit mercantile, c'était du moins en l'ennoblissant, en l'élevant à la hauteur d'un intérêt d'État, en lui donnant le monde pour théâtre et des proportions héroïques. Elle conduisait, d'ailleurs, au plus vaste, au plus vigoureux établissement démocratique qui fut jamais. Malheureusement, elle fut exagérée à l'intérieur par une cour avide et combattue dans son épanouissement au dehors par une politique asservie à l'influence des Anglais. Il ne faudra donc pas s'étonner si l'on voit le Système, corrompu et dénaturé, introduire en France, au lieu de passions éclatantes, viriles, l'ardeur des petites affaires, le goût du jeu, le mauvais côté des mœurs de l'industrie. Et, du reste, cela même aidait à la ruine morale de la noblesse et poussait à l'avénement de la domination bourgeoise... Aucun des grands faits du XVIIIe siècle n'a influé d'une manière plus directe sur la Révolution française (1). »

Cette dernière assertion de M. Louis Blanc est vraie, mais non dans le sens qu'il veut lui prêter ; le système de Law a préparé les assignats, comme sa banqueroute a inauguré celle de la fin du siècle dernier.

(1) Histoire de la Révolution française, t. I, 272 et 273.

M. Louis Blanc, en signalant (1) une notice de M. Thiers sur Law (2), prétend que « ce travail présente de graves lacunes. M. Thiers — dit-il — s'est trompé sur la nature des doctrines économiques de Law ; il n'a montré, du système, ni sa portée sociale ni son côté politique ; il n'a pas dit les véritables causes de sa chute. »

Or, M. Thiers a vu dans le système de Law et dans ses conséquences ce qu'il y fallait considérer, une des plus grandes causes de démoralisation du pays par l'amour du lucre et le désir d'une rapide fortune ; M. Thiers a été dans le vrai, mais ce n'est pas là l'affaire des utopistes socialistes et radicaux, qui — comme un ex-ami de M. Louis Blanc, Ledru-Rollin — admettent volontiers dans le gouvernement des États le système des *expédients* dont leur propre vie est la mise en pratique.

Ici, un aveu de M. Louis Blanc, des plus précieux à recueillir, et qui donne la clef de son long et fiévreux panégyrique de Law : « Ce fut Law qui introduisit en France l'idée de ce fameux système des assignats que nous retrouverons plus tard produisant des résultats terribles, mais qu'il ne faut pas maudire cependant ; car il racheta des calamités passagères par d'immortels services, et mit la Révolution française en mesure d'accabler ses ennemis ! (3) »

Ainsi, tous les prétendus bienfaits du système de Law — c'est M. Louis Blanc qui l'avoue et le proclame avec une sorte d'ivresse — se sont réduits à préparer et à accélérer le triomphe de la Révolution française.

(1) P. 273, note 1.
(2) Dans le *Dictionnaire de la conversation.*
(3) Hist. de la Révolution française, t. I, p. 281.

« Law — dit-il — laissait une mémoire calomniée.

« Énervé et perverti comme il fut, le système de cet homme illustre et malheureux ne produisit pas les résultats entrevus par son génie ; mais il est facile de juger maintenant combien profonde, combien irréparable fut l'atteinte qu'il vint porter aux anciens usages, aux anciennes mœurs ; et en cela, du moins, il servit puissamment la cause de la Révolution (1). »

Voilà le roman du Système ; nous allons en écrire l'histoire avec les documents mêmes et les témoignages des contemporains de Law.

Il y a dans l'existence des peuples, comme dans celle des individus, des crises qu'il importe d'étudier dans leurs causes et dans leurs résultats ; crises qui, lorsqu'elles ne tuent pas le malade, affaiblissent sa constitution, en désorganisant l'économie de son être, et avancent l'heure fatale qui doit mettre un terme à ses excès et à ses désordres.

Parmi ces crises, malheureusement trop nombreuses en France, où, en vertu comme en vice, rien ne se fait à moitié, il faut surtout signaler l'époque de la Régence. L'histoire trop intéressante de cet interrègne est douloureusement féconde en leçons dont notre époque ne paraît pourtant pas disposée à profiter. Mais à qui servent les leçons de l'histoire ? Le spectacle des rudes fléaux du passé évitera-t-il à l'avenir des châtiments dont nous savons tous la nature ? Hélas ! non, et il semble que ce soit la loi même de l'humanité dégénérée de posséder des

(1) Histoire de la Révolution française, t. I, p. 327 et 328. — M. H. Martin (Histoire de France, 4ᵉ édit., t. XV, p. 29-74) s'associe aux conclusions de M. L. Blanc, dont il signale les pages sur Law comme « le plus éloquent panégyrique qui existe du Système et de l'auteur du Système. » (P. 74, note 1.)

yeux pour ne point voir et une intelligence pour ne point comprendre.

La Régence !.. Que de choses dans cette seule date de notre histoire nationale ! Comme cette époque, à jamais désastreuse, marquera toujours tristement les premières années d'un siècle qui, au milieu du désordre des mœurs, traversa la banqueroute pour arriver au pied de l'échafaud de 1793 !

Trois hommes ont préparé le mal, l'ont consommé ; avons-nous besoin de nommer le Régent, Dubois et l'Écossais Law ? C'est à étudier sous son vrai jour ce dernier personnage ; c'est à rechercher — preuves en main — l'origine, les progrès et surtout les résultats moraux de son système financier, en France, que nous consacrons les pages qui vont suivre.

Jean Law (1), « gentilhomme ou non, mais se donnant pour tel, comme tous les étrangers, » dit Duclos, « on ne sait de quelle naissance et fort douteusement gentilhomme, » au témoignage du duc de Saint-Simon, mais, en réalité, fils d'un orfévre très-riche d'Édimbourg, naquit en cette ville en 1671, suivant les uns, en 1668 ou 1681, suivant les autres.

Plusieurs de ses biographes le font descendre, par sa mère, de la célèbre maison d'Argyle, qui, après avoir soutenu la cause de Charles Ier, se rallia au gouvernement de Cromwel, et ne cessa plus depuis cette époque de se montrer hostile aux Stuart.

Quoi qu'on en ait voulu dire, la question de l'origine de Law a son importance : la conduite d'un homme, ses actes, émanent toujours d'un premier élément de famille et

(1) L'usage a prévalu, en France, de prononcer *Lass*.

d'une tradition qu'il est très-intéressant d'étudier. Noble de nom, Law, dans un siècle où l'on croyait encore à la noblesse, a pu, grâce à son titre, s'avancer auprès des sommités dont il avait besoin de capter l'attention et la confiance; révolutionnaire de naissance, il est resté fidèle à l'instinct irrésistible qui l'a poussé à bouleverser la face d'un grand pays, sinon dans ce qui touchait à la politique, au moins dans ce qui se rapportait à la question matérielle, et non moins importante peut-être, des finances : Law fut un précurseur de 93; il commença par ruiner ceux que l'échafaud devait un jour décimer.

De bonne heure, le jeune Law, à qui la nature avait départi tous les dons du corps et de l'intelligence, et surtout une immense ambition, comprit qu'Édimbourg et l'Écosse même étaient une scène trop étroite pour y réaliser ses projets financiers; il abandonna donc sa patrie et vint à Londres.

A peine âgé de vingt ans, « grand, bien fait, d'une figure agréable et noble et de beaucoup d'esprit, d'une politesse distinguée, avec de la hauteur sans insolence (1), » Law était dès lors un *gentleman* accompli. Maître d'une partie de la fortune de son père, que celui-ci avait acquise non-seulement dans son commerce d'orfévrerie, mais encore et surtout dans des opérations d'escompte analogues à celles que font les banquiers de nos jours, le baron Law de Lauriston (il avait pris ce nom et ce titre d'une terre considérable) séjourna quatre ou cinq années dans la capitale de l'Angleterre; il employa son temps à jouer gros et à étudier les secrets du commerce et du crédit.

(1) Duclos : *Mémoires secrets sur la Régence*, etc.

Un duel, dans lequel il eut le malheur de tuer son adversaire, le fit mettre en prison, et il allait (selon les lois anglaises) être condamné à mort, lorsqu'il eut le bonheur de pouvoir s'évader. Il n'hésita pas un moment sur le parti qu'il avait à prendre; il se sauva sur le continent.

A Amsterdam, première ville importante qu'il visita, il fut frappé du spectacle de l'activité hollandaise, et principalement d'une banque qui, fondée depuis plus d'un siècle, avait rendu de très-grands services. A Amsterdam, il étudia le commerce, le change, le rôle des monnaies; puis il se mit à parcourir les différents États de l'Europe, comparant, observant, jouant beaucoup, soit sur les fonds publics, soit à la bassette ou au pharaon, et toujours avec bonheur.

Vers 1700, armé d'une volonté forte et ayant à son service une morale facile, Law, la tête pleine de chimères économiques, qu'il prit dès lors pour des réalités, se crut appelé à réformer le système, selon lui éminemment vicieux, des finances européennes, et tout d'abord il chercha à faire l'expérience de ses utopies sur la banque d'Écosse. Vite un mémoire, et la plume du jeune aventurier produisit des *Considérations sur le numéraire et le commerce*, qu'il alla présenter lui même au parlement. En deux mots, voici le fond de cette proclamation : « Les « métaux précieux ne remplissent que par abus le rôle « d'agents de la circulation. La monnaie par excellence, « c'est le papier, parce qu'il manque de valeur intrin- « sèque. » Telle est la doctrine économique fondamentale, l'idée fixe et fausse vers laquelle Law fit dès lors et toujours depuis graviter toutes les forces de son intelligence.

Repoussé en Écosse et en Angleterre, il ne perdit pas courage; pendant quinze années, il parcourut l'Europe, cherchant des adeptes et des prôneurs qui l'aidassent à réaliser son système, et nulle part il ne fut écouté : on comprenait trop bien les dangers d'un pareil essai. Entre autres souverains auxquels il avait exposé avec éloquence les bienfaits résultant de ses innovations, le duc de Savoie, Victor-Amédée, depuis roi de Sardaigne, lui répondit ce que tous pensaient : « Je ne suis pas assez riche pour me ruiner. »

Après avoir vainement frappé à toutes les portes, Law se tourna du côté de la France. « Il vint à Paris — dit un écrivain contemporains, — où il fit assez belle figure, qu'il soutint par le jeu. Il taillait ordinairement le pharaon chez la Duclos, la tragédienne en vogue, quoiqu'il fût extrêmement souhaité chez les princes et les seigneurs du premier ordre, ainsi que dans les plus célèbres académies, où ses manières nobles le distinguaient des autres joueurs. Lorsqu'il allait chez Poisson, rue Dauphine, il n'y apportait pas moins de deux sacs pleins d'or, qui faisaient environ la somme de cent mille livres. Il en était de même à l'hôtel de Gesvres, rue des Poulies. La main ne pouvant contenir la quantité d'or qu'il voulait masser, il fit frapper des jetons qui faisaient bon de dix-huit louis chacun. Malgré toutes ses bonnes manières, il trouva cependant des ennemis qui le rendirent suspect au gouvernement, et surtout à M. d'Argenson, lieutenant général de police. Ce magistrat lui ordonna de sortir de Paris, sous prétexte qu'il en savait trop aux jeux qu'il avait introduits dans la capitale (1). »

(1) Duhautchamp : *Histoire du Système.*

Law passa successivement à Genève, Venise, Gênes, etc., jouant toujours, et toujours avec tant de succès, que les magistrats de ces deux dernières villes crurent devoir le bannir de leur sein.

Enfin, la mort de Louis XIV (1er septembre 1715), qui arriva peu de temps après, permit à Law de rentrer en France, où le Régent l'accueillit avec faveur et goûta ses idées : séduit, subjugué par l'habile Écossais, il allait s'en remettre à lui de la conduite et de l'administration effectives des finances, depuis longtemps réduites au plus difficile et au plus triste de tous les états, par une suite de causes qu'il serait aussi long qu'inutile d'exposer ici.

Une fois en pied auprès du Régent, Law recommença à prêcher les étranges et audacieuses doctrines qu'il avait exposées dans son mémoire au parlement d'Écosse, ou ses *Considérations sur le numéraire*; il y disait : « La valeur des choses n'est pas en raison de leur usage plus ou moins nécessaire, mais en raison de leur quantité plus ou moins grande, comparée à la demande qu'on en fait. L'eau est d'un grand usage, mais de peu de valeur, parce que la quantité de l'eau est de beaucoup supérieure à la demande. Les diamants sont de peu d'usage, et pourtant d'une grande valeur, parce que la demande surpasse de beaucoup la quantité existante des diamants.

« La valeur des choses varie par deux causes distinctes : la plus ou moins grande abondance des produits et la plus ou moins grande abondance de la monnaie. De ces deux causes, l'une échappe à l'action de l'homme, tandis que l'autre peut être soumise à son empire. Il ne dépend pas de l'homme que la quantité du blé, du vin, etc., se maintienne toujours en équilibre avec les besoins, mais il dépend de lui que la somme de la monnaie

demeure toujours dans un juste rapport avec la demande, pourvu que cette monnaie n'ait pas de valeur intrinsèque, qu'elle ne consiste point dans l'or ni dans l'argent.

« Il y aurait dans ce fait un immense avantage, car la monnaie est le principe du travail, de la culture et de la population. Les pays riches sont ceux où il existe beaucoup de monnaie; les pays pauvres, ceux où elle est rare.

« Rien n'est plus propre à remplir la fonction de la monnaie que *le papier*. Aux avantages que présentent, sous ce rapport, les métaux précieux, il joint d'autres qualités qu'ils ne possèdent pas : 1° on le compte et on le transporte plus facilement; 2° la matière ne coûte rien, ou presque rien, tandis qu'il faut acheter fort cher l'or et l'argent; 3° enfin, par cette raison, on ne l'exporte pas, et l'offre peut toujours égaler la demande.

« Ce dernier point a la plus haute gravité.

« En effet, il y a lutte perpétuelle entre les propriétaires des choses et les détenteurs de l'argent. Les premiers font la loi aux seconds, quand les denrées et les marchandises de toute nature sont rares; et ils la subissent, au contraire, quand elles deviennent communes. Cependant la justice et l'intérêt général veulent que la valeur ou le prix des choses ne dépasse jamais la limite des frais de production. Or, il n'y a qu'un moyen pour atteindre ce résultat : c'est de faire que la somme de la monnaie soit constamment en équilibre avec la quantité des choses, hypothèse qui se réalisera du moment que l'on pourra fournir, *sur des garanties réelles*, du numéraire à tous ceux qui en réclameront. Si la monnaie, sous forme métallique, rend ce *desideratum* une chimère, rien n'est

plus facile que son accomplissement avec la monnaie *sous forme de papier* (1). »

Toutes ces idées sont éparses dans les divers écrits de Law (2).

Servi à souhait par les événements, qu'il exploitait au profit de ses doctrines, l'Écossais les propageait habilement soit dans la conversation, soit par ses écrits. « La Banque — écrivait-il au Régent — n'est pas la seule ni la plus grande de mes idées; je produirai un travail qui surprendra l'Europe par les changements qu'il portera en faveur de la France, changements plus forts que ceux qui ont été produits par la découverte des Indes et par l'introduction du crédit. Par ce travail, Votre Altesse Royale sera en état de relever le royaume de la triste situation dans laquelle il est réduit et de le rendre plus puissant qu'il n'a encore été; d'établir l'ordre dans les finances, de remettre, entretenir et augmenter l'agriculture, les manufactures et le commerce; d'augmenter le nombre des peuples et les revenus généraux du royaume, de rembourser les charges inutiles et onéreuses, d'augmenter les revenus du roi en soulageant les peuples, et de diminuer la dette de l'État sans faire de tort aux créanciers. »

Si nous en croyons M. Louis Blanc, grand admirateur de Law, le trop célèbre Écossais s'était proposé pour but de *rendre l'État dépositaire de toutes les fortunes et commanditaire de tous les travaux.* « Frappé — dit M. L. Blanc — des abus qu'entraîne une série de transactions particulières dans lesquelles toute la force est d'un côté, Law

(1) Levasseur : *Recherches historiques sur Law*, p. 24.
(2) E. Daire : *Notice historique sur Law.*

n'aspira pas à moins qu'à transporter de l'individu à l'État le soin de mettre en présence le capital et le travail; or, dans sa pensée, la réalisation d'un tel projet se trouvait intimement liée à l'adoption du papier-monnaie..... Sa confiance était si grande, si sincère, que, non content de s'engager à donner, de son bien, cinq cent mille livres aux pauvres, en cas d'insuccès, il s'était cru en droit d'écrire au Régent : « Le service du roi, la part que le « sieur Law a l'honneur de prendre à l'intérêt de ce « royaume et des sujets de Sa Majesté, et aussi sa propre « réputation, le portent à insister pour avoir la conduite « de son affaire. *Il se connaît capable, et soumet sa tête pour « répondre de sa droiture, de sa capacité et du succès...* »

« Law développa quelques-unes de ses idées avec une éloquence simple et forte; il mit, à risquer sa fortune dans l'entreprise, une générosité pleine de grâce; il plut aux femmes, il occupa la ville, enchanta la cour et séduisit le Régent (1)... »

Tel est l'exposé impartial de l'utopie de Law; voyons maintenant de quels moyens il se servit pour arriver à la réaliser.

Grâce à l'appui du Régent, un de ses plus chauds partisans, l'Écossais qui, à défaut de connaissances pratiques en fait de finances, possédait une faconde entraînante, eut bientôt obtenu ce qu'il désirait pour la mise à exécution de son système. Le plan de l'audacieux aventurier avait deux objets distincts : la création d'une banque d'escompte et celle d'une compagnie de commerce destinée à mettre en valeur des pays annoncés comme contenant d'immenses richesses. La banque fut ouverte

(1) L. Blanc : *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 272 et suiv.

le 2 mai 1716; le fonds en était de six millions, divisés en douze cents actions de cinq mille livres chacune. Le montant de ces actions, payables au porteur, fut fourni un quart en argent et trois quarts en *billets d'État*; ce qui prouve que les intérêts de la banque furent, *dès l'origine*, liés à ceux du gouvernement, comme M. Daire l'a très-bien fait remarquer, le premier. Mais, nul n'étant obligé de recevoir ces billets, peu de gens se souciaient de les prendre, et cela déplaisait au fondateur, on le conçoit aisément; car c'était sur l'acceptation de ces billets qu'il avait promis au Régent de payer les dettes de l'État. Aussi, le 10 avril 1717, fit-il rendre par le Conseil un arrêt qui ordonna que tous les comptables publics prendraient le papier de la banque en paiement des contributions et l'échangeraient à vue contre des espèces. Ces billets — sorte d'*assignats*, — ne circulaient encore que dans Paris et quelques grandes villes, lorsque Law inventa un nouveau ressort pour les répandre par toute la France.

A cette époque, le commerce de long cours n'avait lieu que par le moyen de compagnies privilégiées. Le trafic de la Louisiane, grande province de l'Amérique du Nord, traversée par le Mississipi, qui débouche dans le golfe du Mexique, avait été concédé à Crozat, dont le nom est resté célèbre dans l'histoire du commerce. La Louisiane était alors un pays sauvage, tout nouvellement découvert par un Français; il y existait à peine un germe de colonie. Crozat, charmé de se défaire de son privilége, le céda à Law, qui lui succéda au mois d'août 1717 : les lettres patentes de cette cession autorisaient Law à former une société en commandite sous le titre de *Compagnie d'Occident*, à laquelle le roi donnait le monopole du commerce

de la Louisiane pendant vingt-cinq ans, et celui de la traite des castors du Canada. La colonisation et le négoce étaient les deux objets de la nouvelle compagnie, dont le capital fut fixé à cent millions et divisé en deux cent mille actions, de cinq cents livres chacune, payables seulement en *billets d'État*.

Tant que la faveur et la confiance publiques furent acquises au nouveau système financier, il fonctionna d'une manière assez heureuse, ou du moins on se plut à en attendre les fruits que Law en avait promis. Cependant, la situation des choses ne s'améliorait pas; la dette de la France croissait rapidement, et la banqueroute semblait imminente aux esprits sages, tels que le chancelier d'Aguesseau et un petit nombre d'autres personnes que n'aveuglait pas l'engouement dont toutes les classes de la société s'étaient prises pour Law. Celui-ci avait des ennemis ardents à sa perte, dangereux surtout : les financiers et le parlement. Il n'avait pas eu la prudence de dissimuler tout d'abord que ses réformes menaçaient les profits des uns et l'existence de l'autre. Les premiers s'élevèrent avec fureur contre un expédient dont ils avaient eu l'idée, mais qu'ils n'avaient pas été assez puissants pour mettre en pratique, et la robe s'empara avec joie d'un prétexte aussi heureux pour déguiser ses ressentiments personnels sous le voile de l'intérêt général. Parce qu'il avait cassé le testament de Louis XIV au profit du Régent, le Parlement avait cru qu'il allait devenir prépondérant dans l'État; trompé dans ses calculs, il ne rêvait que tempêtes. Un malencontreux édit par lequel le gouvernement ordonna une nouvelle refonte des monnaies, pour avoir occasion d'augmenter la valeur de circulation de celles qui seraient frappées en remplacement des anciennes, un

édit précédent qui autorisait les agents comptables à recevoir en paiement les billets de la Banque générale, provoquèrent les foudres du Parlement. Le 12 août 1718, ce corps redoutable rendit un arrêt, par lequel il restreignait les opérations de la banque générale à ce qu'elles étaient dès ses débuts, en établissant une séparation absolue, infranchissable, entre ces opérations et celles des agents du gouvernement; il défendait, en outre, « à tous les « étrangers, même naturalisés, de s'immiscer directe- « ment ni indirectement et de participer, sous des noms « interposés, au maniement ou dans l'administration des « deniers royaux, sous les peines portées par les ordon- « nances. »

Cet arrêt désignait assez clairement le Régent et Law, qu'il enveloppait tous deux dans la même condamnation; allant plus loin encore et osant braver le Régent jusqu'au bout, le Parlement « différait de quelques jours la publication de son arrêt, parce qu'il voulait instruire secrètement le procès de Law. Des commissaires nommés d'office avaient déjà entendu des témoins, et l'on ne se proposait pas moins que de se saisir du coupable, de terminer son procès en deux heures de temps, de le faire pendre dans la cour du palais, les portes fermées, et de les ouvrir ensuite pour donner au public le spectacle d'un cadavre (1). »

Mais l'arrêt et le projet du Parlement furent aussitôt révélés au Régent, qui jura d'en tirer une vengeance éclatante. Cependant Law, « ébranlé jusqu'aux larmes, plus mort que vif (dit Saint-Simon), ne savait que dire, beaucoup moins que devenir. » On le fit cacher dans la

(1) Duclos : *Mémoires.*

chambre d'un de ses amis, au Palais-Royal. Quant au Régent, non content de casser l'arrêt du Parlement, comme attentatoire à l'autorité royale, il fit enlever trois membres de ce corps par une escouade de mousquetaires, et les fit conduire dans une prison d'État. Nouvel arrêt du Parlement, en date du 18 août de la même année, cassé le 21 par le Conseil, et le 26 le Parlement est contraint d'assister à la sanction de l'enregistrement des volontés de Law.

L'Écossais venait de remporter sur ses ennemis une grande victoire; mais il n'avait rien fait tant qu'il n'aurait pas donné une valeur quelconque aux actions de la *Compagnie d'Occident*, qui jusqu'alors avaient langui au-dessous du pair. Il imagina d'en racheter un certain nombre, en s'engageant à payer cent livres, au bout de six mois, ce qui, au moment du contrat, n'en valait que cinquante. Ce fut là la première application en France de ces marchés à prime qui ont acquis dans les sociétés modernes une si grande extension. Ce coup d'audace réussit à merveille, et imprima un élan extraordinaire aux actions de la Compagnie d'Occident, qui, vers les premiers jours de mai 1719, furent recherchées à leur prix d'émission (cinq cents livres chacune, payables en billets d'État).

Cependant, les actions de la Compagnie ayant été payées en billets d'État, elle n'avait que des capitaux insuffisants. A la même époque, Law rattacha à cette Compagnie les priviléges de celle des Indes orientales, instituée en 1664 par Colbert. Ce fut l'origine de la nouvelle Compagnie des Indes. Pour indemniser les anciennes compagnies qu'elle remplaçait et suffire aux dépenses d'exploitation de son vaste monopole, celle-ci fut autorisée

à créer cinquante mille actions nouvelles au taux nominal de cinq cents livres, payables en numéraire en vingt mois et par termes égaux. Ces actions, que l'on nomma les *filles*, ne furent délivrées qu'à ceux qui représentaient un nombre quatre fois plus considérable d'actions de la Compagnie d'Occident. C'était un excellent moyen pour les faire rechercher. En effet, les nouvelles actions, de même que le papier d'Occident, doublèrent bientôt de valeur, et se négocièrent à mille livres.

D'un autre côté, Law s'était rendu adjudicataire pour la Compagnie d'Occident de la ferme du tabac, et cette adjonction, de laquelle on espérait d'assez gros bénéfices, avait déterminé une hausse dans les actions. Au mois d'avril 1719, l'État attribua pour neuf ans à la Compagnie des Indes les bénéfices de la fabrication des monnaies, moyennant une redevance annuelle de cinquante millions, à l'occasion de laquelle il y eut une nouvelle émission d'actions au taux de mille francs, qui furent appelées *petites-filles*, et auxquelles on promit, à partir du 1er janvier 1720, un intérêt de douze pour cent. Law fit décider en outre qu'il faudrait, pour obtenir une action nouvelle, justifier de la possession de cinq actions de création antérieure. Cette difficulté ne fit qu'ajouter à l'engouement chaque jour plus grand du public. De même que les *filles*, les *petites-filles* eurent tout d'abord une très-grande vogue. Grâce à cette série d'habiles manœuvres, les actions de la Compagnie d'Occident, que que l'on avait obtenues en 1717 pour cent cinquante à cent soixante livres *numéraire*, se payaient, à la fin du mois d'août 1719, cinq mille livres, également en argent.

Enhardi par le succès, jugeant le moment enfin venu

de réaliser dans son ensemble les plans de toute sa vie, Law, auquel le Régent, émerveillé des effets du Système, et en retirant d'ailleurs des profits énormes, s'abandonnait avec une entière confiance, démasqua toutes ses batteries. Le 27 août 1719, un arrêt du Conseil résilia le bail des fermes générales qui avaient été adjugées aux frères Paris, et l'attribua à la Compagnie des Indes, moyennant une augmentation de trois millions et demi. Par compensation, la Compagnie devait prêter au roi, à trois pour cent d'intérêt, la somme de quinze cents millions, destinée à rembourser la plus forte partie de la dette publique, les rentes perpétuelles et la finance des offices les plus onéreux à l'État, parmi lesquels figuraient les charges des conseillers du Parlement. Une émission de trois cent mille actions, qui, cette fois, furent payées par les souscripteurs eux-mêmes, sur le pied de cinq mille francs, et qui fut suivie, au mois d'octobre 1719, d'une émission supplémentaire de vingt-quatre mille actions au même prix, devait permettre à la Compagnie des Indes de remplir les divers engagements qu'elle avait contractés, tant à l'égard de l'État que des particuliers (1).

« On peut maintenant — dit M. Pierre Clément — se rendre un compte exact des théories financières de Law et de ce qu'on a appelé le *Système :* faire de l'État le banquier unique et le seul commerçant de la France, non par la violence, mais par suite des avantages mêmes que le public devait trouver dans cette combinaison ; remédier à l'insuffisance du numéraire par la création de valeurs de confiance douées, suivant Law, de plus d'avan-

(1) P. Clément : *Portraits historiques*, Law.

tages que le numéraire; au moyen de ces valeurs, auxquelles il donnoit un cours forcé, répandre à grands flots le crédit dans tous les canaux du corps social; susciter les grandes entreprises maritimes et faciliter l'exploitation des continents lointains; développer le travail et la richesse sur toute la surface de la France; enfin, rembourser la dette publique, les titulaires d'offices, et supprimer les impôts eux-mêmes, grâce aux bénéfices que le monopole de la banque et du commerce aurait procurés à l'État : tel était le but que se proposait Law et le résultat qu'il se flattait d'atteindre. Plans immenses, projets gigantesques, dont le premier inconvénient était d'être irréalisables, et qui, eussent-ils été praticables à un moment donné, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, auraient croulé au premier bruit de guerre, à la moindre panique ! Les germes de mort qu'ils portaient avec eux ne tardèrent pas à se produire. »

Mais il n'est pas temps encore d'aborder le récit de la grande catastrophe du Système; il nous faut raconter les beaux jours, l'âge d'or, ou mieux dire la lune de miel (très-courte) de cette brillante et mensongère utopie, alors dans tout son éclat en 1719, éclat éphémère, auquel allait bientôt succéder la hideuse banqueroute avec son sinistre cortége de désastres de tous genres.

Assistons en esprit, par la pensée et le souvenir, d'abord à la comédie, puis aux drames sanglants de la rue Quincampoix, ce centre si vivant où, du matin au soir et du soir au matin, se jouaient les mille et une scènes de l'agiotage le plus effréné et le plus délirant.

On a constaté que Law avait émis six cent vingt-quatre mille actions de cinq cents livres chacune, représentant trois cent douze millions de livres, qu'il avait d'ailleurs

vendues, grâce à la faveur dont elles jouissaient, 1,797,500,000 livres.

Pour que ces actions eussent rapporté à leurs acquéreurs un intérêt annuel de quatre pour cent, il aurait fallu que les bénéfices de la Compagnie se fussent élevés à près de cent cinquante millions. Or, les recettes probables ne paraissaient pas devoir atteindre le chiffre de quatre-vingts millions. Il est vrai que Law se nourrissait des plus folles illusions. Intimement convaincu que la hausse illimité des actions, accroissant le capital national, déterminerait une prospérité assez grande pour que la Compagnie augmentât ses bénéfices, et pût donner au moins un dividende de deux cents livres par action, il surexcitait, par toutes sortes de moyens, la fièvre de l'agiotage.

C'est dans ce but que l'on répandait à profusion des annonces pompeuses, illustrées de gravures représentant des sites et des sauvages du Mississipi. « On y voit — « disait la légende d'une de ces gravures — des mon« tagnes remplies d'or et d'argent, de cuivre, de plomb, « de vif-argent. Comme ces métaux sont très-communs et « que les sauvages n'en soupçonnent pas la valeur, ils « troquent des morceaux d'or ou d'argent pour des mar« chandises d'Europe, comme couteaux, marmites, bro« ches ou petits miroirs, ou même un peu d'eau-de« vie. »

Ces contes à dormir debout, ces réclames que l'on dirait sœurs des hâbleries que les racoleurs débitaient sur le Pont-Neuf et sur le quai de la Ferraille, étaient crus avec une foi aveugle, adoptés avec un enthousiasme extraordinaire.

Tantôt on faisait courir le bruit que douze mille fem-

mes Natchez étaient occupées à travailler la soie, ou que des lingots d'or, rapportés du Mississipi, venaient d'être essayés à la Monnaie. Une autre fois, c'était une roche d'émeraude qui avait été découverte dans l'Arkensas, et l'on citait jusqu'au nom du capitaine qui avait dû en prendre possession, à la tête d'un détachement de vingt-deux hommes !

Grâce à l'exaltation naturelle des esprits et à cette *furia* que le Français met au service de toute idée entraînante, bonne ou mauvaise, héroïque ou ridicule, les manœuvres employées par Law eurent un succès prodigieux, qui dépassa toutes ses prévisions et toutes ses espérances.

A partir du mois d'août 1719, les actions de la Compagnie des Indes s'élevèrent à des taux fabuleux. Ce fut alors que la petite, obscure et sale rue Quincampoix devint le théâtre de cet agiotage effréné, qui en a fait une rue à jamais historique.

Habitée depuis la fin du XVIIe siècle par des banquiers, des gens d'affaires et des prêteurs à la petite semaine, la rue Quincampoix, une des plus anciennes de Paris, semblait naturellement destinée au spectacle qu'elle donna à la France entière, pendant quelques mois. Ses habitants avaient pris une grande part aux négociations de l'*Occident*, des *filles* et des *petites-filles*, et la rue Quincampoix s'était improvisée en une espèce de bourse où l'on trafiquait du papier vieux et nouveau. L'affluence y devint prodigieuse à partir du 12 septembre 1719, jour de l'ouverture de l'emprunt de 1,500 millions. Dès le matin, la foule des spéculateurs s'entassait dans cette rue, qu'on avait surnommée le *Mississipi*. Bientôt l'encombrement devint tel que toute la rue fut affectée à des bureaux, et

que les moindres réduits rapportèrent à leurs propriétaires des sommes incroyables. Qui ne connaît l'histoire de ce bossu dont le dos servait de table à signatures aux spéculateurs de la rue Quincampoix, et qui s'enrichit à ce métier? C'était une cohue, un pêle-mêle inimaginable. Des magistrats, des femmes titrées, y coudoyaient des laquais, des porteurs d'eau et des femmes de la halle. En même temps, mille intrigues s'agitaient autour de Law.

« Law — dit Saint-Simon — faisait toujours merveilles avec son Mississipi. On avait fait comme une langue pour entendre ce manége et pour savoir s'y conduire, que je n'entreprendrai pas d'expliquer... C'était à qui aurait du Mississipi... Law, assiégé chez lui de suppliants et de soupirants, voyait forcer sa porte, entrer du jardin par les fenêtres, tomber dans son cabinet par sa cheminée. On ne parlait que par millions. »

Duclos, avec cette fermeté de vues qui révèle l'homme honnête et vraiment philosophe, a jugé, en ces termes, la vogue dont l'Écossais jouissait alors en France : « Il y avait déjà longtemps que Law était obsédé de solliciteurs qui soupiraient après ses grâces ; mais aussitôt que son état parut assuré, il eut une cour dans toutes les formes. Des femmes titrées se montraient courageusement sur le devant du carrosse de sa femme et de sa fille, et des hommes du plus haut rang assiégeaient son antichambre. Ils croyaient se disculper de leur bassesse, en la tournant en plaisanterie. Mais le ton plaisant, déjà usé, est en cette matière le dernier symptôme de l'incurabilité. Cette noblesse, qui sacrifie si gaiement sa vie à son honneur, immolait sans scrupule son honneur à la fortune. Nous verrons, dans la suite, la gangrène de la cupidité gagner la classe de la société dévouée par état à l'honneur (le mili-

taire). Si la Régence est une des époques de la dépravation des mœurs, le Système en est une encore plus marquée de l'avilissement des âmes. »

« Mme Law — dit Duclos — était d'un caractère altier, et les bassesses de nos petites ou grandes dames la rendirent bientôt impertinente (1). »

Comme exemple de cette bassesse, voici ce que raconte la princesse Palatine, mère du Régent : « Law est tellement pourchassé, qu'il n'a de repos ni jour ni nuit; une duchesse lui a baisé les mains devant tout le monde... Le bon M. Law est tombé sérieusement malade (26 octobre 1719), il y a quelques jours, par suite du tracas et du travail dont il est accablé; on ne lui laisse pas un instant de repos, ni jour, ni nuit. On ne peut imaginer une race d'hommes plus intéressée que les Français. »

« C'était une frénésie, dit Duclos. La contagion gagna les provinces. On accourait de toutes parts à Paris, et l'on estime à quatorze cent mille âmes ce qui s'y trouva en 1719 et 1720. »

« Il vient ici des gens de tous les coins de l'Europe (écrivait la mère du Régent, le 21 novembre 1719); depuis un mois on a observé qu'il y avait à Paris deux cent cinquante mille personnes de plus que précédemment; il a fallu construire des chambres au-dessus des greniers, et Paris est tellement rempli de carrosses, qu'il y a de grands embarras dans les rues et beaucoup de gens écrasés. »

Mais déjà, même du sein de cette prospérité apparente, fruit des rêves de Law, des voix moqueuses s'élevaient contre le Système et son auteur. Le couplet suivant ré-

(1) Duclos.

sume d'une manière piquante la vie d'un *Mississipien*, en 1719 :

Lundi je pris des actions,
Mardi je gagnai des millions,
Mercredi je pris équipage,
Jeudi j'arrangeai mon ménage,
Vendredi je m'en fus au bal,
Et samedi à l'hôpital.

C'était de l'histoire vraie, comme on le verra bientôt. Écoutez encore ces vers du même genre :

Depuis qu'un juif d'Écosse
S'est enrichi de notre argent,
Tous les gredins roulent carrosse,
Et qui fut riche est indigent.
Un écu est un écu ;
Un billet de banque,
Un billet de banque,
Un écu est un écu,
Un billet de banque
Est un torche-c...

Duclos, avec non moins d'énergie mais plus de politesse, appelle les effets de la banque de Law *des feuilles de chêne*.

Mais personne n'écoutait ceux que l'on regardait comme des *insulteurs*, et les vérités qu'ils mettaient sous une forme plaisante avaient à peine cours parmi quelques sages ou chez les mécontents que le Système avait d'abord enrichis, puis ruinés presque aussitôt.....

L'état brillant où l'utopie de Law était parvenue en 1719, époque à laquelle nous sommes arrivés, réclame quelques lignes d'étude. Essayons donc, à l'aide d'anecdotes et de faits nouveaux, de tracer le tableau des rapi-

des fortunes de la rue Quincampoix et de l'engouement dont le Régent et surtout l'Écossais furent alors l'objet.

Sous le titre de *Faits fugitifs*, le *Mercure de France* (octobre 1719) esquisse ainsi quelques portraits d'enrichis par la grâce du Système : « Il semble — dit le rédacteur de cette feuille — que les arrêts du Conseil d'État du roi, etc., concernant la Compagnie des Indes, devraient suffire pour la satisfaction des lecteurs, et plus encore pour celle d'un si grand nombre de personnes qui s'y trouvent intéressées. Cependant on voudrait encore exiger de moi que j'y ajoutasse un détail de toutes les fortunes que les actions de cette Compagnie occasionnent. Qui ne voit que la chose est impossible ? Il faudrait pour cela nommer presque tout Paris, sans compter les regnicols (*sic*) et les étrangers qui abandonnent leur pays pour venir profiter des gros bénéfices qui en proviennent. Tel qui, au commencement de cet établissement, y était le plus opposé en est aujourd'hui le plus ardent défenseur; la foi a succédé à l'incrédulité, et tout bien leur en est arrivé. Les gens de condition, la robe, le bourgeois, le peuple, tous les états en un mot, sont passés rapidement de l'indigence à l'opulence. Le cours d'une année a suffi pour opérer ces merveilles : ce ne sont cependant encore, pour ainsi dire, que des semences. Quelle récolte n'en doit-on pas attendre par la suite ! La rue Quincampoix est un champ trop sûr et trop fertile pour frustrer les espérances de ceux qui y mettent. »

Après ces considérations, dont le témoignage est assez remarquable, au milieu de l'enthousiasme général, viennent « quelques exemples qui, quoique peu vraisemblables, n'en sont pas moins véritables, » ajoute le rédacteur du *Mercure*.

Certain particulier d'une naissance obscure, ayant pour toute ressource une somme de dix mille livres en billets d'État, les employa en actions de la première main. Il les fait travailler avec tant de succès qu'en moins de trois mois il se voit en état d'avoir carrosse. Notre riche actionnaire, voulant satisfaire son envie et sa vanité, va chez un fameux carrossier pour en commander un. Le maître, à qui il s'adresse, lui demande quelle sorte d'équipage il souhaite avoir.

— Une berlingue des plus belles, lui réplique l'actionnaire.

— Mais encore, dans quel goût voulez-vous que votre berline soit? La doublera-t-on de velours cramoisi? Y mettra-t-on des crépines d'or ou d'argent?

— Oui, de l'or, de l'argent, du velours cramoisi; n'importe... vous ne sauriez la faire trop belle, » reprit mon homme nouveau, et tirant en même temps quatre mille livres en billets de banque: « Tenez, mon maître, voilà des arrhes, je m'appelle un tel; je demeure dans la rue de, etc., et je vous recommande de me la faire livrer le plus promptement que vous pourrez. Adieu, la rue Quincampoix m'appelle. »

Il part en même temps. Le carrossier, courant après lui, lui crie:

— Monsieur, monsieur, quelles armes voulez-vous?

— Toutes des plus belles, toutes des plus belles, mon ami.

Et le Mississipien vole à la rue Quincampoix.

Un autre champignon de la fortune, devenu millionnaire par les mêmes voies, invite quinze ou vingt personnes à dîner chez lui. Étant rentré sur les dix heures du matin dans son nouvel hôtel, il dit à sa femme:

— Qu'on prépare vingt couverts.

— Comment ! vingt couverts ; où voulez-vous que je les prenne?

— Vous voilà bien embarrassée, ma mie ; donnez toujours vos ordres pour notre dîner, et j'aurai soin du reste.

Il est à propos d'avertir qu'il avait arrêté un excellent cuisinier et un officier bien entendu. Tandis que l'on travaille au repas, il monte dans son carrosse de nouvelle emplète et va chez un orfévre pour acheter de la vaisselle d'argent. L'orfévre lui ouvre ses armoires et le prie de voir ce qui l'accommodera. Comme il fallait quelque temps pour lui étaler ses marchandises, notre homme, s'impatientant et croyant n'avoir pas le temps d'examiner pièce à pièce, lui dit brusquement :

— Combien voulez-vous me vendre toute votre boutique ?

— Mais, monsieur, reprit le marchand, vous n'y pensez pas, avec votre permission.

— Eh ! morbleu ! que de raisonnements ! En un mot, qu'est-ce que tout cela vaut ?

L'orfévre, après avoir vu son livre, lui dit en conscience qu'il ne pouvait pas la lui donner à moins de quarante mille écus, et que c'était le dernier mot.

— Eh ! que de façons, monsieur, pour si peu de chose.

Et, tirant en même temps les cent vingt mille livres en billets :

— Tenez, monsieur, êtes vous content ? Allons, dépêchons, emballez-moi au plus tôt cette argenterie, et qu'on m'aille chercher quatre ou cinq fiacres.

Ses ordres furent exécutés si promptement qu'à midi la vaisselle arriva. On la déballe, l'on met le service, et, tous

les convives arrivés, on se place à table. Le maître, ayant aperçu que les sucriers et les poivrières n'étaient que de faïence, s'emporta fort contre l'ordonnateur de son repas :

— Qu'est-ce que cela signifie ? Il me semble que mon buffet doit être assez bien garni pour que l'on me serve tout en vaisselle d'argent.

— Eh ! vraiment, monsieur, répliqua l'officier, ce n'est pas ma faute, mais plutôt la vôtre.

— Comment la mienne ?

— Eh ! oui, monsieur; et que diable voulez-vous faire des navettes et encensoirs que vous avez achetés, à moins que vous n'ayez pris ces derniers pour des sucriers et des poivrières ?

Qui fut le sot ? Le maître. Qui rit beaucoup ? La compagnie.

Un ex-laquais, car tout s'en mêle, actionne si heureusement qu'il est en état d'acheter le carrosse du maître qu'il venait de quitter. Les deux ou trois premiers jours furent employés à courir les rues pour le plaisir de la nouveauté. Il se fait conduire enfin dans la rue Quincampoix et ordonne à ses gens et à son cocher de l'attendre dans la rue Bourg-l'Abbé. Les laquais entrent dans un cabaret : pour lui, après avoir acheté ou vendu quelques actions, il se met en chemin pour regagner son équipage. La pluie survenant, il court comme un Basque, et, oubliant dans l'instant qu'il était le maître du carrosse, il monte par habitude derrière. Son cocher, s'en étant aperçu, lui cria :

— Eh ! monsieur, à quoi pensez-vous ?

— Ne vois-tu pas, maraud, reprit le maître en descendant, que je ne l'ai fait que pour voir par moi-même com-

bien il y peut tenir à peu près de laquais, car il m'en faut encore au moins deux ?

Un cocher avait épousé une femme de chambre qui s'était faite blanchisseuse : elle avait su si bien mettre à profit ses talents qu'à force de travailler elle avait engagé, à l'insu de son mari, un agent de change à lui faire avoir des premières soumissions, moyennant quelque argent qui fut converti pour lors en billets d'État. Ce fonds ayant produit cent mille écus, cette femme ne put taire sa fortune à son mari. Cet homme, transporté de joie, court chez son maître pour lui demander son congé. Comme il entrait, un ami du maître lui dit :

— Mon pauvre La Tulipe, fais-moi le plaisir de me chercher un bon cocher.

— Ah ! monsieur, répondit La Tulipe, je suis dans le même embarras que vous, car je pense actuellement à en chercher un pour moi, tel que vous me le demandez ; et charité bien ordonnée commence par soi-même. Apprenez que je suis présentement aussi gros monsieur que vous ; Charlotte ma femme a gagné plus de cent mille écus au Mississipi ; je n'en puis douter, je les ai vus, et je venais tout hors d'haleine prier mon maître de se pourvoir ailleurs.

On croit rêver en lisant ces anecdotes; on s'imagine être sous l'empire d'un songe menteur. En effet, l'illusion ne devait pas être longue; mais, en attendant la catastrophe, les fortunes extravagantes allaient leur train.

Cependant, à cette époque d'ivresse, la même feuille à laquelle nous venons d'emprunter ces traits caractéristiques, insérait une prophétie du fameux astrologue Nostradamus, qu'elle empruntait à la centurie XIV, qua-

train LX, et dont voici le texte et le sens très-remarquables, surtout parfaitement clairs :

> Par cinquante à cinq cinq Lauge sera prospère
> Depuis paroisse cinq jusqu'au pays lointain.
> Commençant peuple et roi sans craindre la misère,
> Se paieront l'un et l'autre et ne devront plus rien.

Ce qui veut dire : « Par Law, la France sera prospère depuis Quincampoix jusqu'à la Louisiane ou Mississipi, commençant peuple et roi ; sans craindre la misère, se paieront l'un et l'autre et ne devront plus rien. »

Lauge c'est *Law; paroisse cinq* est l'étymologie du mot *Quincampoix*, en latin *quinque parrochiæ;* la rue Quincampoix était de cinq paroisses : Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Leu, Saint-Merry, Saint-Jacques-la-Boucherie et Saint-Josse. Le *pays lointain*, c'est la *Louisiane.* Est-ce assez évident?...

Mais revenons aux Mississipiens. En novembre 1719, c'est-à-dire un mois après les anecdotes que nous venons de lire, le *Mercure de France*, constatant le succès toujours croissant du Système, s'exprime ainsi : « Les actions que nous avions annoncées, au 31 octobre dernier, à trois cents, sont montées à mille, depuis le 1er novembre jusqu'au 30 inclusivement. Cette rapidité imprévue ne peut avoir manqué de produire une infinité de fortunes prodigieuses, puisque chaque action de 500 livres, en la laissant tranquillement dans son portefeuille, a donné de profit 5,000 livres à l'acquéreur de la première main. Supposons donc qu'un particulier en ait pris pour cinq mille livres, voilà un million de profit. Combien de gens se trouvent dans le cas, et combien d'autres sont-ils au delà? On connaît plusieurs de ces messieurs qui,

ne comptant pas sur des gains si peu attendus, ne peuvent point se familiariser avec leurs millions. Quelques-uns en sont morts de surprise, d'autres de joie, et plusieurs autres, à force de chiffrer et de calculer, en ont perdu la tête; les femmes surtout d'un certain étage l'ont tout à fait dérangée. Comme elles sont persuadées que le bien seul fait presque la différence des conditions, elles ont cru qu'avec un équipage à la duchesse et un certain air de confiance, on devenait tout à coup femme de qualité. Je n'en rapporterai qu'un exemple, entre mille autres :

« Une de ces dames de nouvelle création, qui n'avait jamais été qu'à l'amphithéâtre, sous le sauf-conduit de quelques billets de comédiens, voulut se dépayser : elle s'imagina qu'il était du bel air d'aller aux premières loges; en effet, elle contenta son envie. S'y étant nichée, avec d'autres petites figures que l'on soupçonna être ses filles, elle attira bientôt les regards de tout le parterre; elles en furent fort examinées, parce que, sous des housses fort riches, on n'y remarqua que des physionomies basses et des façons contraintes. Cependant on était fort en peine de les connaître et de savoir depuis quand elles étaient au monde. On eut beau s'en informer; on ne put découvrir ni leur nom, ni leur origine. Pendant qu'elles se donnaient ainsi en spectacle, et qu'elles faisaient porter différents jugements sur leurs manières d'être, la comédie finie, elles attendirent patiemment que la foule fût écoulée; après quoi elles quittèrent la loge, pour aller regagner leur équipage. Quelques restes de petits-maîtres se tenaient à la descente de l'escalier, pour les considérer de plus près; et, les ayant suivies jusqu'à la porte, la plus apparente de la compagnie, prenant un ton

aigu, se mit à appeler ses gens, qui se trouvèrent dans l'instant sous sa main. Elle ne fut pas plutôt montée dans une berline, aussi superbe que celle d'un ambassadeur qui fait son entrée, qu'un des laquais de sa suite lui demanda :

— Où madame souhaite-t-elle qu'on la conduise ?

— Cheus nous, répondit-elle, cheus nous.

A ce mot, toute la livrée étrangère répéta, comme par écho :

— Cheus nous, cheus nous.

— Quelqu'un de vous autres, dit un des petits-maîtres, connaît-il cette madame ?

— Comment ! si nous la connaissons ! C'est, reprit un de la troupe, une blanchisseuse en linge fin, qui s'est laissée tomber du quatrième étage dans un carrosse, sans se blesser.

Au milieu des mille et une fortunes de la rue Quincampoix, la presse contemporaine ne pouvait oublier de mentionner celle que fit certain bossu à prêter sa bosse, en guise de bureau portatif, à ceux qui cherchaient quelque pupitre pour écrire ou pour signer. « On assure, dit le *Mercure*, que sa bosse lui a déjà rapporté plus de 20,000 livres. Ne pourrait-on pas lui appliquer ce passage : *Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores.* » (C'est sur mon dos que les pécheurs ont forgé leur fortune.)

Un déluge de *vaudevilles* ou chansons, de vers, d'odes, etc., se répandait dans le public, célébrant sur tous les tons, — sérieux ou badins, — les bienfaits du Système. On n'a que l'embarras du choix dans ces strophes piquantes ; qu'on nous permette quelques citations :

Un laquais d'agioteur,
En moins d'une journée,
Sut, par un coup de bonheur,
Changer sa destinée.
Aujourd'hui, fier de ses exploits,
Il éclabousse le bourgeois
Qu'il servait l'autre année.
Vive, vive le Quincampoix
Pour les gens de livrée!...

Il n'y avait plus dans Paris ni commerce ni société. On ne s'occupait que du prix des actions : la foule se pressait tellement dans la rue Quincampoix, que plusieurs personnes y furent étouffées.

A cette avidité effrénée pour le gain, qui semblait avoir transformé tout Paris en une vaste maison de jeu, dont la rue Quincampoix était le tapis vert, auquel accourait la France entière, s'était joint le goût du luxe, du plaisir et de la bonne chère, portés au plus haut degré et jusqu'au délire.

A Paris, la consommation de la viande ne fut jamais si grande que pendant le carême de 1720. Vainement le clergé et le lieutenant de police fulminèrent des mandements et des édits ; rien n'y faisait, et l'on en vint jusqu'à prononcer la peine des galères contre les soldats surpris avec de la viande qu'ils transporteraient en fraude. Le journal manuscrit de Buvat constate, à la date du 27 mars 1720, que « le nombre de ceux qui mangeaient de la viande sans nécessité et par abus scandaleux était si excessif, qu'en huit jours il s'était consommé plus de huit cents bœufs, sans compter quatre fois autant de moutons, les veaux, les volailles et le gibier. »

Une célèbre enrichie du temps, la dame Chaumont,

achetait tous les jours, pour sa maison, en grosse viande seulement, un bœuf, deux veaux et six moutons.

On vit vers la même époque les mariages, on pourrait dire les marchés les plus singuliers. L'avocat Marais, contemporain du Système, raconte ce qui suit : « Le marquis d'Oise, de la maison de Villars-Brancas, est entré en proposition de mariage avec une petite fille de deux ans, qui est celle d'André le Mississipien. La promesse est faite, du consentement des deux familles. Le marquis doit jouir de 20,000 livres de rente, jusqu'à ce que le mariage se fasse, et même en cas qu'il ne se fasse pas. S'il se fait, la dot sera de quatre millions. »

Un membre de l'illustre maison de Bouillon, le comte d'Évreux, avait épousé, contre le payement immédiat d'une somme de deux millions, la fille de Crozat l'aîné, âgée de douze ans, et qui avait été reconduite au couvent après la cérémonie nuptiale. Comme Gourville, comme Bourvalais et plusieurs autres financiers célèbres, Crozat avait d'abord été domestique ; mais il s'était honorablement enrichi, et, dans une circonstance pressante, il était venu généreusement en aide au gouvernement, à un moment où toutes les bourses lui étaient fermées. Le comte d'Évreux, ayant gagné plus de cinq millions au Système, rendit à Crozat les deux millions qu'il en avait reçus, et demanda la nullité de son mariage, pour cause de mésalliance.

Si l'on n'avait vu la frénésie du Système ne s'emparer que de la foule obscure, et naturellement avide de luxe, des valets, des paysans, des boutiquiers et des petits bourgeois, l'histoire de cette folie ne serait que ridicule dans ses détails ; mais elle devient honteuse entre toutes, lorsqu'on est forcé d'enregistrer, parmi les plus ardents

agioteurs d'alors, les noms de la haute noblesse, de la magistrature, de l'armée, et, ce qui est plus triste encore, d'hommes que leur caractère devait vouer à la retraite et à la pauvreté volontaires.

Il serait trop long et surtout trop affligeant de nommer ici tous les personnages de distinction qui puisèrent à pleines mains dans les caisses à millions.

Une anecdote très-caractéristique mérite cependant d'être rapportée; elle peint la folie de certains hommes, et elle renferme en même temps une leçon qui, donnée à un seul, aurait pu s'appliquer à tous.

Le duc de Bourbon se vantant un jour ingénûment de la quantité d'actions qu'il possédait, Turmenies, — garde du trésor royal, homme d'esprit, et qui s'était acquis un droit ou un usage de familiarité avec les princes mêmes, — lui dit : « Monseigneur, deux actions de votre aïeul valent mieux que toutes celles-là. » Le duc en rit, de peur d'être obligé de s'en fâcher (1).

L'aïeul du duc de Bourbon, c'était le grand Condé!

Presque seul, si on veut l'en croire, *l'austère* Saint-Simon rejeta les offres que lui faisaient Law et le Régent lui même, de lui donner autant d'actions qu'il en aurait voulu ; mais il ne devait pas tarder à s'humaniser, et l'homme qui venait de qualifier le Système « de tour « de passe-passe qui mettait le bien de Pierre dans la « poche de Jean, et qui n'enrichissait les uns que des « dépouilles des autres, » cet homme vertueux accepta le remboursement, au moyen d'actions de la compagnie, d'une somme de 500,000 livres dont son père n'avait pu obtenir le solde de Fouquet, et il profita, en outre, de la

(1) Duclos et Saint-Simon.

prospérité factice des finances pour faire augmenter de 12,000 livres les émoluments de son gouvernement de Senlis, qui ne valait que 1,000 écus.

Or, si les honnêtes gens de cette époque agissaient avec aussi peu de scrupule, que devait-ce être des personnages tarés, des chevaliers d'industrie, et des fripons de tout étage?

Duclos, au souvenir de ce spectacle honteux, en a flagellé les auteurs et les acteurs avec sa verve bretonne, et de la même plume qui a écrit les *Considérations sur les mœurs*, il a buriné l'infamie au front des agioteurs.

« Le système de Law a totalement dépravé les imaginations. La révolution subite qui se fit dans les fortunes fut pareille dans les têtes. Le déluge de billets de banque dont Paris fut inondé, et qu'on se procurait par toutes sortes de moyens, excita, dans tous les esprits, le désir de participer à ces richesses de fiction. C'était une frénésie..... La chute du Système fut aussi rapide que l'avait été son élévation. Mais la cupidité ne disparut pas, et subsiste encore. Avant ce temps, qu'on peut nommer fabuleux, les particuliers n'espéraient de fortune que du travail et de l'économie. Un bon bourgeois de Paris, avec 100,000 livres de biens-fonds, passait pour être à son aise, et, sans renoncer absolument à augmenter sa fortune, en était satisfait. Aujourd'hui, personne ne met de bornes à ses désirs. On a tant vu de gens devenir riches ou pauvres, qu'on croit avoir tout à espérer ou à craindre, et souvent avec raison, par les révolutions fréquentes qu'on voit dans les finances de l'État. Un autre malheur du Système fut le luxe et la corruption des mœurs, qui en est la suite. Je l'ai vu croître au point qu'il a été porté

5.

plus loin depuis la Régence qu'il ne l'avait été depuis la renaissance des arts jusqu'à la fin du règne de Louis XIV; surtout chez les particuliers. Aussi ai-je vu s'étendre la misère, qui marche toujours d'un pas égal avec le luxe. Si les gens morts il y a soixante ans revenaient, ils ne reconnaîtraient pas Paris à l'égard de la table, des habits, des meubles et des équipages. Il n'y avait, par exemple, des cuisiniers que dans les maisons de la première classe. Plus de la moitié de la magistrature ne se servait que de cuisinières. Il y a trente ans qu'on n'aurait pas vu à pied dans les rues un homme vêtu de velours.....

« Quand la plus haute magistrature était modeste, la finance n'aurait osé être insolente. Les financiers les plus riches jouissaient sourdement de leur opulence.....

« Tous les genres de luxe ne dépendaient pas autrefois uniquement de l'opulence. Il y en avait dont l'état des personnes décidait. Si j'ai vu des distinctions personnelles quant au luxe, j'en ai vu encore dans la manière de paraître en public.....

« Aujourd'hui, chacun a pour son argent tout ce qui lui plaît, places, équipages, etc. Il est sûr que les carrosses sont doublés depuis trente ans. Les valets ne se sont pas moins multipliés. Quantité de services, de fonctions, jadis réservés aux femmes, sont exercés par des hommes, ce qui enlève à la campagne la plus belle jeunesse, augmente dans la ville le nombre des fainéants et des filles que la misère livre à la débauche. Si Henri III disait de Paris : *Capo troppo grosso*, que dirait-il aujourd'hui, que cette capitale est le vampire du royaume? »

Quel tableau et quelle leçon! Mais, en 1719, il y avait bien peu d'esprits assez sages pour prévoir la chute d'un état de choses qu'on s'imaginait, non-seulement devoir

durer toujours, mais encore dont on rêvait le développement de plus en plus prodigieux.

Depuis trois ans la hausse était constante, et, — comme le dit très-bien M. P. Clément, — « dans ces sortes de fièvres financières, il y a un moment où tout le monde gagne et où il semble, sinon à tous, du moins au troupeau des spéculateurs, que la hausse ne doit jamais s'arrêter. »

C'est ce qui eut lieu, principalement, vers les trois derniers mois de 1719, époque de l'apogée du Système.

Idoles, — le mot n'est pas trop fort, — de la multitude, le Régent et Law respiraient chaque jour l'encens de la plus grossière louange ; voici dans quels termes des poëtes, qui n'ont pas poussé l'impudeur jusqu'à signer leurs noms, célébraient les deux fléaux de la France.

Dans une *Ode au Régent*, un poëte anonyme s'écriait :

> Je chante une France nouvelle
> Que l'intelligence et le zèle
> Viennent à l'envi de créer.....
>
> . . . la paix sans l'abondance
> N'est qu'un des fruits de ta vertu ;

La vertu du Régent !

> Il faut encore que ta prudence
> Ranime l'État abattu.
> Sur cette campagne épuisée
> Qui fera tomber la rosée
> Que lui refuse un ciel d'airain ?...

Puis, confondant Law et le Régent dans le même transport d'admiration, le poëte ajoutait :

> . . . le ciel nous offre un génie
> De qui les talents bienfaiteurs

Vont réaliser la manie
De ces prétendus créateurs.
Plus hardi que notre espérance,
Dans le sein même de la France
Il ouvre un nouveau Potosi;
Son système, plus efficace,
Semble, par sa sublime audace,
Plutôt révélé que choisi.

Ce système tu sais l'entendre,
Philippe, tu sais le goûter;
Mais le goûter et le comprendre,
En esprit né pour l'inventer :
Ses suites, à tes yeux tracées,
Te montrent *tes propres pensées*
Distraites par mille autres soins;
Et tu découvres dans sa cause
Cette heureuse métamorphose
Dont nous ne sommes que témoins.

Cette ode, mal rimée, et qui nous semble le comble de l'absurde, se termine par ces vers, dignes du reste de la pièce :

Allez, partez, *ode immortelle;*
Marquez cette époque nouvelle
Dans l'histoire du nom français.

Il paraît que les poëtes de cette trempe recevaient des actions en échange de leurs flagorneries et s'enrichissaient à ce métier : témoin le début inouï de ces stances à Law :

Avec cinq petits pains et trois petits poissons,
Dieu nourrit autrefois une troupe innombrable :
Law, par son génie admirable,
Substante ainsi ses heureux nourrissons;
Les petits cinq cents francs, prodige inconcevable!
Multipliés en cent façons,

Ont assouvi la faim la plus insatiable.
Un miracle moins éclatant,
Aussi difficile pourtant,
C'était jusqu'à ce jour d'enrichir un poëte ;
Malgré le proverbe commun,
N'en doutons plus, la chose est faite,
Law en a mis à son aise plus d'un.....

O vous, *le Joseph de la France,*
Qui de lointain pays en ces lieux transporté,
Du sein de la stérilité
Y faites naître l'abondance,
Après tant de hauts faits, qui pourra concevoir
Une borne à votre pouvoir?

Depuis le succès des dernières souscriptions, Law jouissait de la faveur populaire : il n'était pas moins l'idole de la ville que de la cour. La presse de l'époque ne tarissait pas sur la grandeur de son génie, et sur les merveilles de la Régence. Elle donnait avec ingénuité le nom de *commerce* aux opérations de la rue Quincampoix; elle conviait la province à recueillir sa part des trésors du *Mississipi*, et prenait même la peine de lui expliquer l'*argot* des agioteurs (1). Le pinceau et le burin avaient reproduit les traits de Law : les muses française et latine brûlèrent l'encens au pied de l'image de l'aventurier ; il fut même question de lui élever une statue, et l'enthousiasme gagna jusqu'à l'Académie des sciences, qui appela dans son sein l'auteur du Système.

Aux premiers jours de l'année 1720, toute cette ivresse durait encore.

« La banque de Law et son Mississipi étaient montés

(1) Voyez le Mercure de France, 1720, janvier, p. 117-159; Abrégé historique de l'établissement et du progrès de la compagnie des Indes de France, etc., *passim*.

au plus haut point. La confiance y était entière. On se précipitait à changer terres et maisons en papier, et ce papier faisait que les moindres choses étaient devenues hors de prix. Toutes les têtes étaient tournées. Les étrangers enviaient notre bonheur et n'oubliaient rien pour y avoir part. Les Anglais même, si habiles et si consommés en banques, en compagnies, en commerce, s'y laissèrent prendre, et s'en repentirent bien depuis (1).

« Law, *quoique froid et sage* (deux épithètes qui nous étonnent fort dans la bouche de Saint-Simon), Law sentit *broncher sa modestie*. Il se lassa d'être subalterne. Il visa au grand parmi cette splendeur, et, plus que lui, l'abbé Dubois pour lui, et M. le duc d'Orléans; néanmoins, il n'y avait aucun moyen pour cela qu'on n'eût rangé deux obstacles : la qualité d'étranger et celle d'hérétique, et la première ne pouvait se changer par la naturalisation sans une abjuratiou préalable. »

Ce convertisseur peu délicat, ce fut l'abbé de Tencin, — depuis cardinal, — que Dubois chargea « de ramener au giron de l'Église un protestant ou anglican; car (dit Saint-Simon) Law lui-même ne savait guère ce qu'il était. »

Aussitôt après son abjuration, l'Écossais, naturalisé Français, fut nommé, à la place de d'Argenson, contrôleur général des finances : ce fut ainsi que de *banquier* il devint *ministre d'État*, selon la remarque de Voltaire.

« Il n'était pas possible qu'au milieu de tout l'encens

(1) Voyez John Francis : *La bourse de Londres*, traduction de M. Lefebvre-Duruflé, pour le tableau curieux et très-instructif de l'engouement dont s'était prise l'Angleterre pour le Système. Voyez aussi Anderson : *Histoire du commerce de la Grande-Bretagne*, et M. P. Clément : *Portraits historiques*, LAW.

qu'on brûlait devant Law, la fumée ne lui portât pas à la tête. Il demanda que son fils fût admis parmi les jeunes seigneurs qui devaient danser avec le roi, dans un ballet que le maréchal de Villeroi avait imaginé comme la plus précieuse partie de l'éducation. Le Régent ne trouva rien d'étrange dans la demande de Law ; mais le maréchal en fut *avec raison* très-révolté. Le petit Law fut inscrit, et voulut vivre de pair avec les premiers enfants de l'État. Ces petits seigneurs, qui n'avaient encore que l'orgueil de leur naissance, n'eurent point du tout la politique de leurs pères, et firent justice du fils de l'aventurier par toutes les niches possibles. Leurs parents les réprimandaient ; mais le public, plus juste et moins poli que la cour, leur applaudissait ; ainsi, ils n'avaient garde de cesser. Heureusement pour le petit intrus, il tomba malade, ce qui le priva de danser avec le roi, mais le délivra de mille désagréments (1). »

Ainsi, déjà le mécontentement contre Law se faisait jour par des coups d'épingle portés à sa vanité de parvenu qui se croyait tout permis ; l'étoile de l'Écossais allait bientôt pâlir, et, de la plus haute faveur, il allait tomber dans le discrédit, le mépris, — pis encore, — sous les coups de la haine et de la fureur publiques.

« Avec tout ce florissant Mississipi, dit Saint-Simon, il y eut des avis qu'on voulait tuer Law, sur quoi on mit seize Suisses du régiment des gardes chez lui, et huit chez son frère, qui était depuis quelque temps à Paris. »

Le rêve de plus de vingt ans de la vie de Law allait s'évanouir, et le réveil fut aussi brusque, aussi cruel, que l'illusion avait été courte et brillante.

(1) Duclos.

Après la comédie, il est temps d'aborder le drame du Système, — drame mêlé de ruines, de larmes et de sang.

La foule des Mississipiens pouvait se diviser en trois catégories : la plus nombreuse se recrutait des simples, qui, en toutes choses, ne raisonnent jamais ; suivaient les spéculateurs inhabiles, qui ne réussissent qu'à se ruiner ; enfin venaient les spéculateurs doués d'assez de flair pour ne courir qu'après des bénéfices certains.

Quand ces derniers virent, à la fin de novembre (1719), le papier des Indes monter à la somme de 20,000 livres, et toute sa masse représenter, à ce taux, l'énorme capital de *douze milliards*, ils pensèrent, avec raison, qu'il était sage de quitter le champ de bataille et d'échanger, contre des valeurs réelles, des valeurs de pure fiction, qui montaient, entre les mains de plusieurs, à la somme de cinquante, de soixante et de quatre-vingts millions. Ayant pu, grâce à l'engouement du public et à de très-habiles manœuvres, maintenir cette hausse pendant toute la première quinzaine de décembre, ils écoulèrent de la sorte la plus grande partie de leurs actions. Mais, en même temps que l'encombrement de la place, se produisit la baisse ; alors, la peur s'empara du grand nombre, et il n'y eut plus que les spéculateurs inhabiles qui ne virent pas que le frêle échafaudage du Système menaçait d'une ruine imminente.

Au commencement de 1720, Law se trouvait donc face à face avec la terrible difficulté, — qu'il n'avait pas seulement prévue, — de soutenir tout à la fois l'action et le billet en concurrence avec la monnaie métallique, car on ne convertissait les actions en billets que pour porter les billets à la banque ; et quoique cet établissement eût encaissé des sommes immenses en or et en argent pen-

dant les trois derniers mois de 1719, il lui était cependant de toute impossibilité de faire face au milliard de papier qu'elle avait déjà lancé dans la circulation.

Dans cet état des choses, il est évident qu'il n'y avait d'autre alternative possible que celle — ou de renoncer au Système, ayant pour éléments inséparables l'action et le billet, — ou de le pousser jusqu'à ses dernières conséquences, — c'est-à-dire, la proscription totale de l'argent.

Law n'hésita pas un instant; convaincu de la bonté de son œuvre, il prit aussitôt ce dernier parti.

Le premier qui avait porté la plus rude atteinte au prestige du Système, avait été le prince de Conti : quoiqu'il eût reçu *à titre gratuit*, de Law, environ quatre millions et demi d'actions, il n'était pas content, parce qu'il voyait que le duc de Bourbon, en avait eu pour douze millions. Il se plaignit à Law d'abord, puis au Régent; éconduit par eux, il jura de se venger. Il envoya demander immédiatement à la banque le payement d'une si grande quantité de billets, qu'on en ramena trois fourgons chargés d'argent. Law se plaignit au Régent d'un exemple qui, s'il était suivi, allait renverser le Système. Le Régent ne le sentit que trop, fit au prince de Conti la plus forte réprimande, le contînt pour la suite; et le public, également indigné de l'avidité et de l'ingratitude, se déclara pour Law contre le prince de Conti.

Mais l'effet était produit : cette méfiance, parti de si haut, eut des résultats désastreux, dont nous avons donné, ci-dessus, le tableau.

Envain, dès la fin de décembre 1719, Law fit-il défendre d'employer les espèces d'argent dans les payements supérieurs qui dépassaient la somme de 300 livres; rien ne

put arrêter la panique générale, occasionnée par l'exemple du prince de Conti. Cependant, pour remonter ce courant terrible, l'Écossais déployait toutes les ressources imaginables ; mais le courant l'emportait irrésistiblement. Tous ses efforts pour lutter contre le discrédit public dont le Système venait de subir les redoutables coups vinrent se briser contre la méfiance générale.

On eut recours aux expédients les plus odieux, tels qu'encouragements aux délateurs, visites domiciliaires, confiscations, — en un mot à toutes les violences imaginables, — sans pouvoir faire exécuter le fameux arrêt sur la refonte, qui avait provoqué la résistance du parlement.

Enfin, — et ce fut le coup de mort du Système et le signal de la banqueroute, — le 28 janvier 1720, le cours forcé des billets, qui n'avait été tel jusqu'alors que dans les grandes villes ayant des hôtels de monnaie, succursales de la banque, fut étendu à toute la France.

Mais, déjà, — et chaque jour de plus en plus, — les *réaliseurs* prodiguaient le papier de la banque et de la Compagnie des Indes contre les terres, les maisons, les métaux précieux, sous quelque forme qu'ils fussent, les diamants et les pierres précieuses. Pour opposer des obstacles à cette passion de réaliser, qui grandissait de jour en jour, Law, non content de frapper les monnaies d'une très-forte *diminution*, interdit, le 4 février, de porter des diamants, des perles ou des pierres précieuses ; le 18, il fit revivre les vieilles ordonnances de Louis XIV contre le luxe, qui circonscrivaient dans les bornes les plus resserrées la fabrication de tous les objets d'or et d'argent ; le 27, il rendit l'emploi des billets obligatoire dans tous les payements au-dessus de 100 livres, injonction

qui était accompagnée en outre de la défense de conserver, sous peine de confiscation, plus de 500 livres d'espèces, etc., etc., etc.

Chacun ayant le même empressement à réaliser, — c'est-à-dire, à acheter, à quelque prix que ce fût, tout ce qui pourrait conserver une valeur réelle, après la chute du papier, — tout devint d'une cherté incroyable, et la rareté des espèces les faisait resserrer de plus en plus.

« Le gouvernement, — dit Duclos, — voyant l'ivresse dissipée, et qu'il n'y avait plus de moyen de séduire, usa de violence...... On fit des recherches (d'argent) jusque dans les maisons religieuses. Il y eut des confiscations ; on excita, on encouragea, on récompensa les dénonciateurs. Les valets trahirent leurs maîtres, le citoyen devint l'espion du citoyen.....

« Quand le Système n'aurait pas été pernicieux en soi, l'abus en aurait détruit les principes. On n'avait plus ni plan, ni objet déterminé ; au mal du moment, on cherchait aveuglément un remède, qui devenait un mal plus grand. Les arrêts, les déclarations se multipliaient; le même jour on en voyait paraître qui se détruisaient les uns les autres.

« Jamais gouvernement plus capricieux, jamais despotisme plus frénétique, ne se virent sous un Régent moins ferme. Le plus inconcevable des prodiges, pour ceux qui ont été témoins de ce temps-là, et qui le regardent aujourd'hui comme un rêve, c'est qu'il n'en ait pas résulté une révolution subite; que le Régent et Law n'aient pas péri tragiquement. Ils étaient en horreur, mais on se bornait à des murmures; un désespoir sombre et timide, une consternation stupide, avaient saisi

tous les esprits: les cœurs étaient trop avilis pour être capables de crimes courageux. »

« Il y a plus : l'auteur du Système put faire écouter tranquillement la justification publique de cette incroyable tyrannie, dans trois lettres (1) où il accusait la multitude d'ignorance, et proclamait que *la loi était nécessaire pour sauver les hommes de leurs propres mains* (2). »

A partir de cette époque, le gouvernement prit coup sur coup les mesures les plus violentes et les plus arbitraires.

Après avoir vainement usé de tant de moyens inutiles, on songea à faire de la Louisiane une colonie, dont les promesses, qu'on outrait de toutes les façons, pussent réchauffer la confiance du public dans le Système, ou, du moins, en retarder la chute si rapide et si effrayante. C'était penser bien tard, — trop tard même, — à un établissement qui aurait dû s'inaugurer dès les premiers jours de la mise en œuvre du Système. On se mit donc à expédier en assez grand nombre des colons chargés de défricher ces terres fécondes, mais que l'insalubrité du sol rendait meurtrières. Mais, soit que, peu colonisateur de sa nature et attaché à son pays, le Français ne voulût pas répondre à l'appel et aux promesses pleines d'appât des exportateurs, soit que le sort des premiers émigrants eût été révélé, avec ses misères de tous genres, bientôt personne ne voulut plus partir pour ces lointains pays.

« Ce fut pour les peupler qu'on fit à Paris et dans tout le royaume des enlèvements de gens sans aveu et des

(1) Voyez le Mercure de France, 1720, février, mars et avril.
(2) *Ibid.*, mars, p. 30 et E. Daire : *Notice sur Law.*

mendiants valides, hommes et femmes, et de quantité de créatures publiques. Si cela, — dit Saint-Simon, — eût été exécuté avec sagesse, discernement, les mesures et les précautions nécessaires, cela aurait rempli l'objet qu'on se proposait, et soulagé Paris et les provinces d'un lourd fardeau inutile et souvent dangereux ; mais on s'y prit à Paris et partout ailleurs avec tant de violence et tant de friponnerie encore pour enlever qui on voulait, que cela excita de grands murmures. On n'avait pas eu le moindre soin de pourvoir à la subsistance de tant de malheureux sur les chemins, ni même dans les lieux destinés à leur embarquement; on les enfermait les nuits dans des granges, sans leur donner à manger, et dans les fossés des lieux où il s'en trouvait, d'où ils ne pussent sortir. Ils faisaient des cris qui excitaient la pitié et l'indignation ; mais, les aumônes n'y pouvant suffire, moins encore le peu que les conducteurs leur donnaient, en fit mourir partout un nombre effroyable. Cette inhumanité, jointe à la barbarie des conducteurs, à une violence d'espèce jusqu'alors inconnue et à la friponnerie d'enlèvement des gens qui n'étaient point de la qualité prescrite, mais dont on se voulait défaire, en disant le mot à l'oreille et mettant de l'argent dans la main des préposés aux enlèvements, les bruits s'en élevèrent avec tant de fracas, et avec des termes et des tons si imposants, qu'on trouva que la chose ne se pouvait plus soutenir. Il s'en était embarqué quelques troupes, qui ne furent guère mieux traitées dans la traversée. Ce qui ne l'était pas encore fut lâché, et devint ce qu'il put, et on cessa d'enlever personne. Law, regardé comme l'auteur de ces enlèvements, devint odieux, et M. le duc d'Orléans eut à se repentir de s'y être laissé entraîner. »

Le témoignage de Saint-Simon, dans le récit qu'on vient de lire, ne peut être suspecté en aucune manière : ami et familier du Régent et de Law, il n'a pu, cependant, cacher ou atténuer ce que tout le monde savait. Duclos confirme son dire, quoique en des termes très-concis :

« On prit tous les garnements et les filles perdues qui étaient dans les prisons et les maisons de force, et on les fit embarquer. On se saisit ensuite des gens sans aveu ; et, comme ceux qu'on emploie pour purger une ville de coquins n'en diffèrent guère, sous prétexte de vagabonds, on enleva une quantité d'honnêtes artisans et de fils de bourgeois. Les archers en mettaient en chartre privée, et leur faisaient racheter leur liberté. Les excès allèrent si loin, que la patience du peuple s'en lassa. On repoussa les archers, il y en eut de tués ; et le ministère, intimidé à son tour, fit cesser cette persécution odieuse. On sut depuis que presque tous les malheureux, conduits à main armée, livrés pour toute subsistance à la charité des provinces qu'on leur faisait traverser, avaient péri en route, dans la traversée ou dans la colonie. »

Un document contemporain porte à quinze cents le nombre des Français massacrés, à leur arrivée dans la Louisiane, par les sauvages.

Le 2 janvier 1720, trente-huit prisonniers des deux sexes, que l'on allait embarquer, « se saisirent du geôlier, de ses clefs et de ses meilleurs effets, et se mirent en liberté pour s'exempter du pèlerinage du Mississipi. » Vers la même époque, cent cinquante filles que l'on allait embarquer à la Rochelle attaquèrent leurs conducteurs. « Les archers furent obligés de tirer leurs fusils sur ces pauvres créatures, dont six ont été tuées et douze bles-

sées, ce qui intimida les autres de telle sorte qu'elles se laissèrent embarquer (1). »

La Compagnie voyant qu'il était impossible de fonder une colonie stable par de semblables moyens, Law offrit trois millions aux hôpitaux de Paris pour les décider à envoyer à la Louisiane les mendiants et les filles valides. « Le sieur Lass (*sic*) était allé à l'hôpital de la Salpétrière (l'un des plus peuplés de Paris), et, après avoir demandé aux supérieures de la maison un certain nombre de filles qu'on y avait élevées, et non de mauvaise vie, avec un pareil nombre de garçons, pour être mariés à Mississipi, en leur faisant espérer une bonne dot à chacun, il avait promis un million à cet hôpital pour le dédommager du profit que ces jeunes gens pouvaient faire à la maison par leur travail (2). »

Cette démarche inspira l'épigramme que voici contre le Système :

Comme autrefois de Pharaon
Le grand économe
Par sa grande précaution,
Soulagea le royaume;
Ainsi Law, prévoyant le mal,
Dont le sort nous menace,
Porte des fonds à l'hôpital
Où son projet nous place.

Vers le même temps, le gouvernement fit divers décrets portant que les domestiques qui seraient restés plus de quatre jours sans emploi, les artisans et compagnons dont les maîtres n'auraient pas renouvelé le certificat

(1) Journal manuscrit de Buvat, cité pour la première fois par P. Clément.
(2) Journal de la Régence.

tous les huit jours, les vagabonds, fainéants et libertins seraient dirigés sur le Mississipi.

Ces derniers étaient appréhendés au corps par des archers à la solde de la Compagnie, qui leur donnait vingt sous par jour, outre dix francs par personne arrêtée : on appelait ces recruteurs d'un nouveau genre les *Bandouliers du Mississipi.* Ils se livraient à de tels excès dans leurs racolages, qu'au témoignage du sincère Buvat, au commencement de mai 1720, le bruit courait dans Paris que cinq mille personnes avaient disparu dans le mois précédent, « entre autres beaucoup de gens qui n'avaient jamais fait profession de mendier, comme artisans, manœuvres, et même une centaine de filles nouvellement venues. » Sur ces entrefaites, l'on apprit que les *bandouliers* entraînaient le fils d'un riche épicier de la rue Saint-Honoré et la fille d'un lieutenant du guet. A cette nouvelle, une émeute terrible éclata dans le quartier. « La populace et les gens de boutique, faisant armes de tout, s'élancèrent avec fureur sur les archers ; vingt furent tués sur place ; un beaucoup plus grand nombre, dangereusement blessés, furent portés mourants à l'Hôtel-Dieu (1). »

L'indignation générale contre l'inhumanité des archers de la Compagnie était portée à un si haut point, que le pouvoir, par respect pour l'opinion, ne crut pas devoir punir les révoltés.

Malgré ces suprêmes efforts de Law, — disons mieux, — à cause même de tant de mesures rigoureuses, prises pour pallier la ruine du Système, et, sinon pour surexciter, au moins pour soutenir son prestige dans les esprits,

(1) Buvat.

l'édifice chimérique élevé avec tant de peine par l'Écossais croulait chaque jour de plus en plus sous les coups de l'arme terrible de la méfiance, qui augmentait sans cesse, s'étendant jusqu'aux extrémités de la France.

Les perquisitions ordonnées par la Compagnie, en vertu d'un arrêt rendu en février 1720, et encouragées par la délation soudoyée, produisirent d'abord des sommes prodigieuses. On saisit 6 millions chez un ancien commis papetier, 15 millions chez un marchand de la rue de la Verrerie, 40 millions dans des charrettes dirigées sur la Suisse, etc. Les délateurs abondaient; mais un tel mépris s'attachait à leur personne, que, plusieurs d'entre eux ayant été assassinés, la justice ne rechercha pas un seul instant leurs meurtriers.

Mais aussi qu'arriva-t-il de ces perquisitions ? C'est que, « beaucoup de gens cachèrent leur argent avec tant de secret, qu'étant morts sans avoir pu dire où ils l'avaient mis, ces petits trésors sont demeurés enfouis et perdus pour les héritiers (1). »

Et comme si ce n'était pas encore assez de toutes ces misères et de toutes ces turpitudes, il fallait que la rue Quincampoix, — ce florissant Mississipi, il y a quelques mois, — enregistrât dans ses annales le récit d'un effroyable crime, tache de sang désormais inséparable de son nom.

La facilité, la nécessité même de porter sur soi des sommes considérables en papier, pour le négocier, rendaient les vols très-communs ; les assassinats n'étaient pas rares.

(1) Mémoires de Saint-Simon.

Parmi ces crimes, celui qui a si déplorablement voué à l'infamie un nom jadis illustre, ne peut-être passé sous silence dans un travail sur Law et sa banqueroute, car il fut inspiré par la cupidité insatiable qui avait alors envahi toutes les âmes, et qui, d'un peuple de joueurs, avait fait une horde d'escrocs, prêts à tout, pour saisir leur part dans cette partie immense, insensée, qui depuis quelques mois tenait Paris, — la France entière, — haletante et fiévreuse autour du tapis vert de la rue Quincampoix.

Le comte de Horn, âgé de vingt deux ans, était depuis environ deux mois à Paris, menant une vie obscure de jeu et de débauche. C'était un des descendants de l'ancienne et grande maison de Horn, connue dès le onzième siècle dans l'histoire des Pays-Bas par une longue suite de générations illustres.

Capitaine réformé dans les troupes autrichiennes, « moins par sa jeunesse que par être fort mauvais sujet, et fort embarrassant pour sa mère et pour son frère (1), » le comte de Horn vivait à Paris, en chevalier d'industrie et en libertin, suivant chaque jour le jeu de la rue Quincampoix, et cherchant une occasion d'y refaire sa fortune jetée à tous les vents.

Il s'associa deux compagnons de débauche, Laurent de Mille et un prétendu chevalier d'Estampes, pour comploter avec eux d'assassiner un riche agioteur et de s'emparer de son porte-feuille. Ils se rendirent dans la rue Quincampoix (le vendredi de la Passion, 22 mars 1720), et, sous prétexte de négocier pour cent mille écus d'actions, conduisirent l'agioteur dans un cabaret de la

(1) Mémoires de Saint-Simon.

rue de Venise, où ils le poignardèrent. Le malheureux, en se débattant, fit assez de bruit pour qu'un garçon du cabaret, passant devant la porte de la chambre, où était la clef, l'ouvrît, et, voyant un homme noyé dans son sang, il retira aussitôt la porte, la referma à deux tours, et cria au meurtre.

Les assassins, se voyant enfermés, sautèrent par la fenêtre. D'Estampes, qui faisait le guet sur l'escalier, s'était sauvé aux premiers cris, et courut à un hôtel garni rue de Tournon, où ils logeaient tous trois, prit les effets les plus portatifs et s'enfuit. Mille traversa toute la foule de la rue Quincampoix ; mais, suivi par le peuple, il fut enfin arrêté aux halles. Le comte de Horn le fut en tombant de la fenêtre. Croyant ses deux complices sauvés, il eut assez de présence d'esprit pour dire qu'il avait pensé être assassiné en voulant défendre celui qui venait de l'être. Son plan n'était pas trop bien arrangé, et devint inutile par l'arrivée de Mille, qu'on ramena dans le cabaret, et qui avoua tout. Le comte de Horn voulut en vain le méconnaître ; le commissaire du quartier le fit conduire en prison. Le crime étant avéré, le procès ne fut pas long, et, dès le mardi saint, 26 mars, l'un et l'autre furent roués vifs en place de Grève.

Le comte de Horn était apparemment le premier auteur du complot ; car, avant l'exécution, et pendant qu'il respirait encore sur la roue, il demanda pardon à son complice, qui fut exécuté le dernier, et mourut sous les coups.

« J'ai su du chapelain de la prison, — dit Duclos, — une particularité qui prouve bien la résignation et la tranquillité d'âme du comte de Horn. Ayant été remis entre les mains du chapelain, en attendant le docteur de

Sorbonne, confesseur (1), il lui dit : « Je mérite la roue ; « j'espérais qu'en considération pour ma famille, on « changerait mon supplice en celui d'être décapité ; je « me résigne à tout, pour obtenir de Dieu le pardon de « mon crime. ». Il ajouta tout de suite : « Souffre-t-on « beaucoup quand on est roué ? » Le chapelain, interdit de cette question, se contenta de répondre qu'il ne le croyait pas, et lui dit ce qu'il imagina de plus consolant. »

Le Régent fut assiégé de toutes parts pour accorder la grâce, ou du moins une commutation de peine. Le crime était si atroce, qu'on n'insista pas sur le premier article ; mais on redoubla de sollicitations sur l'autre. On représenta que le supplice de la roue était si infâmant, que nulle fille de la maison de Horn ne pourrait, jusqu'à la troisième génération, entrer dans aucun chapitre.

Le Régent rejeta les prières pour la grâce. Sur ce qu'on essaya de le toucher par l'honneur que le coupable avait de lui être allié par Madame : « Eh bien ! dit-il, j'en parta- « gerai la honte ; cela doit consoler les autres parents. » Il cita à ce sujet ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Belle parole, si elle eût été dite par tout autre que l'élève de Dubois !

Sollicité de toutes parts par les membres de la famille du coupable, le Régent était près d'accorder la commutation de peine ; mais Law et Dubois lui firent tellement voir la nécessité de maintenir la sûreté publique dans un temps où chacun était porteur de sa fortune, qu'il signa

(1) Guéret, curé de Saint-Paul, qui depuis assista Damiens.

l'arrêt qui condamnait le comte de Horn au supplice de la roue.

Le comte de Horn était, avant son dernier crime, connu pour un escroc, et, de tous points, un mauvais sujet. Sa mère, fille du prince de Ligne, duc d'Aremberg, grand d'Espagne et chevalier de la Toison; et son frère aîné, Maximilien-Emmanuel, prince de Horn, instruits de la mauvaise conduite du malheureux dont il s'agit, avaient envoyé un gentilhomme pour payer ses dettes, le ramener de gré, ou obtenir du Régent un ordre qui le fît sortir de Paris : malheureusement il n'arriva que le lendemain du crime.

Malgré cet exemple terrible, des crimes de tous genres allaient désolant Paris.

La nuit même qui suivit l'exécution du comte de Horn, le guet découvrit, près des murs du Temple, un carrosse de louage à demi renversé, sans chevaux et sans cocher, contenant un sac rempli du corps d'une femmé coupée par morceaux, que l'on avait massacrée, disait-on, après lui avoir enlevé trois cent mille livres en billets de banque.

La semaine d'après vit onze crimes du même genre.

On retirait de la Seine quantité de bras, de jambes, de tronçons de corps de malheureux mis à mort pour les voler.

Le Régent, ne sachant comment fournir au payement des rentes et des pensions dont ses profusions augmentaient tous les jours la masse, avait ordonné, par arrêt du Conseil du 6 février, le remboursement en papier ou la réduction à deux pour cent de toutes les rentes. Par édit du mois de mars suivant, toutes les constitutions de rentes furent fixées au même denier cinquante, comme si

le prix de l'argent ne dépendait pas uniquement de sa rareté ou de son abondance. Le Parlement refusa d'enregistrer tant l'arrêt que l'édit, et fit des remontrances qui ne constataient que le droit d'en faire et leur inutilité. Le premier président, très-embarrassé de son rôle, feignit d'être malade, pour ne pas se trouver en opposition avec le prince ou avec le Parlement. Nous le verrons reparaître, quand il trouvera les conjonctures favorables pour lui. Elles ne tardèrent pas à se présenter.

Cependant, les rassemblements de la rue Quincampoix, objet toujours croissant de scandales et de réclamations dans le quartier, avaient attiré l'attention du gouvernement, qui songeait à les supprimer, lorsque l'affaire du comte de Horn éclata : le 22 mars 1720 (jour même du crime affreux dont on a lu le récit), ces réunions furent interdites. Les agioteurs se portèrent aussitôt à la place des Victoires, près de la Banque, dont les bureaux étaient rue Vivienne. En vain le guet essaya-t-il de dissiper les attroupements; dissipés un instant, ils se reformaient bientôt après. Pouvait-on sérieusement penser que les possesseurs de cette masse de billets et d'actions, — ressource unique du plus grand nombre, — les garderaient paisiblement en attendant les événements?

D'ailleurs, comme pour compliquer encore plus, ce semble, les embarras de la situation, un arrêt du Conseil (en date du 22 mai), fixa à 5,500 livres la valeur légale des actions de la Compagnie, dont le cours était alors de 9,000 livres. Cet arrêt, témoignage éclatant des embarras de la Compagnie, excita dans Paris une grande fermentation.

Tout le monde sentait bien que la banqueroute était imminente; mais on ne pouvait se faire à cette idée, qui,

de la plus haute fortune, — en rêve, — plongeait tant de gens dans la plus profonde misère, — en réalité.

Le premier président, voyant que le Régent avait perdu terre, et que tous les esprits étaient dans un accès de fureur, reparut sur la scène, et assembla le Parlement; mais le Régent envoya, dès le 27, La Vrillière, secrétaire d'État, suspendre toutes délibérations, et annoncer un nouvel arrêt du Conseil, qui fut publié le lendemain, pour rendre aux effets toute leur valeur.

Mais le coup mortel était porté. La confiance s'inspire par degrés, mais un instant la détruit, et il est alors comme impossible de la rétablir : aussi ne put-elle se relever. Le Régent fut si effrayé des cris, des rumeurs, des imprécations, des libellés mérités, qu'il essaya de rejeter totalement sur Law la haine publique, en lui ôtant l'administration des finances, et lorsqu'on le lui amena au Palais-Royal, il refusa hautement de le voir; mais, le soir même, il le fit introduire par une porte secrète, pour lui donner quelques consolations et lui faire des excuses. Comme la conduite de ce prince était aussi inégale qu'inconséquente, deux jours après il mena avec lui Law à l'Opéra. Cependant, pour le mettre à couvert de la fureur du peuple, il lui donna une garde de Suisses dans sa maison. La précaution n'était pas inutile; Law avait été assailli de coups de pierres dans son carrosse, et pour peu qu'il eût été loin de chez lui, il aurait été lapidé. Sa femme et sa fille pensèrent avoir le même sort, au Cours, où elles eurent l'imprudence de se montrer, sans faire attention que la multitude n'est pas composée de courtisans. D'ailleurs, la qualité d'étranger, en France, et dans quelque État que ce soit, aggrave bien les torts d'un ministre.

Le Régent se rendait intérieurement assez justice pour sentir qu'il avait plus de reproches à se faire qu'à Law. Celui-ci se réfugia au Palais-Royal, parce que l'émeute populaire se renouvela plusieurs fois contre lui. Il imputait la chute de son Système au garde des sceaux, qui, forcé de céder l'administration des finances, en avait barré toutes les opérations et conseillé l'arrêt du 21 mai.

Dubois, à qui le Système avait procuré tant d'argent, et qui en espérait encore, appuya le ressentiment de Law; et l'un et l'autre déterminèrent le Régent à rappeler le chancelier d'Aguesseau. Law et le chevalier de Conflans, premier gentilhomme de la chambre du Régent, allèrent ensemble le chercher à Frênë, pendant que Dubois allait, de la part du Régent, demander à d'Argenson les sceaux, qui furent rendus au chancelier, dont la réputation reçut une telle atteinte d'avoir été ramené par Law, qu'elle ne reprit que très-difficilement son premier lustre.

Les honneurs de garde des sceaux furent conservés à d'Argenson. Ces distinctions et la fortune pécuniaire qu'il s'était procurée (car il était né très-pauvre), ne le préservèrent pas de la maladie de ministre disgracié, « espèce de spleen qui les saisit presque tous, et dont la « plupart périssent (1). »

Dès le moment que le contrôle général fut ôté à Law, qui ne conserva que la Banque et la Compagnie des Indes, — fonctions qui conféraient le droit de siéger au conseil de Régence, — Pelletier des Forts fut nommé commissaire général des finances, et eut pour adjoints d'Ormesson et Gaumont.

Un mot de Saint-Simon donne bien la clef de la « comé-

(1) Duclos.

« die » jouée vis-à-vis du public par le Régent, dans sa conduite avec Law : « Dans cet état *forcé*, il fallut faire de Law *un bouc émissaire.* »

La correspondance de la mère du Régent confirme de tout point le dire du familier du Palais-Royal : « Mon fils *a été obligé* de dépouiller de sa charge Law, que l'on avait ici adoré comme un Dieu. Il faut qu'on lui donne des gardes; sa vie n'est pas en sûreté, et c'est effroyable de voir combien grande est la peur de cet homme (1). »

Chaque jour, l'opposition contre Law et le Système s'accroissait plus ardente, et elle se manifestait par des épigrammes, en attendant l'émeute.

Les agioteurs venaient d'obtenir l'autorisation de se réunir sur la place Vendôme. « Là, dans des tentes élégantes et symétriques, on vendait des billets, des bijoux, des pierreries. Ce fut bientôt la promenade à la mode. Comme ces tentes ressemblaient à un camp, on eut l'idée d'un pamphlet qui fut affiché aux quatre coins de la place. Il était intitulé : *Camp de Condé*, et réunissait, dans un dénombrement de l'état-major, des vivandières et des filles de joie du camp, les noms des plus grands seigneurs et des plus grandes dames du royaume (2).

« D'un autre côté, l'on tirait de Law les horoscopes les moins rassurants. Le comte de Broglie, entre autres, lui annonçait, en présence et à la table du Régent, qu'il serait pendu. Cette opinion, à laquelle les dispositions bien connues du Parlement donnaient d'ailleurs un cer-

(1) 31 mai 1720.

(2) Rapprocher de cette satire les deux suivantes : *Les vices de la Cour, en* 1720 et *Les lögements des seigneurs de la Cour*, p. 241, note 1, du tome II de l'édition de la *Correspondance complète de Madame la duchesse d'Orléans*, publiée par G. Brunet (1855).

tain poids, s'était même accréditée à Londres, où l'on pariait, en pleine bourse, que Law mourrait par la corde, au mois de septembre (1). »

En lisant de tels présages, on conçoit très-bien l'effroi de Law, et l'on s'étonne que la mère du Régent, que tous ces bruits auraient dû faire réfléchir, écrive, à la date du 14 juin 1720 : « Mon fils, qui n'est point intimidé, malgré les menaces qu'on lui adresse, rit, à se rendre malade, de *la lâcheté* de Law. »

L'aveuglement de Philippe d'Orléans devait aller jusqu'au bout.

Malgré le rappel de d'Aguesseau aux fonctions de chancelier (2 juillet) et l'exil des frères Pâris, — redoutables adversaires de Law, — le Système ne se relevait pas de sa défaveur; bien plus, l'approche de la banqueroute, devenue inévitable, assombrissait l'esprit public. Dans cette attente fatale, tous les possesseurs de billets de la Banque ou d'actions de la Compagnie s'empressaient de les échanger contre des espèces. Mais, les caisses de la Banque étant à peu près vides, cet établissement ne payait que les billets de dix livres, et même elle n'en remboursait qu'un seul par individu. Le négociant, le rentier, qui voulait avoir cent livres, devait donc envoyer dix personnes, attendre leur tour au sein d'une foule immense et compacte.

Le journal de l'avocat Barbier, — contemporain du Système, — peint en ces termes les angoisses de la capitale, à cette époque désastreuse : « Les distributeurs sont à présent comme de petits ministres, car les magistrats et les gens de la première qualité, vont les prier en

(1) P. Clément.

grâce de leur garder cent livres sur leur payement, parce qu'on ne donne que dix livres à la populace : c'est une tuerie le mercredi et le samedi. Personne, effectivement, n'a d'argent ; et il semble qu'on aille demander l'aumône. »

« La porte ne s'ouvrait qu'à moitié, — dit Buvat, qui complète ce tableau, — afin que les solliciteurs n'entrassent que l'un après l'autre, et il n'y pénétrait que les plus robustes : la plupart ne remportaient que de la sueur et de la fatigue au lieu d'argent, parce que la préférence que les commissaires donnaient à leurs amis avait épuisé les fonds et qu'ils en réservaient une partie pour eux-mêmes. »

Il n'y avait de jour qui ne fût signalé par des scènes de violence devant les bureaux de la Banque : du 5 au 10 juillet, plusieurs personnes furent étouffées dans la foule; mais ce n'était rien encore en comparaison des désordres qui se produisirent bientôt.

Nous laissons la parole aux contemporains, de peur d'être accusé d'exagération dans l'exposé et dans le récit des faits qu'on va lire :

« Le Régent, pour gagner la faveur du public, ou en diminuer la haine, parut d'abord associer le Parlement à ses opérations. Par arrêt du conseil du 1er juin, il fut permis d'avoir chez soi telle somme d'argent qu'on voudrait; mais peu de personnes étaient en état d'user de la permission. Cinq députés du Parlement furent admis à conférer avec les commissaires des finances. Pour retirer les billets de banque, on créa vingt-cinq millions de rentes sur la ville, dont le fonds était à deux et demi pour cent, et les billets constitués étaient brûlés publiquement à l'Hôtel de ville. Mais cela ne donnait pas aux particuliers l'argent nécessaire pour les besoins

pressants et journaliers. Les denrées les plus communes étant montées à un prix excessif et les billets refusés par tous les marchands, on fut obligé de distribuer à la Banque un peu d'argent aux porteurs de billets. La foule y fut si grande, qu'il y eut plusieurs personnes étouffées; on porta trois corps morts à la porte du Palais-Royal. Ce spectacle fit une telle impression, que tout Paris fut prêt à se soulever.

« Le Blanc, secrétaire d'État, y accourut, manda le guet et la garde des Tuileries; mais, en attendant leur arrivée, il prit son parti en homme d'esprit, et, apercevant sept ou huit hommes robustes qui pouvaient très-bien figurer dans une révolte populaire, et même la commencer : « Mes enfants, — leur dit-il tranquillement, — prenez ces corps, portez-les dans une église, et revenez promptement me trouver pour être payés. » Il fut obéi sur-le-champ, et les troupes qui arrivèrent dispersèrent, par leur seule présence, la multitude, qui n'avait plus devant les yeux les cadavres capables de faire tant d'impression. Une partie de la populace avait déjà quitté le Palais-Royal, pour suivre les corps qu'on emportait, soit par une curiosité machinale, soit pour participer à la récompense promise. Le même jour, on publia une ordonnance qui défendait au peuple de s'attrouper sous les peines les plus rigoureuses. »

Tel est le récit de Duclos, dans lequel, — en dépit de la rude franchise qui lui est ordinaire, — on sent les réticences que lui commandait peut-être sa charge d'*Historiographe de France.*

Buvat, — employé de la Bibliothèque du roi, — qui demeurait tout près du théâtre de ce tragique événement, raconte qu'environ quinze mille personnes atten-

daient, le 17 juillet 1720, dès trois heures du matin, aux coins des rues Vivienne et des Petits-Champs, que leur tour fût venu de toucher, aux bureaux de la Banque, un modeste billet de 10 livres, lorsqu'au milieu de la presse, il y eut, dit-il, seize personnes étouffées. Ce bruit, qui circula dans Paris, fut le signal d'une émeute effroyable. Des cadavres furent portés sur des brancards au Palais-Royal, par une foule furieuse, dont les flots croissaient à chaque pas.

« Le peuple, — dit Buvat, — suivait en fureur et voulait entrer dans le palais, que l'on ferma d'abord de tous côtés. On assura que le Régent était à Bagnolet. Le peuple répondit que cela n'était pas vrai, qu'il n'y avait qu'à mettre le feu aux quatre coins, et qu'on le trouverait. Bientôt ce fut un tapage affreux dans le quartier. Une bande porta un corps mort au Louvre; une autre bande se jeta du côté de la maison de Law, dont on cassa toutes les vitres. »

Quant à Law lui-même, comme il passait en voiture sur le théâtre de l'émeute, la foule, l'ayant reconnu, voulait lui faire un mauvais parti; mais, grâce à son sang-froid et à son arrogance, — il traita le peuple de *canaille*, — il passa sans encombre et poursuivit son chemin. Quelques heures plus tard, son cocher fut roué de coups, et le carrosse qu'il conduisait fut brisé en mille morceaux.

Une lettre de la mère du Régent, écrite le lendemain même de cette émeute, confirme le récit de Buvat :

« Il faut que je vous dise quelle horrible frayeur j'ai eue hier... Nous étions fort tranquilles (chez les Carmélites), lorsqu'arrive madame de Chasteauthier, pâle comme une morte, et elle me dit : « Madame, on ne saurait vous « cacher ce qui se passe; vous trouverez toutes les cours

« du Palais-Royal remplies de peuple; ils y ont porté « des corps morts écrasés à la Banque; Law a été obligé « de se sauver au Palais-Royal; on a brisé son carrosse « en mille pièces et on a enfoncé les portes. » Je vous laisse imaginer quelle impression fit sur moi une pareille nouvelle..... Je me fis conduire chez le roi, comme à l'ordinaire; il y avait dans la rue Saint-Honoré un tel embarras, que je fus une demi-heure sans pouvoir passer; j'entendis les gens du peuple s'emporter contre Law, mais ils ne disaient rien au sujet de mon fils... J'arrivai enfin au Palais, mais tout y était fort tranquille, et le peuple s'était retiré. Mon fils vint me voir, et *m'assura* que tout ce tumulte avait été occasionné *par quelques ivrognes*; les gens qui avaient été étouffés ne s'étaient pas soulevés pour demander le remboursement des billets par suite d'une extrême détresse; l'un d'eux avait cent écus dans sa poche, et aucun de ceux qui avaient été arrêtés n'était sans argent; l'invasion du Palais-Royal était l'ouvrage de quelques malintentionnés qui détestent mortellement mon pauvre fils. »

Évidemment la mère du Régent n'a su que la moitié de la vérité sur l'émeute du 17 juillet : son fils a cherché à lui déguiser l'immense portée de cet acte; mais, à travers les expressions de la lettre qu'on vient de lire, perce le sentiment du danger imminent auquel, plus heureux qu'il ne le méritait, le Régent venait d'échapper.

Que ce fût avec un dessein prémédité que le peuple eût été entraîné au Palais-Royal, tout le prouve : la haine inspirée par le Régent explique cette fureur générale.

Comme, en France, tout événement, — si mince qu'il soit, — a toujours été chansonné, celui-ci ne pouvait manquer d'avoir les honneurs de la satire, et elle se pro-

duisit par la parodie de la dernière scène de *Mithridate*, dont l'auteur anonyme représentait Philippe d'Orléans mourant d'une blessure reçue dans l'émeute. Voici le début de cette pièce :

LAW.

Ah! que vois-je, seigneur? et quel sort est le vôtre?

LE RÉGENT.

Cessez et retenez vos larmes l'un et l'autre;
Mon cœur, de sa fureur et de tous ses forfaits,
Veut d'autres sentiments que de tristes regrets.
Ma régence, plutôt digne d'être abhorrée,
Par des pleurs aujourd'hui doit-elle être honorée?
J'ai désolé la France autant que je l'ai pu;
La mort dans mes projets m'a seule interrompu;
Le ciel n'a pas voulu qu'achevant mon dessein,
Je versasse à mon roi un poison de ma main;
Mais au moins quelque chose en mourant me console :
J'expire environné des rentiers que j'immole.....

Puis, tout à coup, la plaisanterie, — plaisanterie funèbre, — coudoie cette violente Philippique : à propos des malheureux étouffés en allant échanger leurs billets contre des espèces, on placarda cet engagement d'un nouveau genre : « La Banque promet d'étouffer à vue le « porteur du présent billet. »

Si nous insistons sur ces faits, c'est que nous les croyons pleins d'importance pour l'histoire de l'agonie du Système, et surtout parce que nous y voyons, en quelque sorte, la préface de 93 : le peuple s'essayait dès lors à la révolte et faisait son apprentissage d'émeutier.

Pour avoir dompté la révolte du 17 juillet, le Régent croyait tout sauvé : il se trompait. Une fermentation très-

vive régnait toujours dans Paris; le Parlement devenait de plus en plus menaçant : Law dut se cacher une seconde fois au Palais-Royal pendant dix jours.

« Le gouvernement était si dépravé, qu'aucun honnête homme n'y avait de confiance (1). » On brûlait depuis quelques jours, à l'Hôtel de ville, les billets qu'on retirait du public. Trudaine, prévôt des marchands, en présence de qui cette opération se faisait, aux yeux de tout le corps municipal, crut remarquer des numéros qui lui avaient déjà passé entre les mains, et manifesta assez crûment ses soupçons.

Trudaine était un homme d'un esprit droit, plein d'honneur et de justice, de mœurs sévères, élevé dans l'esprit et les principes de l'ancienne magistrature, ennemi des routes nouvelles, et encore plus de celles qui lui paraissaient obliques, dès là frondeur du Système, nullement politique, même un peu dur.

Les soupçons du prévôt des marchands pouvaient être mal fondés; mais ils ressemblaient si fort à la vérité, sa place influait tellement sur la confiance publique, que le Régent la lui ôta et la donna à Châteauneuf. On représenta inutilement qu'il était contre toute règle de déplacer un prévôt des marchands avant la fin de sa prévôté, et, contre toutes les lois municipales, d'y placer un étranger (Châteauneuf était né en Savoie); que cette injustice, faite à un homme vertueux et cher au peuple, accréditerait la défiance, loin de la détruire. Les règles n'arrêtaient guère le Régent; ainsi Trudaine fut déposé et le seul qui ne fût point touché par cette injustice.

Comme on l'a vu plus haut, l'agiot avait été transféré

(1) Duclos.

de la rue Quincampoix à la place Vendôme : « Là, s'assemblaient les plus vils coquins et les plus grands seigneurs, tous réunis et devenus égaux par l'avidité (1). »

Le chancelier, se trouvant incommodé du tumulte de l'agiot dans la place Vendôme, où était la chancellerie, le prince de Carignan, — plus avide d'argent que délicat sur sa source, — offrit son hôtel de Soissons. Il fit construire dans le jardin une quantité de petites baraques, dont chacune était louée cinq cents livres par mois : le tout rapportait cinquante mille livres par an. Pour obliger les agioteurs de s'en servir, il obtint une ordonnance qui, sous prétexte d'établir la police dans l'agiot et de prévenir la perte des portefeuilles, défendait de conclure aucun marché ailleurs que dans ces baraques.

Une nouvelle et terrible circonstance vint accroître encore la fureur populaire contre Law : il avait obtenu depuis quelque temps, par des raisons de commerce, que Marseille fût port franc. On sait comment, en 1720, un navire venant du Levant apporta la peste dans cette grande ville, d'où elle se répandit en Provence, désolant les provinces les plus voisines (2).

A cette occasion, il courut des vers contre le Régent, où on lui reprochait les ravages de cette affreuse épidémie :

Après avoir pris notre argent
Par un conseil inique,
Chassé le Parlement
Pour être despotique,
Fait publier impunément
Cent arrêts qu'on déteste,

(1) Duclos.
(2) Mémoires de Saint-Simon.

Il te manquait, maudit Régent,
De nous donner la peste.

Le Parlement vint encore aggraver les embarras de la situation financière et hâta l'instant fatal d'une banqueroute, devenue inévitable, il est vrai, mais qu'on pouvait, sinon conjurer tout à fait, au moins retarder.

Il sacrifia, au désir impérieux de détruire Law et de perdre le Régent, — ses deux ennemis, — l'intérêt public, qu'il aurait dû sauvegarder. Mais ses rêves furent trompés, et ce fut lui qui succomba.

Depuis que ses députés conféraient avec les commissaires des finances, ce corps ambitieux se flattait déjà de participer à l'administration : cette illusion ne dura pas. Un édit portant attribution de tout commerce à la Compagnie des Indes fut porté au Parlement pour y être enregistré le 17 juillet, le jour même qu'il y eut des gens étouffés. Pendant qu'on discutait cette affaire avec chaleur, le premier président sortit un moment, dit en rentrant ce qui venait d'arriver à la Banque, et que le carrosse de Law avait été mis en pièces. Tous les magistrats, se levant, avec un cri de joie peu digne de la gravité de la séance : « Et Law est-il déchiré par morceaux ? » Le premier président répondit qu'il ignorait les suites du tumulte. Toute la Compagnie rejeta l'édit, et rompit la séance pour courir aux nouvelles.

Le Régent, outré du peu de complaisance du Parlement, assembla, le jeudi 18, un conseil secret où il fut résolu de transférer le Parlement à Blois. Le chancelier y opina comme les autres, avec l'embarras d'un homme ennuyé de l'exil et qui craint d'y retourner. Il obtint cependant du Régent, après le conseil, de choisir Pontoise au lieu de Blois.

Le dimanche 21, sans que rien eût transpiré, plusieurs compagnies des gardes s'emparèrent, dès quatre heures du matin, des cours et des dehors du Palais; une partie des mousquetaires occupa la grand'chambre, et d'autres l'hôtel du premier président, tandis que leurs camarades portaient à tous les magistrats l'ordre de se rendre à Pontoise.

Cette translation du Parlement à sept lieues de Paris, loin de relever l'autorité, la rendit ridicule, et devint une scène comique par les circonstances qui l'accompagnèrent. Dès le soir, le Régent fit porter au procureur général cent mille livres en argent et autant en billets, pour aider ceux qui en auraient besoin. Le premier président eut une somme encore plus forte pour soutenir sa table, et tira à diverses reprises plus de cinq cents mille livres du Régent; de sorte que la séance de Pontoise devint une sorte de vacance et de plaisir.

Le premier président tenait table ouverte, et ceux qui, par incommodité ou autrement, désiraient de rester chez eux, envoyaient à la première présidence chercher ce qu'ils voulaient. L'après-midi, des tables de jeu dans les appartements, des calèches toutes prêtes dans les cours pour ceux et celles qui préféraient la promenade. Le premier président montait dans la plus distinguée, et de là nommait, au milieu de la compagnie rangée sur son passage, ceux qui devaient l'accompagner; en conséquence *Messieurs* trouvaient que le premier président était le plus grand homme qu'il y eût eu dans sa place. Le soir, un souper somptueux et délicat pour toutes les jolies femmes et les hommes du bel air qui, dans cette belle saison, venaient journellement de Paris et y retournaient la nuit. Les fêtes, les concerts, se succédaient perpétuel-

lement. La route de Pontoise était aussi fréquentée que celle de Versailles l'avait été sous Louis XIV et le fut sous Louis XV et sous Louis XVI. Il n'eût peut-être pas été impossible d'y amener le Régent. Il fournissait aux plaisirs de ces exilés, qui en faisaient des plaisanteries plus indécentes que légères. Il ne se jugea presque point d'affaires, et il n'y eut que les plaideurs qui souffrirent de l'aventure.

La Chambre des comptes, la Cour des aides, le grand Conseil et l'Université envoyèrent des députés à Pontoise complimenter le Parlement. Il en fut fait registre, et, le 15 d'août, la Chambre des comptes et la Cour des aides affectèrent, à la procession du vœu de Louis XIII, de laisser vide la place du Parlement (1).

Ainsi, il était dit que tout s'avilirait au contact flétrissant du Système : l'honneur public, le gouvernement, la noblesse et la magistrature.

Quant au Système lui-même, que devenait-il au milieu de tout cela ? — Le coup d'État du 21 juillet avait fait immédiatement monter à 5,700 livres les actions de la Compagnie des Indes, qui ne valaient plus la veille que 4,560 livres. Mais cette reprise dura peu. L'augmentation prodigieuse du prix de tous les objets nécessaires à la vie portait la misère à son comble, et irritait encore plus les esprits contre le Régent.

« J'ai reçu, — écrivait la mère de ce prince, — des lettres où l'on fait des menaces affreuses contre mon fils, en m'assurant qu'on avait préparé pour lui deux cents bouteilles de vin empoisonné, et que, si cela manquait, on ferait usage d'un nouveau genre de feu d'artifice pour

(1) Cf. Duclos et les Mémoires de Saint-Simon.

brûler mon fils tout vif dans le Palais-Royal, et moi ici, à Saint-Cloud. »

Après les menaces, voici les vers satiriques qui circulaient alors dans Paris :

Puisque nous n'avons plus d'argent,
Le diable emporte et Lass et le Régent.
Le premier est un animal,
Fripon, ignorant et brutal,
Qui nous réduit à l'hôpital ;
Le second rit de voir le mal.
Dieu nous fasse
Bientôt la grâce
De voir déconfit
Ce couple maudit.

N'y avait-il donc plus de numéraire en France? Ce pays, si riche de tout temps, était-il entièrement ruiné? Non ; mais la méfiance faisait resserrer les espèces ; de là, une horrible gêne. C'est ce que constate très-bien la mère du Régent (8 août 1720) : « Il y a encore beaucoup d'argent en France, mais chacun le cache par malice, et ne veut pas le mettre dans le commerce.... Personne n'a de goût ici pour la guerre, mais bien pour le luxe, qui n'a jamais été porté au point auquel il est à présent ; le temps montrera ce qui en résultera. »

Nous le verrons tout à l'heure même.

Cependant, — soit insouciance, soit forfanterie, — le Régent méprisait menaces et pamphlets. Mais, au témoignage des contemporains, le poignard et la Seine faisaient justice prompte et secrète des auteurs de libelles (1), et le Régent reprenait son train de vie ordinaire, semée de plaisirs de tous genres.

(1) Buvat.

Quant à Law, il se sentait perdu, et passait ses jours dans une lutte désespérée avec l'opinion et la haine publiques. « M. Law n'ose pas sortir, — écrit la mère du Régent, à la date du 18 août ; — les femmes de la halle ont placé des petits garçons comme espions autour de sa maison, afin de savoir quand est-ce qu'il sortira ; cela n'indique rien de bon pour lui, et je crains quelque nouvelle émeute. »

Quelques jours après, Madame raconte que des laquais ont accablé d'injures la fille de Law, qui revenait de la promenade, et qu'ils lui ont jeté des pierres.

Le 1er novembre 1720 fut déclarée la démonétisation du papier ; cet arrêt mit un trouble extrême dans Paris et dans toute la France. Les porteurs étaient invités à prendre, soit des rentes perpétuelles à 2 pour cent, soit des rentes viagères à 4 pour cent, soit enfin des actions dans la Compagnie des Indes, qu'on venait de réorganiser comme une simple société commerciale indépendante de l'État.

« Frappé de discrédit, le papier cessa d'avoir cours à Paris comme en province, et un grand nombre de marchands préférèrent s'exposer à la peine du carcan plutôt que de livrer leurs marchandises contre des billets d'une valeur plus que douteuse. En cette extrémité, on crut devoir, dans l'intérêt de la tranquillité publique, fixer la valeur vénale d'un grand nombre d'objets ; mais, comme toutes les lois de maximum, celle-ci fut éludée, et la police dut souvent intervenir pour ordonner la vente d'objets que les marchands entendaient conserver. On fit en même temps la guerre aux accapareurs et aux agioteurs. Sur ces entrefaites, l'un de ces derniers, nommé Vernezobre, Prussien d'origine et ami de Law, quitta la France, après

avoir envoyé à l'étranger pour 50 millions d'écus et de pierreries. Il y eut dans le public à ce sujet une explosion de colère dont le gouvernement profita pour dépouiller ceux que le Système avait enrichis. Une liste de suspects qui contenait, dit-on, 35,000 noms, fut dressée, et l'on recommença les poursuites.

« Ainsi, les mêmes misères, les mêmes violences qui avaient précédé l'inauguration du Système, en signalaient la chute (1). »

Avions-nous tort de dire que l'histoire de la banqueroute de Law est la préface de 93 ?

Le luxe était porté au plus haut point ; les spectacles faisaient de brillantes recettes. Écoutons un contemporain : « J'ai été à la comédie qui se jouait sur le théâtre du Palais-Royal, où Baron représentait *le Comte d'Essex* (20 novembre 1720). Il y avait un monde prodigieux, malgré le malheur du temps. Les femmes étaient *pleines* de pierreries ; les hommes avaient des habits magnifiques. Le Régent parut avec sa maîtresse d'un côté ; M. le duc de l'autre, avec la sienne... Qui ne voit que cette salle de théâtre croit le royaume bien riche ; mais, au sortir de là, la pauvreté est bien effective. »

Parlant d'un bal de l'Opéra qui eut lieu à la même époque, le contemporain précité ajoute : « On a fondu les billets de la Banque, en perdant presque le tout, pour aller danser, lorsqu'on meurt de faim chez soi. Voilà le Français et les Parisiens ! »

Ce luxe, compagnon obligé du désordre des mœurs, — leur premier auteur, — dictait à la mère du Régent ces paroles dignes d'être citées : « La vie déréglée et folle

(1) M. P. Clément.

à Paris devient chaque jour plus détestable et plus horrible : *Toutes les fois qu'il tonne, j'ai peur pour cette ville*... Toute honte est bannie de ce pays-ci ; on ne sait plus en France ce que c'est qu'une vie régulière, et *tout va* à la débandade (1). »

La misère était à la hauteur du luxe et en rapport avec le débordement général des mœurs ; un exemple entre mille : « Le 16 décembre, le curé de Saint-Eustache envoya un secours à une famille qui venait de lui être recommandée. La personne chargée de cette pieuse mission, ne recevant pas de réponse, fit enfoncer la porte. En entrant dans la chambre, on fut bien étonné de voir le mari pendu, sa femme et trois enfants égorgés. On trouva dans cette chambre seulement six sous de monnaie, et pour 200,000 livres de billets de banque (2). »

« On n'entend parler que d'aventures tragiques, d'empoisonnements, de meurtres, de vols ; *la mode, à Paris, est maintenant de se débarrasser de la vie :* la plupart se noient, beaucoup se jettent par les fenêtres et se cassent le cou ; d'autres se poignardent, et tout cela à cause de ce maudit argent.... Les gens deviennent ici horriblement barbares ; on a trouvé, il y a trois jours, une femme mise à la broche, que l'on avait voulu faire rôtir ; des parents tuent leurs enfants, des enfants tuent leurs parents ; *on n'entend parler chaque jour que de pareilles horreurs* (3)....

« Si les Français se mettent dans la tête d'imiter les Anglais et de se détruire, il en mourra autant par là que de la peste, car tout est mode dans ce pays (4). »

(1) 27 septembre 1720.
(2) Buvat.
(3) Correspondance de Madame, mère du Régent, 21 septembre 1720.
(4) *Ibid.*, 9 novembre 1720.

Mais c'en est assez, — c'en est trop sur ces scènes d'horreur, — qu'on se refuserait à croire si elles n'étaient attestées par des témoignages contemporains, dont on ne peut soupçonner un moment la véracité.

Ainsi finissait le *Système*, — comme on avait très-bien nommé l'utopie de Law; — la banqueroute, la misère, le déshonneur et le suicide, tels étaient les fruits amers qu'on recueillait en France, après avoir rêvé le progrès indéfini de la richesse, l'opulence pour tous, les jouissances de la vie matérielle.

Grande leçon, mais dont personne ne profita; perspective effrayante, ouverte d'avance sur les abîmes d'une autre révolution, auprès de laquelle celle-ci n'était qu'un jeu : le papier-monnaie de Law et le désespoir insensé qui succédait à sa banqueroute inauguraient déjà les assignats et le règne de la Terreur, — le mensonge, la misère et le sang!

Dans les derniers jours de 1720, — un an tout au plus depuis le triomphe du Système, — on avait pour 42 livres des actions que les porteurs avaient achetées 20,000 livres en espèces, rue Quincampoix. Ainsi, une fortune de 200,000 livres, placée en actions en 1719, se trouvait réduite à 420 livres environ un an après!

La chute de Law était inévitable; s'il y avait à s'étonner de quelque chose, c'était qu'elle eût tant tardé. L'homme de génie, le grand financier, le magicien de 1719, n'était plus qu'un fripon, un voleur digne de la potence. Telles furent les épithètes que l'Écossais se vit jeter à la face, le 12 novembre 1720, dans une assemblée de la Banque dont il était encore le directeur; il n'eut que le temps de se retirer pour éviter que la violence ne se joignît aux injures. Un mois plus tard, comprenant enfin qu'il n'était

plus en sûreté à Paris, il partit pour une de ses terres à six lieues de la capitale. Le 16 décembre, Mme de Prie lui envoya sa chaise de poste avec un passe-port au nom du roi : le même jour, le Parlement fut rappelé à Paris. Law prit la route de Bruxelles, n'ayant pour toute richesse que 36,000 livres et une bague de 10,000 écus.

Laissons raconter les dernières années de l'Écossais à un de ses anciens amis, à l'homme qui lui a le mieux rendu justice personnellement :

« L'année, — dit Saint-Simon, — finit par le départ subit et secret de Law, qui n'avait plus de ressource, et *qu'il fallut enfin sacrifier au public*. On ne le sut que parce que le fils aîné d'Argenson, intendant à Maubeuge, eut la bêtise de l'arrêter. Le courrier qu'il envoya pour en donner avis lui fut redépêché sur-le-champ, avec une forte réprimande de n'avoir pas déféré aux passeports que M. le duc d'Orléans lui avait fait expédier. Son fils était avec lui ; ils allèrent à Bruxelles, où le marquis de Prié, gouverneur des Pays-Bas impériaux, le reçut très-bien et le régala ; il s'y arrêta peu, gagna Liége et l'Allemagne, où il alla offrir ses talents à quelques princes qui, tous, le remercièrent. Après avoir ainsi rôdé, il passa par le Tyrol, vit quelques cours d'Italie, dont pas une ne l'arrêta, et enfin se retira à Venise, où cette république n'en fit aucun usage. Sa femme et sa fille le suivirent quelque temps après : je n'ai point su ce qu'elles sont devenues, ni même son fils. »

Après un rapide portrait de la femme de Law, — qui ne l'était que de nom, — Saint-Simon ajoute : « Tous deux avaient, lors de leur départ, entre quarante-cinq et cinquante ans... Law avait fait force acquisitions de toutes sortes, et encore plus de dettes, de façon que ce

chaos n'est pas encore débrouillé par une commission du conseil, nommée pour régler ses affaires avec ses créanciers.

« J'ai dit ailleurs, et je le répète, *qu'il n'y eut ni avarice ni friponnerie en son fait.* C'était un homme doux, bon, respectueux, que l'excès du crédit et de la fortune n'avait point gâté, et dont le maintien, l'équipage, la table et les meubles ne purent scandaliser personne. Il souffrit avec une patience et une suite singulières toutes les traverses qui furent suscitées à ses opérations, jusqu'à ce que, vers la fin, se voyant court de moyens, et toutefois en cherchant et voulant faire face, il devint sec; l'humeur le prit, et ses réponses furent souvent mal mesurées. C'était un homme de système, de calcul, de comparaison, fort instruit et profond en ce genre, qui, *sans jamais tromper*, avait partout gagné infiniment au jeu à force de posséder, *ce qui me semble incroyable*, la combinaison des cartes. »

Cette dernière phrase est curieuse à méditer : Saint-Simon croyait à la probité de Law au jeu, et cependant il ne semble pas admettre que la seule connaissance des cartes l'ait amené à un bonheur constant autour des tapis verts. Cette façon de s'expliquer, — pleine de réticence, — n'équivaudrait-elle pas à avouer que l'Écossais était quelque peu *grec*, et que souvent il aida la fortune ? C'est ce que nous croyons avoir bien établi, au début de ce travail sur Law.

Quoi qu'il en soit, après le départ de l'Écossais, le gouvernement s'occupa de réparer les désastres du Système. Un conseil de régence, tenu le 24 janvier 1721, dévoila le mal dans toute son étendue, mais n'y apporta pas le moindre remède. « Le Régent, dit Saint-Simon, prétendit

que Law méritait d'être pendu, pour avoir émis 600 millions de billets de plus qu'il n'avait été autorisé à le faire. « Mais, monsieur, — s'écria le duc de Bourbon, — comment, sachant cela, l'avez-vous laissé sortir du royaume? — C'est vous, monsieur, — répliqua le Régent, — qui lui en avez fourni les moyens en lui envoyant les passeports. — Il est vrai, monsieur, — répondit le duc de Bourbon, — mais c'est vous qui me les avez remis pour les lui envoyer. »

Puis vinrent des débats scandaleux, qui jetèrent une triste lumière sur bien des tripotages qu'on était loin de soupçonner, et à la révélation desquels Saint-Simon indigné s'écrie : « L'étonnement fut grand dans tous ceux qui se trouvèrent à ce conseil. Personne n'ignorait en gros le désordre des finances; mais le détail de tant de millions factices, qui ruinaient le roi ou les particuliers, ou, pour mieux dire, l'un et l'autre, effraya tout le monde. On vit alors à découvert où avait conduit *un jeu de gobelets dont toute la France avait été séduite,* et quelle avait été la prodigalité du Régent, par la facilité de battre monnaie avec du papier et de tromper ainsi l'avidité publique. »

Nous approuvons fort cette indignation; mais était-ce bien à Saint-Simon qu'il appartenait de flétrir aussi énergiquement le Système, qui lui avait valu une assez bonne part dans ces *millions factices*, comme il le dit lui-même?

Pour sortir de cette situation difficile, inextricable, un décret royal, en date du 4 février 1721, statua que toutes les créances sur l'État seraient soumises à un *visa.* Paris-Duverney, chargé de diriger cette opération, fit établir cinq catégories de valeurs : les moins dépréciées perdirent le sixième; quelques-unes furent réduites des dix-

neuf vingtièmes. De plus, on obligea les notaires, sous peine de destitution et de poursuites extraordinaires, à fournir les extraits de tous les actes translatifs de propriétés mobilières et immobilières passés depuis le 1er juillet 1719 jusqu'au 31 décembre 1720. On évalua à 3,071,000,000 les émissions de billets faites par l'État, légalement ou frauduleusement. Cette somme ayant été réduite de plus d'un milliard, environ 1 milliard 700 millions représentèrent les effets conservés et furent transformés soit en rentes perpétuelles à 2 1/2 pour cent, soit en rentes viagères à 4 pour cent. Outre cette réduction, on soumit ceux que l'on supposait avoir été enrichis par le Système à une capitation extraordinaire, qui produisit 187,893,000 livres, somme dans laquelle la dame Chaumont, — dont il a été parlé ci-dessus, — figura pour huit millions. Enfin, ceux qui avaient vendu leurs terres ou leurs hôtels pendant le Système eurent le droit de les racheter en les payant, soit en contrats de rentes au pair, soit en effets consolidés par le *visa* (1).

Tant et de si dures leçons, loin d'avoir éteint chez les Parisiens la fureur de l'agiotage, l'avaient plutôt, — ce semble, — enflammée : c'était comme un incendie qui se réveille plus terrible que jamais, après avoir couvé sous ses cendres.

Un arrêt du 22 mars 1723 avait fixé à 56,000 le nombre des actions de la nouvelle Compagnie des Indes : représentées par des certificats provisoires de la valeur de 500 livres, ces actions se négocièrent tout d'abord à 800 livres, montèrent à 1,500 et même à 3,000 livres, grâce au bruit répandu par les agioteurs que le Régent n'avait pas

(1) M. P. Clément.

complétement renoncé au Système, et qu'il songeait à rappeler Law.

« Le Régent, — dit Voltaire, — avait alors un *singulier* projet, dont sa mort subite *sauva* la France. C'était de rappeler Lass (*sic*), réfugié et oublié dans Venise, et de faire revivre son Système, dont il comptait *rectifier les abus et augmenter les avantages.* Rien ne put jamais le détacher de l'idée d'une Banque générale, chargée de payer toutes les dettes de l'État...

« La contemplation continuelle de cette grande entreprise, qui séduisait le duc d'Orléans, et celle des orages qu'il allait exciter allumèrent son sang (1). »

Il mourut d'une attaque d'apoplexie fondroyante, le 2 décembre 1723, à Versailles, dans les bras de la débauche. Digne fin d'un tel prince !

Depuis ce moment, les actions de la Compagnie des Indes tombèrent au-dessous de leur taux d'émission, et elles ne se relevèrent plus.

Quant à Law, retiré depuis 1722 à Venise, il y mourut en 1729, dans un état à peine au-dessus de l'indigence : il avait plusieurs millions à lui lorsque, en 1715, il était venu se fixer en France. Après sa fuite du royaume, tous ses biens furent vendus à vil prix et dissipés, et celui qui avait eu à sa disposition toute la fortune d'un puissant État fut réduit à exister d'une modique pension que lui faisait le Régent, et qui fut même payée peu exactement après la mort de ce prince.

« Je suis *nu*, — écrivait-il un jour au duc de Bourbon; — on veut que je subsiste sans biens, et que je paye des dettes sans en avoir les fonds. »

(1) Précis du Siècle de Louis XV, chapitre III.

Pauvre, Law avait brillé par son insouciance de la vie et par son goût effréné pour les duels; riche, il devint poltron au delà de toute idée, parce que, disait-il : « Je ressemble à la poule aux œufs d'or, qui, morte, ne vaudrait pas davantage qu'une poule ordinaire. »

Une seule passion lui resta, même au sein de la gêne dans laquelle s'éteignirent ses derniers jours, celle des systèmes financiers et surtout du jeu. « C'était le même homme, toujours l'esprit occupé de projets, toujours la tête remplie de calculs et de valeurs monétaires ou représentatives. Quoique sa fortune fût mince, il jouait souvent et assez gros jeu, » au rapport de Montesquieu, qui l'avait vu, à Venise, quelque temps avant sa mort.

De toute sa fortune passée, il ne lui était resté que quelques tableaux et une bague de 10,000 écus (1), qu'il mettait en gage lorsque les chances du jeu lui avaient été contraires.

Il finissait comme il avait commencé.

Selon Saint-Simon, « il mourut catholique.... et reçut avec piété les sacrements de l'Église. »

Arrivé au terme de cette étude rapide sur Law, son Système et sa banqueroute, à jamais tristement mémorable sous tous les rapports, il nous reste à formuler, en concluant, une appréciation générale de cette grande catastrophe financière.

Sans rechercher, avec les économistes, quels avantages pouvaient résulter pour la France, sous le rapport agricole et industriel, du Système de Law, s'il eût été mieux compris et plus sagement dirigé, nous nous bornerons à

(1) C'était Law qui avait fait acheter au duc d'Orléans, pour le prix de deux millions, le superbe diamant appelé, depuis, *le Régent*.

envisager l'utopie de l'Écossais, au double point de vue du crédit et de la morale.

Comme toute utopie, comme tout rêve d'un esprit en délire, le Système n'était pas né viable; ses deux seuls résultats, — immenses, douloureux et dont le retentissement nous atteint plus que jamais, — furent la ruine du crédit pendant plus d'un siècle et la corruption des mœurs publiques.

Un auteur presque contemporain de la chute du Système, esprit sagace, honnête et ferme dans ses convictions, — Duclos, peu cité jusqu'à nos jours par les écrivains qui ont étudié le drame financier de 1720, a admirablement bien vu, et a exprimé avec une grande énergie d'expression les effets à jamais désastreux de ce délire qui bouleversa si profondément l'Europe.

Nous ne pouvons donc mieux faire, — nous le croyons, — que de lui laisser une dernière fois la parole, en terminant ce travail sur Law :

« Le malheureux Système de Law commença par enivrer les têtes d'un fol espoir d'opulence, et finit bientôt par bouleverser toutes les fortunes. Le dénoûment de cette pièce fut d'avoir enrichi des fripons, grands ou petits; ruiné la moyenne classe, la plus honnête et la plus utile de toutes; confondu les conditions; corrompu les mœurs et altéré le caractère national...

« Le paysan et le bas peuple, en France, sont toujours à peu près dans la misère; ainsi les banqueroutes subites ou graduelles tombent et ne peuvent tomber que sur les citoyens qui étaient assez dans l'aisance pour placer leurs fonds sur le roi; mais c'est aussi, en dernière analyse, de la campagne, de la culture, que sortent les ruisseaux qui forment le fleuve d'opulence où puisent le roi,

les grands et le peuple des villes. Dans les secousses des finances d'un État, les rentiers sont les premières victimes. Les grands s'en ressentent peu, et quelquefois y gagnent, en se libérant de leurs dettes à peu de frais. Dans le temps de la crise, plus ou moins longue, les artisans des villes, et surtout ceux du luxe, éprouvent de la détresse, parce que les gens aisés qui les employaient, ne l'étant plus, se restreignent et ne les occupent plus ou les occupent moins. La souffrance gagne toutes les classes de citoyens par une espèce d'ondulation, jusqu'à ce que l'État ait repris un peu de consistance. Les choses reprennent ensuite le même train, et préparent une nouvelle révolution, qui arrive en France, où tout s'oublie, tous les quarante ans. Nous touchons actuellement à une de ces crises d'État (1).

« Le Système de Law a fait autant ou plus de malheureux que la banqueroute a corrompu les mœurs... Ce Système, considéré en lui-même, a eu ses apologistes, qui ont prétendu qu'il n'a été pernicieux que par l'abus qu'on en a fait et par la mauvaise volonté de ceux qui avaient intérêt de le faire échouer. D'autres ont soutenu, avec plus de raison, qu'il était aussi vicieux dans son principe qu'il a été funeste dans ses effets. D'autres, enfin, l'ont toujours réprouvé comme insoutenable dans une monarchie absolue, quelques avantages qu'il pût avoir dans une république et dans un gouvernement mixte. L'expérience n'a que trop justifié ce sentiment.

« La meilleure opération de Law fut l'établissement de la Banque générale, composée de douze cents actions de trois mille livres chacune. L'avantage s'en fit d'abord

(1) Mémoires sur la vie de Duclos, écrits par lui-même.

sentir; la circulation fut ranimée, et le succès en eût été assuré, si cette Banque générale n'eût pas dégénéré en Banque royale : ce qui donna bientôt naissance au malheureux Système.....

« Le Système de Law a été et a dû être pernicieux pour la France. Law ne connut ni le caractère de la nation ni celui du prince à qui il eut affaire. Le bouleversement des fortunes n'a pas été le plus malheureux effet du Système et de la Régence : une administration sage aurait pu rétablir les affaires; mais les mœurs, une fois *dépravées*, ne se rétablissent que par la révolution d'un État, et je les ai vues s'altérer sensiblement. Dans le siècle précédent, la noblesse et le militaire n'étaient animés que par l'honneur; le magistrat cherchait la considération; l'homme de lettres, l'homme à talent, ambitionnaient la réputation; le commerçant se glorifiait de sa fortune, parce qu'elle était une preuve d'intelligence, de vigilance, de travail et d'ordre... Toutes les classes de l'État n'ont aujourd'hui qu'un objet : c'est d'être riches, sans que qui que ce soit fixe les bornes de la fortune où il prétend....

« Nos lois sont toujours les mêmes : nos mœurs seules sont altérées, se corrompent de jour en jour; et les mœurs, plus que les lois, font et caractérisent une nation (1). »

Duclos eut le rare mérite de voir les effets du Système, non-seulement dans le présent, mais encore d'en augurer la longue et funeste influence sur l'avenir.

(1) Mémoires secrets de la Régence.

JEANNE D'ALBRET

EST-ELLE MORTE EMPOISONNÉE

Ceux qui cherchent de l'instruction, — et le nombre en est malheureusement trop grand, même parmi les plus honnêtes gens, — dans les romans soi-disant *historiques*, croient que Jeanne d'Albret, la mère de Henri IV, est morte empoisonnée par des gants parfumés dont Catherine de Médicis lui avait fait cadeau. Il y a déjà tant de crimes mis sur le compte de Catherine de Médicis, qu'il n'en coûte guère d'en porter un de plus à son actif.

Mais où le roman historique (Alexandre Dumas, Maquet et compagnie) a-t-il pris cette allégation? Dans la plupart de nos soi-disant histoires de France, publiées en ce dix-neuvième siècle, le siècle des lumières, dit-on, mais non, à coup sûr, de la vérité. Ainsi, on lit dans Sismondi, écrivain protestant, libéral et quelque peu révolutionnaire, les détails que voici :

« Un parfumeur florentin, nommé maître René, créa-

ture de Catherine, offrit son ministère pour se défaire de Jeanne d'Albret, et s'engagea de l'empoisonner avec des parfums seulement. Le poison fut, dit-on, administré dans des gants de senteur. Elle mourut en quatre jours... Le roi exprima avec éclat la douleur qu'il prétendait en ressentir, et, pour dissiper les soupçons qu'une maladie si prompte pouvait exciter, il ordonna qu'elle fût ouverte : mais on se garda bien de toucher au cerveau, qui, seul, devait avoir été affecté par le poison. Le parfumeur René, qui se signala ensuite parmi les bourreaux de la Saint-Barthélemy, se vanta en même temps de l'exécution qu'il avait faite (1). »

Et M. H. Martin, — dans un style emphatique, — ajoute, en délayant Sismondi dans sa prose :

« Au milieu de ces apprêts (2) et de ces espérances, une triste nouvelle retentit comme un glas funèbre : la reine de Navarre, malgré la répugnance que lui inspirait Paris, s'était rendue dans cette ville, vers le milieu de mai, avec la Cour, pour les préparatifs des noces ; elle tomba malade le 4 juin, et, le 9, elle n'existait plus....

« A la douleur des huguenots se mêlèrent des soupçons sinistres : autour du lit de mort de la reine de Navarre, on parlait de poison : l'on accusait la reine mère... Depuis, les historiens huguenots ont imputé le crime prétendu au parfumeur italien de la reine mère, qui aurait vendu à Jeanne des gants et d'autres objets imprégnés d'un venin subtil. Ils affirment, et de Thou après eux, qu'on ouvrit le corps de Jeanne pour dissiper les soupçons, mais qu'on se garda bien de toucher au cerveau,

(1) Histoire des Français, t. XIX (1835), p. 140 et 141.

(2) Les apprêts du mariage de Henri de Navarre avec Marguerite, sœur de Charles IX.

où était le mal, l'empoisonnement s'étant opéré par l'odorat (1)... »

Élevé à l'école de l'erreur, M. H. Martin — tout en se voyant forcé de tenir compte de la vérité, qui a fini par se faire jour en ces derniers temps, ajoute, — avec une sorte de timidité : « Les historiens mêmes qui parlent de poison reconnaissent l'existence de la maladie de poitrine. »

Ces historiens, — cités au bas de la page, — sont gens passionnés, et, par conséquent, assez peu dignes de foi, tels que de Thou, d'Avila, d'Aubigné.

Mais une note de M. H. Martin, qui se dérobe, en petits caractères, au bas de la page 298, contient ces précieux aveux, basés sur des documents dont l'authenticité est indéniable :

« Il est à remarquer que Jeanne, dans une lettre à son « fils (2), dit qu'elle craint de tomber malade, car elle ne « se trouve guère bien. » Une lettre de la princesse douairière de Condé, du 12 juin, ne laisse entrevoir aucun soupçon de poison. « J'ai eu une piteuse arrivée en cette « ville... y ayant trouvé la reine de Navarre à l'article de « la mort, *laquelle est allée bien contente à Dieu*... On se « meurt extrêmement en cette ville... Il m'a fallu veiller « la reine de Navarre en sa maladie, et ne l'ai aban- « donnée jusques à la mort (3). »

M. Th. Lavallée (4), tout en se montrant plus courageux que ne l'a été M. H. Martin, son successeur, écri-

(1) Histoire de France (1857), 4e édition, t. IX, p. 297 et 298.

(2) Bulletin de la Société de l'Histoire de France, t. II (1835), n° 5.

(3) Cabinet historique, publié par M. Louis Paris, numéro de septembre 1856, p. 229.

(4) Histoire des Français (11e édition, 1856), tome II, p. 470.

vait, dès 1856 : « On dit Jeanne d'Albret empoisonnée, mais sans aucune preuve. » Fort bien; mais, alors, pourquoi ajouter : « Cette mort ne fit qu'augmenter les défiances et les haines (1). » Ceci est à la fois illogique et mauvais; car, si la mort de Jeanne d'Albret a été reconnue naturelle et le pur résultat d'une maladie constatée, (comme on le verra tout à l'heure), pourquoi ces *défiances* et ces *haines* qui n'ont que faire là?...

Enfin, M. Guizot, tout récemment (2), en 1874, dit : « Cette mort avait donné lieu à des accusations de poison très-probablement mal fondées. » *Très-probablement* est de trop ici. La vérité coûtait donc bien à dire à l'austère M. Guizot!...

Ce fut, — au XVI[e] siècle, — l'Étoile qui, le premier, accueillit le mensonge de l'empoisonnement de Jeanne d'Albret; il fut suivi par de Thou et Mézeray (3), deux esprits toujours passionnés et en quête de scandales faux ou réels, en inventant au besoin, sorte de *reporters* à l'affût des *racontars* du temps, presque toujours basés sur des préjugés vulgaires, des *on-dit*, des rumeurs vagues, etc.

Voici la version de l'Étoile (4) : « Le jour que la reine de Navarre arriva à Blois, le roi et la reine mère, qui la fit empoisonner par René, son parfumeur, lui firent tant de caresses que chacun en était étonné..... Messire René,

(1) Histoire des Français (11[e] édition, 1856), tome II, p. 470.

(2) Histoire de France racontée à mes petits-enfants, t. III, p. 337.

(3) Mézeray ne brille pas par l'exactitude; il a plus d'une fois avoué à ses amis, lorsqu'il publia sa grande histoire, qu'il n'avait lu aucun des originaux de nos annales. C'est d'Huet, le célèbre évêque d'Avranches, que l'on tient ce fait.

(4) Mémoires pour servir à l'Histoire de France, etc , 1[re] série, t. XLV de la collection Petitot (p. 71, 72 et 77.)

Italien, était un des bourreaux de la Saint-Barthélemy, homme confit en toutes sortes de cruautés et méchancetés, qui ne vivait que de meurtres, brigandages, empoisonnements, ayant empoisonné *entr'autres*, un peu avant la Saint-Barthélemy, la reine de Navarre. »

Or, l'Étoile a tiré ce qu'il dit ici de l'immonde libelle de H. Étienne, intitulé le *Discours merveilleux de la vie de la reine Catherine de Médicis* (1), publié en 1574, et où on lit ceci :

« Elle a recours à maître Réné, son empoisonneur à gages, qui, en vendant des senteurs et des collets parfumés à la reine de Navarre, trouva moyen de l'empoisonner, de telle sorte que peu de jours après elle en mourut, dont depuis il s'est osé vanter, jusques à dire qu'il avait encore le cas tout près pour deux ou trois autres qui ne s'en défiaient pas. »

Les auteurs ou compilateurs de mémoires, — en rapportant le même mensonge, — ont plutôt obéi à leur esprit de parti qu'à une conviction raisonnée ou appuyée sur des faits certains.

Et d'abord le farouche protestant d'Aubigné (2) : « La reine de Navarre travaillant à Paris aux préparatifs des noces, se trouva prise d'une fièvre à laquelle elle ne résista que quatre jours. Sa mort, causée *sans dissimuler* par un poison que des gants de senteur communiquèrent

(1) « Écrivain caustique et porté naturellement à la satyre, l'Étoile puisait quelquefois dans les sources les plus décriées. » — L'abbé d'Artigny : *Nouveaux mémoires d'histoire*, etc. (1752), t. V, p. 200. Parmi ces sources les plus décriées, l'abbé d'Artigny cite les *Mémoires de l'État de France sous Charles IX* (in-8, 3 vol., 1578) et le *Réveille-matin des Français et de leurs voisins* (in-8°, 1574), « deux des plus détestables satyres qui aient paru dans le XVIe siècle. » — D'Artigny, *l. c.*, p. 201.

(2) *Histoire universelle*, t. II, livre I, chapitre II.

au cerveau, façon d'un messire René, Florentin, exécrable depuis, même aux ennemis de cette princesse... »

Puis un autre protestant, Jean de Serres (1) : « La reine de Navarre arriva à Paris le quinzième avril, et le 4 de juin tomba malade au lit d'une fièvre continue, causée, *disait-on*, d'un mal de poumon, où de longtemps s'étaient formés quelques apostèmes, lesquels, émus et irrités par les grandes chaleurs d'alors et d'un travail extraordinaire qu'elle prit, lui enflammèrent cette fièvre, dont elle mourut cinq jours après... *Aucuns ont assuré* qu'elle fut empoisonnée par l'odeur de quelques gants parfumés; mais afin d'ôter toute opinion de cela, elle fut ouverte avec toute diligence et curiosité par plusieurs doctes médecins et chirurgiens experts, qui lui trouvèrent toutes les parties nobles fort belles et entières, hormis les poumons, intéressés du côté droit, où s'était engendrée une dureté extraordinaire et apostème assez gros : mal qu'ils jugèrent tous avoir été (*quant aux hommes*) la cause de sa mort. On ne leur commanda point d'ouvrir le cerveau, où le grand mal était; au moyen de quoi ils ne purent donner avis que sur ce qui leur apparaissait. » Et ailleurs (2) Jean de Serres dit :

« Voici qu'une fièvre continue la couche au lit; le quatrième de juin, environ dix-huit jours après son arrivée, et du lit au sépulcre, dans le cinquième jour de sa maladie, causée (*ce disaient les médecins*), d'une extraordinaire dureté de poumons, avec un assez gros apostume, irrité par les grandes chaleurs de la saison et travail assidu qu'elle avait pris durant sa santé...

(1) *Recueil des choses mémorables advenues en France depuis l'an* 1547 (3e édition, 1603).

(2) Inventaire général de l'Histoire de France (1636, in-fol.), p. 714.

« Beaucoup de personnes prennent alarme de cette mort inespérée, comme d'un certain pronostic de plus grand mal à venir: le roi, la reine mère et toute la maison du roi montrent en être extrêmement affligés, et pour ôter tous soupçons de poison, Charles commande que le corps soit ouvert et qu'on recherche les causes de cette mort. Les médecins rapportent qu'il ne paraît aucun vestige de poison, mais le cerveau ne fut pas disséqué; et *l'on tient* qu'un Italien, parfumeur du roi, lui fit présent d'une paire de gants, qui l'empêchèrent d'être spectatrice de la piteuse et sanglante tragédie que l'on va jouer dans peu de jours. »

L'ouvrage de d'Aubigné n'est qu'une satire outrée; quant aux écrits de Jean de Serres, son *Recueil des choses mémorables* est plein de partialité, et son *Inventaire général de l'Histoire de France* sent « cet air d'aigreur que les calvinistes avaient alors plus qu'ils ne l'ont aujourd'hui, » dit Lenglet du Fresnoy (1).

Pierre Matthieu (2) s'exprime ainsi : « Le roi (Charles IX) témoigna beaucoup de douleur de la mort de la reine de Navarre; il en porta le deuil et commanda que le corps fût ouvert, pour savoir la cause de sa mort. On trouva que, de longue main, les poumons étaient ulcérés; que le travail et les grandes chaleurs avaient allumé une fièvre continue; mais *plusieurs ont cru* que le mal était au cerveau et qu'elle avait été empoisonnée en une paire de gants parfumés. »

Un historien italien du XVIe siècle, le fougueux d'Avila (3),

(1) Méthode pour étudier l'histoire, édition de 1772, t. XII, p. 107.
(2) Histoire de France, t. I, livre VI.
(3) Historia delle guerre civili di Francia (1646, in-fol.), livre V, p. 189.

avec cette faconde qui est le propre de ses compatriotes, rapporte en ces termes les causes de la mort de Jeanne d'Albret, préliminaire, — selon lui, — de la Saint-Barthélémy :

« La première foudre de cette exécution fut dardée sur la personne de la reine de Navarre qui, pour être femme et de condition royale, fut empoisonnée (*à ce qu'on tient*), par le moyen de certains gants qu'on lui présenta, dont le poison était si subtil, qu'un peu après qu'elle les eut maniés, elle fut saisie d'une fièvre ardente dont elle mourut à quatre jours de là.... Sa mort inopinée et soudainement avenue donna du soupçon aux Huguenots, si bien que *le roi, qui savait que la force du poison n'avait offensé que le cerveau,* commanda que les médecins ouvrissent son corps, dont, les parties étant trouvées saines, on ne voulut point toucher à la tête, sous pretexte de n'user d'inhumanité ; et par les témoignages de ceux du métier, le bruit courut qu'elle était morte de mort naturelle par la malignité de la fièvre (1). »

Ces étranges allégations ne tendent à rien moins qu'à affirmer la complicité de Charles IX avec Catherine de

(1) P. 319 et 320 de la traduction de Beaudouin (in-fol., 1644), t. I. — La traduction française de Beaudouin est estimée comme le meilleur ouvrage de ce traducteur. Voici le texte de d'Avila :

La quale... deliberarono di levarsi dinanzi con il veleno portoli come si disse nella concia di certi guanti ma cosi occulto e tanto proportionato che sopraggiunta poco dopo che gli hebbe maneggiati da febre ardentissima nello spacio di quattro giorni fini la vita sua.... Perche gli Ugonotti da cosi improviso et impensato accidente cominciavano a prendere qualche sospetto, il re sapendo che la forza del veleno haveva offeso solamente il cervello volle che d'a medici fosse palesemente aperto il suo cadavero, le parti del quale trovandosi tutte sane, fu sotto colore di pieta lasciata senza aprire la testa e divolgo il testimonio de' periti nell' arte esser morta per la malignita della febbre di morte naturale.

Médicis et René ; nous verrons tout à l'heure que le passage de d'Avila n'est qu'un tissu de suppositions purement gratuites, que le Grain (1), à son tour, s'est plu à amplifier ; voici ce qu'il raconte ou ce qu'il suppose :

« Aucuns disent qu'elle (la reine de Navarre) mourut d'une pleurésie pour s'être trop occupée à travailler aux préparatifs des noces de son fils ; autres disent qu'en recherchant toutes choses exquises, on lui avait présenté des gants parfumés qui lui avaient tellement subtilisé le cerveau, que les esprits vitaux, surmontés par une si forte odeur, firent ouverture à l'âme qui en sortit sitôt après. Autres remettent la cause de sa mort sur un grand crève-cœur qu'elle eut d'une bravade qui lui fut faite en la cérémonie de la commémoration du Saint-Sacrement, appelée vulgairement à Paris la *Fête-Dieu ;* car, la coutume étant de tapisser et joncher les rues de fleurs et d'herbages odorants par où passe la procession, on dit que le commissaire du quartier où elle était logée, fut si hardi que de lui faire commandement de faire tapisser devant la porte de son hôtel, et à son refus il le fit, ce qu'elle fut contrainte d'endurer pour éviter à une émotion populaire, le peuple étant alors plein de chaleur contre ceux de la religion de laquelle ladite dame faisait profession. Si cela est, il y aurait grande apparence que ce fut la cause de sa mort pour deux raisons : l'une, parce qu'elle était fort dévote à sa religion, estimant l'impiété envers Dieu et idolâtries toutes les cérémonies de l'Église romaine, singulièrement ceste là qui touche la principale corde du discord d'entre les deux religions ; l'autre,

(1) Décade contenant la vie et gestes de Henri le Grand (1614, in-fol.), p. 102 et 103.

parce qu'elle était femme de grand courage et crevait (s'il faut ainsi parler) de voir une maraudaille de populace lui faire la loi. A quoi je voudrais ajouter une troisième raison, fondée sur la vive appréhension qu'elle put avoir, car elle était fort déliée, que telle bravade eût été pratiquée pour commencer quelque mauvais jeu, étant toujours sur les épines. Tant il y a qu'elle mourut laissant encore d'autres opinions de sa mort. Voici ce qu'en dit Serres, en son *Inventaire des rois de France,* sous Charles IX, à quoi je ne veux ajouter ni diminuer, ains rapporter ses propres termes : « Et pour ôter, — ce dit-il, — « tout soupçon de poison, Charles commande que le « corps soit ouvert et qu'on recherche les causes de cette « mort. Les médecins rapportent qu'il n'apparaît aucun « vestige de poison : mais le cerveau ne fut pas disséqué; « et l'on tient qu'un Italien, parfumeur du roi, lui fit « présent d'une paire de gants qui l'empêchèrent d'être « spectatrice de la piteuse et sanglante tragédie que l'on « va jouer dans peu de jours. » Popelinière ne parle point de ce parfum ; au contraire, il lève tout le soupçon de poison. Mais il fit imprimer son livre en un temps « auquel, quand il l'eût su, il n'eût osé l'écrire. »

On ne peut pousser plus loin les suppositions ; c'est quelque chose d'inouï que ce que l'on vient de lire ; aussi nous bornons là nos citations relatives aux versions mensongères de la mort de Jeanne d'Albret.

De Thou (1) laisse en doute la supposition de l'empoisonnement de la reine de Navarre ; mais Claude Regin, évêque d'Oleron, dans son *Journal* manuscrit, loin d'en parler, ne donne même aucun lieu de former le moindre

(1) Historiarum lib. LI.

soupçon (1). Il dit seulement que cette reine mourut, le 9 de juin 1572, d'une pleurésie qu'elle avait gagnée le 3 du même mois, pendant les préparatifs des noces de son fils Henri avec Marguerite de Valois.

Voici enfin la vérité pleine et entière, en même temps que la complète et lucide réfutation de tous les mensonges d'Henri Étienne, de l'Étoile, de d'Avila et autres compilateurs d'anecdotes suspectes, qu'ils recueillaient sans le moindre contrôle. En 1608, Palma Cayet, qui avait été attaché, comme ministre calviniste, à Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, et qui « savait une infinité de choses secrètes, inconnues aux autres écrivains, » ont dit Lenglet du Fresnoy (2), Palma Cayet, — après avoir rapporté les allégations des auteurs protestants qui ont répété que Jeanne d'Albret avait été empoisonnée, mais, ne pouvant nier qu'on eût fait l'autopsie de cette princesse, se sont obstinés à dire que les chirurgiens n'eurent garde d'ouvrir le cerveau, parce qu'on y aurait trouvé la preuve certaine de l'empoisonnement, — s'écrie (3) :

« Que de menteries ! que d'impostures ! Aucuns officiers domestiques de cette reine sont encore en vie, qui sont même de la religion prétendue réformée, et étaient, lorsqu'elle fut ouverte par le chirurgien Desneux, avec M. Caillart, médecin ordinaire de cette reine, lesquels officiers savent assez que ces doctes médecins et chirurgiens reconnurent (à l'ouverture du corps de cette reine)

(1) « Outre que Regin étaitun des conseillers d'État de Jeanne d'Albret; il a fait même un *Journal* de la vie de cette princesse, qui ne passe pas seulement pour être exact et fidèle, mais pour curieux. . . . . . Regin ne parle point de tout cela (*l'empoisonnement prétendu de Jeanne d'Albert*), et dit simplement qu'elle tomba malade d'une pleurésie et mourut. » — Sauval : *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* (1724), t. II, p. 199.

que l'apostème engendrée dans ses poumons, et laquelle s'y était crevée, avait été la seule cause de sa mort, et même que Caillart leur dit : « Messieurs, vous savez tous « le commandement que m'a plusieurs fois fait la reine, « notre bonne maîtresse, que, si je me trouvais près « d'elle à l'heure de sa mort, que je ne fisse faute de lui « faire ouvrir le cerveau, pour voir d'où lui procédait cette « démangeaison qu'elle avait d'ordinaire au sommet de « la tête, afin que, si M. le prince son fils et madame la « princesse sa fille se sentaient de ce mal, on y pût « donner remède, en sachant l'occasion. » Aussitôt Desneux lui scia le test (1), et virent tous que cette démangeaison lui procédait de certaines petites bubes pleines d'eau qui s'engendraient entre le test et la taie du cerveau, sur laquelle elles se répandaient et lui causaient cette démangeaison. Puis, ayant tous fort curieusement regardé, Desneux leur dit : « Messieurs, si « Sa Majesté était morte pour avoir fleuré ou senti quelque « chose d'empoisonné, vous en verriez les marques à la « taie du cerveau ; mais la voilà aussi belle que l'on sau- « rait désirer. Si elle était morte pour avoir mangé du « poison, il paraîtrait à l'orifice de l'estomac : rien n'y « paraît; il n'y a point donc d'autre occasion de sa mort « que l'apostème de ses poumons. »

Voilà des faits exactement circonstanciés par un auteur qui avait toujours été attaché à la maison de Navarre, tant comme sous-précepteur d'Henri IV qu'en qualité de ministre de la princesse Catherine, sa sœur.

Quatre ans après Cayet, en 1612, André Favyn, dans son *Histoire de Navarre* (2), corroborait le témoignage de

(1) C'est la calotte osseuse qui recouvre le sommet de la tête.
(2) Livre XIV, p. 862 et 863.

son devancier, en le rapportant presque dans les mêmes termes pour les détails essentiels :

« Où étant arrivée (à Paris) le quinzième de mai, le premier jour de juin ensuivant, elle (Jeanne d'Albret) se trouva malade d'une lassitude de membres sur le soir pour avoir été par la ville tout du long du jour ; nonobstant cela, elle ne laissa de traîner jusques au cinquième jour qu'elle alita, et mourut le dixième du dit mois de juin, sur les trois heures après minuit, en l'hôtel du prince de Condé (dit aujourd'hui de Montpensier), rue de Grenelle. Elle décéda en l'âge de quarante et trois ans, son corps embaumé et mis dans un cercueil de plomb.

« Quelques écrivains, — pour taxer la mémoire des défunts rois de France, Charles IX et Henri troisième, d'heureuse mémoire, — ont, par une extrême impudence, laissé par écrit, poussés plutôt d'un zèle inconsidéré de leur religion que de la vérité, que cette grande et docte princesse était morte ayant senti des gants empoisonnés : d'autres, qu'elle avait été empoisonnée d'un boucon qu'on lui donna, priée de souper chez le duc d'Anjou, depuis roi Henri troisième du nom : écrivains convaincus de mensonge par le témoignage des officiers domestiques de la feue reine, par la relation desquels l'on apprend qu'elle mourut pulmonique. Elle avait donné charge à ses médecins qu'après sa mort elle fût ouverte, et sa tête particulièrement, pour savoir le sujet d'une démangeaison qu'elle avait ordinairement sur icelle, à ce que, si cette maladie était héréditaire aux prince et princesse de Navarre, ses enfants, on y pût remédier. Son test fut donc scié par un chirurgien de Paris, nommé Desneux, en la présence de Caillart, médecin ordinaire de la dite reine Jeanne et de sa religion ; y furent trouvées certaines petites bubbes pleines

d'eau, entre le crâne et la taie du cerveau, sur laquelle s'épandant, elles causaient cette démangeaison; au reste, cette taie du cerveau était belle et nette, ce qui n'eût été si on l'eût empoisonnée par des gants parfumés. Son corps fut pareillement ouvert, toutes les parties nobles lui furent trouvées saines et entières, les poumons exceptés, lesquels se trouvèrent gâtés du côté droit avec une dureté et callosité extraordinaire et une apostème assez grosse, laquelle, s'étant crevée dans le corps, fut cause de la mort de la reine.

« Le roi, la reine mère, les ducs d'Anjou et d'Alençon et généralement toute la cour en prit le deuil, et le porta longuement. »

Le père Daniel (1) explique très-bien l'origine de la présomption d'empoisonnement, dont il montre la fausseté, en même temps qu'il fait voir que ni Coligny, ni les chefs protestants n'y crurent nullement.

« La reine de Navarre tomba malade au commencement de juin, et fut emportée après six jours de maladie, le dixième du même mois. Ce fut d'un abcès au côté, comme on le vit à l'ouverture du corps, qui fut faite par les ordres du roi. Ce qui se fit deux mois après contre les huguenots (2) et les idées dont on se prévient aisément sur la mort des grands, quand elle arrive en certaines conjonctures, donnèrent lieu au bruit qui courut qu'elle avait été empoisonnée, et on répandit parmi le peuple qu'elle l'avait été par une paire de gants parfumés, dont un marchand de Milan lui avait fait présent. Mais, outre que l'abcès qu'on lui trouva était mortel par lui-même et qu'on n'eut jamais de preuve de l'empoisonnement, il ne paraît

(1) Édition in-fol. de 1713, t. III, col. 1023.
(2) La Saint-Barthélemy.

pas que ni l'amiral ni les princes de Navarre et de Condé eussent fait grand fond sur ce soupçon : et en effet, une entreprise de cette nature aurait été un coup de précipitation capable seul de miner tous les desseins de la cour. »

Lengley du Fresnoy, dans son curieux livre, — *l'Histoire justifiée contre les romans* (1), — fait bonne justice du stupide *roman* de l'empoisonnement de Jeanne d'Albret. « Pourquoi, — dit-il, — un crime si horrible est il attribué à une nation qui n'a jamais été accusée de semblables forfaits? La reine Jeanne mourut dans un temps extraordinairement critique : temps agité par des factions de religion, toujours odieuses et aussi dangereuses pour la tranquillité de l'État que pour le bien de l'Église. Elle était à la tête d'un parti considérable ; et ce parti, chagrin de perdre son chef, a publié, moins sur la vérité du fait que sur les conjonctures du temps, qu'elle n'était pas morte sans un secours étranger. »

Enfin, Voltaire, — dans un de ces aveux si précieux à recueillir que lui arrachait la vérité, — a parfaitement résumé la question, dans une note de sa *Henriade* (2) :

« Jeanne d'Albret mourut après cinq jours d'une fièvre maligne : le temps de sa mort, les massacres qui la suivirent, la crainte que son courage aurait pu donner à la Cour, enfin sa maladie, qui commença après avoir acheté des gants et des collets parfumés chez un parfumeur nommé René, venu de Florence avec la reine, et qui passait pour un empoisonneur public, tout cela fit croire qu'elle était morte de poison. On dit même que ce René se vanta

(1) 1735. P. 165 et 166.
(2) Chant II. Cette note est datée de 1723.

de son crime... Mézeray, dans sa grande histoire, semble favoriser cette opinion, en disant que les chirurgiens qui ouvrirent le corps de la reine ne touchèrent point à la tête, où l'on soupçonnait que le poison avait laissé des traces trop visibles... Il est juste de se défier de ces idées qui n'attribuent jamais la mort des grands à des causes naturelles. Le peuple, sans rien approfondir, regarde toujours comme coupables de la mort d'un prince ceux à qui cette mort est utile. On poussa la licence de ces soupçons jusqu'à accuser Catherine de Médicis de la mort de ses propres enfants; cependant il n'y a jamais eu de preuves ni que ces princes ni que Jeanne d'Albret soient morts empoisonnés.

« Il n'est pas vrai, comme le prétend Mézeray, qu'on n'ouvrit point le cerveau de la reine de Navarre; elle avait recommandé expressément qu'on visitât avec exactitude cette partie après sa mort... Il est à remarquer que ceux qui l'ouvrirent étaient huguenots, et qu'apparemment ils auraient parlé de poison s'ils y avaient trouvé quelque vraisemblance. On peut me répondre qu'ils furent gagnés par la Cour : mais Desnoeuds, chirurgien de Jeanne d'Albret, huguenot passionné, écrivit depuis des libelles contre la Cour, ce qu'il n'eût pas fait s'il se fût vendu à elle; et, dans ces libelles, il ne dit point que Jeanne d'Albret ait été empoisonnée. De plus, il n'est pas croyable qu'une femme aussi habile que Catherine de Médicis eût chargé d'une pareille commission un misérable parfumeur, qui avait, dit-on, l'insolence de s'en vanter. »

Mais comment, — objectera-t-on encore peut être, après cet ensemble de preuves qui sont, nous le croyons avec quelque raison, des plus concluantes, — comment un tel mensonge a-t-il pu prendre naissance, se répandre

et s'incruster ainsi avec tant de ténacité dans les esprits ? Le voici, et nous prenons notre point de démonstration dans un événement de la plus haute gravité, qui remonte à moins de cinquante ans, et appartient à notre siècle.

Lorsqu'en 1832, le choléra fit sa première et terrible invasion en France, à Paris surtout, où l'on voyait en un instant les individus atteints par le fléau tomber foudroyés, — le bruit sinistre d'empoisonnement se répandit aussitôt; la foule, furieuse, se jetait sur la première personne qu'elle suspectait de ce crime et la massacrait sans pitié. En une pareille circonstance déjà si cruelle, la passion politique, aveugle comme toujours et ne reculant devant aucun moyen pour se satisfaire, accusa de ces soi-disant empoisonnements ceux que l'on appelait *les Carlistes*, les partisans de Charles X descendu du trône, les légitimistes. Un gouvernement affolé laissa, sous le couvert du magistrat de la police, placarder sur les murs que les Carlistes pouvaient bien ne pas être étrangers à ces crimes. On sait ce qui s'ensuivit... Plus tard, en 1849, lorsque le choléra sévit pour la seconde fois, et d'une façon bien autrement terrible, on ne songea cependant pas à accuser les *Philippistes* de ses ravages. Telle est la logique versatile de l'erreur, du mensonge et de la révolution combinés et ligués étroitement ensemble.

LE PROCÈS DE MARIE STUART.

Si la vie et la captivité de Marie-Antoinette ont été, en ces derniers temps, le thème de tant d'écrits pleins d'intérêt et d'opportunité, les études sur la captivité et la mort de Marie Stuart, une de ses devancières sur le trône de France et sur l'échafaud, méritent pour le moins autant d'attention qu'elles ont toujours éveillé de sympathies dans notre beau pays, si bien fait pour comprendre, honorer et plaindre les grandes infortunes.

Tout récemment, deux excellentes, savantes et décisives publications sont venues mettre le sceau du martyre sur cette mémoire désormais aussi sacrée qu'elle est charmante (1). Outre que les épreuves, la captivité et le supplice de Marie Stuart se rattachent doublement à notre pays, par le caractère de reine dont y fut revêtue cette femme si aimée, et surtout par le caractère de mar-

(1) Le R. P. John Morris : *Correspondance d'Amyas Paulet* (gardien de Marie Stuart dans les derniers temps de sa vie) et M. Chantelauze : *Journal de Bourgoing* (médecin de Marie Stuart).

tyre du catholicisme qui l'a couronnée d'une auréole immortelle, il est temps de clore le procès que l'histoire a depuis si longtemps ouvert, pour discuter les charges accumulées contre Marie et pour la réhabiliter dans les annales des peuples, comme depuis longtemps déjà elle l'avait été par les poëtes dramatiques de la France (1).

Élevée à la cour de Henri II, la jeune compagne de François II, si tôt veuve, si tôt reléguée dans son premier royaume (l'Écosse), a laissé en France, par sa grâce, son innocence et sa chaste beauté, une impression que nos poëtes ont rendue avec ravissement, et qui demeure toujours vive dans les traditions populaires. Dix-neuf ans de captivité en Angleterre, alors qu'elle y venait demander un asile, et le plus inique des procès, ont couronné cette vie à son aurore, et l'ont immortalisée par le martyre pour la plus sainte des causes, — celle même du catholicisme, dont elle fut l'éclatant représentant en Europe au seizième siècle.

Sans nous arrêter ici à raconter la vie de Marie Stuart avant sa captivité, ce qui nous mènerait trop loin et sortirait d'ailleurs du cadre déjà assez vaste de nos recherches, il nous faut rechercher les vraies causes du procès inique intenté à cette infortunée reine par sa cousine Élisabeth, la bâtarde de Henri VIII, qui redoutait en elle la légitime héritière du trône d'Angleterre. Marie Stuart était petite-fille de Henri VII; donc, Élisabeth étant illégitime, c'est à Marie Stuart, depuis la mort de Marie Tudor, que la succession devait revenir; et Henri II, en

(1) On connaît, sous le titre de *Marie Stuart*, quatre tragédies en vers français; la première est de Regnault (1639); la seconde, de Boursault (1683); la troisième, d'un anonyme (1734); et la quatrième, de P. Lebrun (1820.)

effet, quand elle n'était encore que dauphine, lui avait fait prendre, avec raison, le titre et les armes de reine d'Angleterre. Ce titre n'était pas de nature à lui gagner les affections d'Élisabeth. Mais, à cette raison toute personnelle, s'en joignaient d'autres d'un caractère plus général. Marie Stuart était catholique. Sa présence sur le trône d'Écosse, son avénement possible au trône d'Angleterre, menaçaient d'être le triomphe du catholicisme sur l'hérésie. La ruiner en Écosse, l'attirer en Angleterre, et, dès qu'elle y fut, l'y retenir à jamais captive, telle fut la politique d'Élisabeth, qui ne trouva pas de moyen plus efficace de perdre sa rivale que de l'impliquer dans un complot, et la chose n'était pas bien difficile. Marie, prisonnière contre le droit des gens, ne se croyait déchue d'aucun de ses droits, et surtout de celui de travailler à sa délivrance. Reine, elle pouvait traiter avec les princes étrangers, et ne cachait pas qu'elle réclamait leur appui pour sortir de prison : c'est ainsi qu'elle avait fait appel à Charles IX et à Philippe II; mais Charles IX redoutait les calvinistes en France, et Philippe II était alors surtout appliqué à combattre l'insurrection des Pays-Bas. Marie ne croyait pas faire plus mal en acceptant, pour la même fin, le concours qu'elle aurait pu recevoir de ses partisans en Angleterre. Elle en avait, en effet, dans ce pays, même parmi les protestants, et l'on eut la pensée de la marier au duc de Norfolk, qui appartenait à cette religion. Les catholiques y voyaient la délivrance de Marie Stuart. Mais Élisabeth, effrayée de cette perspective, fit ordonner à Norfolk de renoncer à ses projets : il y persista, on le mit en prison; puis, comme de sa prison il s'était affilié aux complots du dehors, il fut jugé et puni du dernier supplice.

Une seule chose pouvait répugner à Marie Stuart, c'était de chercher sa délivrance dans un attentat dirigé contre les jours d'Élisabeth. C'est ici cependant qu'on attendait l'infortunée prisonnière.

Marie, leurrée par un projet de traité avec Élisabeth, qui avait été rompu au dernier moment sous quelque prétexte, s'était adressée à Philippe II. Elle avait perdu tout espoir du côté de la France : Charles IX avait signé avec Élisabeth le traité de Blois, qui lui promettait le concours de la France en cas d'invasion espagnole (29 avril 1572), et Henri III, quand il succéda à son frère, avait ratifié ce traité. Elle avait également perdu toute espérance du côté de l'Écosse. Philippe II était donc le seul sur lequel elle crût pouvoir compter, et le roi d'Espagne avait formé un projet d'invasion en Angleterre avec le concours du duc de Guise. Ce projet avait répandu la consternation en Angleterre. De plus, on avait surpris et réprimé tout récemment un complot tramé contre la vie d'Élisabeth. Sous l'influence de ces révélations, on dressa et l'on propagea dans tout le royaume un acte d'association par lequel on s'engageait à poursuivre jusqu'à la mort toute personne qui attenterait à la vie de la reine, et même *celle en faveur de qui serait commis ou projeté l'attentat*, et le Parlement avait voté deux bills contre Marie et contre les catholiques : le bill contre les catholiques les menaçait des peines les plus terribles ; l'autre déclarait qu'au cas de mort violente d'Élisabeth, Marie serait déchue, elle et ses descendants, de tout droit à la succession de la couronne, et les membres de l'association étaient autorisés à poursuivre jusqu'à la mort toute personne reconnue complice du meurtre par une cour de vingt-quatre commissaires. Le gouvernement était armé ;

il n'y avait plus qu'à saisir ou au besoin à provoquer l'occasion d'user de l'instrument de mort qui lui avait été mis entre les mains. Surveiller les complots où Marie pouvait être impliquée et les provoquer au besoin, telle fut la pensée dominante de lord Burghley (Cecil), le principal conseiller d'Élisabeth, et tout particulièrement de Walsingham, secrétaire de cette reine.

Ainsi que l'a remarqué un des derniers historiens de Marie Stuart, M. J. Gauthier, le projet de faire mourir Marie est un fait avéré. Le complot de Babington contre Élisabeth n'est pas moins certain. Le complot a-t-il été conduit à l'insu de Babington, afin de faire aboutir le projet formé contre Marie? Voilà la question, et les faits réunis par MM. J. Gauthier et Chantelauze ont pour objet de la résoudre affirmativement.

« C'est ici, — dit M. Wallon (1), — que l'on peut voir l'infernale habileté de Walsingham.

« Cet homme, piétiste fanatique, aveuglément dévoué à sa religion et à sa reine, sans scrupule, et d'autant plus qu'il était plus désintéressé, avait poussé l'art de l'espionnage à un degré jusque-là inouï. Il avait des agents dans toutes les cours; il en avait jusque dans les colléges fondés par les catholiques anglais : à Douai, à Reims, à Rome; et ils n'y venaient pas sous quelque déguisement passager. Des agents de Walsingham y faisaient des études, entraient dans les ordres, et, revenus en Angleterre, ils continuaient leur rôle en surprenant les menées des catholiques, même par la confession. »

Parmi ces hommes vendus à Walsingham, il y en eut quatre, deux de basse condition, Maude et Poley, et deux

(1) Journal des savants, janvier 1877, p. 21.

autres, jeunes prêtres sortis du séminaire de Reims, Greatly et Gilbert Giffort, qui allaient figurer dans cette ténébreuse intrigue.

Nul n'aurait pu se défier de Gifford : il était fils d'un gentilhomme catholique du comté de Stafford, emprisonné à Londres pour sa foi. Il sut gagner la confiance de Morgan, de Ch. Paget et de l'archevêque de Glascow, les partisans les plus déclarés de Marie. Il offrit de les mettre en rapport avec elle, en consacrant au service de leur correspondance la maison de son père, voisine du château de Chartley, où venait d'être transférée Marie Stuart. Cette correspondance, suspendue depuis deux ans, grâce à la rigoureuse vigilance du geôlier de Marie, sir Amyas Paulet, allait trouver, par le moyen de Gifford, des facilités dont la captive ne soupçonnait pas les motifs. Mais d'abord il fallait faire en sorte que les lettres arrêtées au passage livrassent leur secret à la police royale avant d'arriver à leur destination. Le soin en fut confié à Phelipps, qui avait auprès de Walsingham la charge du déchiffrement des papiers d'État les plus secrets. Cet homme, — dit M. Chantelauze, — n'avait pas son pareil pour deviner les chiffres les plus compliqués, pour contrefaire les écritures, pour fabriquer des lettres supposées; et il en donne la preuve (1). « Walsingham lui « avait confié une partie de la correspondance de « Marie et trente-deux clefs de chiffres... A ce faussaire « émérite il avait adjoint Grégory, qui excellait à pren- « dre l'empreinte du sceau d'une lettre, à la décacheter « et à la sceller de nouveau avec un art tel, que

(1) Marie Stuart. Son procès et son exécution d'après le journal inédit de Bourgoing, son médecin, la correspondance d'Amyas Paulet, son geôlier, et autres documents nouveaux, p. 34, note 1.

« l'œil le plus exercé ne pouvait découvrir la fraude (1). »

A peine ces dispositions sont-elles prises que les lettres arrivent à Marie comme par enchantement. Gifford s'était présenté à Châteauneuf, ambassadeur de France, avec des lettres de Morgan, de Paget et de l'archevêque de Glascow; et d'abord il n'avait été reçu qu'avec réserve. Il se rendit de là chez Phelipps, d'où il fit passer à Marie une lettre de recommandation qu'il tenait de Morgan; puis il revint à Londres, et, pendant tout un mois de séjour, s'insinuant parmi les catholiques dévoués à Marie, il réussit à gagner leur confiance; il finit même par dissiper les soupçons de Châteauneuf. Voici le moyen de correspondance qu'il mit à leur disposition: Un brasseur de Burton fournissait de la bière à la maison de la reine d'Écosse. Un double fond fut pratiqué dans le tonneau, et l'on y glissait une boîte qui contenait les lettres, tant à l'aller qu'au retour. Dans les deux cas, la boîte arrivait à Gifford, qui expédiait les lettres à Phelipps pour le déchiffrement, et après qu'on en avait pris copie, les faisait passer au destinataire. Gifford avait tellement séduit tout le monde, que Châteauneuf lui remit en une fois toutes les lettres adressées depuis deux ans à Marie, — lettres qu'il avait gardées à défaut d'un moyen sûr pour les lui faire tenir. On n'y trouva rien qui la pût compromettre au point où l'on voulait qu'elle le fût. C'est alors que Walsingham eut recours à une conspiration dans ce but infernal : conspiration sérieuse pour ceux qui allaient s'y engager, mais qu'il était sûr d'arrêter au moment nécessaire, puisqu'il ne cesserait pas d'en tenir tous les fils.

Il y eut plus d'un complot, — il y en eut deux qui se

(1) Chantelauze, p. 35.

trouvèrent joints ensemble : un projet d'invasion des Espagnols en Angleterre et la conspiration contre Élisabeth. Marie Stuart connaissait le premier, mais on ne lui parla pas du second; en effet, comment elle, l'héritière du trône d'Élisabeth, aurait-elle pu souscrire au projet d'invasion, s'il avait dû être précédé de la mort d'Élisabeth? N'est-ce pas à ses dépens que l'Angleterre eût été envahie par Philippe II? Mais, pour la perdre plus sûrement, Walsingham, non content de la compromettre par son adhésion au projet d'invasion, voulait l'impliquer aussi dans le complot d'assassinat.

« Il comptait pour cela sur la correspondance qu'il venait de faciliter entre elle et les conjurés; mais, à cet égard, il avait grande chance d'être déçu. Les partisans de Marie qui étaient dans les deux complots avaient besoin de son concours pour le premier : elle les y devait servir par son action diplomatique. Ils n'en avaient nullement affaire pour le second : elle n'y pouvait rien de sa personne. Lui en écrire, c'était la compromettre inutilement; c'était, de plus, risquer sans nécessité le sort du complot lui-même en en commettant le secret à une voie qui, toute sûre qu'elle paraissait, était pourtant des plus hasardeuses. Aussi Morgan avait-il recommandé de n'en rien faire savoir à la reine d'Écosse, et un historien anglais qui a retrouvé contre elle, de nos jours, toute la haine d'un puritain du temps, dit lui-même : « S'il y avait une « personne à qui l'on dût cacher la conspiration, c'était « certainement Marie Stuart. Elle ne pouvait y coopérer « en rien; et lui faire connaître d'avance un projet si cri- « minel, c'était l'exposer à un danger gratuit (1). »

(1) Froude : *History of England*, t. XII, p. 331; Chantelauze, p. 47, note.

« Mais, si les conjurés n'écrivaient pas à Marie sur ce point, si Marie n'avait, par conséquent, rien à leur répondre, on pourrait écrire et répondre à leur place...... Tout est supposable d'un ministre comme Waltingham et d'agents comme Phelipps (1). »

M. Chantelauze a signalé le commencement de cette fraude abominable dans la lettre écrite par Morgan à Marie Stuart, en date du 9 mai 1586, pour lui recommander Babington. A cette date, Morgan ne pouvait pas connaître le complot de Babington, car ce complot n'était pas encore combiné. Il invitait Marie à lui écrire trois ou quatre lignes de sa main « pour lui dire la bonne opinion « qu'elle avait de lui, » et il lui transmettait un modèle de lettre : ce qui achève de rendre le tout plus que suspect ; car, comment Morgan pouvait-il croire nécessaire de dicter ainsi une lettre à la reine d'Écosse? Quoi qu'il en soit, Marie écrivit la lettre dans les termes qui lui étaient proposés. Babington la reçut, et comme par là il était provoqué à écrire à Marie, il lui adressa une réponse qui fut immédiatement transmise par Gifford à Walsingham, et qui, du cabinet de Walsingham, fut ensuite transmise à Marie Stuart.

A-t-elle été remise à Marie telle qu'elle était sortie des mains de Babington, ou a-t-elle été falsifiée au passage? — Elle a été évidemment falsifiée, et en voici la preuve : Cette lettre, telle que nous l'avons, est la révélation tant du projet d'invasion que du complot contre la vie d'Élisabeth ; dans la réponse, — supposée, — Marie donne son adhésion à l'un et à l'autre projet.

Eh bien, Marie a toujours nié qu'elle eût reçu la lettre

(1) Wallon : *Journal des savants*, janvier, p. 23.

qu'on lui présentait, à plus forte raison, qu'elle eût jamais écrit la réponse dont on l'accusait. Or, tandis que toutes les lettres de Marie, interceptées grâce aux soins de Gifford, sont conservées en original, ces deux-là, celles qu'il fallait garder avant toutes les autres, sont les seules que l'on n'ait qu'en copie. Pourquoi? C'est que les originaux ne répondaient pas au but que l'on poursuivait; c'est que, pour l'atteindre, il avait fallu insérer dans la première des déclarations, et dans la seconde des réponses qui ne se trouvaient dans les originaux ni de l'une ni de l'autre: ce n'est que sur les copies ainsi falsifiées que l'on put intenter le plus inique des procès.

Le prince de Labanoff, dans son importante publication (1), a mis entre crochets les passages relatifs au complot contre la vie d'Élisabeth : laissez-les à leur place, ils forment contradiction avec l'ensemble des lettres; supprimez-les, la suite des idées est rétablie, mais le procès devient impossible : il ne reste plus rien qui, de près ou de loin, fasse de Marie Stuart la complice de Babington.

La fraude avait été soupçonnée dès le XVIe siècle même. Camden, qui ne peut pas être suspect de faveur pour Marie Stuart, avait su que, dans le cabinet de Walsingham, on avait ajouté à la lettre de Marie *un post-scriptum du même chiffre, où l'on demandait à Babington les noms des six gentilshommes* qui devaient accomplir l'attentat.

(1) Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et manuscrits du State Paper Office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe, et accompagnés d'un résumé chronologique (Paris, 1844, 7 vol. in-8°, et 1 vol. de supplément), t. VI, p. 385-394.

Ce *post-scriptum* existe encore, chiffré de la main de Phelipps.

Bien que les lettres, altérées comme on l'a vu, donnassent le moyen de procéder contre Marie, on n'en était pas tellement satisfait qu'on ne souhaitât d'avoir à lui opposer, s'il se pouvait, des pièces plus authentiques. Marie fut éloignée de Chartley comme pour une partie de chasse. Sur la route, on lui fit connaître le complot de Babington; ses secrétaires, Nau et Curle, furent arrêtés, elle-même transférée provisoirement au château de Tixall, et pendant son absence, on fit une perquisition à fond dans sa demeure, mais on n'y trouva rien.....

Le procès de Babington et de ses complices avait commencé. Si Marie Stuart avait trempé dans le complot contre la vie d'Élisabeth, c'était le moment de signaler la part qu'elle y avait prise; mais Élisabeth avait vivement recommandé qu'on ne l'y impliquât en aucune sorte. Pourquoi? M. Chantelauze pense qu'elle avait peur de provoquer par là la vengeance de quelqu'un des partisans de Marie. « Je soupçonne plutôt, — dit avec raison M. Wallon (1), — qu'elle craignait d'y faire intervenir son témoignage. Il eût fallu dès lors produire les pièces, et l'on se fût exposé à voir les dénégations de Marie confirmées par celles de Babington. »

Babington a-t-il rien dit qui pût compromettre Marie Stuart? Tout ce qu'on a de lui, c'est une reconnaissance du chiffre dont il s'était servi pour écrire à la reine d'Écosse, reconnaissance qui ne dit rien du contenu de la lettre à laquelle ce chiffre était appliqué; ce sont, en outre, des attestations de lui et de deux secrétaires de Marie au bas

(1) Journal des savants, janvier 1877, p. 69.

d'une copie de sa lettre : mais les attestations, comme la lettre elle-même, ne sont que des copies de la main de Phelipps. Babington n'a donc rien dit ni écrit authentiquement qui charge la reine dont il avait cru servir la cause.....

Après de nouvelles perquisitions, sans plus de résultats, à Chartley, on soumit les secrétaires de Marie Stuart à un nouvel interrogatoire. Ils avaient commencé par nier tout. « Ils refusent, — écrivait Burghley à Hatton, un des « favoris d'Élisabeth, — ils refusent d'impliquer leur « maîtresse dans le complot, parce que cela peut leur « causer malheur et ruine; mais assurez-leur qu'ils auront « la vie sauve, et nous obtiendrons d'eux toute la vérité. « Alors ils laisseront échapper quelque aveu à la charge « de leur maîtresse; ils sont persuadés qu'on leur laissera « la vie, et que le coup ne tombera qu'entre sa tête et ses « épaules (1). »

On obtint d'eux quelques révélations partielles, qui pourtant n'ont rien de décisif. On leur avait montré, non pas les originaux des lettres, pas même les copies, mais de simples extraits, et ils avaient dit que c'était cela ou à peu près. On voulut davantage, et on eut recours à d'autres moyens. Le procès de Babington n'était pas encore terminé; on les fit assister à la question donnée à Ballard comme un avant-goût de son supplice. Puis on les interrogea. « Il n'existe, — dit M. Chantelauze, — « aucun procès-verbal authentique de ce dernier interro- « gatoire; mais dans une minute originale, dressée ou « arrangée par Phelipps, on suppose que Nau prétendit

(1) Lettre du 4 septembre 1586, découverte par Leigh et citée par Tytler. — Chantelauze, p. 319.

« que Curle avait déchiffré la lettre de Babington à Marie; « que lui, Nau, plus tard, avait pris note, sous la dictée « de Marie, des points de sa propre réponse, dans laquelle « sa maîtresse requérait Babington de bien examiner « quelles forces il pouvait lever, de quelles villes il pou- « vait s'assurer, où se trouvaient les meilleures places pour « s'assembler, quelles forces étrangères il pouvait espérer, « quelles sommes d'argent il faudrait, *quels étaient les* « *moyens par lesquels les six gentilshommes entendaient* « *procéder*, et de quelle manière elle pouvait être délivrée « du pouvoir sous lequel elle se trouvait (1). » Nau était censé avoir ajouté qu'il y avait une autre clause dans la lettre de sa maîtresse à Babington, par laquelle elle l'avisait de faire en sorte que les six gentilshommes eussent quatre hommes solides avec de bons et rapides chevaux, afin, dès que leur projet serait exécuté, d'en donner avis au parti désigné pour enlever la reine d'Écosse. Cette déclaration de Nau, d'après la même pièce, avait été corroborée par Curle, lequel aurait ajouté que sa maîtresse avait désiré qu'il brûlât la minute anglaise des lettres envoyées à Babington. On peut expliquer par ces mesures de précaution la disparition de l'original de la lettre de Babington à Marie : cet original avait pu être entre les mains de Marie; mais l'original de la lettre de Marie à Babington, c'est bien Phelipps qui l'a eu. Qu'en a-t-il fait? Et l'original de cet interrogatoire, puisqu'on attache si justement du prix aux originaux, où est-il? Il n'a été produit nulle part (2). « Le document que nous venons

(1) *State paper*, 21 septembre 1586. Manuscrit cité par Tytler. — Chantelauze, p. 123.

(2) Nau, — dit le prince Labanoff, — commença par soutenir que Marie Stuart lui avait donné une minute autographe française de cette lettre et

« d'analyser, — dit M. Chantelauze, — n'offre d'autre « garantie que d'avoir été rédigé par Phelipps, le faus- « saire aux gages de Walsingham (1). »

Élisabeth n'avait plus désormais qu'une seule pensée : la mort de Marie Stuart. Mais, si elle était d'accord avec ses ministres sur le but à atteindre, elle ne l'était pas sur les moyens. Elle eût voulu trouver un instrument docile qui la débarrassât de sa rivale sans figure de procès. Les ministres, au contraire, tenaient aux formes légales. Ils craignaient, s'ils agissaient autrement, que la reine, une fois satisfaite, ne les désavouât d'une manière éclatante, pour mieux tromper le monde sur la joie qu'elle en eût ressentie. Le procès fut donc décidé ; mais Élisabeth témoigna son dépit à Burghley, en lui retirant le titre et les fonctions de lieutenant du comté de Hertfort.

Il fut convenu que Marie serait jugée en vertu du statut publié l'année précédente; conformément aux articles de ce statut, fait tout exprès pour elle, Marie devait comparaître, non devant un tribunal régulier, mais devant une commission extraordinaire. Le 5 octobre, Élisabeth en dé-

qu'après l'avoir corrigée, il en fit une copie qu'il remit à Curle. Mais la correspondance de Walsingham et de Phelipps prouve qu'il fut impossible de découvrir la minute autographe dont Nau avait parlé, et que la seule chose que l'on trouva dans la saisie faite à Chartley de tous les papiers de Marie Stuart et de ses deux secrétaires, ce fut la minute française écrite par Nau.

« Les ministres, — ajoute le prince Labanoff, — avaient entre leurs mains la minute française de Nau, le chiffre original anglais de Curle et le déchiffrement de cette pièce fait à Chartley par Phelipps. Non-seulement aucun de ces documents ne fut produit lors du procès, mais ils disparurent tous sans que l'on ait jamais pu en retrouver aucun ; tandis que toutes les autres lettres que Marie Stuart écrivit le même jour existent encore, soit au *State papers office*, soit parmi les *Cecil's papers*. (*Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart*, t. VI, p. 397-398.)

(1) P. 123-124.

signa les membres. C'étaient, pour la plupart, ou des ennemis de la reine d'Écosse ou des lords compromis pour elle et qui avaient besoin de se réhabiliter. La sentence rendue par la commission devait être ratifiée par le Parlement.

Le château de Fotheringay fut choisi par Élisabeth pour servir de théâtre au dénoûment de cette lugubre histoire. Marie Stuart y fut transférée par les soins de son gardien, Amyas Paulet. « C'est ici, — dit M. Wallon (1), — que le journal de Bourgoing prend une importance exceptionuelle. On connaissait la marche du procès de Marie Stuart; on connaissait l'histoire de ses derniers moments par le récit d'un de ses serviteurs, qui n'y assistait point, mais qui en prenait les détails à la relation d'un témoin oculaire (2). » Or, cette relation, M. Chantelauze le prouve sans réplique par des citations de l'autre récit, c'est le récit de Bourgoing. Nous avons donc là le récit même d'où l'autre tirait sa principale valeur; et ce récit n'est pas seulement de Bourgoing : c'est, on peut le dire, pour les circonstances les plus intéressantes de la captivité de Marie Stuart et de son procès, le récit

(1) P. 72.

(2) *La mort de la royne d'Écosse.* — « La même chose (est il dit dans ce livre) se verra amplement *au premier discours* des choses faites et advenues depuis le jour de sa dernière restriction (l'arrestation de la reine), jusqu'au jour de la commission de sa mort, *lequel vous sera présenté en peu de temps,* où on pourra voir comment, vertueusement et avec une grande prudence et expérience dans les affaires, elle s'est comportée toute seule, sans avoir aide d'aucun qui eût connaissance de l'état ou des choses passées. » Et tome II, p. 621 de Jebb : « Sa Majesté, ayant répondu en peu de propos une partie *de ce qui est plus à plein en l'autre discours,* leur demanda quand elle devait mourir. » — « Son maître d'hôtel ayant été séparé d'avec elle, comme est écrit *en l'autre discours*, etc. » (Jebb, t. II, p. 625.) Nous ne doutons pas que toutes ces phrases ne fassent allusion au *Journal de Bourgoing.* (Note de M. Chantelauze, p. xv.)

de Marie elle-même, car elle paraît avoir pris soin d'en dicter à Bourgoing les circonstances les plus personnelles : elle le dut faire pour sauver sa mémoire de ce système de mensonge dont elle se sentait enveloppée; et l'on sait qu'elle le fit. Elle le déclare elle-même quand, dans sa lettre au pape Sixte-Quint, elle lui promet un récit fidèle de ses derniers jours (1). C'est ainsi que l'on connait dans le détail plusieurs conversations de Paulet avec Marie aux approches et dans les premiers temps du procès; l'on voit combien le gouvernement d'Élisabeth se sentait peu sûr des preuves qu'il s'était faites contre Marie; combien la reine d'Angleterre eût souhaité tirer de sa victime quelque parole qui fût un aveu, ou qui du moins se prêtât à des inductions plus légitimes sur le crime dont on l'accusait (2). Le journal est surtout important par les détails qu'il nous donne sur l'attitude de Marie devant ses juges, sur l'habileté, la présence d'esprit et aussi la fermeté et la vigueur avec lesquelles elle sut tenir tête à un tribunal qui, plus d'une fois, ressembla à une troupe d'ennemis ameutés contre sa personne. « En plus d'une circonstance, on se rappelle involontairement le procès de Jeanne d'Arc (3). »

Marie était sans conseil : la cause étant extraordinaire, on s'était cru le droit de se passer des formes ordinaires;

(1) « Vous saurez, — lui dit elle, — le vrai récit de la façon de ma dernière prise et toutes les procédures contre moi et pour moi, afin qu'entendant la vérité, les calomnies que les ennemis de l'Église me voudront imposer puissent être par vous réfutées et la vérité connue; et, à cet effet, ai-je vers vous envoyé ce porteur... » Cette relation est le *Journal de Bourgoing*, que vient de publier M. Chantelauze. (Cf. M. Wallon, *l. c. sup.*, p. 73, note 1, et M. Chantelauze, p. 298.)

(2) Cf. M. Chantelauze, p. 129-132 et 156.

(3) M. Wallon, p. 73.

et ainsi la reine qui avait institué l'avocat d'office pour les malheureux et les pauvres, n'en eut aucun pour se défendre. Elle hésita, du reste, à accepter le débat. Elle pressentait que son sort était décidé, et que l'on ne songeait qu'à donner une apparence juridique à une sentence déjà portée. Aussi opposa-t-elle d'abord une protestation énergique à la prétention que l'on paraissait avoir de lui faire un procès, invoquant son titre de souveraine étrangère, et niant qu'on pût lui donner des juges dans un pays dont elle n'avait jamais reconnu la loi. Elle tint bon contre les insinuations et les menaces de Walsingham et de Burghley, et les aurait laissés procéder contre elle en son absence, comme ils en annonçaient l'intention; mais elle fut touchée de cette observation de Christophe Hatton : que, si elle refusait de répondre, on la croirait coupable, et qu'en répondant, au contraire, elle pourrait établir son innocence, « à son honneur. » Marie tenait à son honneur avant tout, et c'est par cette considération qu'elle céda : « assentiment que plusieurs de ses historiens regrettent comme un acte par lequel elle se livra à la politique meurtrière de son ennemie, mais dont, je pense, il faut la féliciter : car, en risquant sa vie (et l'eût-elle préservée autrement ?), elle a sauvé sa mémoire (1). »

Le journal de Bourgoing, qui nous donne pour la première fois un résumé suffisamment étendu des discours de Marie, nous fait aussi connaître les violences au milieu desquelles elle avait à se défendre. « Alors, dit-« il, les chicaneurs firent rage de crier, débattre, approu-« ver et rangreger (2) le fait, ramenant comme de furie

(1) M. Wallon, *l. c. s.*, p. 74.
(2) Aggraver.

« tout ce qui avait été dit, fait et écrit, toutes les cir-
« constances, soupçons et conjectures et apparences;
« bref, toutes les raisons qu'ils purent imaginer furent
« mises en avant pour faire leur cause bonne et accuser
« Sa Majesté, sans qu'elle pût répondre distinctement à
« ce qu'ils disaient. Mais, comme forcenés, poursuivaient
« quelquefois tous ensemble, et quelquefois l'un après
« l'autre, de faire entendre que la reine était cou-
« pable (1) ».

« Leurs façons, — dit-il ailleurs, — n'étaient que de
« toujours lire ou parler, pour persuader aux seigneurs
« que la reine était coupable, adressant toujours la
« parole aux seigneurs et accusant la reine en sa présence,
« avec une confusion et sans ordre quelconque, ni que
« personne leur répondît un mot; de sorte que la pauvre
« princesse nous dit, étant retournée en sa chambre,
« qu'il lui souvenait de la passion de Jésus-Christ et
« qu'il lui semblait, sans faire comparaison, que l'on fai-
« sait ainsi en son endroit comme les Juifs faisaient à
« Jésus-Christ, qui criaient : *Tolle, tolle, crucifige*, et
« qu'elle s'assurait qu'il y en avait en la compagnie qui
« en avaient pitié et qu'ils ne disaient pas ce qu'ils pen-
« saient (2). »

Malgré cette absence de conseil, malgré ce trouble où l'on cherchait à jeter son esprit par la violence et par le désordre du débat, Marie Stuart sut parfaitement signaler le vice de l'accusation. On l'accusait sur deux lettres : l'une à elle adressée, l'autre écrite par elle-même ; on l'accusait sur les déclarations, disait-on, de ses deux

(1) P. 526.
(2) P. 518.

secrétaires Nau et Curle. Elle demanda que l'on fît paraître devant elle les deux secrétaires accusateurs. « Pourquoi, — disait-elle, — Nau et Curle ne sont-ils « pas interrogés en ma présence? Eux, du moins, sont « encore en vie; si mes ennemis étaient certains qu'ils « dussent confirmer leurs prétendus aveux, ils seraient « ici à coup sûr (1). »

C'était là en effet le vif de la question. S'il était vrai qu'elle eût écrit une lettre criminelle, on devait l'avoir, rien n'expliquait sa disparition. « On lui soutint, — dit M. Chantelauze, — qu'elle avait écrit à Babington depuis le mois de mars passé, pour lui faire prendre cœur et renouer avec lui des intelligences qu'il avait négligées pendant trois ans, craignant pour sa vie. » L'attorney général Puckering, et lord Burghley prétendirent que rien ne pouvait être plus clair que *l'évidence ainsi produite*, et, partant, que l'adhésion de la reine d'Écosse au complot était certaine. « Avec une grande présence d'esprit, Marie répondit sur-le-champ, sans hésiter, que *l'évidence* qu'ils disaient avoir démontrée n'était que de seconde main; qu'ils ne produisaient que des *copies* d'une prétendue lettre que lui aurait adressée un homme qu'elle n'avait jamais vu, et une réponse imaginaire qu'elle n'avait jamais écrite. Était-ce donc une *évidence*, fabriquée de la sorte, que l'on devait invoquer contre elle? Si de pareils originaux ont existé, s'ils ont été saisis à Chartley, au moment où elle les a écrits, il ne tient qu'à eux de les produire. Si la lettre de Babington est en chiffres, comme ils l'ont allégué, qu'elle lui soit montrée, pour qu'elle puisse la comparer avec la copie qu'ils ont

(1) P. 223.

entre les mains. Si la réponse qu'elle aurait adressée à Babington est aussi en chiffres, pourquoi l'original, qu'ils disent avoir intercepté, n'est-il pas produit sur-le-champ ? Ses ennemis, d'ailleurs, n'ont-ils pu se procurer ses chiffres et en user par quelque machination contre elle ? Que si elle est en droit d'exiger l'original de la lettre de Babington, à plus forte raison ses ennemis sont-ils obligés de mettre sous ses yeux l'original de la réponse qu'elle lui aurait envoyée. Alors, elle pourrait confronter les originaux avec les copies et se défendre en connaissance de cause. Jusque-là, elle doit se borner à affirmer solennellement qu'elle n'est coupable d'aucun des crimes qu'on lui impute (1). »

« Je ne nie pas, — ajoutait-elle en fondant en larmés, — avoir désiré ardemment la liberté et avoir travaillé avec énergie à me la procurer. J'obéissais à un sentiment bien naturel ; mais je prends Dieu à témoin que je n'ai jamais conspiré contre la vie de votre reine ni approuvé un complot contre elle dans le même dessein. J'ai écrit à mes amis, je le confesse ; j'ai fait appel à leur assistance pour me tirer de ces misérables prisons où je languis depuis près de dix-neuf ans ; j'avoue aussi que souvent j'ai plaidé la cause des catholiques auprès des rois de l'Europe et que, pour les délivrer de l'oppression où ils gémissent, j'aurais volontiers versé mon sang pour eux. Mais je déclare formellement n'avoir jamais écrit les lettres que l'on produit contre moi. Puis-je être responsable des criminels projets de quelques désespérés, formés en dehors de ma participation et à mon insu (2) ? »

(1) P. 205 et 206.
(2) Avis de M. de Bellièvre, dans Égerton, p. 183, etc. (Chantelauze, p. 206.)

Elle avoua en toute occasion ses relations avec les puissances catholiques, ou, pour mieux dire, elle les déclara, affirmant son droit de traiter avec les princes étrangers pour sortir de la captivité où on la retenait au mépris de tout droit (1) ; mais elle nia énergiquement jusqu'à la fin qu'elle eût été complice ou même qu'elle eût eu connaissance d'un complot contre les jours d'Élisabeth: et M. Chantelauze a raison de dire que les moyens imaginés pour l'en convaincre ne sont bons qu'à confondre ses accusateurs et ses bourreaux. Il signale avec une grande force les monstruosités de son procès (2) ; et Voltaire en avait déjà porté un jugement sans appel, lorsqu'il écrivait dans son *Essai sur les mœurs*: « La reine d'Angleterre alors, ayant fait mourir quatorze conjurés, fit juger Marie, son égale, comme si elle avait été sa sujette. Quarante-deux membres du Parlement et cinq juges du royaume allèrent l'interroger dans sa prison de Fotheringay ; elle protesta, mais répondit. Jamais tribunal ne fut plus incompétent et jamais procédure ne fut plus irrégulière. On lui représenta de simples copies de ses lettres, et jamais les originaux. On fit valoir contre elle les témoignages de ses secrétaires, et on ne les lui confronta point. On prétendait la convaincre sur la déposition des trois conjurés qu'on avait fait mourir, et dont on aurait pu différer la mort pour les examiner avec elle. Enfin, quand on aurait procédé avec les formalités que l'équité exige pour le moindre des hommes, quand on aurait prouvé que Marie cherchait partout des secours et des vengeurs, on ne pouvait la déclarer criminelle. Élisabeth n'avait

(1) Journal inédit de Bourgoing, p. 529 et suiv.
(2) P. 259.

d'autre juridiction sur elle que celle du puissant sur le faible et sur le malheureux (1). »

Nous connaissons le procès de Marie; venons maintenant au récit de l'exécution de cette infortunée reine vraiment martyre, et doublement martyre, puisqu'elle le fut en haine du droit et de la religion.

Élisabeth avait ordonné à sa commission de ne prononcer la sentence qu'après qu'elle même aurait pris connaissance de la procédure; mais à peine s'étaient-ils ajournés pour se conformer à ses ordres, qu'elle s'en repentait et manifestait le désir que le délai fût abrégé. Ils se réunirent au jour dit (25 octobre) dans la Chambre étoilée. Là, Nau et Curle, qu'on n'avait pas voulu faire venir devant Marie comme elle le réclamait, furent amenés devant le tribunal et confirmèrent leurs interrogatoires. « Ainsi, — dit Tytlers, — à Fotheringay, nous avions les accusés sans les témoins; à la Chambre étoilée nous avons des témoins sans l'accusé. » Et que dirent ces témoins? Ils confirmèrent, nous dit-on, leurs interrogatoires. On a vu en quelle forme suspecte le procès-verbal nous en est resté; mais on a une pièce authentique, l'*apologie* de Nau, publiée, il est vrai, après la mort d'Élisabeth; et là il affirme qu'il protesta devant les juges de l'innocence de Marie et réclama, mais en vain, que sa protestation fût enregistrée.

La sentence de mort prononcée, comme on devait s'y attendre, dans la Chambre étoilée, fut confirmée avec acclamations dans le Parlement. Il n'y avait plus qu'à l'exécuter. Mais, ici, il fallait l'action directe d'Élisabeth. On sait de quelle hypocrisie elle usa dans cette circons-

(1) Essai sur les mœurs.

tance. Après douze jours de réflexion, elle fit demander aux Communes si l'on ne pouvait découvrir un expédient qui permît d'épargner la vie de la reine d'Écosse. Elle était sûre de la réponse. Elle hésitait pourtant : elle craignait les vengeances de l'Europe, si elle faisait périr une reine. Elle eût voulu au moins une déclaration de Marie qui prouvât que, si Élisabeth la faisait mettre à mort, c'est qu'elle-même l'avait voulu faire périr, et Amyas Paulet fut encore employé à cet office. Les paroles de Marie en cette circonstance, que Bourgoing dut écrire sous ses yeux mêmes et sous sa dictée, respirent un calme et une sérénité qui ne sont pas d'une âme coupable. Ce qui soutient son courage, c'est qu'elle voit bien que la religion est en question dans sa personne. « Sa Majesté, — dit Bourgoing après avoir reproduit cette importante conversation, — Sa Majesté ne changea en rien ni de visage, ni de contenance, propos ni action, ni ne s'émut en chose que ce soit plus que de coutume. Et, devisant de ce, disait qu'elle mourrait plutôt de mille tourments que de se confesser digne de grâce, qu'elle voyait bien qu'on lui voulait offrir et présenter, quelques jours après, de la part de la reine, comme se voulant réserver (1) cette autorité pour la tenir toujours plus bas et la rendre sujette, inhabile et incapable de son droit au royaume (2). »

Au moment de prendre la résolution si grave de faire périr Marie, la haine, chez Élisabeth, était balancée par la peur. Elle redoutait des représailles. Les princes catholiques, Henri III, Philippe II et le roi d'Écosse Jacques VI, fils de Marie Stuart, étaient intervenus par leurs

(1) Qui se voulait.
(2) M. Chantelauze, p. 545.

ambassadeurs lorsqu'il avait été question du procès : mais elle avait passé outre. Leur intervention devait être plus pressante après le jugement, et elle le fut, au moins de la part de Henri III : il envoya un ambassadeur spécial, Bellièvre, qui fit entendre un langage assez vif, mais n'obtint que la promesse d'un sursis de douze jours. Élisabeth, tout en se montrant jalouse de son droit et dédaigneuse des menaces, eût voulu qu'on la débarrassât de Marie par un coup secret. Cependant, les ministres avaient hâte d'en finir. On répandait le bruit de l'évasion de Marie, d'un mouvement dans les pays du nord, et ils s'en montraient alarmés pour agir sur l'esprit de la reine. Élisabeth ne souhaitait pas moins vivement la conclusion, et elle insinuait de mille manières comment elle l'eût voulue, mais on s'obstinait à ne pas l'entendre. A la fin, le warrant d'exécution, rédigé dès le premier jour, fut apporté à sa signature parmi divers papiers à expédier. Elle les signa tous comme sans y prendre garde, et les jeta sur le parquet. Cependant elle réfléchit qu'un pareil ordre ne pourrait point passer comme signé par erreur ou par surprise. Au moment où Davison, son secrétaire, reprenant les papiers, allait sortir, elle le retint, se plaignant amèrement de ses conseillers. On songea alors à sonder Amyas Paulet, le gardien de Marie Stuart, pour l'amener à donner la mort à sa prisonnière ; l'empressement que cet homme, dans son zèle de farouche puritain, avait montré à se voir débarrassé de Marie, pouvait faire croire, en effet, qu'il répugnerait moins que personne à ce qu'on attendait de lui. Mais Paulet n'était pas homme à prendre la place du bourreau (1). Bien plus, il redoubla de surveillance et fit

(1) M. Chantelauze, p. 376.

échouer, — tout porte à le croire, — une tentative d'assassinat sur la personne de sa prisonnière (1).

Il y eut quelques jours de silence sur Marie Stuart dans le palais d'Élisabeth, Élisabeth ne voulant point s'expliquer d'avantage et ses ministres n'ayant pas besoin d'explication : ils agissaient. Mais la reine ne se contint pas plus longtemps ; et, ne sachant ce qui se faisait, elle s'écria avec blasphème que, « c'était une honte pour ses « ministres que tout ne fût pas encore terminé. » Ce jour-là même, son vœu épouvantable était accompli...

Il nous reste à raconter les derniers moments de Marie Stuart, qui terminèrent par tant d'émotions ce long martyre de dix-neuf ans. Dans toutes les lettres qu'elle adressa alors tant au pape Sixte-Quint qu'à Mendozza, au duc de Guise et à l'archevêque de Glascow, « on voit, — dit M. Mignet (2), — la fidèle et courageuse Marie préoccupée des intérêts de la cause catholique; elle songeait au sort de ses serviteurs désespérés; elle envisageait sa fin avec une résignation chrétienne et héroïque tout à la fois, se séparait de ses amis avec une tendresse touchante. Elle était arrivée à un degré inconnu de douceur et de sérénité. Toujours aussi éloquente, elle l'était sans haine, sans emportement... Elle s'applaudissait de mourir pour la foi catholique. »

Après qu'elle eut entendu la lecture de sa sentence de mort, Marie fit le signe de la croix (3). « Loué soit Dieu, — dit-elle, — de la nouvelle que vous m'apportez. Je n'en pouvais recevoir une meilleure, puisqu'elle m'annonce le terme de mes misères et la grâce que Dieu me

(1) Chantelauze, p. 379.
(2) Histoire de Marie Stuart (2e édition), t. II, p. 361.
(3) Jebb, t. II, p. 614.

fait de mourir pour l'honneur de son nom et de son Église catholique, apostolique et romaine. Je ne m'attendais pas à une si heureuse fin, après les traitements que j'ai soufferts et les dangers auxquels j'ai été exposée depuis dix-neuf ans en ce pays (1). » Se regardant comme une victime de sa foi religieuse, elle ressentit la joie pure du martyre, en prit la douce sérénité et en conserva jusqu'au bout le tranquille courage. Elle désavoua de nouveau le projet d'avoir voulu faire tuer Élisabeth, et posant la main sur le livre des Évangiles qui était sur sa petite table, elle dit solennellement. « Je n'ai jamais « ni conçu ni poursuivi la mort de la reine d'Angleterre, « et je n'y ai jamais consenti (2). »

Si près de la mort, un mensonge serait un crime; bien plus, il serait une protestation tout à fait inutile pour le coupable, alors même qu'il tromperait un moment les juges. « Un accusé, — dit très bien M. Wallon (3),— peut nier son crime pour éviter la sentence; un condamné peut feindre encore, dans l'espoir d'échapper à l'exécution. Mais, quand toute espérance est évanouie du côté des hommes et que le condamné croit en Dieu, ou il avoue ou il s'abstient au moins de souiller son âme par des protestations mensongères. Les protestations constantes de Marie et sa sérénité devant la mort sont, pour tout homme qui sait l'empire de la vérité et de la crainte de Dieu sur une conscience chrétienne en ce moment redoutable, une marque certaine qu'elle était innocente du crime dont ont l'accusait. »

Pour se préparer à paraître devant le souverain juge,

(1) Jebb, t. II, p. 614, 615.
(2) P. 616.
(3) Journal des savants, 1877, février, p. 81.

Marie avait demandé qu'on lui rendît son aumônier, dont on l'avait séparée de nouveau depuis plusieurs jours. On eut la dureté et la honte de refuser cette consolation religieuse à une reine qui allait mourir. On ne voulut pas non plus lui accorder le court délai qu'elle réclamait pour écrire elle-même avec soin son testament et mettre en ordre ses dernières dispositions. Marie ayant alors demandé le moment où elle devait mourir : « C'est pour demain matin, Madame, — lui dit le comte de Shrewsbury, — vers huit heures du matin. »

Marie consola ensuite ses serviteurs, qui fondaient en larmes; puis, à la fin de son souper, dont elle avança l'heure afin d'avoir toute la nuit pour écrire et pour prier, elle versa du vin dans une coupe, en but à l'intention de ses fidèles et, d'un air affectueux, elle leur proposa de lui faire raison. Ils se mirent tous à genoux, et, les larmes aux yeux, répondirent à son toast avec une douloureuse effusion, lui demandant pardon des offenses qu'ils pouvaient avoir commises contre elle (1). Elle leur dit qu'elle leur pardonnait de très-bon cœur, et les priait de lui pardonner aussi les mécontentements qu'elle pouvait leur avoir causés (2). Elle les exhorta à demeurer fermes dans la religion catholique, à vivre en paix et en amitié les uns avec les autres (3). Elle se retira ensuite à part et écrivit en suite de sa main, pendant plusieurs heures, des lettres et son testament, dont elle fit le duc de Guise principal exécuteur (4). Comme la plupart des legs

(1) Jebb, t. II, p. 626. — Camden, t. II, p. 534.
(2) *Id*, t. II, p. 626.
(3) *Ibid*.
(4) Voir son testament, daté du 7 février, dans la nuit. (Labanoff, t. VI, p. 485-491.)

qu'elle laissait ne pouvaient être acquittés que sur son douaire, qui retournerait au roi de France quand elle serait morte, elle recommanda instamment à Henri III sa mémoire et ses dernières dispositions. « Vous avez tou-« jours protesté m'aimer, — lui disait-elle, — montrez-le-« moi maintenant en me soulageant, par charité, de ce que « je ne puis sans vous, qui est récompenser mes servi-« teurs désolés, leur laissant leurs gages, et en faisant « prier Dieu pour une reine qui a été nommée très-« chrétienne et meurt catholique, dénuée de tous ses « biens (1). »

Quand elle eut fini d'écrire, il était plus de deux heures du matin. Elle mit dans un coffre son testament et ses lettres ouvertes, en disant qu'elle ne voulait plus s'occuper des affaires de ce monde, et ne devait songer qu'à paraître devant Dieu (2). Elle avait adressé une lettre à son aumônier, qui était dans le château, pour lui demander de passer avec elle la nuit en prières et de lui envoyer son absolution, puisqu'on n'avait pas permis qu'elle se confessât et qu'elle reçût le dernier sacrement de ses mains (3). Puis, elle chercha dans la vie des saints, que ses filles avaient coutume de lui lire tous les soirs, un grand coupable à qui Dieu eût pardonné. Elle s'arrêta à la touchante histoire du bon larron, qui lui sembla le plus rassurant exemple de la confiance humaine et de la clémence divine. « C'était un grand pêcheur, — dit-elle, — mais pas si grand que moi; je supplie Notre-Seigneur, en mémoire de sa passion, d'avoir souvenance et merci

(1) Labanoff, t. VI, p. 493.
(2) *La mort de la royne d'Écosse*, dans Jebb, p. 632.
(3) Cette lettre est dans Jebb, t. II, p. 627, 628, et aussi dans Labanoff, t. VI, p. 483, 484.

de moi comme il l'eut de lui, à l'heure de sa mort (1). »

« Se sentant un peu fatiguée et voulant conserver ou reprendre ses forces pour le dernier moment, elle se mit au lit. Ses femmes continuaient à prier, et pendant ce dernier repos de son corps, bien que ses yeux fussent fermés, on voyait, au léger mouvement de ses lèvres et à une sorte de ravissement répandu sur son visage, qu'elle s'adressait à Celui en qui seul reposaient maintenant ses espérances (2). » Au point du jour elle se leva et dit qu'elle n'avait plus que deux heures à vivre. Elle choisit un de ses mouchoirs pour servir à lui bander les yeux sur l'échafaud et s'habilla avec une sévère magnificence. Ayant assemblé ses serviteurs, elle leur fit lire par Bourgoing son testament, qu'elle signa, leur remit ses lettres, ses papiers, les présents qu'ils avaient à porter de sa part aux princes de sa famille, à ses amis du continent. Elle leur avait déjà distribué, la veille au soir, ses bagues, ses joyaux, ses meubles, ses vêtements; elle leur donna alors les bourses qu'elle avait préparées pour eux, et où elle avait enfermé par petites sommes les cinq mille écus qui lui restaient. Elle mêlait avec une grâce accomplie et avec une bonté touchante ses consolations à ses dons, et les fortifiait contre l'accablement où les jetterait bientôt sa mort. « On ne voyait en elle, — dit un « témoin oculaire, — aucun changement ni à sa face, ni « à sa parole, ni à sa contenance; elle semblait seule- « ment donner ordre à ses affaires comme si elle eût « voulu aller habiter d'une maison dans une autre (3). »

Après ces derniers soins accordés aux souvenirs ter-

(1) *La mort de la royne d'Écosse*, dans Jebb, p. 632.
(2) M. Mignet, t. II, p. 395.
(3) *La mort de la royne d'Écosse*, dans Jebb, p. 632.

restres, elle se rendit dans son oratoire, où était dressé un autel sur lequel son aumônier, avant qu'on l'eût séparé d'elle, lui disait secrètement la messe. Elle s'agenouilla devant cet autel, et lut avec une grande ferveur les prières des agonisants. Avant qu'elle les eût achevées, on vint heurter à la porte. Elle fit répondre qu'elle serait bientôt prête, et elle continua à prier... Au moment où elle partait, Bourgoing lui donna le crucifix d'ivoire qui était sur l'autel; elle le baisa et le fit porter devant elle. Comme elle ne pouvait se soutenir toute seule, à cause de la faiblesse de ses jambes, elle marcha appuyée sur deux des siens jusqu'à l'extrémité de ses appartements. Là, ces pauvres gens, par une délicatesse singulière, mais qu'elle approuva, ne voulurent pas paraître la conduire eux-mêmes à la mort; ils la laissèrent soutenir par deux serviteurs de Paulet et la suivirent en larmes (1). Quand ils furent sur l'escalier où les comtes de Schrewsbury et de Kent attendaient Marie Stuart, et par où elle devait descendre dans la salle basse au fond de laquelle avait été dressé l'échafaud, on leur refusa la consolation de l'accompagner plus longtemps. Malgré leurs supplications et leurs gémissements, on les sépara d'elle, non sans peine, car ils s'étaient jetés à ses pieds, baisaient ses mains, s'attachaient à sa robe et ne voulaient pas la quitter (2).

Lorsqu'on les eut éloignés, elle se remit en marche, d'un air noble et doux, le crucifix d'une main et un livre d'heures de l'autre, revêtue du costume de veuve qu'elle portait les jours de grande solennité (3). Elle avait

(1) *La mort de la royne d'Écosse*, dans Jebb, p. 633, 634.
(2) *Ibid.*, p. 634, 635.
(3) « Ses habillements étaient des plus beaux qu'elle eût, toutefois mo-

la dignité d'une reine et le paisible recueillement d'une chrétienne.

Au bas de l'escalier, elle trouva son maître d'hôtel, André Melvil, auquel il fut permis de prendre congé d'elle, et qui, la voyant marcher ainsi au supplice, tomba à genoux, et, le visage inondé de larmes, lui exprima son entière désolation. Marie l'embrassa, le remercia de sa constante fidélité, et lui recommanda de reporter exactement à son fils tout ce qu'il savait et tout ce dont il allait être témoin.

« Ce sera (dit Melvil) le plus douloureux message dont j'aie jamais été chargé, que celui d'annoncer que la reine ma souveraine et chère maîtresse est morte.

— Tu dois plutôt te réjouir, bon Melvil (lui répliqua-t-elle, en employant pour la première fois cette familiarité de langage) (1), de ce que Marie Stuart est arrivée au terme de ses traverses. Tu le sais, ce monde n'est que vanité, plein de troubles et de misères. Porte ces nouvelles, que je meurs ferme en ma religion, vraie catholique, vraie Écossaise, vraie Française.... (2). »

Puis, elle demanda aux comtes de Shrewsbury et de Kent que ses serviteurs et ses femmes fussent admis à la voir mourir. Le comte de Kent objecta que ce n'était point la coutume de laisser des femmes assister à de

destes, et qui représentaient une reine veuve. » — *La mort de la royne d'Écosse*, dans Jebb, p. 639.

(1) « Il est à noter que la reine n'avait jamais accoutumé d'user de ce terme, *tu*, à quelque personne qu'elle parlât. » — *La mort de la royne d'Écosse*, *ibid.*, p. 635.

(2) Voyez ce discours dans *A Reporte of the manner of the execution of the Scoots Queene*, etc., publiée par M. H. Ellis, dans le 3e vol. de la 2e série de *Original letters illustrative of English history*, p. 113-118. Cf. Jebb, p. 635.

pareils spectacles, et craignit qu'elles ne causassent du trouble par leurs cris et peut-être du scandale en voulant tremper leurs mouchoirs dans son sang (1). « Milord, (lui répondit Marie), je vous engage ma parole qu'ils ne feront rien de semblable à ce que vous venez de dire. Hélas ! ces pauvres âmes, elles seront contentes de prendre adieu de moi. Et je suis sûre que votre maîtresse, qui est une reine vierge, ne refuserait pas à une autre reine d'avoir ses femmes pour l'assister au moment de la mort. Elle ne peut pas vous avoir donné des ordres aussi rigoureux. Elle me concéderait plus, même si j'étais une personne de moindre rang ; et pourtant, milord, vous savez que je suis la cousine de votre reine. Certainement, vous ne me refuserez pas cette dernière demande. Mes pauvres filles ne désirent rien que de me voir mourir (2). » Les deux comtes, après avoir conféré un instant entre eux, lui accordèrent ce qu'elle souhaitait, et Marie put appeler auprès d'elle quatre de ses serviteurs (3) et deux de ses femmes (4). On les fit descendre, et la reine, suivie d'André Melvil, qui portait la queue de sa robe, monta sur l'échafaud avec la même aisance et la même dignité que si elle était montée sur un trône.

Cet échafaud avait été dressé dans la salle basse du château de Fotheringay. Il était couvert de frise noire d'Angleterre, ainsi que le siége, le coussin et le billot où Marie devait s'asseoir, s'agenouiller et recevoir le coup fatal. Elle prit place sur ce siége lugubre sans changer

(1) *A Reporte*, etc., par M. H. Ellis, p. 114, et la *Mort de la royne d'Écosse*, dans Jebb, t. II, p. 635.
(2) *Ibid.*, Ellis, p. 114, et Jebb, p. 635, 636. — Camden, t. II, p. 535.
(3) Parmi lesquels était Bourgoing, son médecin.
(4) *A Reporte*, etc., p. 114, et Jebb, p. 635, 636. — Camden, t. II, p. 535.

de couleur et sans rien perdre de sa grâce et de sa majesté accoutumées, ayant à sa droite les deux comtes de Shrewsbury et de Kent, assis à sa gauche, le shérif debout, en face les deux bourreaux ; à peu de distance, le long du mur, ses serviteurs ; et dans le reste de la salle, que Paulet gardait avec ses soldats, environ deux cents gentlemen et habitants du voisinage, admis dans le château, dont on avait fermé les portes (1). On lut de nouveau à Marie la sentence de mort ; puis elle fit le signe de la croix, et dit d'une voix ferme (2) :

« Milord, je suis née reine, princesse souveraine et « non sujette aux lois, proche parente de la reine d'An- « gleterre et sa légitime héritière. Après avoir été lon- « guement et injustement détenue prisonnière en ce « pays, où j'ai enduré beaucoup de peine et de mal, sans « qu'on eût aucun droit sur moi, maintenant, par la « force et sous la puissance des hommes, prête à finir ma « vie, je remercie mon Dieu d'avoir permis que je meure « pour ma religion et devant une compagnie qui sera « témoin que, bien près de ma mort, j'ai protesté, comme « je l'ai toujours fait, soit en particulier soit en public, « de n'avoir jamais rien inventé pour faire périr la reine, « ni consenti à rien contre sa personne (3). »

Après ces paroles données à sa justification, elle se mit à prier. Alors le docteur Fletcher, doyen protestant

(1) Jebb, p. 636 et Ellis, p. 115.

(2) « La sentence ou commission achevée de lire, Sa Majesté fait le signe de la croix, et, avec une joyeuse contenance, le visage en sa vive et naïve couleur, la vue et le regard assuré, sans changement aucun, sa beauté plus apparente que jamais, d'une constance émerveillable et majesté accoutumée, avec une parole ferme et belle gravité, commença à dire... » *La mort de la royne d'Écosse*, dans Jebb, p. 636.

(3) *Ibid.*, p. 636, 637.

de Peterborough, que les deux comtes avaient amené avec eux, s'approcha d'elle et voulut l'exhorter à mourir. Marie, l'interrompant, lui dit : « Monsieur le doyen, je suis ferme dans l'ancienne religion catholique romaine, et j'entends verser mon sang pour elle (1). » Comme le doyen insistait et l'engageait à renoncer à sa croyance et à se repentir, elle le repoussa d'un accent résolu, lui déclara qu'elle ne voulait pas l'entendre, et lui ordonna de se taire (2). Les comtes de Shrewsbury et de Kent lui dirent alors : «Nous désirons prier pour Votre Grâce, afin que Dieu éclaire votre cœur à votre dernière heure, et que vous mouriez ainsi dans la vraie connaissance de Dieu.— Milords (répondit Marie), si vous voulez prier pour moi, je vous en remercie, mais je ne saurais m'unir à vos prières, parce que nous ne sommes pas de la même religion (3). »

Le docteur Fletcher se mit à lire la prière des morts selon le rit anglican, tandis que Marie récitait en latin les psaumes de la pénitence et de la miséricorde et embrassait avec ferveur son crucifix. « Madame (lui dit durement le comte de Kent), il vous sert peu d'avoir en la main cette image du Christ, si vous ne l'avez gravée dans le cœur. — Il est malaisé (lui répondit-elle) de l'avoir en la main sans que le cœur en soit touché, et rien ne sied mieux au chrétien qui va mourir que l'image de son Rédempteur (4). »

(1) *A reporte*, etc., Ellis, p. 115.
(2) *Ibid.*, p. 115 et Jebb, p. 637.
(3) Ellis, p. 115. — Camden, t. II, p. 536.
(4) Martyre de Marie Stuart, etc , dans Jebb, t. II, p. 307, et aussi *Vita Mariae Stuartae, Scotiae reginae*, etc., scriptore Georgio Conaco, Scoto, dans Jebb, t. II, p 47.

Lorsqu'elle eut achevé, à genoux, les trois psaumes *Miserere mei, Deus*, etc. ; *In te, Domine, speravi*, etc. ; *Qui habitat in adjutorio*, etc., elle s'adressa à Dieu en anglais, et le supplia de donner la paix au monde, la vraie religion à l'Angleterre, la constance à tous les persécutés, et de lui accorder à elle-même l'assistance de sa grâce et les clartés de l'Esprit-Saint à cette heure suprême. Elle pria pour le pape, pour l'Église, pour les monarques et les princes catholiques, pour le roi son fils, pour la reine d'Angleterre, pour ses ennemis; et, se recommandant elle-même au Sauveur du monde, elle finit par ces paroles : « Comme tes bras, Seigneur Jésus-Christ, étaient étendus « sur la croix, reçois-moi de même entre les bras de ta « miséricorde (1). » Sa piété était si vive, son effusion si touchante, son courage si admirable, qu'elle avait arraché des larmes à presque tous les assistants (2).

La prière finie, elle se releva. Le terrible moment était arrivé; elle appela deux de ses suivantes pour l'aider à la dépouiller d'une partie de ses vêtements : les deux désolées jeunes filles lui rendaient ce triste et dernier office en pleurant. « Loin de pleurer, réjouissez-vous (leur disait-elle); je suis bien heureuse de sortir de ce monde et pour une aussi bonne cause. » Puis, elle s'assit sur son siége et donna sa bénédiction à tous ses serviteurs en larmes. Le bourreau lui demanda pardon à genoux. Elle répondit qu'elle l'accordait à tout le monde (3). Elle embrassa ses deux suivantes, les bénit en faisant le signe de la croix sur elles, et, après que

(1) Jebb, p. 633 et p. 100. — Camden, t. II, p. 536.
(2) *Ibid.*, p. 638.
(3) *Ibid.*, p. 639.

l'une d'elles lui eut bandé les yeux, elle leur ordonna de s'éloigner, ce qu'elles firent en sanglotant (1).

En même temps, elle se jeta à genoux d'un grand courage, et tenant toujours le crucifix entre ses mains, elle tendit le cou au bourreau. Elle disait à haute voix et avec le sentiment de la plus ardente confiance : « Mon Dieu, j'ai espéré en vous, je remets mon âme entre vos mains. » Elle croyait qu'on la frapperait, comme en France, dans une attitude droite et avec le glaive. Les deux maîtres des hautes œuvres l'avertirent de son erreur et l'aidèrent à poser sa tête sur le billot, sans qu'elle cessât de prier. « L'attendrissement était universel à la vue de cette lamentable infortune, de cet héroïque courage, de cette admirable douceur. Le bourreau lui-même était ému et la frappa d'une main mal assurée. La hache, au lieu d'atteindre le cou, tomba sur le derrière de la tête et la blessa, sans qu'elle fît un mouvement, sans qu'elle proférât une plainte (2). » Au second coup seulement, le bourreau lui abattit la tête.....

Un drap noir fut jeté sur ses restes. Les deux comtes ne laissèrent point, selon l'usage, au bourreau la croix d'or qu'elle avait à son cou, les chapelets qui pendaient à sa ceinture, ni les vêtements qu'elle portait au moment de mourir, de peur que, rachetées par ses serviteurs, ces dépouilles chères et vénérées ne fussent transformées en reliques. Ils les brûlèrent (3). Ils mirent le plus grand

(1) Jebb, p. 308, *Le martyre de la royne d'Escosse*, et *la Vie de l'incomparable Marie Stuart*, p. 100.

(2) *Le vrai rapport sur l'exécution de la reine d'Escosse*, etc. Manuscrits de la Biblioth. nat., et dans Teulet : *Pièces et documents*, t. II, p. 880, 881; Ellis, p. 117; M. Mignet, t. II, p. 407.

(3) *Le vrai rapport de l'exécution*, etc.

soin à empêcher qu'on ne conservât rien de ce qui avait été taché de sang, dont ils firent disparaître toutes les traces (1). Au moment où on releva le corps pour le transporter dans la chambre de cérémonie du château, afin de l'y embaumer, on aperçut le petit chien favori de Marie qui s'était glissé sous le manteau, entre la tête et le cou de sa maîtresse morte. Il ne voulait pas quitter cette place sanglante, et il fallut l'en arracher (2).

Le corps de la reine d'Écosse, après qu'on en eut enlevé les entrailles, qu'on enterra secrètement, fut embaumé avec assez peu de respect, enveloppé d'un linceul ciré, mis dans un cercueil de plomb et laissé à l'abandon, jusqu'à ce qu'Élisabeth fixât le lieu où il devait être déposé (3)...

Montrerons nous l'attitude d'Élisabeth à la nouvelle de la mort de Marie; sa colère affectée contre ceux qui n'avaient fait qu'exécuter ses ordres; la disgrâce momentanée de Burghley; le procès fait à Davison, contre lequel Walsingham, qui avait eu le talent d'être malade dans ces circonstances critiques, n'eut pas honte de rédiger lui-même un acte d'accusation; le deuil pris par la reine d'Angleterre pour la sœur qu'elle venait de faire périr; les funérailles magnifiques qu'elle fit célébrer à celle dont les serviteurs n'avaient pu obtenir d'elle la grâce d'ensevelir décemment le corps mutilé; ses protestations hypo-

(1) *Le vrai rapport sur l'exécution*, etc., et Jebb, p. 641. — Ellis, p. 117, 118.

(2) Jebb., p. 641. — Ellis, p. 117.

(3) « Et laissèrent le cercueil en ladite grande chambre jusques au premier jour du mois d'août, sans qu'il fût permis, durant tel temps, à personne d'en approcher; les Anglais s'apercevant qu'aucuns des siens l'allaient voir par le trou de la serrure de la porte et y prier Dieu, le firent boucher. » — *La mort de la reine d'Ecosse,* dans Jebb, tome II, p. 646.

crites et menteuses auprès des puissances étrangères, — protestations qui ne trompaient personne?

Nous dirons seulement que la mort de la reine d'Écosse resta impunie; mais elle a été vengée, — au point de vue de la morale et de la conscience humaine, — par les jugements de l'histoire, qui a conservé à Marie son auréole de martyre, en même temps qu'elle vouait la mémoire d'Élisabeth à l'exécration de la postérité la plus reculée.

UN DERNIER MOT SUR FORTUNAT

Il est des questions sur lesquelles il faut, bon gré mal gré, revenir plus d'une fois; car, alors même qu'on les croit résolues, elles se représentent et s'imposent en quelque sorte avec leur long cortége d'erreurs et de mensonges : ceci est surtout vrai à propos de Fortunat, auquel ce n'est pas sans raison, — comme on va le voir bientôt, — que nous ne donnons pas ici le titre de prêtre, ni d'évêque, ni de saint, par lequel l'Église a consacré la mémoire de l'évêque de Poitiers, le poëte inspiré du *Vexilla regis* et de tant d'autres hymnes liturgiques si remarquables, au double point de vue théologique et littéraire.

Or, on sait dans quel esprit déplorable et avec quel parti pris de dénigrement MM. Guizot et Thierry ont étudié Fortunat; sans doute, — après l'érudite réhabilitation qu'en a faite l'abbé Gorini, — M. Guizot n'a plus osé répéter ses assertions; M. Thierry les a regrettées et effacées, mais le mal n'en subsiste pas moins. Car, en tout,

c'est la première impression qui décide du sort d'une chose ou de la réputation d'un homme, et c'est dans ce sens qu'un homme d'esprit a pu dire, d'une façon qui semble quelque peu paradoxale : « Défiez-vous de la première impression, c'est la mauvaise. »

Sainte Radegonde venait de se retirer au monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, lorsque Fortunat encore laïque y passa, en se rendant à Tours au tombeau de saint Martin. Le roi Sigebert, qui avait été à même de connaître Fortunat, jugea qu'il pouvait rendre de grands services à la pieuse princesse, dans l'intérêt de son monastère, et il lui donna pour la reine des lettres de recommandation (567).

De Tours, Fortunat se rendit à Poitiers; « il trouva dans Radegonde une femme aussi aimable de caractère qu'elle était édifiante de piété. Elle même, avec le tact qui la distinguait, eut bientôt reconnu en lui les qualités solides qui pouvaient le rendre utile à ses desseins. Elle le retint donc, non pas précisément par amitié ou parce qu'il était plus ou moins homme d'esprit et de politesse, mais parce qu'il fallait à la fondatrice comme à l'abbesse le concours d'une administration toute virile pour s'occuper des intérêts et de la gestion des biens considérables du monastère. Fortunat devînt ainsi le conseiller, le fondé de pouvoirs, l'agent de confiance, l'intendant, l'ambassadeur, le secrétaire intime de la reine et de l'abbesse. Souvent on l'envoya en mission aux évêques et même aux rois, dont il se conciliait la faveur par les grâces de son esprit, l'élégance de ses manières et sa réputation de poëte, alors sans rivale; et il se montra toujours également intelligent et dévoué dans les circonstances graves et épineuses. »

Après ce témoignage de M. Édouard de Fleury (1), l'un des derniers biographes de sainte Radegonde, enregistrons celui non moins précieux de l'abbé Gorini, et laissons parler ce critique dont l'autorité est si grande. Voici comment il résout l'importante question suivante : *A quelle époque saint Fortunat devint-il prêtre* (2)?

MM. Thierry (3) et Guizot (4) donnent à entendre que Fortunat, à Poitiers, se vit bientôt revêtu du sacerdoce. Cette assertion n'est point admissible; l'historien Paul Warnefride lui donne un démenti formel. Il dit effectivement : « Fortunat, passant à Poitiers, y demeura, y écri-« vit, soit en prose, soit en vers, la vie d'un grand « nombre de saints; il fut à la fin (*novissime*) ordonné « prêtre dans cette ville, puis évêque (5). » Ce récit ne porte pas du tout à croire que le voyageur, presque dès son arrivée à Poitiers, soit devenu membre du clergé de cette ville.

« Il est tout à fait digne de remarque que jamais saint Fortunat ne s'est donné le titre de prêtre : ni quand il a mentionné ses fonctions auprès de sainte Radegonde (6); ni dans les épitres qu'il écrivait, et où il n'aurait pas toujours négligé de le rappeler, contrairement à l'usage (7); ni dans les instances qu'il faisait à sainte Radegonde de diminuer ses austérités, ou dans les pieuses réflexions versifiées qu'il lui adressait (8): ni dans la préface, le

(1) Histoire de sainte Radegonde (1847), p. 139 et 140.
(2) Défense de l'Église (2e édition, 1859), t. II, p. 225-228.
(3) Récits des temps mérovingiens, p. 263.
(4) Histoire de la civilisation en France, t. II, leçon XVIII, p. 76.
(5) Hist. Langobardorum, lib. II, cap. XIII.
(6) XI, 4.
(7) III, 1, 2, 3 ; V, 1; VIII, 16-27; IX, 7.
(8) VIII, 10 et 14; XI, 22.

prologue et la post-face de quelques livres du poëme sur saint Martin, où l'auteur cependant parle assez longuement de lui-même, de sa patrie, de ses études, de ses voyages, de l'ignorance dont il s'accuse, de son arrivée à Poitiers et de l'affection sainte qui l'y a retenu (1). Parfois, lorsque sainte Radegonde se préparait à la solennité pascale par une retraite plus profonde, le poëte lui adressait des adieux et regrettait sa trop longue absence. Il n'y aurait pas eu pour lui d'absence si complète, s'il eût été aumônier et chapelain (2). Fortunat se représente aidant à tirer l'eau du puits, à nettoyer la vaisselle, à sarcler le jardin, à cultiver les légumes, à soigner la vigne : toutes choses qui ne nous rappellent en rien le prêtre (3).

« Il est donc certain que Fortunat habitait depuis longtemps Poitiers quand il entra dans les ordres sacrés. Je soupçonne qu'il prit cette détermination vers 587, après la mort de sainte Radegonde et celle d'Agnès (4), qui survécut peu à la fondatrice de Sainte-Croix....

« A quoi bon cette dissertation sur le temps où l'intendant de Sainte-Croix reçut la prêtrise ? Elle est fort importante. Elle va nous montrer que le poëte italien, n'ayant été admis que fort tard au sacerdoce, eut grandement le loisir, avant cette vie nouvelle, et sans mettre en contradiction son saint état et ses écrits, d'adresser à Radegonde les petits vers badins qu'on lui reproche. »

On est tout naturellement à se demander, — avec l'abbé Gorini (5), — si les poésies de Fortunat prouvent

(1) Lib. I, præf. et initium ; lib. IV, finis.
(2) VIII, 10, 14, 15.
(3) Pièces inédites de Fortunat, *Patrologie*, tome LXXXVIII, p. 593.
(4) Abbesse du monastère de Sainte-Croix, de Poitiers.
(5) *Ibid.*, p. 228-233.

que la paresse et la gourmandise formassent le fond des mœurs du couvent de Sainte-Radegonde, comme l'a insinué M. Guizot (1). Les seize pièces de vers, — dont parle le grave professeur de la Sorbonne et dont il donne les titres, — furent adressées par le poëte à sainte Radegonde et à l'abbesse sainte Agnès, soit en leur envoyant des fruits ou des fleurs pour la chapelle, soit pour engager la fondatrice, épuisée d'austérités, à boire un peu de vin. M. Guizot offre ensuite deux échantillons de ces pièces, l'une (2) assez inexactement traduite, l'autre excellemment rendue. C'est à la fois la plus singulière et la plus gracieuse du poëte. La voici :

« Entouré de friandises variées et de toutes sortes de ragoûts, tantôt je dormais, tantôt je mangeais ; j'ouvrais la bouche, puis je fermais les yeux, et je mangeais de nouveau de tout : mes esprits étaient confus, croyez-le, très-chères, et je n'aurais pu facilement ni parler avec liberté ni écrire des vers. Une muse ivre a la main incertaine; le vin me produit le même effet qu'aux autres buveurs, et il me semblait voir la table nager dans du vin pur ; cependant, aussi bien que j'ai pu, j'ai tracé en doux langage ce petit chant pour ma mère et ma sœur ; et quoique le sommeil me presse vivement, l'affection que je leur porte a inspiré ce que la main n'était guère en état d'écrire (3). »

« Puisque *toutes les poésies de saint Fortunat n'ont pas ce caractère*, c'est M. Guizot lui-même qui en convient (4); puisque ces deux pièces aux deux directrices du couvent

(1) Hist. de la civilisation en France, t. II, p. 76-81.
(2) Lib. XI, 19.
(3) Lib. XI, 24.
(4) *Ibid.*

de Sainte-Croix ne sont qu'une imperceptible partie des œuvres du poëte; puisque ce sont évidemment des badinages jetés aux hasard et sans prétention, pourquoi y chercher saint Fortunat tout entier, sinon, ce me semble, parce qu'en les considérant surtout à ce point de vue, lui et les deux religieuses paraîtront ridicules?

« On dit que Henri IV jouait à califourchon avec ses enfants et que Jean Racine était surpris parfois faisant avec les siens la procession. Eh bien, imaginez quelque historien prétendant que les jeux de Henri et de Racine sont, sans contredit, ceux de leurs actes qui font connaître et caractérisent le mieux le tour de leur esprit, la politique de l'un, la poésie de l'autre; imaginez qu'on décide que des hommes si enfants avec leurs enfants, durent perdre leur vie dans l'oisiveté et les puérilités, vous auriez pitié d'un tel censeur. C'est pourtant ainsi que M. Guizot juge saint Fortunat et sainte Radegonde; il les a vus sourire, et il oublie à ce spectable tout le sérieux de leur vie (1). »

Comme le dit très-bien l'abbé Gorini (2), la petite pièce où Fortunat nous a montré sa muse ivre qui s'endort la bouche pleine, « évidemment ne saurait être prise à la lettre, car ces vers charmants ne sont pas d'un buveur assoupi. »

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que c'est un poëte laïque et non, — ainsi que le dit M. Guizot, — *l'évêque de Poitiers* (3) qui a écrit ces badinages, distraction certes plus innocente que la publication des lettres d'Héloïse et d'Abélard, à laquelle ont pris part M. et Mme Guizot, pour

(1) Gorini, p. 230.
(2) P. 232.
(3) *Ibid.* ut sup.

se délasser de leurs hautes réflexions sur l'éducation morale et politique.

Après M. Guizot, voici venir M. A. Thierry (1), qui formule en termes exprès une accusation complète de gourmandise et d'ivrognerie contre Fortunat.

Interrogeons à notre tour les pièces que M. A. Thierry a citées, et nous verrons quelle intention il leur a donnée, pour ne pas dire quels étranges travestissements il leur a fait subir.

Fortunat félicite l'évêque de Metz, Villicus, du lait de ses étables, si délicieux qu'on le buvait à pleine écuelle. Une autre fois, épuisé sans doute de fatigue par une longue course, il lui demande un morceau de pain (2). Admis à un repas de ce pontife, il remarque une vigne et des oiseaux représentés sur la table et écrit quatre vers; il en improvise ensuite deux autres sur son hôte, héritier de l'adresse de saint Pierre à la pêche. A Cologne, le voyageur connaît Carentius et célèbre les vertus de cet évêque qui, par sa charité, devient le père nourricier des pauvres (3).

Voilà les cinq premières preuves qui, au tribunal de M. A. Thierry, montrent le grossier penchant de Fortunat à la gourmandise.

Le poëte comptait quelques amis; il voulut un jour être leur amphitryon, et ce fut naturellement en vers qu'il écrivit l'invitation à venir partager un plat de légumes et un flacon de vin qui ne pouvait compromettre la raison des conviés. Quatre amis, quatre billets d'invitation, qui deviennent, aux yeux de M. Thierry, quatre preuves

(1) P. 265 et note, au bas de la même page.
(2) Da mihi panem opis.
(3) Lib. III, carm. XV, XVI, XVII, XVIII, XIX.

péremptoires que Fortunat s'abandonnait sans mesure aux plaisirs de la table (1).

Après le gourmand, le chanteur : la table ne va guère sans la chanson. Nous le trouvons assis à un repas, et un jour de fête solennelle, dans une villa de l'évêque de Tours; il parle, et de quoi? De Pâques, de saint Martin, de saint Grégoire de Tours, du roi Childebert et de la reine Brunehaut. Ainsi donc, ce chansonnier annoncé par M. Thierry se borna, le repas terminé, à réciter une homélie versifiée (2).

Voyons maintenant Fortunat dîner chez lui, seul et à plusieurs services, — comme le prétend M. Thierry. Quatre pièces du livre XI sont indiquées comme témoignages à charge : ce sont les pièces 16, 22, 23, 24. Dans la seizième, Fortunat dit qu'il n'a pas pris garde à ce qu'on lui a servi; dans la vingt-deuxième pièce, le poëte engage sainte Radegonde à prendre un peu de nourriture pour soutenir son corps exténué d'austérités. « Si vous le faites (s'écrie-t-il), je serai deux fois rassasié (3). » De ces deux rassasiements, l'un, pour le moins, est métaphysique. Fortunat se félicite, dans son poëme vingt-troisième, d'avoir eu à son repas du lait, des légumes, des œufs et du beurre, auxquels succédèrent ensuite de nouveau du beurre et du lait.

Tels sont les repas *à plusieurs services* que, — selon M. Thierry (4), — Fortunat prenait seul ou en compagnie de sainte Radegonde et de sainte Agnès; et dans ces repas d'une frugalité rare, l'auteur des *Récits* (c'est romans

(1) Lib. VII, carm. XXV, XXVI, XXIX, XXX.
(2) Lib. X, carm. XII.
(3) *Bis satiabor.*
(4) P. 265.

qu'il faudrait dire) *mérovingiens* voit *comme une ombre* (en effet, et très-faible) *des soupers d'Horace ou de Tibulle... offerts à un poëte chrétien par deux recluses mortes pour le monde.*

Inutile d'aller plus loin; et, comme le dit très-justement l'abbé Gorini : « De ce minutieux espionnage sur saint Fortunat à table, que résulte-t-il ? Nous avons appris que ce personnage, tout aussi bien que ses censeurs, était obligé de manger pour apaiser sa faim, et que, dans ses longs voyages, il n'avait pu découvrir le secret de vivre sans manger (1). »

Nous venons de voir, — et il nous a bien fallu la montrer, — l'odieuse caricature que MM. Guizot et Thierry ont tracée de Fortunat, et qu'ils ont eu la prétention de faire accepter comme son portrait; voyons maintenant si les occupations journalières ou les travaux littéraires de l'intendant poëte lui laissaient de si grands loisirs à consacrer aux jouissances sensuelles et grossières de la table.

Ainsi que nous l'avons déjà fait entrevoir, les journées de Fortunat à Poitiers étaient très-occupées; il était intendant du couvent de sainte Radegonde, et, — comme nous le montre M. Thierry (2), — ce n'était certes pas une sinécure, mais bien une lourde charge. « Le monastère, — dit l'auteur précité, — avait des biens considérables, qu'il fallait non-seulement gérer mais garder avec une vigilance de tous les jours contre les rapines sourdes ou violentes et les invasions à main armée. On ne pouvait y parvenir qu'à force de diplômes royaux,

(1) P. 238.
(2) P. 264.

de menaces d'excommunication lancées par les évêques et les négociations perpétuelles avec les ducs, les comtes et les juges, peu empressés d'agir par devoir, mais qui faisaient beaucoup par intérêt ou par affection privée. Une pareille tâche demandait à la fois de l'adresse et de l'activité, de fréquents voyages, des visites à la cour des rois, le talent de plaire aux hommes puissants et de traiter avec toutes sortes de personnes. Fortunat y employa, avec autant de succès que de zèle, ce qu'il avait de connaissance du monde et de ressources dans l'esprit ; il devint le conseiller, l'agent de confiance, l'ambassadeur, l'intendant, le secrétaire de la reine et de l'abbesse. »

Ajoutons à cela que Fortunat savait bien se créer d'utiles délassements par les heures de loisir que de si nombreuses occupations pouvaient lui laisser. Sans parler de ses petites pièces sur tant de curieux sujets ni de son remarquable poëme sur la mort de la reine Galsuinthe (1), n'a-t-il pas versifié alors la vie de saint Martin, quarante colonnes in-folio? N'a-t-il pas écrit alors son apothéose d'une vierge, pièce de quatre cents vers (2), et à elle seule double au moins de tous les petits billets adressés aux pieuses recluses? Joignez à cela plusieurs histoires de saints rédigées en prose (3).

Tant de travaux, — excellente préparation au sacerdoce

(1) Voyez la traduction des passages les plus remarquables de ce poëme, dans le tome X de nos *Vies des saints de France*, appendice II, n° 6 des *Morceaux choisis* (à la suite de la vie de saint Fortunat, évêque de Poitiers), col. 987-994.

(2) De senatu curiæ cœlestis et virtute virginitatis (lib. VIII, carm. VI). On a perdu, de Fortunat, soixante-dix sept hymnes sacrées.

(3) Nous avons traduit et publié, dans nos *Vies des saints de France*, quelques-unes de ces biographies, entre autres celles de saint Hilaire, le grand évêque de Poitiers, et de sainte Radegonde.

qui devait en être le couronnement, — nous montrent, dans celui qui les entreprit et les mena à bonne fin, tout autre chose que l'homme puéril, oisif, gourmand et ivrogne, que MM. Guizot et Thierry semblent avoir pris à tâche de nous présenter uniquement, en enchérissant l'un sur l'autre dans les accusations dont ils ont chargé cette grande mémoire (1).

(1) Nous invitons à lire notre grande notice sur saint Fortunat, dans le tome X de nos *Vies des saints de France* (col. 878-999). C'est une véritab'e, très-intéressante et complète autobiographie extraite par nous des écrits du saint évêque de Poitiers.

EUSTACHE DE SAINT-PIERRE

Le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons, les héroïques bourgeois de Calais, pour arracher leur cité à la fureur du roi d'Angleterre, qui venait d'y entrer après une longue et vaillante résistance, est un fait aussi acquis à l'honneur de la France que, — dans d'autres circonstances, — les exploits de Du Guesclin ou de Jeanne d'Arc. Pourquoi fallait-il donc que le dix-huitième siècle essayât d'ébranler la statue d'Eustache de Saint-Pierre, en même temps (il faut l'avouer avec honte) qu'un de ses poëtes salissait l'image de Jeanne d'Arc ? Il y avait là et un manque de patriotisme et le fait d'une admiration à outrance pour l'Angleterre.

L'homme qui prêta le plus l'appui de sa popularité malsaine à ces défis aux souvenirs ou aux blessures de la patrie, ce fut Voltaire, et il choisit pour cette coupable besogne l'heure où il plaidait avec fureur la cause du fanatique Calas !....

Dès 1765, dans une des premières éditions de son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (1), Voltaire essayait, d'une façon cavalière, d'innocenter Édouard III de sa conduite barbare envers les bourgeois de Calais, en même temps qu'il critiquait d'un ton plein de fiel la tragédie populaire de de Belloy (2), qui faisait alors courir tout Paris, et qui exaltait le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, en flétrissant la cruauté du roi d'Angleterre.

« Ce que l'on a le plus remarqué dans ce fameux siége, qui donna à l'Angleterre la clef de la France, et ce qui était peut-être le moins mémorable, c'est qu'Édouard exigea, par la capitulation, que six bourgeois vinssent lui demander pardon, à moitié nus et la corde au cou : c'était ainsi qu'on en usait avec des sujets rebelles (3). Des historiens et des poëtes se sont efforcés de célébrer les six bourgeois qui vinrent demander pardon, comme des Codrus, pour la patrie ; mais il est faux qu'Édouard demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait « que six bourgeois, pieds nus et tête « nue, viendraient hart au col lui apporter les clefs de la « ville, et que d'iceux le roi d'Angleterre et de France en « ferait à sa volonté. »

« Certainement Édouard n'avait nul dessein de faire serrer la corde que les six Calaisiens avaient au cou, puisqu'il fit présent à chacun de six écus d'or et d'une robe.

(1) Chapitre LXXV.
(2) *Le Siége de Colois*, tragédie en 5 actes, représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 13 février 1765.
(3) Où Voltaire a-t-il trouvé que les Calaisiens fussent sujets anglais, avant la conquête de leur ville par Édouard III ?

« L'idée de réparer les désastres de la France par la grandeur d'âme de six habitants de Calais, et de mettre au théâtre d'assez mauvaises raisons, en assez mauvais vers, en faveur de la loi salique, est d'un énorme ridicule. »

Il n'y a d'énorme ici que la jalousie de Voltaire contre de Belloy et le succès de sa tragédie, ce qui ne l'empêchait pas, — en courtisan à outrance qu'il était, — d'écrire, dès le 6 mars 1765, de son exil de Ferney, à de Belloy, ces lignes, où se peint la fausseté de son âme :

« Si je suis presque entièrement aveugle, Monsieur, j'ai encore des oreilles, et les cris de la renommée m'ont appris vos grands succès. J'ai un cœur qui s'y intéresse. Je joins mes acclamations à celles de tout Paris. Jouissez de votre bonheur et de votre mérite. Il ne vous manque que d'être dénigré par Fréron, pour mettre le comble à votre gloire. »

Mais Fréron, — qui ne se pressait jamais, — attendit jusqu'à la fin de l'année pour rendre compte de la tragédie nouvelle, qu'il se réservait d'étudier à loisir, laissant au sentiment patriotique le temps de faire place au calme que réclame la sage lenteur de la critique littéraire.

Continuant à piquer des deux son *dada*, à l'endroit du fait qui avait inspiré la tragédie de de Belloy, Voltaire écrivait à Cideville, un de ses intimes (1) :

« Je sais gré au président Hénault de n'avoir point parlé de la minutie concernant les bourgeois de Calais. Il est bien clair qu'Édouard III n'avait nullement envie de les faire pendre, puisqu'il leur donna à tous de belles médailles d'or. Au reste, je suis très-aise pour la

(1) Ferney, 20 mars 1765.

France, et pour l'auteur, qui est mon ami, que *le Siége de Calais* ait un si grand succès; et je souhaite que la pièce soit jouée aussi longtemps que le siége a duré.

« Jean-Jacques Rousseau mérite un peu, à ce qu'on dit ici, l'aventure dont Édouard III semblait menacer les six bourgeois de Calais; mais il ne mérite point les médailles d'or. »

Le ton de bouffonnerie de cette lettre et la boutade de mauvais goût qui la termine, montrent assez que, — pour Voltaire, — la réfutation de ce qui était, selon lui, une exagération historique, n'était que le prétexte d'une méchanceté calculée contre Rousseau.

Cependant, le succès du *Siége de Calais* s'affirmait de plus en plus, à chaque représentation. Quelle blessure pour l'irascible orgueil de Voltaire ! Il ne cherche nullement à déguiser son dépit, et il écrit à Bordes (1) :

« On me mande, comme à vous, Monsieur, que le *Siége de Calais* n'a réussi chez aucun homme de goût : cependant il est bien difficile de croire que la cour se soit si grossièrement trompée. Il est vrai que le prodigieux succès qu'eut le *Catilina*, de Crébillon, doit faire trembler : vous serez bientôt à portée de juger; je crois que le *Siége* sera levé à Pâques. C'est toujours beaucoup que les Français aient été patriotes à la Comédie. »

Quel sarcasme amer et surtout immérité !...

Dans une seconde lettre à de Belloy, Voltaire — qui espère que sa missive sera communiquée en haut lieu, — accable d'éloges l'auteur de la tragédie à succès :

« A peine je l'ai lue, mon cher confrère, que je vous en remercie du fond de mon cœur. Je suis tout plein du

(1) Ferney, 23 mars 1765.

retour d'Eustache de Saint-Pierre et des beaux vers que je viens de lire... Que vous dirai-je, mon cher confrère ? votre pièce fait aimer la France et votre personne. Voilà un genre nouveau dont vous serez le père ; on en avait besoin, et je suis vivement persuadé que vous rendez service à la nation. Recevez, encore une fois, mes tendres remercîments (1). »

On sait à quoi s'en tenir sur la *tendresse* de Voltaire, « le dernier des hommes par le cœur » comme l'appelait sa nièce, madame Denis, qui le connaissait bien et de longue date, pour avoir vécu dans son intimité.

Écrivant à d'Argental, dans le courant de la même année, Voltaire revient encore sur l'enthousiasme patriotique qu'a soulevé la tragédie de de Belloy, et que, naturellement, il tourne en dérision :

« On est donc revenu sur les six pendus ? Je suis très-aise pour l'auteur que l'illusion l'ait si bien et si longtemps servi. Le ridicule n'est que de l'enthousiasme qui a pris pour une chose honorable à la nation l'époque honteuse de trois batailles perdues coup sur coup et d'une province subjuguée. Vous apprêtez trop à rire aux Anglais, et j'en suis fâché (2). »

Et en même temps, il écrit à Horace Walpole, — un Anglais ! — dans la même note :

« De très-mauvaises pièces, ridiculement intriguées, barbarement écrites, ont pendant quelque temps à Paris des succès prodigieux, soutenus par la cabale, l'esprit de parti, la mode, la protection passagère de quelques personnes accréditées. C'est l'ivresse du moment ; mais

(1) Ferney, 31 mars 1765.
(2) *Ibid.*, 6 juillet, à d'Argental.

en très-peu d'années l'illusion se dissipe ; et le *Siége de Calais* n'est plus estimé qu'à Calais (1). »

C'est le coup final, le *de profondis* de la tragédie nationale, une œuvre de clocher, rien de plus !

Fréron prend alors la plume et, vers les derniers jours de 1765, il consacre au *Siége de Calais* un compte rendu fait de main de maître (2).

« Je me suis toujours proposé de m'entretenir avec vous de cette tragédie célèbre, et c'eût été de votre part une erreur, moins injurieuse à l'auteur qu'à moi-même, si vous aviez pu penser que le silence absolu que j'ai gardé jusqu'à présent sur son ouvrage vînt du peu de cas que j'en faisais.... Aujourd'hui, je vous dirai ce que je pense de ce drame avec l'honnête liberté dont je fais profession.

« Je commence par donner à M. de Belloy les plus grands éloges sur la noblesse, la chaleur et la vérité des sentiments qu'il a développés dans sa tragédie : ces sentiments sont notre amour si tendre et si juste pour nos rois, notre attachement inviolable à leur personne, notre dévouement entier à leur service. Il n'est point de Français qui, dans l'occasion, ne se fît encore un devoir de verser tout son sang pour ses princes. »

Voilà le véritable accent du patriotisme.

« La plupart de ceux qui fréquentent nos théâtres ne se connaissent pas en tragédie, mais ils se connaissent en sentiments. Il n'en est aucun qui n'ait retrouvé les siens dans ceux des héros de Calais et qui ne se soit, en quelque sorte, applaudi lui-même, en applaudissant à ces généreux martyrs de l'amour pour leur maître. On est presque assuré du succès, lorsqu'on intéresse ainsi une

(1) Ferney, 15 juillet 1768.
(2) L'Année litt., 1765, tome VIII, p. 289-329.

nation entière à un ouvrage dramatique, où l'auteur flatte avec adresse les passions vertueuses qui la caractérisent. »

Puis, Fréron passe à la critique littéraire du drame en lui-même, où il trouve bien des choses à reprendre, au point de vue de la peinture des caractères, du dialogue et de la versification. Après la critique, l'éloge a sa part, et elle est assez large ; une citation pleine d'actualité nous semble ici d'un haut intérêt. C'est Eustache de Saint-Pierre qui parle :

J'espère tout, ami, des destins de l'État.
Malheur aux nations qui, cédant à l'orage,
Laissent par les revers avilir leur courage,
N'osent braver le sort qui vient les opprimer,
Et, pour dernier affront, cessent de s'estimer.
De notre espoir encor rien ne tarit les sources :
C'est par les grands malheurs qu'on apprend ses ressources.

Voltaire persévéra jusqu'à la fin dans le même esprit de dénigrement à l'égard des héroïques bourgeois de Calais; plus de douze ans après la première représentation de l'œuvre dramatique de de Belloy, il revenait à la charge sur ce fait historique si glorieux, et il écrivait, dans son *Commentaire sur quelques principales maximes de l'esprit des lois* (1) :

« On nous peint ce prince (Édouard III) comme le modèle de la bravoure et de la galanterie, ayant tout le bon sens dont les Anglais se piquaient et tous les agréments qu'on louait dans les Français : politique et vif, plein de valeur et de

(1) 1777, *in fine*. — « Petite digression sur le Siége de Calais. »
Encore et toujours le même sophisme ?

graces, opiniatre et généreux. On lui reproche qu'au siége de Calais il exigea que six bourgeois vinssent lui demander pardon, la corde au cou : mais il faut songer que cette triste cérémonie était d'usage avec ceux qu'on regardait comme ses sujets. Je n'ai jamais pu me persuader que le même roi qui les renvoya avec des présents eût en effet conçu le dessein de les faire étrangler, puisque, dans le même temps, dès qu'il fut maître de Calais, il traita avec une générosité sans exemple des chevaliers français qui voulurent rentrer dans Calais par trahison... Il fit plus, il se contenta de chasser le gouverneur de Calais, qui l'avait trahi. C'était un Italien qui trahit en même temps le roi de France Philippe, et Philippe le fit écarteler. Je demande des deux rois quel était le généreux, quel était le héros.

« Je sais que depuis peu, en France, dans des conjonctures très-malheureuses, on voulut flatter la nation, en lui peignant la prise de Calais, comme un événement glorieux pour elle, après la bataille de Crécy, et comme déshonorant pour Édouard. »

En réponse à l'article consacré par Fréron à la tragédie nationale de de Belloy et aussi aux attaques des philosophes et des prétendus historiens anglais, notamment Hume, contre le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, un érudit, le père le Febvre, adressa au rédacteur en chef de l'*Année littéraire* une lettre très-intéressante (1), où sont réduits à leur juste valeur les arguments employés contre l'authenticité d'une des plus belles actions d'héroïsme patriotique que renferment les annales de notre pays de France.

(1) L'Année litt., 1766, tome I, p. 45-63.

Laissons parler le père le Febvre, dont nous ne pouvons mieux faire que de reproduire in extenso la lettre si substantielle et si complète en même temps :

« Dans le compte que vous venez de rendre du *Siége de Calais,* vous avez justement admiré, Monsieur, le sacrifice héroïque qui sert de fondement à cette tragédie. Ce fait est du nombre de ceux que M. de Sacy, dans son *Traité de l'amitié* (1), cite pour nous convaincre que nos fastes français offrent des actions aussi dignes d'être célébrées que celles que l'on recherche dans les anciennes histoires grecque et romaine. « Si l'on parle de l'amour « de la patrie, — dit ce savant écrivain, — on trouve « assez de gens prêts à citer les Grecs et les Romains que « cet amour a rendus illustres ; mais peu de personnes « connaissent ceux qu'un pareil amour devrait immorta- « liser en France. Nous en avons pourtant un grand « nombre et, entre plusieurs exemples que je pourrais « rapporter, il y en a un qu'on ne peut, à mon gré, célé- « brer assez. » M. de Sacy expose ensuite la cause qui avait excité l'animosité d'Édouard III contre les Calaisiens; ils soutenaient avec toute notre nation que ce prince n'était point, par sa naissance, d'un rang à monter sur le trône des Français.

« Je ne rapporterai pas ici tout ce qui se passa entre le roi d'Angleterre, armé de toutes les forces de son royaume, et ces illustres défenseurs du droit de Philippe de Valois à la monarchie française. L'héroïsme n'a jamais été porté à un plus sublime degré par la noblesse des sentiments et par la valeur dans les combats... Je crois devoir vous prévenir contre le doute que l'on tâche de

(1) Ce traité, publié en 1703, a été souvent réimprimé.

jeter dans votre esprit sur la vérité du généreux dévouement des six bourgeois de Calais. M. Hume, appuyé d'une autorité peu authentique, prétend donner pour incertain ce fait, qui, depuis plus de quatre siècles, n'a pas été contredit, même par les auteurs les plus favorables aux Anglais, tels que Rapin Thoyras, Smolett et une infinité d'autres. Ce qui vous paraîtra sans doute plus surprenant encore, c'est que des Français, même de nos jours, le présentent comme fabuleux ou le parodient avec des expressions si peu décentes, que si leur autorité pouvait prévaloir contre celle de Froissart, qui le rapporte avec toutes ses circonstances, — au lieu de mériter notre admiration, le récit de cet auteur contemporain nous paraîtrait ridicule et mal fondé.

« L'intérêt que je dois prendre à tout ce qui tend à maintenir la ville de Calais, ma patrie, dans l'honneur de toutes les actions mémorables qui s'y sont passées, et la nation française dans la gloire d'avoir eu des hommes capables d'une générosité si exemplaire que celle que l'on rapporte d'Eustache de Saint-Pierre et de ses intrépides associés, m'engage, Monsieur, à vous écrire les raisons que je puise dans l'histoire, pour répondre à la critique injuste de M. Hume, qui veut ôter aux Calaisiens l'avantage d'avoir pour prédécesseurs dans leur ville des héros dont le souvenir a tant influé depuis sur eux pour se faire plus craindre qu'aimer des Anglais.

« Comme M. de Voltaire, qui charme tant par ses écrits, a témoigné aussi de l'attachement pour ce doute, je le joindrai à la réfutation que j'entreprends de faire de l'erreur de M. Hume.

« C'est dans son *Histoire de la maison de Plantagenet*

sur le trône d'Angleterre (1) que ce dernier, après avoir exposé, avec l'autorité de Froissart, une partie des circonstances du siége de Calais par Édouard III, en 1346 et 1347, et même loué par ses expressions les six victimes de cette ville, ajoute dans une note à la marge « que « l'histoire des six bourgeois de Calais, comme toutes « les histoires extraordinaires, est suspecte, d'autant « plus qu'Avesbury, qui rapporte la reddition de cette « place avec beaucoup de détails, ne dit rien de ce fait, « et qu'au contraire il loue en général la générosité du « roi à l'égard des habitants. » Cette note est à peu près semblable à celle de Larrey, qui, dans son *Histoire d'Angleterre,* s'exprime ainsi sur le même événement (2) :

« Il y a pourtant un historien (*Avesbury*) qui parle de « la capitulation sans parler de cette circonstance, qui « embellit à la vérité la narration, mais qui semble se « rapporter mal avec le caractère d'Édouard, qui n'avait « pas moins de clémence que de valeur. »

« Mais cette note peut-elle suffire pour contredire Froissart, qui a écrit son histoire au temps même où ceux qui avaient été témoins et acteurs dans tout ce qui s'est passé au siége de Calais vivaient encore? Forcé, par le rapport unanime de ces témoins, d'insérer dans sa chronique un fait si étonnant, pour être transmis aux races futures, quoiqu'il dût à jamais tourner au blâme d'un roi dont il était le courtisan assidu, et dont il avait pour protectrice l'épouse, Philippe de Hainaut, à qui il dédie son histoire, et qui joue dans l'événement du siége de Calais un rôle si noble, n'eût pu sans ingratitude manquer d'en faire

(1) Livre II, p. 280, traduction française, in-4°, par Mme Belot. (1765.)
(2) Tome II, p. 688.

mention ou lui en faire honneur, sans s'exposer au reproche d'une flatterie insigne, s'il l'eût supposé... Mais pour soutenir une réputation qui lui était à lui-même très-utile, eût-il donc osé débiter un fait de la nature de celui que M. Hume contredit, sans s'exposer au risque d'être regardé comme un imposteur? C'est ce que l'on ne saurait imaginer, sans entreprendre de détruire la certitude des faits que l'histoire de cet auteur renferme.

« Ces raisons, qui assurent à Froissart l'avantage d'être un historien authentique sur les événements de son temps, confirment sans doute le fait qu'il rapporte sur le siége de Calais, et doivent prévaloir sur celle dont M. Hume s'appuie pour le révoquer en doute. Lui-même, en effet, a tellement ajouté foi à tout ce que cet ancien auteur rapporte, que l'on n'en trouve point de plus cité dans son histoire de la maison de Plantagenet; je lui laisse le soin de nous apprendre le motif de sa contradiction sur une circonstance qui fait tant d'honneur aux Calaisiens et à toute la France (1).

« Mais qui est donc cet Avesbury, dont M. Hume s'autorise pour présenter ses doutes? C'était un garde des registres de la cour archiépiscopale de Cantorbéry, qui a intitulé ses chroniques du titre fastueux d'*Histoire des faits merveilleux d'Édouard III* (2). Il n'est pas bien décidé qu'il ait été contemporain de ce roi comme Froissart. Il a fini son histoire à l'année 1356; ce qui n'empêche pas de conjecturer qu'il a vécu sous un règne postérieur à celui d'Édouard. C'est la réflexion de M. Thomas Hearn, qui

(1) Voyez dans Mably : *De la manière d'écrire l'histoire*, la façon sévère dont est jugée l'histoire d'Angleterre de Hume. (Mably, Œuvres complètes, édit. de l'an III, in-8°, tome XII, p. 430 et 431.)

(2) Mirabilia gesta magnifici regis Angliæ domini Edwardi Tertii.

a donné en 1720 l'édition des ouvrages de ce compilateur.

« Cette qualité que je lui donne est, Monsieur, le vrai titre qui lui convient. Si vous voulez vous en convaincre, parcourez son ouvrage ; vous n'y trouverez qu'un simple recueil d'actes ou de lettres, dont il a fait une collection fort informe, et qui, pour la plupart, sont écrites en français tel qu'on le parlait dans ce temps, et qui était fort en usage à la cour d'Angleterre. Quand il s'agit de son héros, il prend le style de la relation, et s'étend en très-mauvais latin sur la terreur qu'Édouard porta jusqu'au delà des Pyrénées, sur la gloire qu'il eut de devenir l'arbitre de l'Écosse et d'être le fléau de la France ; de sorte que cet auteur ne laisse rien à désirer pour convaincre ses lecteurs qu'il a évité avec soin de joindre aux louanges de ce roi les faits qui ne lui sont pas avantageux, tels que celui de la cruauté qu'il voulut exercer contre les Calaisiens.

« Il s'en faut bien aussi que son histoire renferme tous les événements du règne qu'il a eu pour objet : courant avec rapidité sur les traces de son héros, il ne circonstancie que les actions qui méritent ses éloges, et certainement c'est à tort que M. Hume le loue d'avoir parlé de la reddition de Calais *avec beaucoup de détail*. Je soutiens qu'il a omis à dessein la circonstance du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses généreux associés. Il y a plusieurs omissions dans son histoire. Par exemple, quand il parle de la bataille de Poitiers, livrée le 19 de septembre 1356, entre le roi Jean et le prince de Galles, et qui est si célèbre chez les Anglais, à cause du roi de France qui y fut fait prisonnier avec Philippe son fils, il n'en donne qu'un précis fort succint, avec

les noms très-défigurés des morts et des prisonniers, et laisse à d'autres historiens le soin d'en faire la description...

« Les chroniques d'Avesbury fourmillent de pareilles infidélités. Après cela, doit-il paraître étonnant qu'il en ait fait plusieurs en parlant du siége de Calais? Et soit qu'il ait commis ces omissions à dessein ou non, peut-on en conclure que le fait du dévouement des six bourgeois soit fabuleux ou douteux? Quelle carrière n'ouvrirait-on point aux doutes, si une fausse conclusion pouvait jamais être réduite en maxime? Il serait permis même de nier que l'ouvrage de Robert Avesbury a jamais existé; car les antiquaires anglais, qui ont remué tant de vieux papiers pour rechercher les monuments historiques de leur nation, n'en avaient pas ouï parler avant M. Hearn. Ce qu'il y a même de fort surprenant est que Leland, Bale et Matthieu Parker, archevêque de Cantorbéry, ont été dans cette ignorance; l'on n'en parle pas même dans un ouvrage qui traite *de l'antiquité de l'Église britannique ou des vies des archevêques de Cantorbéry*. Il n'en est pas non plus question dans les écrits de M. Antoine Wood; ce qui paraît fort étrange, dit M. Armand de la Chapelle, dans sa *Bibliothèque anglaise*, « car ce M. Wood était un « terrible fureteur de parchemins moisis et de vieilles « pancartes ; il en faisait toute son occupation et toutes « ses délices; il ne parlait presque point d'autres choses, « et, à sa seule mine, vous auriez pu deviner son inclina- « tion pour les antiquités littéraires. »

« Je ne serai point assez déraisonnable pour nier l'existence de l'ouvrage de Robert Avesbury, parce que ces auteurs n'en font pas mention; il existe, puisque M. Hume le cite: mais j'espère que mes raisons feront assez d'effet

sur l'esprit de ce judicieux historien des maisons royales de Stuart, de Tudor et de Plantagenet, pour le faire convenir que la note où il exprime son doute sur la générosité des six bourgeois de Calais dépare son histoire, et peut servir d'exemple pour autoriser ses lecteurs à nier aussi une quantité d'anecdotes curieuses qui servent d'ornement à ses récits.

« Il me reste, Monsieur, à vous montrer de quelle manière M. de Voltaire présente ce même fait, que M. Hume révoque en doute. Cet auteur, un des plus fertiles génies que notre monarchie ait jamais vus naître chez elle, mais à qui l'on reproche d'avoir écrit l'histoire avec la licence permise dans la poésie, a restitué à son *Essai sur l'histoire générale*, par un *supplément*, le fait des six bourgeois de Calais, dont il n'avait pas fait mention. Peut-être valait-il mieux qu'il eût observé sur une action si généreuse le même silence qu'il s'était imposé d'abord. On est, en effet, étonné qu'un auteur qui pense tant et qui rapporte les évènements avec tant d'esprit et un style si poli, ait pris le ton burlesque et de parodie pour nous parler de celui-ci : il me suffira d'exposer ses propres expressions, pour me dispenser de m'étendre sur le blâme qu'elles méritent. Tout lecteur est en état de juger que M. de Voltaire, en les mettant sur le papier, n'a pas consulté son cœur, si rempli de tendresse pour l'humanité : « Ce qu'il y eut de plus mémorable dans ce siége, — dit « M. de Voltaire, — c'est que le roi Édouard se réserva « par la capitulation le droit de pendre, à son choix, six « des meilleurs citoyens, et l'on n'en voit pas la raison, « car les habitants de Calais n'étaient pas des rebelles (1).

(1) Il en convient à la fin !

« Nos historiens s'extasient sur la générosité, sur la « grandeur d'âme des six habitants qui se dévouèrent à la « mort. Mais, au fond, ils devaient bien se douter que, si « Édouard III voulait qu'ils eussent la corde au cou, ce « n'était pas pour la faire serrer. Il les traita plus humai- « nement, et leur fit présent à chacun de six écus d'or « qu'on appelait des *nobles à la rose* (1). »

« Ces expressions sont certainement peu dignes du fait dont il s'agit et de celui qui le raconte.

« Au reste, Monsieur, en vous présentant dans cette lettre ce qu'il y a à répondre au doute que M. Hume a insinué sur le fait des six bourgeois de Calais, je me réserve de plus la satisfaction de vous offrir dans mon histoire un détail suffisant pour vous prouver que les Calaisiens ont été aussi généreux que Froissart le dit. Peut-être trouverez-vous, dans les auteurs contemporains que j'allègue, quelque différence dans les circonstances qu'il rapporte; mais leur récit démontre toujours la même générosité dans les Calaisiens et une animosité extrême dans Édouard contre ces illustres Français. Une chronique de Saint-Denys, conservée dans la bibliothèque de saint-Bertin, à Saint-Omer, qui porte toutes les marques d'authenticité que l'on peut désirer, et que je juge avoir été écrite peu de temps après le fameux siége de Calais, diffère sur le nombre des sujets qui se vouèrent à la mort pour leurs concitoyens. Elle en met huit: quatre cheva-

(1) « Cette anecdote est très-digne de la générosité de M. Voltaire; mais, pour l'exactitude de l'histoire, l'on observera que ce ne fut point dans cette occasion qu'Édouard fit aux Calaisiens un présent. C'est à ceux que l'on avait mis hors de la ville, comme bouches inutiles, qu'il fit donner à dîner et distribuer à chacun deux *sterlins*, c'est-à-dire deux sols, qui reviennent à vingt de notre monnaie actuelle. » — Note du père le Febvre, *l. c. sup.*, p. 60.

liers qui vinrent jeter leurs épées aux pieds d'Édouard et quatre bourgeois qui s'y prosternèrent aussi, ayant chacun une corde en main pour témoigner leur dévouement et leur obéissance à ce roi leur vainqueur, et en même temps exciter sa générosité par la leur. Jean Villani, historien contemporain, prétend que les bourgeois sortirent tous de la ville la corde au cou, et qu'Édouard, sollicité par les seigneurs de sa cour, leur fit grâce, mais qu'avant de les faire retirer de sa présence, il les fit tourmenter pour les contraindre de découvrir leurs trésors. Henri Knigton, Anglais, chanoine de Leycester, que l'on croit aussi contemporain, dit, comme la chronique de Saint-Denys, que les chevaliers de la ville vinrent rendre eux-mêmes leurs épées à Édouard et que les bourgeois se présentèrent à ce prince, ayant une corde en main (1). Enfin, si l'on pouvait imaginer que Froissart eût controuvé les noms des six bourgeois, j'ai devers moi un monument de ce temps qui atteste qu'Édouard III, après quatorze ans écoulés depuis sa conquête, se souvenait encore d'Eustache de Saint-Pierre. Le 24 octobre 1361, entre plusieurs maisons et quelques terrains qu'il donne dans Calais à Henri, duc de Lancastre, il nomme dans son acte la maison ou l'hôtel et le jardin où cet homme célèbre avait logé, ainsi que toutes les maisons qui lui avaient appartenu dans la rue Pedrowe de cette ville (2). Je désigne dans mon histoire l'emplacement de cette habitation d'Eustache, comme on fait remarquer les choses dont les grands hommes ont joui dans des siècles reculés, mais principalement pour joindre à mes preuves tout ce

(1) De eventibus Angl., lib. IV.
(2) Exchiq. d'Angl. off. des rémembr.

qui peut les appuyer et rendre le récit de Froissart indubitable (1). »

A la suite de cette lettre, Fréron joint cette petite note, qui accroît nos regrets de ce qu'un sujet, tel que celui-ci, n'ait pas été traité par l'éminent critique : « Je lis actuellement l'*Histoire de la maison de Plantagenet*, par M. Hume. Le doute répandu sur le dévouement des six Calaisiens m'avait frappé, et je me proposais de le relever. J'en suis dispensé par la dissertation convaincante que vous venez de lire. »

Il faut donc s'en tenir au récit de Froissart, une merveille de narration simple et colorée à la fois, prenant le fait sur le vif et traçant d'une façon si vraie le portrait des hommes de son temps ; rien de plus *vécu*, — comme on dirait de nos jours, — que cette chronique universelle, drame aux cent actes divers, pour nous servir d'une expression de La Fontaine, lui aussi, inimitable conteur ! Laissons ici la parole à M. Villemain, dont l'étude littéraire sur Froissart, — une simple et rapide esquisse, — a pris pour type du récit chez le chroniqueur français le bel épisode du siége de Calais et du dévouement de ses bourgeois (2).

« Dans le dernier siècle, on a voulu mettre en scène le dévouement des six bourgeois de Calais. On a fait une tragédie qui est la chose du monde la plus fausse, bien qu'elle ait eu un grand succès. Tous ces bourgeois sont plus que des chevaliers ; ils paraissent uniformément

(1) Cf., de l'auteur de cette lettre : Histoire générale et particulière de la ville de Calais et du Calaisis, etc , 2 vol. in-4°. (Paris, 1766.)

(2) Villemain, Cours de littérature française, tableau de la littérature au moyen âge en France, etc. (3e édit., in-8°, 1841), tome II, p. 161-165.

guindés à un ton d'héroïsme. Lisez Froissard : tous les personnages y sont vrais. Le gouverneur de Calais aura son courage et sa fierté à lui : c'est un homme d'un autre ordre que les bourgeois ; il parlera autrement. Les bourgeois, qui ne sont pas des citoyens d'Athènes ou de Rome, n'auront pas cette rage de mourir que leur a donnée Du Belloy : et c'est là le sublime de leur action; avec un cœur d'homme, un cœur de bourgeois, si vous voulez, avec peu d'envie d'être tués, ils se sont offerts pour leur pays. Ils craignent d'être pendus; et malgré la peine que cela leur fait, ils vont chercher le roi, qui est bien capable de les faire pendre sur place. Quand ils arrivent devant le roi d'Angleterre, qui est fort irrité et veut qu'il meurent, rien ne les défend que la pitié de la reine; elle est là, enceinte, et la vue de ces hommes, *la hart au col*, lui fait mal; elle pleure, et demande si bien leur grâce, que le roi l'accorde tout en grondant.

« ..... Mais écoutons le récit de Froissart, admirable :

« ..... Lors, messire Jean de Vienne vint au marché et fit sonner la cloche pour assembler toutes manières de gens à la halle. Au son de la cloche, vinrent hommes et femmes ; car moult désiraient à ouïr nouvelles. Quand ils furent tous venus et assemblés en la halle, hommes et femmes, messire Jean de Vienne leur démontra moult doucement les paroles toutes telles que ci-devant sont récitées, et leur dit que autrement ne pouvait faire et eûssent sur ce avis et brêve réponse. Quand ils ouïrent ce rapport, ils commencèrent tous à crier et à pleurer et n'eurent pour l'heure pouvoir de répondre ni de parler, et mêmement messire Jean de Vienne larmoyait moult tendrement.

« Une espace après se leva en pied le plus riche bour-

geois de la ville, que on appelait sire Eustache de Saint-Pierre, et dit devant tous ainsi :

« — Seigneur, grand pitié et grand méchief serait de laisser mourir un tel peuple que ici a, par famine ou autrement, quand on y peut trouver aucun moyen... J'ai si grand espérance d'avoir grâce et pardon envers Notre-Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que je veuil être le premier ; et me mettrai volontiers en ma chemise, à nud chef et la hart au col, en la mercy du roi d'Angleterre. »

« Quand sire Eustache de Saint-Pierre eut dit cette parole, chacun l'alla adorer de pitié ; et plusieurs hommes et femmes se jetaient à ses pieds, pleurant tendrement, et était grand pitié de là être et eux ouïr, écouter et regarder.

« Secondement, un autre très-honnête bourgeois et de grand affaire et qui avait deux belles damoiselles à filles, se leva et dit tout ainsi qu'il ferait compagnie à son compère sire Eustache de Saint-Pierre ; et appelait-on icelui sire Jean d'Air.

« Après, se leva le tiers, qui s'appelait sire Jacques de Vissant, qui était riche homme de meuble et d'héritage, et dit qu'il ferait à ses deux cousins compagnie.

« Ainsi fit messire Pierre de Vissant, son frère, et puis le cinquième et puis le sixième, et se dévêtirent là ces six bourgeois tous nuds en leurs braies et leurs chemises, en la ville de Calais, et mirent hart en leur col, ainsi que l'ordonnance le portait, et prirent les clefs de la ville et du chastel ; chacun en tenait une poignée.....

« Si s'en allèrent les six bourgeois en cet état que je vous dis, avec messire Gautier de Manny, qui les amena tout bellement devers le palais du roi.....

« Le roi était à cette heure en sa chambre, à grand'-compagnie de comtes, de barons et de chevaliers. Si entendit que ceux de Calais venaient en l'arroi qu'il avait devisé et ordonné ; et se mit hors et s'en vint en la place devant son hôtel et tous ces seigneurs après lui et encore grand'foison qui y survinrent pour voir ceux de Calais ni comment ils finiraient et mêmement la reine d'Angletere, qui moult était enceinte, suivit le roi, son seigneur. Si vint messire Gauthier de Mauny et les bourgeois près lui qui le suivaient..... Le roi se tint tout coi et les regarda moult cruellement; car moult haïssait les habitants de Calais. Ces six bourgeois se mirent tantôt à genoux par devant le roi et dirent ainsi, en joignant leurs mains :

« — Gentil sire et gentil roi, voyez-nous cy six qui avons été d'ancienneté bourgeois de Calais et grands marchands ; si vous apportons les clefs de la ville et du châtel..... Si veuillez avoir de nous pitié et merci par votre très-haute noblesse. »

« Le roi les regarda très-ireusement; et quand il parla, il commanda qu'on leur coupât tantôt les têtes.

« Tous les barons et les chevaliers qui là étaient en pleurant priaient si acertes que faire pouvaient au roi qu'il en voulut avoir pitié et merci; mais il n'y voulait entendre. Grinça le roi les dents et dit :

« — Qu'on fasse venir le coupe-tête. »

« Adonc fit la noble reine d'Angleterre grand humilité, qui était durement enceinte, et pleurait si tendrement de pité que elle ne se pouvait soutenir. Si se jeta à genoux par devant le roi, son seigneur, et dit ainsi :

« — Ha, gentil sire, depuis que je repassai la mer en grand péril, si comme vous savez, je ne vous ai rien

requis ni demandé; or, vous prie je humblement et requiers en propre don que, pour le fils de sainte Marie et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces six hommes merci. »

« Le roi attendit un petit à parler et regarda la bonne dame, sa femme, qui pleurait à genoux moult tendrement; si lui amollit le cœur; car enuis l'eut couroucée, au point où elle était; si dit :

« — Ha, dame, j'aimasse trop mieux que vous fussiez autre part que cy. Vous me priez si acertes que je ne le vous ose esconduire; et combien que je le fasse avec peine, tenez, je vous les donne; si en faites votre plaisir. »

« La bonne dame dit :

« — Monseigneur, très-grand merci ! »

« Lors se lève la reine et fit lever les six bourgeois et leur ôter les cordes d'entour leur col et les emmena avec en sa chambre, et les fit revêtir et donner à dîner tout aise, et puis donna à chacun six nobles et les fit conduire hors de l'ost à sauveté. »

Il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher à ce sujet plein de vie, à ce tableau tout empreint de couleur locale, auquel le temps, — loin d'ôter son éclat, — a imprimé, pour ainsi dire, un cachet de vérité plus grand encore par les recherches dont la grande chronique de Froissart a été l'objet de la part d'érudits distingués de France, de Belgique et d'Angleterre.

Au dernier siècle, Bréquigny, envoyé à Londres par le gouvernement français pour faire des recherches dans les archives de la Grande-Bretagne, fit grand bruit de la découverte de pièces témoignant, — selon lui, — des connivences du héros calaisien avec les Anglais, et prouvant, entre autres choses, qu'Eustache

de Saint-Pierre reçut du roi Édouard III une pension (1).

Il est utile de rétablir dans son vrai jour cette anecdote, dont Voltaire et son école ne manquèrent pas de s'emparer aussitôt et de faire grand bruit. Voltaire et les philosophes, prosternés devant Frédéric de Prusse et Catherine de Russie, applaudissant au partage de la Pologne, se connaissaient si bien en patriotisme !...

Voici donc comment, à notre époque, divers historiens français ont réduit à ses justes proportions et apprécié ce fait de la prétendue trahison d'Eustache de Saint-Pierre.

« Les bourgeois de Calais, — dit Sismondi (2), — étaient attachés à leur ville, à leur sol natal, à leurs concitoyens.... C'était pour les bourgeois de Calais, pour les hommes avec lesquels ils avaient vécu, pour lesquels ils avaient combattu, qu'Eustache de Saint-Pierre avait généreusement offert sa vie. »

Sismondi conclut donc qu'Eustache de Saint-Pierre pouvait parfaitement accepter du vainqueur la restitution de ses biens, et qu'il rendait plus de services à ses concitoyens en restant au milieu d'eux qu'en émigrant dans une province voisine.

Il est curieux d'entendre les mêmes hommes qui ne cessent de dénoncer l'émigration de 1789 faire à Eustache de Saint-Pierre le reproche de n'avoir pas voulu abandonner ses concitoyens si cruellement éprouvés. Quelle inconséquence dans deux jugements si contradictoires du

(1) Cs. Bréquigny, Mémoires sur les recherches relatives à l'Histoire de France, faites à Londres (1766), tome XXXVII, p. 538-540), des Mém. de l'Acad. des Inscript. (édit. in 4°), et Mémoires pour servir à l'histoire de Calais (1779), tome XLIII, p. 722-752, des Mém. de l'Acad. des Inscript.

(2) Hist. des Français, tome X, p. 334.

même fait ! Ici, c'est un grief; là, c'eût été un éloge.

Chateaubriand, — dans sa remarquable *Analyse raisonnée de l'histoire de France* (1), — nous semble être l'écrivain qui a le mieux compris le motif de la conduite d'Eustache de Saint-Pierre et de celle d'Édouard III ; il dit, à ce sujet, avec son éloquence accoutumée :

« Un esprit de dénigrement se répandit parmi nous vers la fin du dernier siècle: on se plaisait à rabaisser les actions héroïques; de même qu'on ne voulait plus de la religion de nos aïeux, on était incrédule à leur gloire. On n'eut pas plutôt découvert qu'Eustache de Saint-Pierre avait reçu une pension d'Édouard, qu'on triompha de cette découverte; on remarqua que les historiens anglais gardaient le silence sur les faits racontés par Froissart, au sujet de la reddition de Calais, et l'on voulut douter de ces faits. Mais n'avait-on pas vu tout le siècle d'Auguste se taire sur Cicéron ? Les largesses d'Édouard pour Eustache de Saint-Pierre ne sont elles pas un nouvel hommage rendu au dévouement de ce grand citoyen ? L'estime qu'il inspira aux ennemis de la France doit elle diminuer celle que nous lui devons ? Malheur à qui va chercher dans la vie privée d'un homme des raisons de moins admirer ses actions publiques ! A coup sûr, ce ravaleur des vertus ne fera jamais lui-même des actions dignes d'être racontées.

« Une injustice de la même nature avait commencé plus tôt pour Philippe de Valois. Froissart et le continuateur de Nangis avaient assuré que les habitants de Calais errèrent dans la France, sans récompense et sans asile,

(1) Tome VIII des œuvres complètes de Chateaubriand (édit. Furne, in-8°, 1861), p. 206 et 207. (Cf., p. 201-206.)

en mendiant le pain de la charité. Philippe ne fut point coupable de cette ingratitude; deux ordonnances de ce roi et d'autres ordonnances de Jean et de Charles, ses successeurs immédiats, accordent aux Calaisiens des places, des priviléges et des propriétés. L'ordonnance du 8 septembre 1347 mentionne une concession remarquable : Philippe livre aux Calaisiens chassés de leurs foyers tous les biens et héritages qui pourraient lui échoir par quelque raison que ce fût (1) : ainsi le monarque donnait à ses sujets ses propres biens en échange des biens qu'ils avaient perdus : ce talion qu'il s'imposait, non pour le crime, mais pour le malheur, est dans un esprit touchant d'égalité et de justice. »

Avec non moins de vérité et plus de concision, M. Lavallée a résumé en ces termes (2) l'épisode mémorable du siége de Calais :

« Ainsi se termine cette dramatique histoire, qui rafraîchit l'âme de toutes les turpitudes de ce siècle, et efface la honte de Crécy. L'héroïsme local d'Eustache de Saint-Pierre apparaît au commencement de ces calamités, qui ne seront terminées que par l'héroïsme national de Jeanne d'Arc, comme pour témoigner que le peuple n'a rien à attendre de ses chefs pendant tout cet âge, et qu'en lui seul est son salut. »

Et, en ces dernières années, M. Henri Martin, — dans son *Histoire de France*, — contredisant hardiment Bréquigny, qui (dit-il) « montre une partialité singulière en faveur d'Édouard (3), » raconte d'après Froissart le

(1) Recueil des ordonnances des rois de France (septembre 1347).

(2) Histoire des Français (6e édit., 1847), tome II, p. 21. M. Th. Lavallée adopte les conclusions de Bréquigny.

(3) Histoire de France (4e édit., 1855), tome V, p. 104, note 1.

dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons, et conclut par ces considérations, qui méritent d'être rapportées :

« Ainsi fut assurée la conquête du détroit et fondé ce fatal établissement de Calais, qui a pesé sur la France durant plus de deux siècles. Les éléments n'en furent pas purement anglais, comme l'avait voulu d'abord Édouard : un certain nombre des habitants, qui s'étaient dispersés dans les villes de Picardie, obtinrent peu à peu de rentrer dans leurs foyers en prêtant serment au roi anglais. Philippe tâcha de dédommager les Calaisiens par tous les moyens qui étaient en son pouvoir... (1); mais rien ne pouvait consoler ces pauvres exilés : l'amour du lieu natal et de la commune était encore plus puissant alors chez beaucoup de gens de cœur que l'amour de la grande patrie, et la vie municipale plus énergique que la vie nationale. Le magnanime Eustache de Saint-Pierre fut un de ceux qui se résignèrent à devenir Anglais pour pouvoir mourir dans leur bonne ville. Édouard, sa colère passée, avait été fort content qu'on l'eût empêché de déshonorer sa victoire ; il avait assez d'élévation dans l'âme pour apprécier la générosité de l'intrépide bourgeois, et il lui fit d'assez grands avantages pour se l'attacher (2)....

« L'anecdote *des six bourgeois de Calais*, — ajoute M. Henri Martin (3), — a donné lieu à de vives controverses. Voltaire, le savant académicien Bréquigni et d'autres ont contesté le récit de Froissart, et particulièrement le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre. Nous avons

(1) Note de Buchon, au chapitre CCCXXIII de Froissart.
(2) *Ibid.*, p. 107 et 108.
(3) *Ibid.*, p. 108, note 1.

examiné les témoignages et les opinions, et nous ne pensons pas qu'il y ait aucune raison sérieuse de douter de la véracité du récit de Froissart (1). Le silence de la plupart des autres historiens du quatorzième siècle ne prouve absolument rien (2). Nous ne pouvons que renvoyer à une dissertation très-développée, très-complète, très-décisive de M. Auguste Lebeau, sur cet intéressant sujet, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, de commerce, sciences et arts de Calais*, 1839-1840, Calais.

« Eustache de Saint-Pierre ne fut pas un héros national, un héros de la France : ce fut un patriote municipal ; il n'appartient pas à ce grand mouvement de nationalité qui eut son apothéose et son calvaire dans Jeanne d'Arc. C'est un homme du passé, un homme de la petite cité antique. Grec ou Italien, il eût mérité place chez Plutarque ou chez Dante : ne lui ôtons pas celle que notre Froissart lui a donnée. »

Nous croyons que Plutarque et Dante se connaissaient en belles actions ; d'ailleurs, dans l'antiquité et au moyen âge, on n'avait pas à ce point centralisé le patriotisme, que l'amour de l'humanité remplaçât celui du pays natal,

(1) Cs. La Curne de Sainte-Palaye : *Jugement de l'Histoire de Froissort* (Mém. de l'Acad. des Inscrip., tome XIII (édit. in-4°), et, du même La Curne de Sainte-Palaye : *Mémoire sur la vie de Froissart* (Mém. de l'Acad. des Inscrip., tome X,— édit. in-4°).

(2) Bréquigny s'était fait une arme contre Froissart du silence que garde sur l'épisode d'Eustache de Saint-Pierre la chronique latine de Gilles le Muisit, « qui, — dit-il, — écrivait dans le temps même de l'événement et dans une ville peu éloignée du lieu où l'on prétend que se passait la scène. » — Voyez Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, tome II, p. 226 et 227 (1789), Bréquigny : *Notice du mss. de la Biblioth. du Roi, coté 6271, contenant une chronique latine, par Gilles le Muisit*.

et tout d'abord de la cité, berceau de la famille, — la première et la plus sainte des patries.

Encore une citation d'un de nos historiens modernes ; ce sera la dernière. Voici comment M. Guizot, racontant à ses petits-enfants l'histoire de France, leur fait apprécier le dévouement des bourgeois de Calais et les motifs de la conduite du vainqueur à leur égard :

« Edouard était colère et dur dans sa colère, mais judicieux et politique ; il savait comprendre les impressions qui se manifestaient autour de lui et en tenir compte ; il avait cédé aux libres représentations de Gautier de Mauny et aux tendres instances de la reine sa femme. Maître de Calais, il ne se fit aucune illusion sur les sentiments de la population qu'il avait conquise, et, sans exclure les Français de la ville, il prit grand soin de leur associer une population anglaise... Mais, en même temps, il sentit le renom et l'importance qu'un dévouement comme celui des six bourgeois de Calais ne pouvait manquer de valoir à de tels hommes ; et non-seulement il s'inquiéta de les rappeler dans leurs foyers, mais, le 8 octobre 1347, deux mois après la reddition de Calais, il donna à Eustache de Saint-Pierre une pension considérable « à raison des bons « offices qu'il devait rendre dans la ville en y maintenant « le bon ordre, » et il le remit, lui et ses héritiers, en possession des maisons qui lui avaient appartenu. Plus touché des intérêts de sa ville que de ceux de la France, et bourgeois calaisien plus que patriote national, Eustache n'hésita point, *à ce qu'il paraît*, à accepter cette nouvelle manière de servir sa cité natale, pour laquelle il s'était montré si prêt à mourir (1). »

(1) Hist. de France racontée à mes petits-enfants, tome II, p. 106.

M. Guizot semble, — avec raison, — douter qu'Eustache de Saint-Pierre ait accepté avec une bien vive reconnaissance les dons intéressés d'Édouard ; en effet, comme il le dit, chez le bourgeois de Calais, l'amour de la cité primait tout autre sentiment, et quel homme oserait en faire un reproche à Eustache de Saint-Pierre? Ce n'eût pas dû être Voltaire, lui qui mettait dans la bouche d'un de ses personnages ce vers si vrai :

La patrie est aux lieux où l'âme est enchaînée (1).

(1) *Mahomet,* acte I, scène II.

CHARLEMAGNE SAVAIT-IL ÉCRIRE ?

Il semble que poser cette question, c'est la résoudre par l'affirmative ; il n'en a cependant pas paru ainsi au siècle dernier et au commencement de celui-ci, — le siècle des lumières par excellence, comme on le sait, ou du moins comme on le répète avec tant d'insistance.

Donc, au dix-huitième siècle, c'est d'abord Voltaire qui, — à quatre reprises, — avance que « Charlemagne ne savait pas signer son nom (1), » puis insinue qu' « Eginhard, secrétaire de Charlemagne, nous apprend que ce conquérant ne savait pas signer son nom (2). » Plus loin, parlant d'une épitaphe composée par l'illustre empereur, il ajoute : « Il n'est guère croyable que ce roi franc, qui ne savait pas écrire couramment, sût faire des vers latins (3). » Enfin, « Charlemagne ne savait pas bien signer son nom (4). » Ces quatre assertions diffèrent quel-

(1) Essai sur les mœurs, introduction, *in fine*.
(2) *Ibid.*, chap. XIX.
(3) Annales de l'Empire.
(4) *Ibid.*

que peu entre elles. Charlemagne ne savait pas signer son nom. Qui le dit? Éginhard, dont le texte a été mal entendu et traduit à contre-sens. Puis, si Charlemagne ne savait pas signer son nom, évidemment il ne savait pas écrire couramment ; donc, il savait écrire. Car un roi et un savant, — tel que Voltaire le reconnaît, — n'est pas un ignorant, par le fait qu'il n'est pas un calligraphe. De ce qu'il n'écrivait pas couramment, c'est-à-dire à la façon d'un maître d'école, il ne s'ensuit pas que cet empereur fût incapable de faire des vers latins. Enfin, il ne signait pas bien, mais il savait écrire, et voilà l'essentiel.

Pour Voltaire, comme pour les philosophes du siècle dernier, une petite mortification était bien permise à l'égard d'un prince si dévoué à l'Église et à la papauté.

En 1778 (il y a un siècle à l'heure qu'il est), dans le *Journal de Paris*, — le premier organe quotidien qu'ait eu la France et dont la fondation remonte à 1777, — en 1778, un anonyme écrivait ceci : « Voici le fait (de l'ignorance de l'écriture) tel que le rapporte Éginhard, secrétaire privé de ce prince : *Tentabat et scribere, tabullasque et codicillos ad hoc in lecticulo sub cervicalibus circumferre solebat, ut cum vacuum tempus esset, manum effigiandis litteris assuefaceret; sed parum prospere successit labor præposterus ac sero inchoatus.* Ainsi, la vérité est que Charlemagne avait des tablettes sous son traversin, pour essayer et former sa main à écrire, à quoi il réussit si mal, qu'il fut obligé d'adopter le monogramme pour sa signature, qu'il ne put former tout entière.

« Cette inaptitude à écrire ferait presque douter des connaissances merveilleuses que les historiens accordent à Charlemagne dans tous les genres. L'on a vu Colbert protéger et accréditer les sciences, sous un prince qui

n'était pas savant; le célèbre Alcuin, que Charlemagne combla de cinq grosses abbayes, fut réellement l'instituteur des établissements littéraires de son siècle (1). »

L'anonyme que nous venons de citer répondait ainsi ou croyait répondre à une lettre de l'abbé de Sainte-Florine (du 29 septembre de la même année), où était rapporté le conseil que donnait un concile de Fisme à Louis III, d'imiter *Charlemagne, qui mettait des tablettes sous son traversin, pour marquer pendant la nuit les choses qui lui paraissaient utiles à la police de son royaume.*

Les Pères de ce concile, tenu en 881, devaient mieux connaître les habitudes de Charlemagne que Voltaire ou l'anonyme en question, et l'autorité du docte abbé le Beuf (2) invoquée par l'abbé de Sainte-Florine, pèse d'un grand poids en pareille occurrence. Mais laissons la parole à l'abbé de Sainte-Florine : « Un anonyme (3), zélé pour la vérité de l'histoire, regarde ce fait (du concile de Fisme) comme une erreur, et nous assure que ce prince : 1° ne savait pas écrire; il le prouve par un passage d'Éginhard, qu'il explique à sa manière, et parce qu'il se servait d'un monogramme; 2° cette inaptitude, qu'il regarde comme prouvée, le fait douter du grand savoir de Charlemagne; 3° il en conclut qu'Alcuin fut réellement l'instituteur des établissements littéraires de son siècle.

« Il me semblait d'abord qu'il était dans l'ordre que l'anonyme discutât tant soit peu l'endroit cité du concile de Fisme, qui est très-remarquable, et dont le rédacteur

(1) Journal de Paris, 1778, n° du 2 octobre (p. 1099).
(2) Recueil de divers écrits, t. I, p. 55.
(3) C'est l'auteur de la lettre insérée dans le Journal de Paris, 1778, n° du 2 octobre (p. 1099).

était le célèbre Hincmar (1). M. l'abbé Fleury le traduit littéralement.

« Observez que c'est un concile de France, dont le savant Hincmar tient la plume ; quelqu'un de l'assemblée savait le fait de ceux qui approchaient le prince : ce fait est adopté par l'abbé le Beuf et l'abbé Fleury. Le passage d'Éginhard était connu de ce premier; il l'explique ainsi : « Il était fâcheux qu'un si grand prince n'eût pas « la facilité de former promptement une écriture cou- « rante, il n'eût pas manqué d'écrire lui-même quelque « ouvrage (2). » M. la Bruère, auteur de l'*Histoire de Charlemagne*, et le savant Bouquet l'entendent de même (3).

« Pour ce qui est du *monogramme*, l'anonyme a donné dans une bévue grossière : Charlemagne avait ressuscité l'ancienne écriture minuscule romaine; mais il était difficile de faire revivre les lettres capitales majuscules. Le prince, toujours pour donner l'exemple, s'appliqua à mettre dans un très-petit espace (celui d'un K) les six autres lettres de son nom : *Karolus*. Il y réussit, et fit en cela un petit chef-d'œuvre admiré de tout le monde (4). On voit par là que le *monogramme* n'était pas une preuve de son ignorance : mais, comme il écrivait lentement, Éginhard copiait ses ouvrages (5).

(1) Sicut quidam nostrûm ab illis audivit qui interfuerunt, Carolus Magnus imperator... ad capitium lecti sui tabulas cum graphis habebat; et quæ sive in die, sive nocte de utilitate sanctæ Ecclesiæ et de præfectu et de soliditate regni meditabatur *in eisdem tabulis annotabat*... quid urbis sit agendum attende.

(2) Dissertation couronnée en 1734.

(3) Tome V.

(4) Diplom., p. 164. Gloss. Cang.

(5) Per quem confecit (Karolus) multa satis opera.— Epitaphe d'Eginhard.

« Le savoir de Charlemagne ne se bornait pas aux monogrammes : le même article, où l'anonyme a puisé le passage qu'il cite, contient le détail de toutes les belles connaissances de ce grand empereur. Éginhard nous apprend que Charlemagne parlait avec une éloquence aisée, qu'il s'exprimait en latin aussi facilement qu'en sa langue naturelle. Le grec ne lui était pas moins familier; mais la prononciation l'arrêtait : il aima les beaux-arts avec passion. Pierre Pisan fut son maître de grammaire. Il attira les premiers savants de l'Europe. Alcuin lui enseigna la rhétorique, la dialectique et l'astronomie; il profita si bien qu'il égala ses maîtres. Ce prince, occupé des soins d'un si vaste empire, avait commencé une grammaire tudesque : il entreprit une édition de l'Évangile, en se servant du grec et du syriaque. Il fit un recueil de chansons historiqnes, qui contenaient les actions des plus fameux héros. Il entendait parfaitement tout ce qui regarde la liturgie, les rits, la psalmodie, le chant, etc. Pendant ses repas, il se faisait lire l'histoire et les antiquités : les livres de saint Augustin, surtout *la Cité de Dieu*, faisaient ses délices. Après avoir établi des écoles dans toute l'étendue de ses États, y avoir rendu les lettres communes aux enfants et aux femmes (1), il eut aussi une école publique dans son palais, où il se rendait avec les jeunes princes, princesses, les évêques et les officiers; Pierre Pisan lui-même était du nombre des auditeurs d'Alcuin. L'école tenait lieu de spectacle au plus grand roi de la monarchie. C'est une chose digne de remarque qu'il exigeait également de ses fils et de ses filles qu'ils s'appliquassent aux belles-lettres (2). Les

(1) L'abbé le Beuf.
(2) Tam filii quam filiæ.

jeunes princes, d'ailleurs, s'exerçaient à l'équitation et à la chasse, et les jeunes princesses s'occupaient à filer et à faire des ouvrages en laine. Tous ces faits sont tirés d'Éginhard : le moine de Saint-Gal (1) nous apprend qu'il s'écria un jour en présence d'Alcuin : « Que je serais heureux si j'avais douze ecclésiastiques aussi savants que saint Jérôme et saint Augustin! » Alcuin répondit : « Le Créateur n'en a voulu que deux, et vous en voulez douze. »

« On sent qu'un prince aussi passionné pour les belles connaissances en tout genre, n'avait besoin de personne pour faire des établissements littéraires : sa fameuse circulaire envoyée à Baugulfe, abbé de Fulde, qui ordonne qu'on établisse des écoles pour les livres saints et les belles-lettres dans toutes les cathédrales et abbayes, est de 787; et plusieurs années auparavant Charlemagne avait écrit à un archevêque de Mayence, sur le même objet, concernant son district (2). On vit en moins de vingt ans l'émulation s'emparer des esprits, et dans les monastères, dans le monde, à la cour même, tout, jusqu'aux femmes et aux enfants, se livrer aux sciences et à l'étude (3).

« Or, Alcuin, qui ne parut en France qu'en 782 (4) sollicita peu de temps après l'empereur de lui permettre de retourner en son pays : il y consentit, quoique avec peine, et Alcuin ne revint auprès de lui qu'en 793 (5). Ainsi, ces établissements furent faits les uns avant l'arrivée

(1) De curâ ecclesiasticâ.
(2) Lettre curieuse dans le Beuf.
(3) Lebeuf.
(4) Dom Bouquet.
(5) *Ibid.*

d'Alcuin, les autres vraisemblablement pendant son absence.... Je me flatte avoir répondu à l'anonyme, en ne me servant que des sources (1). »

On aurait pu croire qu'une réponse aussi prérremptoire allait réduire l'anonyme au silence; mais, point : il revint encore à la charge (2). « Charlemagne savait-il écrire, oui ou non (dit-il)? Voilà la question; j'ai pensé qu'elle ne pouvait se décider d'après un témoignage plus compétent que celui de son secrétaire privé, à qui il fit épouser sa fille Emma: c'est Éginhard, qui, après avoir exalté les connaissances de Charlemagne, convient qu'il fit d'inutiles efforts pour apprendre à écrire; le passage que j'ai rapporté est formel à cet égard. » L'anonyme trouve *vicieuse* la traduction du texte d'Éginhard citée par l'abbé de Sainte-Florine. « L'abbé le Beuf (selon l'anonyme) altère le sens du passage d'Éginhard par une version ridicule. » Et là-dessus, l'anonyme en appelle au témoignage de Velly, dans son *Histoire de France* (3) :
« On lit dans Éginhard que Charlemage, après avoir
« inutilement tenté d'apprendre à écrire, se vit obligé
« d'adopter le monogramme, qui était plus facile à for-
« mer. C'est pour la même raison que quantité d'évêques
« de ce temps-là se trouvèrent dans la nécessité de s'en
« servir au lieu de leur signature. »

Ainsi, de ce que Charlemagne ne savait pas écrire, il s'ensuit, d'après Velly et l'anonyme, que *quantité d'évêques de ce temps-là,* dont on serait fort en peine de citer un seul, ne savaient pas non plus écrire. Quelle logique!...

(1) Voyez dom Bouquet, t. V. — Journal de Paris, 1778, nº du 8 octobre, p. 1125-1127.
(2) Journal de Paris, 1778, nº du 14 octobre (p. 1149 et 1150).
(3) T. II, p. 102.

Après quelques autres raisonnements de même force, l'anonyme, fort content de lui-même, conclut ainsi : « En voilà, ce semble, assez pour mettre le public à même de décider si M. l'abbé de Sainte-Florine, qui ne puise que dans les sources, a eu raison de se flatter d'avoir répondu à l'anonyme. »

L'abbé de Sainte-Florine, sans se presser, prit son temps, et quinze jours après (1er novembre), fit à l'anonyme la réponse que voici : « Je croyais m'être expliqué sur Charlemage de manière à n'avoir plus rien à dire; mais l'anonyme persiste.... et je lui réponds. Charlemagne savait-il écrire? 1° Je crois avoir prouvé qu'il mettait dans l'espace d'un K les six autres lettres de son nom, il savait donc écrire : et voilà le monogramme dont il se servait; 2° il recueillit de sa propre main les chansons ou vers antiques qui contenaient les exploits des anciens rois; 3° le passage d'Éginhard a été expliqué dans le sens de l'abbé le Beuf par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. « Ce passage signifie qu'il voulait « *s'habituer* à peindre le grand caractère romain (1). » Selon M. Crevier (2), « ce que semble dire Éginhard est démenti par le fait. « Le savant Lambecius nous ap- « prend qu'on conserve encore aujourd'hui dans la biblio- « thèque de l'empereur un manuscrit qui contient l'ex- « plication de l'épitre aux Romains, corrigée *de la propre « main de ce prince* (3). » On voit par là l'usage qu'il faisait de son savoir : il l'employait aussi, dit Baluze (4), à corriger les livres de la Bible; et, dès l'an 788, il

(1) Ut cum vacuum esset tempus, manum effigiandis litteris *assuefaceret*.
(2) Histoire de l'Université de Paris.
(3) Lambecius, Bibliotheca, lib. II, cap. v.
(4) Capitul., t. I.

était venu heureusement à bout d'en corriger plusieurs.

« Nous citerons encore ce que dit un auteur judicieux : « Le passage d'Éginhard est tout au plus équivoque à le « prendre isolé ; mais il suffit de le rapprocher d'un autre, « où le même historien dit que Charlemagne écrivit « une histoire de sa propre main (1). » Ainsi il paraît démontré que ce prince savait écrire. Ce qu'il fallait démontrer.

« Éginhard approchait le prince, dit l'anonyme, il en était le gendre, etc. 1° Il est fort douteux qu'il fût gendre; 2° Hincmar, contemporain du même prince, avait passé une partie de sa vie avec son fils, Louis le Débonnaire, avait joui de sa confiance et de son intimité : il savait donc les particularités de famille; eh bien, c'est Hincmar qui nous assure, dans le concile de Fisme, que Charlemagne écrivait sur ses tablettes; on tient le fait de ceux qui ont été témoins (2). D'ailleurs, il s'adresse à Louis III, qui devait le savoir (3).... »

Après cette seconde lettre en réponse à ses assertions, l'anonyme se tint coi, et fit bien; que pouvait il, en effet, opposer à l'argumentation de plus en plus pressante de l'abbé de Sainte-Florine?

On croirait le débat fini et qu'il est prouvé que Charlemagne savait écrire; non cependant, car il y a un demi-siècle un historien, M. de Sismondi, reprenant, en 1821, le texte d'Éginhard, dont on avait déjà passablement abusé au siècle dernier, en tira cette conclusion digne de l'anonyme précité : « Il est si loin de tous nos usages

(1) Tableau des gens de lettres, t. III.
(2) Ab illis qui interfuerunt audivit.
(3) Journal de Paris, 1778, n° du 1er novembre, p. 1222.

qu'on puisse arriver à une assez grande connaissance et des langues et des sciences, sans savoir écrire, que presque tous les commentateurs ont répété, d'après Lambecius, qu'il s'agissait ici de calligraphie et non d'écriture; que Charles s'exerçait ainsi à orner ses manuscrits par de belles lettres majuscules, mais que l'écriture courante avait été pour lui, comme elle est pour tous nos écoliers le premier pas dans la carrière des études. Nous croyons plutôt que ces savants ont perdu de vue la direction que prenait l'enseignement dans les siècles barbares, et dont Charles est un des plus remarquables exemples. Avec peu de livres et moins encore de papier, écrire était un grand luxe et une grande dépense; aussi les leçons étaient-elles presque toutes orales, et l'écriture ne servait-elle jamais pour apprendre. Charlemagne n'avait pas besoin, il est vrai, d'épargner le parchemin; mais ses maîtres ne s'étaient accoutumés avec aucun autre écolier à fonder leur enseignement sur des extraits et des cahiers. Ils gravaient sur la mémoire et non sur des tablettes; il n'exigeaient de leurs élèves ni notes, ni compositions, et ils poussaient assez loin les études sans faire pratiquer un art qui nous en paraît le premier commencement.... Charlemagne se serait reproché comme une perte de temps l'emploi de sa propre plume, et son envie d'apprendre à écrire était presque pour lui un goût de luxe et sans objet.

« Aussi, quoique Charles ne sût point écrire, ne peut-on l'accuser d'être un barbare ignorant (1). »

Ces étranges assertions ne s'appuient sur aucune autorité, sur aucun texte historique; elles sont sorties tout

(1) Sismondi, *Histoire des Français*, t. II, p. 318-320.

armées de la cervelle de M. de Sismondi. Mais, à ce qu'il avance, que les maîtres, du temps de Charlemagne, « n'exigeaient de leurs élèves ni notes ni compositions, » par conséquent aucun *devoir écrit*, on peut opposer un témoignage des plus clairs et des plus significatifs, — celui du moine de Saint-Gal.

Charlemagne avait confié à Clément, pour les instruire, un grand nombre d'enfants appartenant aux plus nobles familles, aux familles de classes moyennes et aux plus basses; « après une longue absence, — dit le moine de Saint Gall (1), — le très-victorieux Charles se fit amener les enfants remis aux soins de Clément, et voulut qu'ils lui montrassent *leurs lettres et leurs vers.* »

Ces lettres et ces vers étaient évidemment des compositions écrites.

On sait en quels termes ce *barbare,* — comme l'appelle M. de Sismondi, — complimenta les élèves qui avaient bien travaillé, et avec quel courroux il réprimanda ceux qui n'avaient produit que de froides et misérables pauvretés.

M. Michelet, lui aussi(2), après avoir énuméré les sciences dans lesquelles Charlemagne était versé, ajoute qu' «il apprenait encore à écrire, chose fort rare alors, » dit-il, en se fondant sur le texte d'Eginhard dont on a tant abusé.

M. H. Martin (3), reprenant le passage d'Éginhard, y joint cette remarque, sous forme dubitative : « Ce serait un curieux trait de mœurs que ce grand homme qui sait l'astronomie, qui sait le grec, qui travaille à l'épuration du texte des quatre Évangélistes, et qui ne sait pas écrire !

(1) Livre Ier des *Faits et gestes de Charles le Grand.*
(2) Histoire de France (2e édition, 1835), t. I, p. 332.
(3) Histoire de France (4e édition, 1855), t. II, p. 292.

Mais il est douteux qu'on doive prendre le texte d'Éginhard au pied de la lettre. « Et en note, après avoir, — ainsi que M. de Sismondi, — avancé que l'enseignement était alors *presque tout oral*, il ajoute : « Toutefois, M. Ampère (1) « et d'autres historiens ont interprété autrement ce « passage d'Éginhard, et pensent qu'il s'agissait ici de « calligraphie, de l'art de *peindre* (sic) les caractères, et « non de l'écriture courante. »

Enfin, en ces derniers temps, M. Guizot (2), sous le coup d'un préjugé si profondément enraciné, a écrit ces lignes, qui ramènent la question à son premier état, d'il y a un siècle : « On a douté qu'il sût écrire, et une phrase d'Éginhard peut autoriser ce doute ; mais d'après d'autres témoignages, et même d'après le passage d'Éginhard, j'incline à croire simplement que Charlemagne s'exerçait péniblement et sans grand succès à bien écrire. »

Si nous avons donné une si grande importance à une question qui, — au premier abord, — peut sembler d'un intérêt relativement secondaire, c'est que, de l'ignorance de l'écriture chez Charlemagne, on en concluait, déjà au siècle dernier, celle de quantité d'évêques contemporains du grand empereur et, par suite, celle de toute la noblesse au moyen âge, fidèle ainsi à une tradition dont nous avons dû démontrer la fausseté et faire justice.

Cette petite étude est une sorte de préface indispensable à l'éclaircissement de cette double question : 1° Les nobles, au moyen âge, savaient-ils écrire? 2° Se glorifiaient-ils, comme on l'a avancé, sans preuve, de leur ignorance à cet égard ?

(1) Hist. litt. de la France, t. III, p. 36.
(2) Histoire de France racontée à mes petits-enfants (1872), t. I, p. 228.

LES DERNIERS JOURS DE CHARLES IX.

L'Étoile est, pour l'histoire du seizième siècle, ce que devait être et ce qu'est resté, pour celle du dix-septième siècle, le trop fameux duc de Saint-Simon : même tempérament et même parti pris chez l'un comme chez l'autre ; on ne saurait donc assez se défier de ces deux hommes, et cependant, c'est toujours dans leurs écrits que sont venus puiser à pleines mains non-seulement les romanciers et les auteurs dramatiques, mais encore et surtout les historiens ou les écrivains qui ont des prétentions plus ou moins fondées à ce titre.

Nous avons déjà vu comment l'Étoile raconte la mort de Jeanne d'Albret, due, selon lui, à un empoisonnement bien constaté par l'autopsie elle-même ; maintenant, c'est de la maladie et des derniers jours de Charles IX qu'il s'agit ici : on sait que ce roi mourut deux ans après la reine de Navarre.

Voici le récit de l'Étoile :

« Le vendredi (28 mai 1574), dont le roi Charles mourut

le dimanche en suivant, sur les deux heures après-midi, ayant fait appeler Mazille, son premier médecin (1), et se plaignant des grandes douleurs qu'il souffrait, lui demanda s'il n'était pas possible que lui, et tant d'autres grands médecins qu'il avait en son royaume, lui pussent donner quelque allègement en son mal : « Car je suis, dit-il, horri-« blement et cruellement tourmenté. » A quoi Mazille répondit que tout ce qui dépendait de leur art ils l'avaient fait ; et que, même le jour de devant, tous ceux de leur Faculté s'étaient assemblés pour y donner remède ; mais que, pour en parler à la vérité, Dieu était le grand et souverain médecin, en telles maladies, auquel il fallait recourir. « Je crois, dit le roi, que ce que vous dites est « vrai, et n'y savez autre chose. Tirez-moi ma custode, « que j'essaie à reposer. » Et à l'instant, Mazille étant sorti et ayant fait sortir tous ceux qui étaient dans la chambre, hormis trois, savoir : La Tour, Saint-Pris et sa nourrice, que Sa Majesté aimait beaucoup, encore qu'elle fût huguenote, comme elle se fut mise sur un coffre et commençait à sommeiller, ayant entendu le roi se plaindre, pleurer et soupirer, s'approcha tout doucement du lit ; et tirant sa custode, le roi commença à lui dire, jetant un grand soupir et larmoyant si fort que les sanglots lui interrompaient la parole : « Ah ! ma nourrice, ma mie, « ma nourrice, que de sang et que de meurtres ! Ah ! que « j'ai suivi un méchant conseil ! O mon Dieu, pardonne-les-« moi, et me fais miséricorde s'il te plaît. Je ne sais où « j'en suis, tant ils me rendent perplexe et agité. Que « deviendra tout ceci ? Que ferai-je ? Je suis perdu,

(1) Jean Mazille, de la Faculté de Montpellier, auquel, le 27 mai, s'adjoignirent Simon Piètre et Legrand, pour une consultation.

« je le vois bien. » Alors la nourrice lui dit : « Sire, les « meurtres soient sur ceux qui vous les ont fait faire ! « Mais de vous, sire, vous n'en pouvez mais ; et puisque « vous n'y prêtez pas consentement et en avez regret, « croyez que Dieu ne vous les imputera jamais et les « couvrira du manteau de la justice de son Fils, auquel « seul faut qu'ayez votre recours. Mais, pour l'honneur « de Dieu, que Votre Majesté cesse de larmoyer ! » Et sur cela, lui ayant été querir un mouchoir, pour ce que le sien était tout mouillé de larmes, après que Sa Majesté l'eût pris de sa main, lui fit signe qu'elle s'en allât et le laissât reposer.

« Le dimanche 30 mai, jour de Pentecôte, sur les trois heures après midi, Charles IX, roi de France, atténué d'une violente et longue maladie de flux de sang, à raison de laquelle on avait prévu son décès plus de trois mois auparavant, mourut au châtel de Vincennes, âgé de vingt trois ans onze mois et quatre ou cinq jours (1). »

A qui l'Étoile a-t-il emprunté ces on-dit? Très-probablement aux mêmes détestables pamphlets qui lui ont fourni le thème mensonger de l'empoisonnement de Jeanne d'Albert. Un livre assez suspect sous bien des rapports fait aussi remonter à l'époque et au lendemain de la Saint-Barthélemy le germe de la maladie dont serait mort, — quelques mois après, — Charles IX.

« Le roi Charles ayant, le soir du même jour (de la Saint-Barthélemy), et tout le lendemain, ouï conter les meurtres et tueries qui s'y étaient faits des vieillards, femmes et enfants, témoigna d'en avoir horreur, et en parla comme si ces cruautés lui eussent fait mal au cœur, voire

(1) L'Étoile, t. XLV de la 1re série de la collection Petitot, p. 85-87.

engendré quelque espèce de trouble en l'esprit. Tellement qu'ayant tiré à part maître Ambroise Paré, son premier chirurgien, qu'il aimait infiniment, et avec telle familiarité, quoiqu'il fut de la religion (1). Ayant donc cette privauté avec lui, il lui dit : « Ambroise, je ne sais « ce qui m'est survenu depuis deux ou trois jours, mais « je me trouve l'esprit et le corps grandement émus, « voire tout aussi que si j'avais la fièvre, me semblant à « tout moment, aussi bien veillant que dormant, que ces « corps massacrés se représentent à moi les faces hi- « deuses et couvertes de sang : je voudrais que l'on n'y « eût pas compris les imbécilles et innocents. » Et sur ce qui lui fut répondu, il fit dès le lendemain publier des défenses sur peine de la vie de plus tuer ni saccager personne (2).

Comme l'a très-bien dit naguère M. A. Leyret (3) : « Une erreur singulière, et dont on abuse par trop, c'est celle qui fait mourir Charles IX d'une sueur de sang, au milieu de visions épouvantables, causées par le remords de l'acte de la Saint-Barthélemy, mort qui aurait été pour lui un châtiment providentiel. Historiens, poëtes, romanciers, polémistes, ont répété sur tous les modes ce même mensonge, les uns par ignorance, les autres par mauvaise foi. »

A quatre reprises, Voltaire a insisté sur ce mensonge. « Charles IX, dévoré de remords et d'inquiétude,

(1) Ambroise Paré était catholique ; et ce qui le prouve, c'est que, lorsqu'il mourut, il fut enterré dans l'église Saint-André-des-Arcs. — Voyez l'introduction de M. Malgaigne aux Œuvres complètes d'Ambroise Paré. (Paris, 1840, 3 vol. in-8.)

(2) Œcomies royales, ou Mémoires de Sully, chap. VI.

(3) La sueur de sang de Charles IX. (Voyez le journal le *Foyer*, n° du 12 février 1876, p. 190.)

tomba dans une maladie mortelle. Son sang s'alluma et se corrompit; il lui sortait quelquefois par les pores; le sommeil le fuyait; et quand il goûtait un moment de repos, il croyait voir les spectres de ses sujets égorgés par ses ordres; il se réveillait avec des cris affreux, tout trempé de son propre sang, effrayé de celui qu'il avait répandu, n'ayant pour consolation que sa nourrice (1)... »

Toujours la version de l'Étoile aggravée de l'assertion de d'Aubigné, le farouche protestant : « Aux extrêmes douleurs, il sortait du sang par les pores de sa peau, presque en tous endroits (2). »

Dans la *Henriade* (3), Voltaire traduit ainsi la prose de d'Aubigné :

Son sang, à gros bouillons de son corps élancé,
Vengeait le sang français par ses ordres versé.

Puis, reprenant la plume de l'historien, Voltaire écrit encore :

« Peu de temps après, le roi fut attaqué d'une étrange maladie qui l'emporta au bout de deux ans. Son sang coulait toujours et perçait au travers des pores de sa peau : maladie incompréhensible, contre laquelle échoua l'art et l'habileté des médecins, et qui fut regardée comme un effet de la vengeance divine (4). »

Enfin, dans son *Essai sur les mœurs* (5) :

« Charles IX avait rendu son nom odieux à toute la terre, dans un âge où les citoyens de sa capitale ne sont pas

(1) Voltaire : *Histoire du Parlement de Paris*, chap. XXVIII.
(2) Histoire universelle, liv. II, chap. VIII.
(3) Chant III.
(4) Essai sur les guerres civiles de France.
(5) Chap. CLXXIII.

encore majeurs. La maladie qui l'emporta est très-rare; son sang coulait par tous les pores : cet accident, dont il y a quelques exemples, est la suite ou d'une crainte excessive, ou d'une passion furieuse, ou d'un tempérament violent et atrabilaire : il passa dans l'esprit des peuples, et surtout des protestants, pour l'effet de la vengeance divine. Opinion utile, si elle pouvait arrêter les attentats de ceux qui sont assez puissants et assez malheureux pour n'être pas soumis au frein de lois! »

Un tel mensonge, répandu et propagé par la plume d'un homme comme Voltaire, servait trop bien la Révolution, qu'il préparait, pour ne pas être accueilli avec enthousiasme par les hommes qui allaient inaugurer la prétendue revendication des Droits de l'homme.

Donc, vers la fin de 1789 (1), en cette année à jamais désastreuse qui inaugura l'ère de nos révolutions, un poëte, — Marie-Joseph de Chénier (*sic*), — arrachait à la faiblesse d'un monarque, hélas! déjà captif, la représentation au Théâtre-Français de sa tragédie de *Charles IX* ou l'*École des rois*. Charles IX et Louis XVI! Quel rapprochement presqu'à la veille de la Terreur, auprès de laquelle la Saint-Barthélemy pâlit et s'efface!

Que l'on nous permette d'insister un moment sur cette œuvre dramatique qui, — plus encore que les pamphlets du XVIe siècle et le poëme de Voltaire, — devait si profondément enraciner le mensonge dans les esprits, qu'à l'heure qu'il est (comme nous le verrons tout à l'heure), nos historiens modernes vont répétant toujours la même version sur les derniers jours de Charles IX, échos de l'Étoile, de Voltaire et de Chénier, car immense est l'im-

(1) Le 4 novembre.

pression, vraie ou fausse, que laisse après elle la représentation d'une œuvre dramatique.

Donc, dans son *Épitre dédicatoire à la nation française*, Chénier dit à ses lecteurs :

« J'ai conçu, j'ai exécuté avant la révolution une tragédie que la révolution seule pouvait faire représenter. Les gens que cette révolution contrarie, et qui, dans le moment où j'écris, commencent à lever la tête avec une audace qui n'est que ridicule, n'ont pas manqué de trouver atroce que la Saint-Barthélemy fût offerte aux yeux du peuple français. Mais Voltaire, dont l'autorité est aussi grande que la leur est misérable, Voltaire, après avoir crayonné dans sa *Henriade* ce grand et terrible sujet, prédit *des temps heureux* où il sera transporté sur la scène nationale. »

Mais, voici le comble du délire :

« O Louis XVI! venez au théâtre de la Nation quand on représente *Charles IX* : vous entendrez les acclamations des Français; vous verrez couler leurs larmes de tendresse; vous jouirez de l'enthousiasme que vos vertus leur inspirent; et l'auteur *patriote* recueillera le plus beau fruit de son travail. »

Chénier poursuit ses apostrophes, en invitant les femmes et les pères de famille à venir, avec leurs enfants, aux représentations de son *Charles IX*. « Si, — dit-il, — j'existe encore dans trente années (!), au milieu des clabauderies qui m'auront suivi dès ma jeunesse, vos suffrages consoleront *sans doute* la vieillesse du poëte *national*.»

Mort en 1811, Chénier put voir où son *École des rois* (ainsi qu'il intitulait sa tragédie) avait conduit les Français : à la terreur du despotisme succédant à celle de l'échafaud.

Nous ne suivrons pas Chénier dans le tableau des personnages de sa tragédie, cela nous mènerait trop loin; seulement quelques traits caractéristiques sont utiles à recueillir çà et là : ils montrent que l'auteur faisait assez bon marché de l'exactitude historique, qui eût gêné ses élans encore plus révolutionnaires que dramatiques. « Le roi de Navarre — dit-il, — devance le cri de la nation entière (1), dans son imprécation contre Charles IX :

Et vous, de vos sujets destructeur inflexible,
Roi d'un peuple vaillant, bon, généreux, sensible,
Vous vous rendez l'effroi de ce peuple indigné,
Et sur le trône assis, vous n'avez point régné.
D'un forfait sans exemple infortuné complice,
Vous n'éviterez pas votre juste supplice :
Il commence; et je vois dans vos yeux égarés
Le désespoir des cœurs en secret déchirés.
. . . .
. . . . . Bientôt le ciel va vous punir;
A tant d'infortunés le ciel va vous unir...
Le sommeil, ce seul bien qui reste aux malheureux,
N'interrompra jamais vos ennuis douloureux;
Pour de nouveaux tourments vous veillerez sans cesse;
Et quand la mort viendra frapper votre jeunesse,
Vous chercherez partout des yeux consolateurs;
Et vous verrez, non plus vos indignes flatteurs,
Mais de vos attentats l'épouvantable image,

(1) Les hommes de la Révolution affectionnent tout particulièrement cette formule. C'est ainsi qu'en 1848, M. Odilon Barrot se vantait d'avoir *devancé la justice du peuple.*

Ce titre de *poëte national,* revendiqué par Chénier, a été depuis donné à Béranger. — Après la révolution de Juillet, le Théâtre-Français essaya une reprise de *Charles IX,* pour sacrifier aux idées du moment; mais cette reprise n'obtint aucun succès, non plus que le *Charles IX* de M Rosier, représenté pour la première fois, au Théâtre-Français, le 30 septembre 1834. M. Scribe, qui ne laissait rien perdre, emprunta deux scènes à Chénier pour son libretto des *Huguenots,* représentés en 1836.

Mais votre lit de mort entouré de carnage...
La France, applaudissant au trépas de son maître,
A vos derniers soupirs commençant à renaître...
. . . . Vos plaintes inutiles,
Vos remords impuissants, vos souffrances stériles
Vengeront les Français et le ciel offensé;
Et vous rendrez le sang que vous avez versé (1).

Ce dernier vers — doublement mauvais, — est l'écho de ceux de *la Henriade.*

Après avoir dit « que la vérité du costume est beaucoup plus essentielle à observer dans les mœurs que dans les habits, » Chénier ne craint pas de faire un aveu d'autant plus grave, qu'à près d'un demi-siècle de distance, M. Scribe s'est autorisé de l'exemple de *Charles IX* pour introduire, dans son libretto des *Huguenots* (2), la fameuse bénédiction des poignards que l'on sait. « Au moment du massacre de la Saint-Barthélémy, — dit Chénier, — le cardinal de Lorraine était à Rome... *J'ai cru qu'il m'était permis d'altérer légèrement l'histoire.* Je pense qu'on peut, dans une tragédie *historique*, inventer quelques incidents, pourvu qu'on use avec modération de ce privilége, et surtout qu'on ne prête point à ses héros des actions contraires à leur caractère connu. »

Voici la fameuse scène de la bénédiction des poignards, moins la musique de Meyerbeer :

« La cloche sonne trois fois, lentement.

LE DUC DE GUISE, au cardinal de Lorraine.

Exhortez nous, pontife, et bénissez nos armes.

« La cloche sonne trois fois, lentement. Le duc de Guise et tous les autres

(1) *Charles IX*, acte V, scène III.
(2) Acte IV, scène V.

courtisans mettent un genou en terre, en croisant leurs épées. Ils restent dans cette position pendant le discours du cardinal de Lorraine.

LE CARDINAL DE LORRAINE.

De l'immortelle église humble et docile enfant
Et créé par ses mains prêtre du Dieu vivant,
Je puis interpréter les volontés sacrées.
Si, d'un zèle brûlant vos âmes pénétrées,
Se livrent sans réserve à l'intérêt des cieux;
Si vous portez au meurtre un cœur religieux,
Vous allez consommer un important ouvrage...
Courez et servez bien le Dieu des nations;
Je répands sur vous tous ses bénédictions :
Sa justice ici-bas vous livre vos victimes;
Sachez qu'il rompt au ciel la chaîne de vos crimes;
Oui, si jusqu'à présent vous en avez commis,
Par le Dieu qui m'inspire, ils vous sont tous remis.
L'Église, en m'imprimant un signe ineffaçable,
Défendit à mes mains le sang le plus coupable;
Mais je suivrai vos pas, je serai près de vous;
Au nom du Dieu vengeur je conduirai vos coups.
Guerriers, que va guider sa sainte Providence,
Ministres de rigueur, choisis par sa prudence,
Il est temps de remplir ses décrets éternels;
Couvrez-vous saintement du sang des criminels :
Si dans ce grand projet quelqu'un de vous expire,
Dieu promet à son front les palmes du martyre (1).

(1) *Charles IX*, acte IV, scène VI. Voici le texte de la bénédiction des poignards, dans *les Huguenots* (acte IV, scène V) :

Gloire au Dieu vengeur,
Gloire au guerrier fidèle
Dont le glaive étincelle
Pour servir le Seigneur.
Glaives pieux, saintes épées,
Qui, dans *un sang impur*, bientôt serez trempées,
Vous par qui le Très-Haut frappe ses ennemis,
Poignards sacrés, par nous soyez bénis !
Ni grâce ni pitié, frappez tous sans relâche
L'ennemi qui s'enfuit, l'ennemi qui se cache,
Les guerriers suppliants à vos pieds abattus.

Une citation encore, pour finir. Chénier n'a pas pu invoquer l'ignorance des faits ; mais la préméditation de son œuvre l'a fait passer par-dessus tout ; il dit : « Quelques historiens ont révoqué en doute les remords de Charles IX; mais je crois que, d'après son caractère, il est impossible qu'il n'en ait pas éprouvé (1). » C'est la logique du parti pris poussée à ses dernières limites.

Élevés à l'école de 89, imbus de ses principes, sous l'empire de ces traditions qui s'infusent, pour ainsi dire, au plus intime de leur être, les écrivains de notre époque ont suivi plus ou moins timidement les mêmes errements à l'égard de Charles IX.

Sismondi (2) écrit :

« Charles IX, qui depuis trois mois ne laissait plus d'espérance à ses médecins, sentit enfin lui-même que la mort approchait, et alors le souvenir des meurtres qu'il avait ordonnés, le souvenir surtout de cette scène d'horreur qu'il avait contemplée si longtemps de sa fenêtre, lorsqu'il suivait des yeux les corps des morts et des mou-

Ni grâce ni pitié, que le fer et la flamme
Atteignent le vieillard et l'enfant et la femme.
Anathème sur eux! Dieu ne les connaît pas.
Dieu le veut, Dieu l'ordonne,
Qu'on n'épargne personne!
A ce prix, il pardonne
Au pécheur repentant.
Que le glaive étincelle,
Que le sang ruisselle,
Et la palme immortelle
Dans le ciel vous attend...

Voilà ce que met M. Scribe dans la bouche des moines. — Le *sang impur* est un emprunt à *la Marseillaise. E sempre bene !*

(1) Notes sur la tragédie de *Charles IX*.

(2) Hist. des Français, t. XIX, p. 272-275.

rants entraînés par la Seine et se débattant dans leur agonie, revint empreint de remords à sa mémoire. (Ici l'Étoile, Sully et d'Aubigné sont cités comme autorités, au bas de la page.)

« La maladie même à laquelle il succombait semblait lui retracer l'image du grand crime de sa vie ; il ne voyait que du sang autour de lui. Des crachements et des regorgements de sang étaient, depuis plusieurs mois, les symptômes qui annonçaient son danger ; mais l'Étoile parle aussi de flux de sang, et d'Aubigné dit : « Je reviens « à ce que j'ai vu, quoique laissé par les autres : c'est « qu'aux extrêmes douleurs, il sortait du sang par les « pores de sa peau, presque en tous endroits. » Sully dit aussi : « Que durant l'excès de ses douleurs, il se voyait « tout baigné de sang dans son lit. »

« Depuis la Saint-Barthélemy, son sommeil était sou- « vent interrompu par un frisson d'horreur, qui le saisis- « sait tout à coup. Pour le rendormir, on faisait chanter « ses pages (1). »

Que signifie cette expression ambiguë de d'Aubigné : « Ce que j'ai vu, quoique laissé par les autres ? » Quand on insiste sur un fait aussi grave, on doit citer les autorités dont on l'appuie.

M. Th. Lavallée, auteur, — lui aussi, — d'une *Histoire des Français*, répète le dire de Sismondi, flanqué du on-dit de l'Étoile :

« Il se voyait mourir, plein de remords et de troubles du souvenir de la Saint-Barthélemy. Malade de la poitrine, il vomissait du sang, et dans son délire il ne voyait que du sang autour de lui : « Que de sang et de meur-

(1) Sismondi invoque ici de Thou, livre LVII.

« tres ! s'écriait-il. Ah ! que j'ai suivi un méchant con-
« seil (1) ! »

Et M. H. Martin, nous peignant dans Charles IX, à ses derniers moments, une sorte d'Oreste comme emporté par des Furies, s'exprime ainsi (2) :

« Sa fin fut si misérable, que les écrivains huguenots eux-mêmes en témoignent quelque pitié. Son sommeil, court et rare, était troublé par des visions hideuses : épuisé par de violentes hémorragies, il s'éveillait parfois baigné dans son sang, et ce sang lui rappelait celui de ses sujets, versé à grands flots par ses ordres ; il revoyait en songe tous ces cadavres flottant au fil de la Seine ; il entendait dans les airs des cris lamentables. (Ici l'Étoile est reproduit ; c'est la grande autorité.)

« Ce prince si coupable et si malheureux, dont le nom a passé, chargé d'anathèmes, de génération en génération, était né avec les dons les plus brillants de l'esprit et de l'imagination.... »

M. Guizot, lui (3), s'est contenté de combiner l'Étoile et Sully, sans se prononcer davantage.

M. H. Martin avait touché de près à la vérité *vraie*, seulement il a craint (c'est probable) d'avoir raison quand la foule des historiens modernes avait tort ; peut-être aussi croit-il, comme l'a dit un de nos poëtes comiques du siècle dernier, que

Quand tout le monde a tort, tout le monde a raison.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans le recueil pré-

(1) Tome II, p. 485 et 486.
(2) Histoire de France, t. IX, p. 379 et 380.
(3) Histoire de France racontée à mes petits-enfants, t. III, p. 370

cieux des *Archives curieuses de l'histoire de France*, qu'il cite en note pour rappeler les goûts de dilettante de Charles IX (1), il aurait pu trouver (2) le récit authentique des derniers jours de Charles IX, par A. Sorbin de Sainte-Foy, son prédicateur (3). Or, voici ce que publiait, l'année même de la mort de ce prince, son confesseur :

« La maladie qu'il avait en ses poumons se rangregea, et, accompagnée d'un foie altéré et mal attrempé, reçut une inflammation si grande et véhémente que les effets ont fait paraître... Le roi donc, détenu en langueur dans les mois de février, mars, avril, fit consulter de sa maladie, et par telle consultation fut advisé qu'il serait saigné et purgé ; ce qui fut exécuté, mais en vain, car ses forces diminuaient à vue d'œil, et le voyait-on décroître, pressé d'une courte haleine qui l'a accompagné jusques à la mort.

« Si ne cessait-il pourtant de veiller sur son pauvre royaume, s'en faisant paraître si soucieux comme si sa santé eût pu lui permettre le maniement de ses affaires...

« Revenant à la maladie du roi, qui s'augmentait d'un jour à l'autre, ses forces se diminuaient, et était détenu en langueur extrême. Le jour de la Pentecôte étant près, le bon roi se délibéra faire sa Pâque et gagner le jubilé que notre saint-père Grégoire XIII avait octroyé pour

(1) Papyre Masson, *Vie de Charles IX.* (Archives curieuses, 1re série, t. VIII, p. 343.)

(2) 1re série, t. VIII, p. 283-296 passim.

(3) D'abord curé de Sainte-Foy, ensuite évêque de Nevers, prédicateur, historien et poëte ; il publia près de trente ouvrages tant en prose qu'en vers. Voici le titre détaillé de l'ouvrage de Sorbin, auquel nous faisons quelques emprunts relativement aux derniers moments de Charles IX : *Histoire contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus du roi très-chrétien et débonnaire Charles IX, vraiment piteux, propugnateur de la foi catholique et amateur des bons esprits, etc.* (Paris, in-8o, 1574.) Archives curieuses, Ire série, t. VIII, p. 273-331.)

semondre tout chacun à faire prières pour la paix et repos de l'Église, extirpation des hérésies, principalement au royaume de France, et contre les entreprises du Turc. Le jour susdit, à huit heures, M. Amiot, evêque d'Auxerre et grand aumônier de France, et moi, entrâmes dans sa chambre et le trouvâmes en son lit, pleurant les péchés qu'il avait par fragilité commis, qu'il confessait être vrais fondements de l'ire de Dieu sur lui et sur son peuple; de quoi chacun loua Dieu, l'exhortant à bien espérer, puisque Dieu le favorisait tant que de lui donner une si grande contrition de ses péchés et une volonté de mieux le servir, advenant qu'il reçût la santé.

« Dès lors remis et repatrié par tant de consolations, que chacun s'étudiait de lui proposer des saintes Écritures, comme des exemples d'Ézéchias, Manassés et d'autres, desquels les larmes et vraie pénitence furent les moyens pour apaiser l'ire de Dieu et leur obtenir l'accomplissement de leurs saints désirs, il commanda à chacuu de se retirer au cabinet et à moi de m'asseoir au chevet de son lit, tant pour ouïr sa confession et lui donner ministérialement absolution de ses péchés, que aussi, pour le consoler durant et après la messe, lui parler propos de Dieu, ce que je me suis mis en devoir de faire du mieux que je pus, non sans endurer extrêmes passions en mon cœur, voyant ce piteux prince insatiable à mourir, parler des divins mystères eucharistiques, de leur vertu, de la foi, espérance et charité requises à la participation d'iceux, de la préparation de la conscience par contrition de cœur, confession de bouche et satisfaction du mieux que se faire que put, déposition de malice et propos de vengeance des injures privées. A quoi il me répondit qu'il se sentait très-heureux d'être conjoint et incorporé

à la substance du corps du Sauveur, pour être participant à ses mérites, et qu'il se confessait pécheur.

« La confession faite et l'absolution conférée, M. d'Auxerre se mit à l'autel, célébra les divins mystères dévotement, et je vous laisse à penser avec combien de larmes et de pleurs, voyant ce bon roi, qu'il avait institué et à la piété et aux bonnes mœurs et connaissance de lettres, si près de la mort, pressé d'une courte haleine la plus fâcheuse qu'on saurait voir ; finalement lui administra-t-il le corps de Jésus-Christ, auquel il participa avec larmes, regret de ses péchés et joie spirituelle....

« Quelqu'un a eu opinion (1) que la reine régnante sa femme le vint voir le jour de sa mort et pria Dieu quant et lui ; mais non fit, sauve sa paix, on l'en a mal instruit. Pour ce jour donc, l'ayant seulement vu, elle vaqua à se confesser, faire sa Pâque et multiplier les prières assidues à l'église ou chapelle du bois de Vincennes, où elle ouït vêpres....

« Le roi donc, sur le midi, me commanda de vouloir sans cesse continuer les propos que je lui avais commencés, propos pleins du mépris de cette vie terrestre et transitoire et des louanges de la vie céleste et éternelle. Chacun pouvait connaître le grand plaisir que ce bon prince prenait à ouïr le récit des grâces que Dieu lui avait faites et comme en son cœur il l'en remerciait.

« Pendant le temps qu'il prenait un souverain plaisir à ouïr parler de tels et semblables propos, on sonnait le sermon en la chapelle dudit château, où une grande quantité de peuple était assemblée, attendant la prédication

(1) C'est dans une pièce intitulée : *Le vrai discours des derniers moments du roi* (1574), qu'on trouve le fait contredit ici. Cette brochure est, pour le reste, entièrement conforme au récit de Sorbin.

pour la solennité du jour; ce que je lui fis entendre doucement pour savoir s'il trouverait bon que j'y allasse rendre le devoir pour une demi heure. A quoi il répondit bénignement : « Allez; revenez ici le plus tôt que vous pourrez. » Ce que je fis, non sans faire entendre à mon auditoire la nécessité où notre bon roi était constitué et nous en lui. Je vous laisse à penser quels pleurs et gémissements furent vus à la fin de ce sermon, chacun connaissant assez et sachant d'ailleurs en quel danger de mourir était ce bon roi. Revenant en sa chambre, je le retrouve plus abattu et débilité de ses forces naturelles qu'au passé....

« Et moi craignant qu'il n'entendît pas clairement mes exhortations, le voyant bien près de sa fin, je lui demandai : « Sire, m'entendez-vous pas bien ? » A quoi il répondit clairement : « Oui. » Et bien peu après, survenant un doux sommeil, l'âme délogea de son tabernacle terrestre, le délogement de laquelle fut exprimé par deux ou trois petits soupirs, sans que le bon prince fît semblant d'endurer passion quelconque en une séparation si triste, si grande et qui de tout temps a été si formidable. Mais ce généreux et débonnaire prince en cela a fait paraître que la sincérité de sa foi et fermeté de son espérance surmontait en lui l'ordre naturel; car, étant trépassé, sa face était plus belle qu'elle ne soulait être avant qu'il trépassât, et non à la mode des hommes de mauvaise foi et pire conscience, desquels après la mort le visage demeure affreux, hideux et défiguré; non, toutefois que tous ceux qui ont ces traits après la mort doivent être jugés pour hommes de mauvaise conscience; mais bien au contraire, ceux qui, à contre-cœur et avec une conscience mal disposée, sortent de ce monde, laissent encore en leurs

visages quelques traits de leur intérieure indisposition. »

Dans ce récit il n'y a rien qui rappelle les prétendus remords de Charles IX, ni sa terrible sueur de sang ; on pourrait objecter qu'en sa qualité d'intime ou de courtisan, Sorbin a voilé ces détails ; mais cette allégation même est impossible, en présence de l'apostrophe suivante de cet auteur :

« Je sais bien où tu m'attends, hérétique et mécréant, pour m'arguer de flatterie comme taisant les imperfections qui pouvaient être en mon maître (que je n'estimai jamais Dieu, ni ange, ni homme impeccables), m'arguant comme sortant hors des limites et traces des anciens prophètes qui, écrivant les histoires des rois d'Israël et de Juda, ne taisaient non plus les vices que les vertus. Et quant et quant exagéreras les imperfections de ton roi, que tu n'as eu honte d'exprimer en tes écrits, comme prompt à jurer, tu diras aussi qu'il a eu un enfant, avant d'être marié, de Marie Touchet, fille d'Orléans. Cela est plus vrai que je ne le désirerais ; ce n'est mon devoir comme le tien de médire de mon roi et de mon prince naturel. David savait bien les crimes de Saül, et si ne les publiait pas. Ah ! si tu l'eusses vu comme moi recevant humblement et durant sa vie et prochain de sa mort les répréhensions que, selon les devoirs, lui en faisaient ceux qui avaient charge de son âme ; si tu l'eusses vu souvent pleurer ses péchés comme moi et connu particulièrement sa douceur et bonté, tu n'en parlerais si débordement que tu as été coutumier jusques ici (1)... »

Une si franche déclaration est la meilleure preuve de la sincérité et de la véracité de Sorbin ainsi que du parti

(1) Sorbin, *l. c.*, p. 306 et 307.

pris et des mensonges des écrivains calvinistes de cette époque.

Encore une citation, très-courte, — mais très-importante, — et nous en avons fini avec cet opuscule si intéressant :

« Au reste, — dit Sorbin (1), — je n'ai point traité de sa maladie ni des causes d'icelle et de la mort qui s'en est ensuivie ; je laisse cela à ses médecins, qui l'ont et traité malade et visité après sa mort à la section de son corps. »

C'est l'autopsie du corps de Charles IX et le rapport dressé par les médecins de ce prince qui vont clore cette étude décisive sur deux points importants : Charles IX est-il mort d'une sueur de sang, ou hémorragie cutanée? Est-il mort d'une maladie étrange et mystérieuse? Grâce aux études minutieuses du docteur Corlieu, on peut hautement répondre NON à ces deux questions. Charles IX était sujet à des hémoptysies fréquentes. « Le roi, — dit Cheverny (2), — avait une maladie de poumons qui lui occasionnait souvent des accidents périlleux. Il était malade depuis 1573 ; il s'alita au mois de mai 1574, et mourut le 30 du même mois. Le jour suivant, l'autopsie eut lieu. »

D'après les symptômes observés, d'après l'autopsie, le docteur Corlieu établit que Charles IX a succombé à une maladie des organes pulmonaires. « A gauche,—dit-il (3), — il y avait pneumonie tuberculeuse du sommet avec

(1) *L. c.*, p. 310,

(2) Mémoires, à l'année 1573.

(3) Dans son intéressant ouvrage, qui a pour titre : *La mort des rois de France depuis François Ier jusqu'à la Révolution française*, cité par M. A. Leyert, dans son article : *La sueur de sang de Charles IX.* (Voyez le journal le *Foyer*, n° du 12 février 1876, p. 191.)

pleurésie consécutive, collection purulente considérable résultant de la faute des lobules ayant comprimé la trachée artère, les ganglions bronchiques, et ayant ainsi occasionné les accès de dyspnée et de suffocation. La présence de la collection purulente explique les accès de fièvre pseudo-intermittente, puis la fièvre hectique. A droite, la phthisie était moins avancée ; les tubercules étaient ramollis dans le sommet du poumon, mais il n'y avait pas de pleurésie. L'augmentation du volume du poumon droit est un des signes de la pneumonie au second degré, pneumonie qui est secondaire à la présence des tubercules. Quant à la sueur de sang signalée par d'Aubigné seul, et passée sous silence par tous les médecins et les historiens du temps, nous croyons qu'elle doit se réduire à une *purpura hemorrhagica*. Non pas que les sueurs de sang ou *hématidroses* ne soient pas une affection qu'on observe quelquefois, affection rare, il est vrai, qu'on doit rapporter aux sécrétions morbides et placer dans les cadres nosologiques, à côté des hydropisies, des flux muqueux, etc.; mais si l'on considère que Charles IX était malade depuis huit grands mois, qu'il y avait de grands désordres dans les organes pulmonaires ; si l'on songe à l'influence de la respiration sur la circulation cardiaque et hépatique ; si, d'un autre côté, on se reporte à l'état de flaccidité, de vacuité dans lequel était le cœur et à l'état exsangue du foie, on ne tardera pas à être convaincu qu'il y avait anémie profonde, et que ces prétendues sueurs de sang ne doivent être que des taches de *purpura*, qui n'ont été qu'un épiphénomène et n'ont nullement occasionné la mort du roi. »

Cette conclusion de la science est nette et claire ; on ne peut y rien ajouter, ce semble : cependant, quelques

témoignages historiques sont à enregistrer encore, car ils mettent le sceau à ces révélations pathologiques d'une si haute importance et d'un si grand intérêt déjà.

Voici donc ce que dit un de nos plus exacts historiens modernes, M. Dareste (1) : « On raconte que l'esprit de Charles IX s'était troublé, que les fantômes des victimes de la Saint-Barthélemy étaient venus assiéger son lit funèbre, qu'il avait succombé aux remords et à des hallucinations vengeresses (2). Naturellement, les huguenots l'accablèrent de malédictions. Tous ces récits, d'origine suspecte, sont au moins empreints d'une grande exagération. Sa dernière maladie, dont les envoyés vénitiens suivirent les phases et les progrès, eut le caractère le plus naturel. Cavalli se borne à dire *que les dernières conspirations lui mettaient l'esprit à la torture et l'empêchaient de goûter un seul instant de repos.* »

Ce témoignage d'un étranger corrobore celui de Sorbin et concorde parfaitement avec son récit ; Sorbin (3) —

(1) Histoire de France, t. IV (1866), p. 308.

(2) Sous ce titre : *La vision de Charles IX*, le peintre Henri Scheffer produisit, à l'exposition universelle de 1855, une grande composition, assez médiocrement peinte, mais d'un caractère tout à fait fantastique. « Une mer de sang monte vers Charles IX, portant sur ses flots sinistres Coligny, qui montre sa poitrine percée par l'épée catholique; Jean Goujon, tendant avec tristesse sa masse et son ciseau; des femmes, tenant leurs petits enfants égorgés; des vieillards, levant un doigt accusateur et montrant leurs cheveux blancs; toutes sortes de victimes enfin... Le roi prévaricateur, agenouillé, éperdu, plus pâle que le remords, accroché aux tentures qu'il déchire dans son effroi, recule, sans pouvoir fuir l'effroyable apparition qui lui rejette son arquebuse infâme. Il pleure, il crie, il sanglote, il demande grâce, il interpose entre lui et la vision un crucifix impuissant, un crucifix qui l'accuse. » Nous empruntons cette description à M. Maxime du Camp. On le voit, dans ce tableau, le peintre a réuni tous les mensonges relatifs à la Saint-Barthélemy...

3) *L.*-c. sup., p. 283, 310 et 311.

après avoir énuméré tous les complots auxquels ce monarque fut sans cesse en butte, — dit : « L'ennui a été si grand au cœur du roi Charles le Débonnaire que, finalement, la maladie qu'il avait en ses poumons se rengregea et, accompagné d'un foie altéré et mal attrempé, reçut une inflammation si grande et si véhémente que les effets ont fait paraître... On a trouvé son cœur flétri, privé de péricardie, petite toilette qui sert de pavillon au cœur. Et bref, son cœur a été trouvé destitué d'humeur ; d'où est aisé à juger que *la cause principale de sa mort a été la tristesse contractée de longue main*, se voyant dès son jeune âge assailli de trahisons, révoltes et toutes espèces d'impiétés que les méchants d'entre ses sujets, bien souvent domestiques, lui brassaient ; de manière qu'il y a déjà treize ou quatorze ans qu'il commençait à mourir tout à loisir...

« Croyez donc, lecteurs, que les hérétiques français et autres ses ennemis ou plutôt rebelles sujets ont été les meurtriers de sa vie plus que l'altération de ses poumons, qui même, à dire vrai, n'est procédée d'ailleurs que de *l'ennui et tristesse insupportable qui rongeait son cœur.* Et c'est pourquoi, le consolant quelquefois en sa maladie, *il me répondit que le principal de son mal gisait en son cœur.* »

Quoi de plus ?...

LA CONSPIRATION DE CINQ-MARS

La persistance du roman d'abord (1), puis du théâtre (2), à près d'un demi-siècle d'intervalle, à innocenter Cinq-Mars d'une formidable conspiration dont le résultat devait être de livrer pour toujours peut-être la France à l'étranger, et à charger d'une impitoyable rigueur un de nos plus grands hommes d'État, un des plus dévoués patriotes que la France ait produits, — cette persistance nous impose d'étudier la réalité, les proportions et l'avortement de la coupable pensée de Cinq-Mars, grâce à celui qu'un poëte audacieux a si indignement travesti dans un drame indigeste :

> Regardez tous; voilà l'homme rouge qui passe (3),

tel est le nom de vampire, de synonyme de bourreau,

(1) *Cinq-Mars*, par M. de Vigny.
(2) *Cinq-Mars*, par MM. P. Poirson et L. Gallet, musique de M. Gounod; dans ce *libretto*, le père Joseph est une basse d'opéra-comique. *Excentric very!*
(3) Dernier vers du drame de *Marion Delorme*.

dont le cardinal Richelieu s'est vu flétri par M. Victor Hugo.

Dans l'opéra-*comique* tout récent de *Cinq-Mars,* — pour joindre le ridicule à l'odieux, le père Joseph, que les librettistes accusent de la mort de Cinq-Mars, exécuté en 1642, n'était plus de ce monde dès 1638; il avait donc précédé de quatre années dans la tombe celui qu'on lui fait envoyer à l'échafaud quatre ans après. *E sempre bene!* Cela rappelle quelque peu M. Scribe, autre librettiste, qui, dans son discours de réception à l'Académie française, reprochait à Molière, — mort en 1673, — de n'avoir pas flétri la révocation de ledit de Nantes, publiée en 1685, c'est-à-dire douze ans après la mort de l'auteur du *Misanthrope*... Ineffable, n'est-ce pas?

Mais revenons à Cinq-Mars, pour ne le plus quitter.....

Admis à la cour de France et dans la faveur du roi Louis XIII, en 1640, le jeune Henri, marquis de Cinq-Mars, second fils du maréchal d'Effiat, se montra bientôt arrogant et présomptueux; il se croyait l'égal des plus grands princes. Ses mœurs devinrent bientôt plus que légères; on le vit s'afficher chez la fameuse courtisane Marion Delorme et courir les maisons de jeu.

« Il avait montré de la bravoure dans les combats; mais il se refusait à toute étude, même à celle de l'art de la guerre; il ne s'occupait que de sa parure, et il se déclarait bien malheureux d'être attaché à un homme qui l'ennuyait depuis le matin jusqu'au soir... Mais cette faveur même du roi, qu'il méprisait, lui faisait croire qu'il était un grand personnage; et, avec une étourderie de jeune homme, il se persuadait que Richelieu seul était placé entre lui et l'absolu pouvoir, en sorte qu'il lui suffirait

de se défaire du cardinal pour s'élever aussi haut que s'était élevé Luynes. »

Tel est le portrait que trace de Cinq-Mars un historien peu suspect de tendresse pour Richelieu, — M. de Sismondi (1).

Un jour que le cardinal avait remis à sa place le jeune fat, qui poussait l'indiscrétion jusqu'à vouloir être en tiers obstiné dans les secrets d'État, cet écervelé, poussé par des amis acharnés contre le grand ministre, se laissa conseiller de faire assassiner Richelieu (2). Comme les ducs de Bouillon et d'Orléans, — le propre frère du roi, — complotaient la perte du cardinal, Cinq-Mars se crut, en telle compagnie, à l'abri de toute inquiétude, et ajouta l'indiscrétion à d'aussi coupables projets.

« Ainsi, — poursuit M. de Sismondi (3), — le projet débattu entre le frère du roi et les premiers seigneurs de France était celui d'assassiner un prêtre, un cardinal, qui était en même temps le premier ministre de la monarchie. Ils délibéraient sur le plus ou moins de danger de l'entreprise ; aucun d'eux ne paraissait songer seulement à ce qu'elle avait de criminel. »

A cette époque, de Thou entra dans le complot ; fils de l'historien, ce gentilhomme était alors âgé de trente-cinq ans. Issu d'une famille distinguée dans la robe, il paraît qu'il eut avant tout la vanité de se mêler à la noblesse d'épée. Il avait fait de bonnes études, il avait perfectionné son éducation par des voyages ; mais il ne voulait point appartenir à la magistrature, et la fausse position qu'il s'était faite ou sa répugnance à se fixer, lui firent proba-

(1) Histoire des Français, t. XXIII, p. 481.
(2) Relation de Fontrailles, p. 420.
(3) *Ibid.*, p. 485.

blement donner le surnom par lequel ses amis le désignaient : *Son Inquiétude.*

« Il ne paraissait point ressentir contre Richelieu une haine bien vive, il n'appartenait point à un parti ; il ne s'était point échauffé pour des projets de réforme ou patriotiques ou chimériques. Il est difficile de savoir ce qu'il voulait, et peut-être il ne le savait pas lui-même.... Son amour-propre le faisait se complaire à se dire l'ami de celui que le roi nommait son cher ami, de ce Cinq-Mars qui, à l'âge de vingt et un ans, pouvait briller par sa beauté et son élégance dans un cercle de femmes, mais qui n'avait, avec un homme studieux comme de Thou, aucune espèce de rapport ou de goûts ou de caractère...

« Cinq-Mars, comme Chalais, comme tous les étourdis qui, l'un après l'autre, conspirèrent contre Richelieu, croyait qu'un beau coup d'épée suffisait à la délivrance de l'État ; il faisait sans réflexion et sans objet les confidences les plus dangereuses ; il aurait considéré comme lâcheté de songer aux périls qu'il pourrait courir lui-même ; il n'entrait pas dans sa pensée de calculer ceux qu'il ferait courir à l'État (1). »

Cependant le projet de l'assassinat de Richelieu fut ajourné, et, pour empêcher qu'en cas de mort du roi le cardinal ne prît les rênes du gouvernement, le duc de Bouillon rêva dès lors une alliance offensive avec l'Espagne, dont Cinq-Mars reçut la confidence et consentit à se faire l'instrument par Fontrailles, un de ses affidés. Sismondi (2) flétrit avec énergie cette « conspiration si

(1) Sismondi, *ibid.*, p. 485-487.
(2) *Ibid.*, p. 494.

criminelle, si contraire aux lois de l'honneur autant qu'à celles de tout peuple civilisé, » et qui, pour venger un ressentiment particulier et misérable, plaçait un pays tout entier sous le coup de l'invasion d'un cruel et impitoyable ennemi tel qu'était alors l'Espagne, tandis que le patriotisme de Richelieu s'apprêtait à humilier cette puissance orgueilleuse, dont le poids s'était si longtemps fait sentir à la France. Le 27 janvier 1642, Louis XIII et le cardinal se mirent en marche pour se rapprocher de la frontière de Catalogne, province dont la politique du grand ministre voulait donner la possession à son pays. Mais Richelieu vint à tomber malade et ne put poursuivre son voyage avec le roi, qui se trouva livré à l'arrogance et à la présomption de Cinq-Mars, lequel, sans aucune étude, prétendait ouvrir des avis, critiquait les opérations, contrariait le monarque et le fatiguait de ses rodomontades, persuadé qu'il était que la bravoure personnelle suffisait à la guerre.

Pendant ce temps, les conspirateurs ne songeaient nullement qu'ils avaient hasardé leur tête par un acte de haute trahison. Le duc de Bouillon était arrivé à l'armée d'Italie, Gaston d'Orléans se tenait tranquillement à Blois, et Cinq-Mars ne quittait pas le roi. Quoiqu'il éprouvât quelquefois l'humeur de ce prince, il le cachait soigneusement à la cour; et s'il arrivait que Louis XIII eût donné des ordres à l'huissier de sa chambre pour ne pas le recevoir de grand matin avec tous les autres, il se faisait cacher par un huissier entre les deux portes, afin que ceux qui arrivaient le trouvassent toujours en tête-à-tête avec le roi. C'était dans un de ces moments de défaveur secrète que Fontrailles était arrivé à Narbonne, avant que la cour en fût partie, et qu'il avait pressé Cinq-Mars

de se mettre immédiatement en sûreté à Sedan, ainsi que le duc d'Orléans, déclarant que, pour lui, il allait passer en Angleterre. Ces raisons n'ayant pas persuadé Cinq-Mars, « Fontrailles lui dit en riant qu'il voyait bien qu'il « ne se souciait pas de perdre sa tête, parce qu'étant « grand et bien fait, cela ne le raccourcirait de guère ; « mais pour lui, qui était petit et ragot, qu'il serait dif- « forme sans tête (1). »

Fontrailles fit encore de nouveaux efforts pour déterminer Cinq-Mars à s'évader sans différer d'un moment ; mais l'état de santé du roi et de son ministre endormait les conjurés dans une fausse sécurité. Louis avait eu une rechute, et de jour en jour on attendait sa mort ; on croyait aussi le cardinal à l'extrémité. Le 27 mai, il avait quitté Narbonne pour se faire porter lentement vers la Provence, où il espérait trouver un air meilleur. Le 11 juin, il s'était embarqué sur le Rhône à Arles, pour Tarascon, où il se fixa. De son côté, le roi s'était rendu d'abord à Narbonne. C'est là que Chavigny, secrétaire d'État, vint le trouver le 10 juin, et lui remit de la part de Richelieu une dépêche importante. C'était le traité négocié par Fontrailles, au nom du duc d'Orléans, avec l'Espagne. Louis XIII y vit que par ce traité, signé le 13 mars, le duc de Bouillon et le grand écuyer Cinq-Mars s'étaient engagés à se joindre au duc d'Orléans, et que la ville de Sedan était la place de sûreté où tous trois devaient se rendre pour commencer la guerre ; qu'en retour Philippe IV leur promettait douze mille hommes de pied et cinq mille chevaux effectifs de ses vieilles troupes, un train d'artillerie, des munitions de guerre, des vivres jus-

(1) Montglat, p. 383.

qu'à ce que ces troupes fussent entrées en France et pussent vivre sur le pays, quatre cent mille écus pour que le duc d'Orléans pût lever des soldats de son côté, douze mille écus de pension par mois pour le duc, quatre-vingt mille ducats de pension par an entre Bouillon et Cinq-Mars, et cent mille livres par mois pour la solde des troupes rebelles (1).

On ne sait point comment Richelieu était arrivé à se procurer la copie de ce traité. M. Bazin émet une conjecture qui semble la plus probable : c'est que la cour d'Espagne, voyant que personne ne remuait en France, trahit elle-même ses associés pour jeter le trouble dans le royaume et pousser au désespoir des gens qui n'avaient pas le courage de se décider (2). Quoi qu'il en soit, le roi, en recevant la preuve de cette trahison qui s'ourdissait dans son palais même, fit chercher Cinq-Mars. Il s'était caché lorsqu'il avait vu entrer dans le cabinet le confident du cardinal. On ferma aussitôt les portes de Narbonne, et le grand écuyer, dénoncé par le crieur public, fut arrêté dans la maison d'un bourgeois, dont il avait séduit ou acheté la fille : il fut transféré de Narbonne dans la citadelle de Montpellier; de Thou fut arrêté au camp devant Perpignan et conduit à Tarascon. Un courrier fut expédié aux maréchaux de camp de l'armée de Piémont, leur donnant l'ordre de se saisir de leur général, le duc de Bouillon. Bouillon parvint à s'échapper; mais toutes les avenues de Casal, où on l'avait attiré,

(1) Le traité, reconnu par le duc d'Orléans, se trouve à la suite de Fontrailles, p. 449-456. M. Capefigue a trouvé, aux archives de Simancas, un document espagnol un peu différent, qui paraît la première ébauche de celui-ci. (T. VI, p. 65.)

(2) Histoire de France sous Louis XIII, t. IV. p. 372.

étaient gardées : bientôt il fut retrouvé sous un tas de paille, il fût conduit à Pignerol (1).

Le duc d'Orléans déclara que Cinq-Mars l'avait sollicité le premier; qu'il lui avait promis l'assistance de Bouillon et l'avait engagé à donner deux blancs seings à Fontrailles pour négocier l'alliance avec l'Espagne. Il ne niait rien de ce qu'il y avait eu de plus criminel dans ses projets; il s'efforçait seulement de rendre ses associés plus coupables encore que lui. Il compromettait aussi de Thou et Montrésor, quoique le dernier n'eût aucune part à cette conspiration (2).

Les trois prisonniers, — Cinq-Mars, Bouillon, de Thou, — furent interrogés séparément. Cinq-Mars avoua tout, raconta tout avec détail; Bouillon fit presque de même, sauf qu'il prétendit avoir improuvé et combattu le projet de traité avec l'Espagne ; de Thou, plus expert en procès, s'attacha à soutenir qu'il n'avait rien appris du traité avec l'Espagne qu'après la chose faite, et à son grand regret; qu'ainsi sa faute se réduisait à la non-révélation d'un crime d'État. La commission se réunit le 12 septembre, à sept heures du matin, pour le jugement. Cinq-Mars raconta de nouveau tout d'un trait l'histoire du complot, avec quelques paroles amères contre les ducs d'Orléans et de Bouillon, ses deux associés ; de Thou fut amené ensuite sur la sellette, et se renferma dans le système de dénégation qu'il avait adopté. Comme cette défense était contraire en quelques points aux aveux du grand écuyer, les juges les mirent en présence l'un de

(1) Bazin, *l. c. sup.*, p. 374.

(2) Correspondance de Richelieu, Chavigny et Gaston, dans Le Vassor, t. VI, L. L., p. 597-608. Mémoires de Montrésor, p. 343. — Fontrailles, p. 443.

l'autre. Cinq-Mars parut ému, il essaya de se rétracter, il balbutia. De Thou reprit la parole avec chaleur, il fixa avec précision le lieu et l'époque où il avait eu connaissance du traité; il se justifia de ne l'avoir pas révélé, parce qu'il en croyait l'exécution impossible, et parce qu'il aurait fallu accuser tout ensemble un frère du roi, un prince souverain et un favori, — tous bien plus puissants que lui. Après cette confrontation, les deux accusés se retirèrent. Au bout d'une heure, le rapporteur du procès, Laubardemont, conseiller d'État, vint leur annoncer qu'il fallait se préparer à entendre un arrêt de mort.

« — Eh bien, Monsieur, dit alors de Thou à Cinq-Mars, humainement je pourrais me plaindre de vous : vous m'avez accusé, vous me faites mourir; mais Dieu sait combien je vous aime; mourons, Monsieur, mourons courageusement, et gagnons le paradis. »

La conduite de tous deux jusqu'à leur exécution, qui se fit le même jour à cinq heures du soir, ne démentit point ces belles paroles (1).

« La contenance de Cinq-Mars fut, jusqu'au bout, tout comme celle de son ami, noble et religieuse. Ce fut cette mort qui inspira une pitié si profonde pour les deux victimes et qui les transforma presque, aux yeux du public et de la postérité, en grands patriotes. Ils n'avaient point eux-mêmes une si haute idée de leur mission. Ils confessèrent leur crime, ils en demandèrent pardon à Dieu et au roi; ils n'essayèrent de le justifier par aucun principe de patriotisme, par aucun sentiment de devoir : et, en effet, leur complot, soit pour assassiner un vieillard, cardinal et premier ministre, soit pour introduire dans le

(1) Le Vassor, t. VI, L. L., p. 611.

pays les armées d'une puissance ennemie, devait, dans tous les cas, être considéré comme un crime. De Thou n'avait pas le droit de s'en justifier en disant qu'il n'y avait jamais consenti, puisque, depuis le commencement, il avait été l'agent le plus actif du complot, et qu'il le servait de toutes ses forces, en même temps qu'il se bouchait les oreilles dès qu'on parlait de ses deux seules issues, — l'assassinat ou la trahison à l'ennemi (1). »

Pour être impartiale et sévère, l'histoire, ainsi que la justice, ne doit pas cependant être impitoyable ; les tribunaux de la terre condamnent à mort ceux qui ont conspiré contre la société ou leur pays, mais Dieu se réserve de pardonner au repentir. Voilà pourquoi nous voulons et nous devons, ici même, laisser à un contemporain (dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous) le soin de raconter les dernières heures et la fin si éminemment chrétienne de Cinq-Mars et de de Thou (2). C'est une leçon de plus pour notre époque, où, trop souvent, le remords ne suit pas le crime, et où l'absence de tout repentir souille la fin de misérables qu'une sincère pénitence pourrait réconcilier avec Dieu et avec les hommes obligés de sévir contre eux.

« ..... Voici une relation, très-fidèle et sans fard, des

(1) Sismondi, p. 515 et 516. Cf. Bazin, t. IV, p. 416, et Procès de MM. de Cinq-Mars et de Thou : *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, 2e série, p. 283-309. (On y trouve la lettre du roi ; la déclaration du duc d'Orléans, du 29 août ; l'interrogatoire de Cinq-Mars et de de Thou, etc.)

(2) Particularités remarquées en la mort de MM. Cinq-Mars et de deThou, à Lyon, le vendredi 12 septembre 1642. (Archives curieuses, etc., t. V, 2e série, p. 311-344.) Ce document, publié pour la première fois en 1838, est très-rare et très-intéressant, et il semble avoir été inconnu jusqu'alors aux historiens et aux bibliographes.

dernières paroles et actions de MM. de Cinq Mars et de Thou, que j'ai tirées toutes de ceux qui les ont vues et ouïes, ayant moi-même été témoin oculaire, et de fort près, des principales. On peut, sans faire tort à la justice, détester leur crime et louer leur pénitence.....

« A la nouvelle de leur arrêt, ils affermirent leur esprit et témoignèrent une résolution extraordinaire, avouant eux-mêmes que véritablement ils étaient coupables et méritaient la mort, à laquelle ils étaient bien résolus..... Après, ils remercièrent ces messieurs les commissaires, lesquels M. de Thou embrassa, et les assurèrent qu'ils n'avaient aucun regret de mourir, et qu'ils espéraient que cette mort serait le commencement de leur bonheur... Après la prononciation de l'arrêt, M. de Thou dit d'un grand sentiment : « Dieu soit béni ! Dieu soit loué ! » et dit ensuite plusieurs belles paroles d'une ferveur incroyable qui lui dura jusques à la mort.

« Ils demandèrent chacun leur confesseur, savoir : M. de Cinq-Mars, le père Malavalette, jésuite, et M. de Thou, le père Mambrun, aussi jésuite. Le père Malavalette venu, M. de Cinq-Mars l'alla embrasser et lui dit :

« — Mon père, on me veut donner la question ; j'ai bien de la peine à m'y résoudre. »

« Le père le consola et fortifia son esprit autant qu'il put dans ce fâcheux rencontre. Il se résolut enfin, et comme M. de Laubardemont et le greffier le vinrent prendre pour le mener dans la chambre de la gêne, il se rassura, et, passant près de M. Thou, il lui dit froidement :

« — Monsieur, nous sommes tous deux condamnés à mourir; mais je suis bien plus malheureux que vous, car, outre la mort, je dois subir la question ordinaire et extraordinaire. »

« Au retour, M. de Thou l'alla embrasser. Leur conférence finit par ce mot de M. de Cinq-Mars :

« — Il est temps de mettre ordre à notre salut. »

« Quittant M. de Thou, il demanda une chambre à part pour se confesser. Il fit une confession générale de toute sa vie, avec grande repentance de ses péchés et beaucoup de sentiments d'avoir offensé Dieu. Il pria son confesseur de témoigner au roi et à monseigneur le cardinal les regrets qu'il avait de sa faute et comme il leur en demandait très-humblement pardon.

« Sa confession dura environ une heure... Il demanda du papier et de l'encre pour écrire, comme il fit, à madame la maréchale, sa mère, qu'il priait, entre autres choses, de vouloir payer quelques siennes dettes dont il lui envoya les mémoires, qu'il remit au père pour faire voir le tout à M. le chancelier. Le principal sujet de ses lettres fut la prière qu'il fit de faire dire quantité de messes pour le salut de son âme; il les finit ainsi : « Au reste, Madame, autant de pas que je vais faire, ce sont autant de pas qui me portent à la mort. »

« Cependant, M. de Thou était en la salle de l'audience avec son confesseur, dans des transports divins difficiles à exprimer. D'abord qu'il vit son confesseur, il courut l'embrasser avec ces paroles :

« — Mon père, je suis hors de peine. Nous sommes condamnés à mort, et vous venez pour me mener dans le ciel. Ah ! qu'il y a peu de distance de la vie à la mort ! Que c'est un chemin bien court ! Allons, mon père, allons à la mort, allons au ciel, allons à la vraie gloire ! Hélas ! quel bien puis-je avoir fait en ma vie, qui m'ait pu obtenir la faveur que je reçois aujourd'hui de souffrir une mort

ignominieuse pour arriver plus tôt à la vie éternellement glorieuse? »

« Je me servirai ici de la relation naïve de ce bon père, qui nous a fait part de ce qu'il en a remarqué; voici comme il parle :

« M. de Thou me voyant près de soi en la salle de l'audience, il m'embrassa et me dit qu'il était condamné à mort, qu'il fallait bien employer le peu de temps qui lui restait de vie, et me pria de ne le point quitter et de l'assister jusqu'à la fin. Il me dit encore :

« — Mon père, depuis qu'on m'a prononcé ma sentence, je suis plus content et plus tranquille qu'auparavant; l'attente de ce qu'on ordonnerait et de l'issue de cette affaire me tenait en quelque perplexité et inquiétude; maintenant, je ne veux plus penser aux choses de ce monde, mais au paradis, et me disposer à la mort. Je n'ai aucune amertume ni malveillance contre personne. Mes juges m'ont jugé en gens de bien, équitablement et selon les lois : Dieu s'est voulu servir d'eux pour me mettre en son paradis, et m'a voulu prendre en ce temps auquel, par sa bonté et miséricorde, je crois être bien disposé à la mort. Je ne puis rien de moi-même; cette constance et ce peu de courage que j'ai provient de sa grâce. »

« Après, il se mit à faire des actes d'amour de Dieu, de contrition et repentance de ses péchés et plusieurs oraisons jaculatoires.

« Il faut ici remarquer que, durant les trois mois de sa prison, il s'était disposé à la mort par la fréquentation des sacrements, par l'oraison, méditation et considération des mystères divins, par la communication avec ses pères spirituels et lecture des livres de dévotion, particulièrement du livre de Bellarmin sur les Psau-

mes, et du livret *De arte bene moriendi*, du même auteur.

« Il choisissait pendant ce temps certains versets des Psaumes pour faire ses oraisons jaculatoires et élévations d'esprit, et répétait souvent fort dévotement, et me disait qu'il entendait et pénétrait beaucoup mieux et avec plus de ressentiment, en cette sienne affliction, ces sentences de la sainte Écriture qu'auparavant.

« Il rendait grâces à Dieu et admirait sa divine bonté et providence, qui lui donnait tant de commodités et un temps si propre pour se disposer à la mort, qui n'avait pas permis qu'il mourût lorsqu'il était en péché mortel et en mauvais état; et deux ou trois fois se recommanda à mes prières (ce fut le mercredi 10 de ce mois), et me pria de demander à Dieu non pas qu'il fût délivré de ce danger présent de la mort auquel il se voyait, mais que la volonté de Dieu fût faite et accomplie en lui.

« Il récitait souvent avec beaucoup de ressentiment le psaume cxv : *Credidi, propter quod locutus sum, ego autem humiliatus sum nimis*, et particulièrement ce verset : *Dirupisti vincula mea; tibi sacrificabo hostiam laudis et nomen Domini invocabo,* rendant grâces à Dieu fort affectueusement de ce que, par sa miséricorde, il avait rompu les liens qui le tenaient attaché à la terre et à cette vie.

« Il disait aussi et réitérait souvent quelques autres passages de l'Écriture sainte, avec des grands sentiments de dévotion et de ferveur d'esprit, particulièrement ceux-ci, tirés du chapitre iv de la seconde épitre de saint Paul aux Corinthiens :

« Pour ce qui est du temps présent, ce n'est que l'af-
« faire d'un moment de légère tribulation; mais ce qui
« surpasse tout et pèse d'un bien autre poids, c'est la
« gloire éternelle qui se prépare ainsi en nous et pour

« nous. Ainsi, nous ne regardons point aux choses visi-
« bles mais aux invisibles; car les choses visibles ne
« sont que pour un temps, mais les invisibles sont éter-
« nelles. »

« Comme aussi ces beaux mots du chapitre VIII de l'épitre aux Romains : « Qui nous séparera de l'amour
« du Christ? Sera-ce l'affliction, ou l'angoisse, ou la per-
« sécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou
« l'épée? Selon qu'il est écrit : Nous sommes livrés à la
« mort tous les jours à cause de vous, et on nous regarde
« comme des brebis destinées à la boucherie. Au con-
« traire, dans toutes ces choses, nous sommes plus
« que vainqueurs par Celui qui nous a aimés. » Il répétait aussi souvent ce verset du psaume L : « Offrez à Dieu
« le sacrifice d'un esprit en proie à la tribulation : ô Dieu!
« vous ne mépriserez pas un cœur contrit et humilié. »

« Ces mêmes versets de l'Écriture lui servaient d'entretien dans la salle de l'audience après la prononciation de son arrêt; il les proférait avec de grands sentiments d'amour de Dieu et avec un grand mépris de toutes les vanités du monde.

« Il saluait ceux qu'il voyait en cette salle où nous étions, se recommandait à leurs prières, leur témoignait qu'il mourait content, et que ses juges l'avaient jugé équitablement et selon les formes et ordres des lois.

« Voyant venir M. de Laubardemont, qui avait été le rapporteur du procès, il alla au devant de lui, l'embrassa et le remercia de son jugement, lui disant : « Vous m'avez
« jugé en homme de bien, » et avec tant de tendresse et de cordialité qu'il tira les larmes non-seulement des yeux des assistants et de ses gardes, mais encore de son rapporteur, qui pleurait à chaudes larmes en l'embrassant.

« Un homme, envoyé de la part de Mme de Pontac, sa sœur, lui vint dire ses derniers adieux; M. de Thou, croyant que ce fût l'exécuteur de la justice, courut à lui et l'embrassa, lui disant :

« — C'est toi qui me dois aujourd'hui envoyer dans le ciel. »

« Mais, ayant été averti que c'était un homme envoyé de la part de madame sa sœur, il lui dit :

« — Mon ami, je te demande pardon; il y a si longtemps que je ne t'avais vu que je te méconnaissais. Dis à ma sœur que je la prie de continuer en ses dévotions comme elle a fait jusqu'à présent : que je connais maintenant mieux que jamais que ce monde n'est que mensonge et vanité, et que je meurs très-content et en bon chrétien; qu'elle prie Dieu pour moi et qu'elle ne me plaigne point, puisque j'espère de trouver mon salut en ma mort. Adieu. »

« Cet homme se retira sans pouvoir dire une seule parole.

« Il se sentait une force et un courage si extraordinaires à bien souffrir cette mort, qu'il craignait qu'il n'y eût de la vanité; et se tournant vers moi me dit :

« — Mon père, n'y a-t-il point de vanité en cela? Mon Dieu, je proteste devant votre divine majesté que de moi-même je ne puis rien, et que toute ma force vient tellement de votre bonté et miséricorde, que, si vous me délaissiez, je tomberais à chaque pas. »

« Il se confessa à moi au bout de la salle. Après sa confession, il continua ses élévations d'esprit en Dieu et discours spirituels, avec un grand soin de bien employer le temps qui lui restait. »

« Jusques ici ce sont les paroles du père Mambrun,

confesseur de M. de Thou...... Il pria M. Thomé de faire compliment de sa part à M. le cardinal de Lyon, et lui témoigna que, s'il eût plu à Dieu de le sortir de ce péril, il avait dessein de quitter le monde et de se donner entièrement au service de Dieu.... »

Après avoir écrit deux lettres et s'être encore confessé, de Thou se montra impatient de voir arriver le bourreau; enfin, sur les trois heures, on rangea sur la place des Terreaux, autour de l'échafaud, onze ou douze cents hommes de garde bourgeoise : une foule immense encombrait les toits des maisons sur le parcours du funèbre cortége, qui se mit en marche vers cinq heures du soir. Cinq-Mars dit alors à de Thou :

« — Allons, Monsieur, allons, il est temps. »

« M. de Thou s'écria : *Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus.* Là-dessus ils s'embrassèrent, et puis sortirent.

« M. de Cinq-Mars marchait le premier, tenant le père Malavalette par la main jusques sur le perron, où il salua avec tant de bonne grâce et de douceur tout le peuple qu'il tira les larmes des yeux d'un chacun; lui seul demeura ferme sans s'émouvoir, et garda cette fermeté d'esprit tout le long du chemin, jusque-là que, voyant son confesseur surpris d'un sentiment de tendresse à la vue des larmes de quelques personnes :

« — Qu'est-ce à dire ceci, mon père (lui dit-il)? Vous êtes plus sensible à mes intérêts que moi-même. »

« Sur les degrés du palais, M. de Thou, voyant un carrosse qui les attendait, dit à M. de Cinq-Mars :

« — Quoi, Monsieur, on nous mène en carrosse? Va-t-on comme cela en paradis? Je m'attendais bien d'être lié et traîné sur un tombereau. Ces messieurs nous trai-

tent avec grande civilité de ne nous point lier et de nous mener en carrosse. »

« Comme il y entrait, il dit à deux soldats du guet :

« — Voyez, mes amis, on nous mène au ciel en carrosse. »

« M. de Cinq-Mars était vêtu d'un bel habit de drap de Hollande, fort brun, couvert de dentelles d'or larges de deux doigts, un chapeau noir retroussé à la catalane, des bas de soie verts, et par-dessus un bas blanc avec de la dentelle, un manteau d'écarlate.

« M. de Thou était vêtu d'un habit de deuil, de drap d'Espagne ou d'Hollande, avec un manteau court....

« Dans le carrosse ils récitèrent avec leurs confesseurs les litanies de Notre-Dame, le *Miserere* et autres prières et oraisons jaculatoires, firent plusieurs actes de contrition et d'amour de Dieu, tinrent plusieurs discours de l'éternité, de la constance des martyrs et des tourments qu'ils avaient soufferts. Ils saluaient de temps en temps le peuple qui remplissait les rues par où ils passaient. M. de Thou demanda encore une fois pardon à M. de Cinq-Mars avec humilité, lui disant : « — Monsieur, je vous demande très-humblement pardon, si j'ai été si malheureux de vous avoir offensé en quoi que ce soit.

— Hélas! Monsieur, c'est moi (répondit M. de Cinq-Mars) qui vous ai bien offensé, et je vous en demande pardon. »

« Et là-dessus ils s'embrassèrent tendrement.

« Quelque temps après, M. de Thou dit à M. de Cinq-Mars : « — Monsieur, il semble que vous devez avoir plus de regrets de mourir que non pas moi; vous êtes plus jeune, vous êtes plus grand dans le monde, vous aviez de plus grandes espérances, vous étiez le favori d'un

grand roi; mais je vous assure pourtant, Monsieur, que vous ne devez point regretter tout cela, qui n'est que du vent; car assurément nous nous allions perdre, nous nous fussions damnés, et Dieu nous veut sauver. Je tiens notre mort pour une marque infaillible de notre prédestination, pour laquelle nous avons mille fois plus d'obligation à Dieu que s'il nous avait donné tous les biens du monde. Nous ne le saurions jamais assez remercier. »

« Ces paroles émurent M. de Cinq-Mars presque jusques aux larmes....

« Ils demandaient de temps en temps s'ils étaient encore bien loin de l'échafaud. Le carrosse s'arrêta enfin, et le prévôt étant venu dire à M. de Cinq-Mars que c'était à lui de monter le premier, il dit adieu à M. de Thou, et ils se congédièrent d'une grande affection, disant qu'ils se reverraient bientôt en l'autre monde, où ils seraient éternellement unis avec Dieu....

« Sur l'échafaud, M. de Cinq-Mars se mit à genoux aux pieds de son confesseur, qui lui donna la dernière absolution.

« Puis, le condamné récita pieusement le *Salve, Regina;* quelques instants après, sa tête tombait sous le couperet du bourreau. Ce fut alors au tour de de Thou, dont la fin ne fut pas moins édifiante; il ne cessa de prier avec ferveur jusqu'au dernier instant de sa vie.

« Telle fut la fin de ces deux personnes, qui certes devaient laisser à la postérité une autre mémoire que celle de leur mort. Je laisse à chacun d'en faire tel jugement qu'il lui plaira, et me contente de dire que ce nous est une grande leçon de l'inconstance de la fortune, de l'incertitude des choses de ce monde et de la fragilité de notre nature. »

Ainsi conclut son intéressant récit le témoin du supplice de Cinq-Mars et de de Thou, auquel nous avons emprunté quelques détails caractéristiques. Laissons maintenant le dernier mot à un historien moderne, qui résume en termes sévères mais équitables la question du complot de Cinq-Mars : « On vit chez ces deux hommes, — Cinq-Mars et de de Thou, — au moment suprême, cette espèce de transfiguration que l'espoir et l'approche d'une vie meilleure opèrent parfois même chez des natures vulgaires : leur fin chrétienne et noblement résignée, transmise à la postérité dans de touchants récits, a fait naître d'étranges illusions sur leur vie. La sévère histoire ne doit pas tolérer de semblables apothéoses. Si Cinq-Mars fut criminel, de Thou ne fut point innocent; il devait savoir que la haute trahison, que l'appel à l'étranger, était inévitablement au bout des complots où il s'engageait et où il engageait les autres ; peu s'en fallut que la France ne perdît, grâce à lui, le fruit de vingt ans d'héroïques travaux : on peut plaindre l'imprudent qui s'est fait broyer sous les roues du char de l'État en essayant d'arrêter les destinées de sa patrie; mais il n'est pas permis de lui décerner les palmes du martyre (1). »

Et M. Édouard Fournier, — traitant ce point d'histoire, — clôt ainsi, de la façon la plus explicite et la plus décisive, une des pages assez obscurcies de nos annales de France : « Il n'y a que mensonge dans l'histoire de Cinq-Mars, telle qu'elle court le monde et les livres depuis qu'un roman très-heureux en a faussé la vérité. Les pleurs ont, comme le rire, le don de désarmer. Le romancier nous a fait pleurer sur la jeunesse de Cinq-Mars, et

(1) M. H. Martin, *Histoire de France* (4e édition), t. XI, p. 569 et 570.

nous n'avons plus vu son crime; le conspirateur de ruelle, le mignon ambitieux qui vendait la France à l'Espagne, le traitre enfin, a disparu. Toutes les déclamations de la sensiblerie se sont apitoyées sur lui, et tous les anathèmes se sont déchaînés contre Richelieu, dont la rigueur en cette circonstance arrêtait d'autres complots, et sauvait la France des menaces du dedans conspirant avec le dehors. Cette rigueur de Richelieu fut sans doute impitoyable; mais, même contre de Thou, dont la part dans le complot n'est pas douteuse, elle n'eut rien que de juste. Il suffit de lire les *Mémoires* de Retz, qui fut alors sollicité de conspiration par de Thou (1), pour être sûr de sa complicité (2).

« Le cardinal disait souvent : « On ne ramène guère « un traître par l'impunité, au lieu que, par la puni- « tion, l'on en rend mille autres sages (3). » Le supplice de Cinq-Mars ne fut que la sanglante mise en œuvre de cette loi sans merci qu'il s'était faite, et dont on retrouve une formule étendue dans son *Testament politique* (4) : « Être rigoureux pour les particuliers qui font gloire de « mépriser les lois, c'est être bon pour le public.... On ne « saurait faire un plus grand crime contre les intérêts « publics qu'en se rendant indulgent envers ceux qui « les violent. »

(1) Voyez, dans l'édition abrégée qu'il a donnée des *Mémoires*, p. 54, une note de M. Alph. Feillet, où il convient que de Thou fut plus coupable qu'on ne le croit.

(2) C'est de Thou qui avait ménagé l'entrevue de Cinq-Mars avec M. de Bouillon. (Mém. d'Arnault d'Andilly, collect. Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 67.) On voit encore qu'il s'était fait recruteur de conjurés, par Alexandre de Campion, qu'il avait voulu, mais sans succès, entraîner dans le complot. (Mém. de A. de Campion, édit. P. Jannet, p. 379.)

(3) Mercure historique et politique, juillet 1688, p. 7-8.

(4) P. 24.

« Quand Richelieu fut sur son lit de mort, « le curé « lui demandant s'il ne pardonnait point à ses ennemis, « il répondit qu'il n'en avait point que ceux de l'État. » Le mot est vrai, et il dut le dire (1). Or, c'est comme ennemi de l'État qu'il poursuivit Cinq-Mars et qu'il fit tomber sa tête. La lettre qu'il écrivit à la malheureuse marquise d'Effiat, qui le suppliait pour son fils, respire toute l'inflexibilité d'un homme qui parle, non pour lui, mais pour l'État offensé. Voici cette lettre, qui est *inédite*, ou peu s'en faut (2) :

« Si votre fils n'était coupable que de divers desseins « qu'il a faits pour me perdre, je m'oublierais volontiers « moi-même, pour l'assister selon votre désir : mais « l'étant d'une infidélité inimaginable envers le roi et « d'un parti qu'il a formé pour troubler la prospérité de « son règne, en faveur des ennemis de cet État, je ne « puis en façon quelconque me mêler de ses affaires, « selon la prière que vous me faites. Je supplie Dieu « qu'il vous console. »

(1) Mém. de Montglat, collect. Michaud, 3e série, t. V, p. 133. — Mém. de Montchal, 1718, in-8, p. 268.

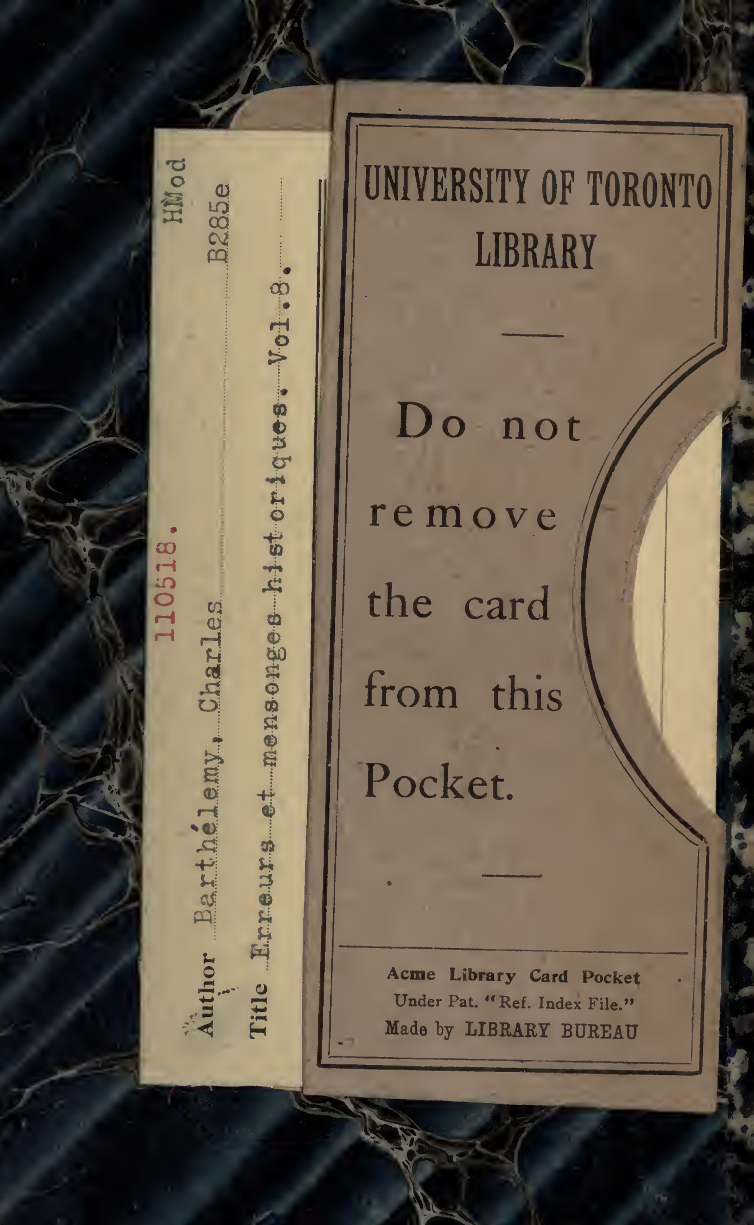
(2) Elle n'a été imprimée que dans la *Revue des Deux-Mondes,* 15 novembre 1834, p. 427. — Cf. Ed. Fournier, *l'Esprit dans l'histoire*, 3e édition, p. 256, 259 et notes.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Saint-Denis.— Imprimerie Ch. LAMBERT, 17, rue de Paris.




HMod
B285e
110518.
Author Barthélemy, Charles
Title Erreurs et mensonges historiques. Vol. 8.
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

